

ESSAI HISTORIQUE

SUR

LA RÉPUBLIQUE

DE

SAN-MARINO.

Par Auger-Saint-Hippolyte.



PARIS,

LIBRAIRIE DE DELAFOREST,

RUE DES FILLES ST.-THOMAS, N° 7.

—

1827.





DES

États-Unis d'Amérique,

L'Auteur

Dédie, offre et consacre cet

ESSAI HISTORIQUE

Sur la plus ancienne des Républiques modernes.

ERRATA IMPORTANT.

Page 42,	ligne 5,	*inoffensible*, lisez : inoffensive.
43,	8,	*donner la vie*, lisez : sa vie.
89,	28,	*tel fut*, lisez : telle fut.
109,	20,	*l'unité monarchique*, lisez : l'unité des monarchies absolues.
127,	4,	*Cuzio*, lisez : Tuzio.
128,	5,	*ne voulurent*, lisez : ne voulut.
185,	9,	*forta*, lisez : fortia.
194,	20,	*Condottiore*, lisez : Condottiere.
234,	3,	*animée de*, lisez : étant ranimée par.
240,	15,	*plutôt de*, lisez : plutôt que de.

INTRODUCTION.

CET Ouvrage devait paraître neuf mois plus tôt; mais des chagrins domestiques, la maladie et la mort prématurée d'une mère tendre en ont retardé la publication. A cette époque M. de Chateaubriant n'avait pas fait publiquement sa franche et énergique profession de foi. C'était beaucoup que de défendre la liberté au nom de la religion, avant qu'une plume éloquente eût tracé ces paroles qui se gravent dans tous les cœurs : *La religion chretienne est une religion de liberté : c'est la mienne.* Mais il est aussi bien flatteur d'avoir eu un rapport de pensée avec l'illustre auteur du *Génie du Christianisme;* et c'est appuyé sur son opinion, que nous livrons au public le fruit de nos travaux avec plus d'assurance.

La république de San-Marino est essentiellement liée à l'établissement de la

religion chrétienne; elle n'eut pendant long-tems d'autres mœurs, d'autres rites que ceux de l'Eglise primitive; la morale évangélique est la base sur laquelle repose son gouvernement. Nous n'avons pas cru devoir, pour écrire son histoire, nous éloigner de l'esprit dont il fut toujours animé. Nous avons respecté des doctrines que toute saine philosophie doit respecter; et ce respect est d'autant plus fondé, que ces doctrines sont l'objet de notre admiration.

D'un côté, il nous suffisait de rappeler ce qu'avait été la religion chrétienne dans son origine : une *lumière*, une *réforme*, une *délivrance*, pour faire naître des réflexions sur ce qu'elle est devenue sous les papes : une nuit sombre, une source de superstitions, un véritable esclavage. C'était encore être utile, c'était payer notre dette à la société. Nous prions le lecteur de ne point oublier l'acception de nos mots : en parlant de la religion, nous entendons la liberté morale par laquelle

le christianisme s'est établi; en parlant de la liberté, nous ne croyons jamais être hors du principe fondamental de la religion.

D'un autre côté, et toujours au nom de la loi sacrée, nous avons appelé à notre aide tous les raisonnemens de la philosophie et de l'expérience pour combattre les préjugés de la politique et pour montrer les déceptions de la gloire. La gloire des princes coûte si cher aux peuples! Nous pensons que notre siècle est assez sage pour n'être plus dupe du merveilleux qui masque les fers. Quand on est arrivé à dire que la morale du Christ doit être la seule vraie religion, on doit comprendre que, pour un prince, la seule vraie gloire est d'être juste; que, pour un peuple, l'unique bonheur est d'être libre et indépendant de toute influence étrangère.

La république de San-Marino n'est rien dans la balance des nations; ses ambassadeurs ne brillent pas dans les Cours

européennes; les agens d'une politique inquiète et soupçonneuse ne s'occupent pas d'elle dans les congrès; elle est heureuse, elle est tranquille, et cette existence est le problème que chaque lecteur est appelé à résoudre. Puisse notre travail, quelqu'imparfait qu'il soit, servir aux méditations de nos hommes d'état stationnaires, et leur faire comprendre que lorsqu'on veut que rien ne change, il faut au moins que la situation soit supportable!

Prévenons le lecteur qu'il ne doit pas s'attendre à trouver dans cet Essai le style et l'ordre que des écrivains célèbres ont consacrés à l'Histoire. Le peuple que nous avons entrepris de faire connaître étant une exception remarquable au système de l'Europe entière, nous avons pensé qu'on nous pardonnerait de n'avoir suivi aucune règle pour écrire son apologie. On doit comprendre aussi que n'ayant pas de personnages à peindre, nous n'avons pu en tirer des consé-

quences. Dans les monarchies, le caractère du prince influe sur l'esprit, les mœurs et le moral de la nation : mais à San-Marino on doit voir le peuple dans les moindres choses ; et pour une république qui place son bonheur à rester petite et vertueuse, les changemens n'adviennent que par le cours insensible des choses, et jamais par le choc des révolutions.

ESSAI HISTORIQUE

SUR LA RÉPUBLIQUE

DE SAN-MARINO.

LIVRE PREMIER.

Réflexions préliminaires. — Du territoire de la République de San-Marino et de ses différens noms. — De la nature du sol et du climat.

C'EST moins l'histoire des nations et des peuples modernes que celle des princes qui les ont gouvernés, qu'on nous a fait connaître jusqu'ici : voilà pourquoi les générations se sont succédées sans qu'elles aient profité, dans de justes proportions, de l'expérience des siècles. Il nous a fallu, en France, nos propres malheurs pour nous éclairer, pour nous instruire. La révolution, lentement préparée par les abus du passé, n'a pas trouvé les hommes assez mûrs; ils semblaient se contenter de détruire la puissance sans bornes des rois (l'Histoire ne leur avait parlé que d'eux),

sans songer à constituer le présent d'une manière solide; sans prévoir, sans craindre de terribles effets réactifs pour l'avenir. Alors il se trouva un ambitieux, qui fit de la gloire militaire une époque de transition, péniblement prolongée par le despotisme; et le sang des victimes en cimenta les premiers actes, parce que, le peuple, revenu d'un moment d'ivresse, n'avait pas d'autorités historiques pour la défense de ses droits, parce que l'Histoire l'avait entretenu dans son asservissement, et dans l'idée de la nécessité d'un maître pour sa propre gloire. Le préjugé des noms célèbres est, quoiqu'il date d'hier, quelquefois plus fort que nos droits, dont l'antiquité est incontestable. Mais Napoléon, abandonné de la nation, succomba : la liberté eut un antécédent; et le monarque, qu'une heureuse restauration faisait monter sur le trône et ramenait au milieu des Français, avait si bien compris cette vérité, que la prudence, la politique et la juste appréciation de l'esprit du siècle et des besoins du peuple, lui dictèrent la Charte, comme la conséquence de sa conduite passée, comme une garantie pour la concorde. Maintenant que la sagesse et la civilisation limitent le pouvoir des souverains; que l'esprit de conquête n'a plus d'impulsion; que chaque individu, fatigué de déceptions, pénètre au fond des choses, réfléchit, examine,

repousse les illusions mensongères, et ne veut rien que de positif, il ne reste plus qu'un moyen de grandir encore, de tout consolider, c'est de ne pas craindre la liberté, c'est de se réfugier dans ses bras. Le dix-neuvième siècle est arrivé à tout entreprendre, à tout dire, à tout entendre : les gouvernemens européens cherchent en vain à se le dissimuler. Les corporations religieuses qu'ils protègent, et dont le but tend à ralentir les pas du tems, s'agitent sans succès durables. L'Angleterre s'est placée à la tête d'un nouveau système politique d'accord avec les lumières qui planent sur la société : l'Angleterre nous entraînera dans sa marche.

Que les Grecs combattent pour leur liberté, l'Europe reste calme et admire; ou si quelques esprits pervers, quelques cœurs froids et corrompus méconnaissent ce qu'il y a de sublime et de héroïque dans leurs efforts, et s'avilissent jusqu'à leur susciter des obstacles et à seconder leurs cruels tyrans, l'opinion publique, cette reine du monde, plus forte que les coalitions et les interventions armées, les oblige à s'envelopper de mystères, à recourir au subterfuge. Mais qu'un potentat prenne les armes pour conquérir, et bientôt, l'Europe inquiétée, viendra s'opposer ouvertement à ses projets, ou du moins chercher à paralyser l'esprit de conquête. L'ambition de

Napoléon a beaucoup servi la cause des peuples. Il semble que le ciel l'ait envoyé à la terre doué de ce génie gigantesque étranger au siècle, pour faire sentir une dernière fois l'abus du pouvoir absolu, et la nécessité de tout renfermer dans ses bornes naturelles : les rois se sont rapprochés des citoyens, ont promis des franchises, des constitutions, pour être délivrés d'un maître ; et les citoyens ont compris leurs droits et leur force par le besoin qu'on avait d'eux. Les peuples, maintenant expérimentés, doivent craindre de s'exposer à perdre ce qu'ils ont conquis si tard, ce qu'ils ont établi avec tant de difficultés; ils réparent, dans le tranquille exercice de ces droits, leurs forces qu'ils n'emploieront plus qu'à la conservation d'une position si juste dont ils sentent tout l'avantage, qu'ils ne songent qu'à défendre et à améliorer encore. Le bon tems des rois est passé, celui des peuples est venu. Cette vérité est si puissante, qu'elle montre aux Ecrivains modernes l'injustice et l'erreur de cette foule immense de leurs prédécesseurs (*) qui se

(*) Les titres des livres sur l'Histoire de France remplissent à eux seuls quatre tomes in-folio. Sous le fer des bourreaux, un membre de l'Assemblée constituante, Thouret, a composé un petit livre (*Abrégé des Révolutions de l'ancien gouvernement français*), qui laisse plus dans la mémoire que ce fatras d'écrits dont les bibliothèques sont en-

sont contentés de faire l'histoire des princes, quand les vies de ces derniers ne doivent être regardées que comme des épisodes de la grande histoire des peuples. Les hommes passent; les dynasties s'éteignent; les Etats se maintiennent quelque tems s'ils sont fondés sur des bases solides; mais les nations restent et survivent aux souverains et aux gouvernemens.

Il y a donc quelque fondement à croire que l'étude de l'Histoire n'a servi, jusqu'ici, qu'à ceux que la naissance appelait à régner, ou à ceux qui en usurpaient le droit. Il y a peu d'exemples que des nations aient sagement imité la conduite des autres nations dans une circonstance importante, et même qu'elles aient tiré parti de ce qu'elles ont pu apprendre de leur histoire sous leurs propres princes, par la raison qu'il est rare qu'on leur ait transmis autre chose que la vie de ces princes dont les crimes, adroitement palliés, les erreurs présentées sous un jour favorable, ont encore de nos jours l'autorité d'un droit de coutume et la force d'une chose jugée; de sorte

combrées. Quand l'histoire d'un pays est connue, les résumés qui resserrent les événemens dans un petit cadre suffisent aux personnes instruites; mais quand on ignore l'histoire d'un peuple dont l'existence à travers tant de siècles est un miracle de constance et de vertu, il n'y a pas de détail inutile : c'est un devoir de tout révéler.

que l'homme désireux de s'instruire, ne sait pas comment remplir les lacunes qui se trouvent entre le souverain et la nation, et souvent entre l'histoire apologétique et les mémoires secrets.

Ces réflexions amènent naturellement à penser que les annales d'un peuple moderne qui n'aurait jamais eu de maître sous le nom spécieux de roi ou d'empereur, pourraient, en ce moment que les esprits semblent, par une occupation réfléchie, coopérer à l'établissement inébranlable d'un ordre social, aider à l'importante recherche de la meilleure forme de gouvernement. Les empires, sur la grandeur et la décadence desquels on a tant écrit, n'ont dû leur succès et leurs revers qu'à des chefs ambitieux. Entreprenons donc, au sein de la confusion des idées qui fermentent dans tous les esprits, de faire connaître une petite république qui a traversé quinze siècles sans perdre rien de sa force morale, sans s'écarter jamais de la perfection évangélique qui animait son pieux fondateur, tant est forte et puissante une société réunie par la liberté, le travail et la réciprocité des secours, quels que soient du reste le nombre d'individus qui la composent et l'étendue du terrain qu'elle occupe sur le globe. La liberté; l'indépendance d'un pays doivent plus en relever à nos yeux la dignité, nous faire trouver plus d'intérêt à son histoire que la circonscription

de son territoire. Une brillante série d'évènemens n'offrira pas des distractions à l'esprit méditatif du philosophe, et peut-être nous saura-t-il bon gré de détourner, pour un moment, ses regards des folies et des crimes de l'espèce humaine, que les vicissitudes des grands empires rappellent trop souvent à sa mémoire. Laissons les rêveurs du pouvoir absolu faire l'éloge d'Alexandre-le-Grand, de César, de Louis XIV, et même de Napoléon : la destinée de Rome, celles de la France et de la Grèce, avant leur régénération, répondent à leurs discours; mais montrons, du moins comme un encouragement, aux amis du système constitutionnel, un gouvernement établi au nom de la loi des Chrétiens, un état de frères, dont la durée est la récompense comme la conséquence de la sagesse et de l'excellence de son principe; qui a su profiter des dispositions de l'homme, porté par sa nature à la conservation de ce qui lui est propre et de ce qui lui appartient, pour arrêter en lui tout germe d'ambition; qui a su l'attacher aux institutions sociales par la force d'une longue habitude, par la transmission de cette gloire si belle et si rare qui consiste à se trouver heureux de la vertu; qui depuis sa fondation a conservé sans altération le précieux dépôt de la liberté originelle, constance dont notre corruption nous force à nous étonner et

qui a fait mériter à la république de San-Marino le surnom de PERPETUELLE : *perpetuæ libertatis gloria clarum.*

Hâtons-nous cependant de répondre par avance à l'objection qu'on ne cesse de faire toutes les fois qu'on cite la supériorité des républiques sur les autres formes de gouvernement : la circonscription du territoire. On part de là pour méconnaître l'exemple, pour abuser du pouvoir. Faut-il donc qu'un peuple soit esclave parce qu'il est nombreux, et par conséquent fort? Faut-il qu'un pays soit sous le joug d'un despote, parce qu'il est d'une grande étendue? quand précisément il est au-dessus des facultés humaines de bien gouverner ce qu'on ne peut voir. Un roi peut suffire aux petits Etats de l'Allemagne; il sera le père, le juge, l'ami de ses sujets; il entendra leurs plaintes, il appaisera leurs querelles; il verra tout par ses yeux; il touchera du doigt le bien et le mal. Mais ces pays dont la nature semble avoir marqué les frontières, et que la nature a pourtant divisés en provinces, par la différence du sol et du climat, ne seront véritablement heureux et bien administrés qu'avec des institutions républicaines, c'est-à-dire par des conseils municipaux électifs, et non par des proconsuls étrangers, même pour l'application des lois générales, quel que soit du reste le titre dont sera revêtu l'administrateur en

chef. Ce paradoxe, si c'en est un, nous semble plus concluant que cet argument singulier en faveur du pouvoir absolu : Nous sommes grands, nous sommes forts, nous sommes nombreux : donc soyons esclaves, obéissons au bon plaisir d'un seul. On nous objectera encore l'indispensabilité d'un monarque pour la gloire d'une nation, pour le maintien de sa dignité vis-à-vis des autres nations. Eh! le monarque fait-il rien par luimême? On nous fera craindre les misères des républiques : nous ne voyons pas que les Etats-Unis, pour n'avoir pas à nourrir un souverain, ses hommes d'armes et ses courtisans, soient plus pauvres, et surtout qu'ils soient moins redoutables, moins respectés que les plus anciens gouvernemens européens. Les faits sont là ; ils parlent plus haut que les vains raisonnemens. Les monarques, avec leurs vues ambitieuses, ruinent les plus grands empires, les plongent dans le néant où se trouve Rome aujourd'hui. Les républiques n'entreprennent pas des guerres injustes, ne lèvent pas des impôts accablans, ne soldent pas l'infamie : la gloire du prince est d'être grand, par quelque moyen que ce soit, à quelque prix que ce soit; celle du peuple est d'être heureux par le tranquille exercice de ses droits. Les républiques sont les seuls gouvernemens selon l'esprit de l'Evangile; toutes celles qui n'ont pu se conserver étaient

vicieuses dans leur principe, entachées de tyrannie. Une seule, dans l'histoire moderne, a vu les siècles passer sans altérer sa liberté; c'est celle dont nous allons décrire la situation. Elle a, à peu près, la même origine que Rome : quelques brigands, sous la conduite de Romulus, fondèrent la ville-reine dont les destinées ont été extrêmes; quelques chrétiens, à la voix d'un sage, établirent cette société dont la simplicité dure encore. Le fils de Mars et d'une vestale ne connaissait que la guerre, n'exerçait la force que pour le rapt; Marinus, en se retirant sur un mont aride, avait recueilli la parole des premiers Pères de l'Eglise : des phalanges ne se sont point précipitées des hauteurs de ce mont comme un torrent impétueux, et la guerre injuste n'y a point fait monter les guerres de réactions.

Avant de parler de l'histoire morale et civile de la république de San-Marino, nous pensons qu'il n'est pas inutile de jeter un coup-d'œil rapide sur sa position géographique. La nature du climat et du sol, la situation locale et physique, influent sur le caractère d'un peuple, le distinguent d'un autre, déterminent sa vocation, décident du choix de son gouvernement, forment l'esprit national et créent l'empire des coutumes sur celui des besoins. L'habitant des plaines est naturellement porté à l'agriculture, celui des

terres maritimes au commerce, celui des montagnes à l'indépendance et au brigandage. La mission, le but du législateur est de réprimer et de vaincre les vices inhérens à l'homme par l'influence des localités. La preuve de la sagesse d'une nation est l'observation des lois qui contrastent avec les dispositions naturelles des habitans, et quelquefois avec la force des transmissions. Dans l'origine de Rome, ce peuple de brigands, descendus des montagnes, ne put devenir agricole ni garder ses mœurs primitives : sa loi religieuse le fit conquérant. La description topographique d'un pays est donc, aujourd'hui que nous examinons avec sang-froid les effets et les causes, l'introduction indispensable à l'histoire du peuple qui l'habite. Les réflexions qui en résultent sont autant de considérations sur l'opinion qu'on doit prendre de la forme de son gouvernement. Les meilleures institutions ne sont pas toujours celles qui se trouvent d'accord avec les localités, mais celles qui en secondent les influences ou les détruisent, selon qu'elles sont favorables ou contraires à la morale évangélique, qu'il faut regarder comme le type de tous les gouvernemens chrétiens.

Le peuple Romain, dans sa marche triomphale et destructive, ne se borna pas à conquérir ; pour que les états politiques de l'Italie qu'il envahissait

ne se relevassent plus, pour forcer au joug des peuples asservis, il entreprit de faire oublier la mémoire des noms anciens par de nouveaux noms qui perpétuaient la gloire de ses succès et l'idée constante de sa puissance. C'est ainsi que la contrée située entre l'Adriatique, l'Appenin et le Pô, qui d'abord faisait partie de l'Ombrie ou de l'Etrurie, peut-être de la Gaule cisalpine, et où conduisait l'antique voie flaminienne, changea plusieurs fois de nom, fut successivement appelée *Emilienne*, *Romagne* ou *Romagnole*, *Pentapoli mediterranea*, ou simplement la *Pentapole*. Au milieu de cette contrée, à dix milles de la mer qui baigne la chaussée bordée de villes, qu'on nomme aujourd'hui Marche-d'Ancône, s'élève au sud-ouest de la gracieuse ville de Rimini, un mont escarpé, sur la hauteur duquel la ville, la population entière, le gouvernement de la république de San-Marino, existent en liberté; mont connu, dans l'antiquité, sous le nom de Titan. Si l'origine et l'étymologie d'un tel nom excitent la curiosité, dans l'incertitude où nous sommes relativement aux raisons naturelles, fabuleuses ou historiques qui, en général, servent de fondement aux dénominations géographiques, nous nous contenterons d'exposer sur celle-ci quelques-unes des opinions les plus probables, laissant au lecteur le choix de ce qui pourra le mieux satisfaire son bon sens.

L'une de ces opinions est fondée sur la découverte que l'on fit, au seizième siècle, d'une tombe contenant des ossemens humains d'une dimension extraordinaire, et sur laquelle on lisait cette seule parole : *Titanus*. Quelques savans ne pouvant pas raisonnablement croire que ces restes appartinssent au fameux premier né du ciel et de Vesta, affirmèrent au moins, car dans leur zèle passionné les savans ne sauraient se satisfaire du doute, que cette sépulture était celle d'un soldat de Pompée, renommé, au dire de Pline et de Solin, pour sa constitution robuste et sa force extraordinaire. Ils en conclurent que la dénomination donnée à la montagne, venait de ce géant, qui y avait reçu les honneurs funèbres. Mais, plus tard, d'autres antiquaires, sans toutefois vouloir détruire ouvertement cette assertion, pensèrent que la pierre tumulaire et le nom qui s'y trouvait gravé, étaient plus vraisemblablement une indication du mont lui-même ou de quelque chemin qui y conduisait, qu'une inscription sépulcrale, attendu qu'elle différait du style des inscriptions latines qui se lisent sur les cénotaphes. Ils firent observer que Pline nomme le soldat de Pompée *Tritanus*, et Solin *Tricanius*, fils d'un gladiateur samnite, que tous deux s'accordent à le citer pour sa force athlétique et non pour la hauteur de sa stature : observation

du reste tout-à-fait juste, car la nature refuse communément la vigueur à ceux qui dépassent de beaucoup la stature à peu près générale, tandis qu'on remarque que des hommes d'une petite taille sont souvent doués d'une grande force. En Angleterre, dans les exercices du pugilat, l'avantage est presque toujours en effet à ces derniers. Cette seconde opinion, plus satisfaisante que celle qu'elle combat, n'empêcha pas d'en proposer une nouvelle, établie sur l'aspect même de la montagne, dont les aspérités rappellent la fable antique de Titan ou des Titans entassant rochers sur rochers, tentant d'escalader l'Olympe, et de chasser Jupiter du céleste séjour afin d'usurper son tonnerre, et foudroyés par la juste colère du maître des dieux entre leurs pierres amoncelées.

L'un des premiers cultes fut celui des montagnes (*); soit qu'on les regardât comme divinités ou simplement comme leur symbole, ce culte arriva jusqu'au siècle des lumières. Les montagnes sacrées se trouvaient sur les marches ou frontières; les dieux y faisaient leur séjour. C'est du haut des monts que la voix des dieux se faisait entendre. Le Mont-Titan, situé à l'extrémité de la Marche-d'Ancône, près du Rubicon, entre la

(*) Dulaure, *Histoire abrégée de différens cultes.*

Gaule cisalpine, l'Ombrie et l'Etrurie, dut recevoir les honneurs qu'on rendait à la Divinité avant que la mythologie n'eût propagé la fable des Titans; mais quand cette fable fut racontée aux habitans de ces provinces, le dieu-montagne dut naturellement être regardé comme un des points de l'escalade des Titans.

Tous les philologues conviennent, qu'en grande partie, la mythologie n'est autre chose qu'une transmission plus ou moins ingénieuse des catastrophes de la nature : or, ces souvenirs déifiés de l'entreprise téméraire des Titans, se conservèrent long-tems avec les mêmes dénominations partout où l'on observa les tristes effets des convulsions de la terre, des destructions volcaniques, devenues des images vénérées, des preuves religieuses; il est donc simple et raisonnable de penser que le nom de Titan fut donné au mont de San-Marino, en commémoration de cette croyance sacrée. Les Chrétiens ne plantent-ils pas des croix, ne transforment-ils pas en lieux saints les monticules qui avoisinent les villes, parçe qu'on leur a dit que le Calvaire était une montagne auprès de Jésusalem ? La fable des géans faisait partie du polythéisme de la Grèce et de Rome, mais elle dut imposer davantage devant d'antiques déchiremens de la nature, en présence d'une représentation parfaitement d'accord avec les rêves

de l'imagination; et comme, de toutes les contrées de l'Europe, l'Italie est celle qui présente les plus grands phénomènes de ce genre, elle passa pour avoir été le théâtre des événemens mythologiques : ses monts ignivomes furent les bouches de l'Enfer, et leurs détonations le bruit des forges de Vulcain. Toutes les religions naissent de l'histoire physique des nations et en forment ensuite l'histoire morale.

Quoique d'après les observations les plus récemment faites sur le Mont-Titan, on ne puisse affirmer qu'il ait été jadis bouleversé par des feux souterrains, des minéralogistes y ont cependant trouvé tous les effets de l'ignition; ce que les verres, les pierres volcaniques, le soufre et autres substances viennent suffisamment indiquer. Enfin, une des preuves les plus concluantes sur la dénomination dont nous recherchons l'origine, nous est donnée par le savant Ignarra, qui rappelle que les auteurs de l'antiquité, et particulièrement les poëtes, placèrent les Titannies ou fêtes des Titans, leurs conciliabules, et les différens points de leur périlleuse entreprise, dans chaque lieu où se trouvent des eaux thermales; faisant résulter de la sépulture des géans fulminés cette opération ignée du grand travail intérieur de la terre. Il se peut donc encore que les eaux chaudes qui sont dans le voisinage du mont,

et connues sous le nom des *Eaux de San-Marino,* aient contribué, d'après l'opinion poétique, à le faire nommer Titan.

Si cette idée est corrélative à l'interprétation la plus raisonnable des noms usités chez les Anciens, il est aussi présumable que le seul aspect de la montagne a pu réveiller les souvenirs fabuleux de la tentative des Titans, et les entretenir dans l'imagination des premiers peuples de l'Ombrie et de la Toscane. En effet, dans sa partie orientale, le Titan, roche immense et perpendiculaire, semble, à quelque distance, présenter l'image d'une tour élevée au pied de laquelle on contemple çà et là d'antiques débris, des quartiers imposans de pierres brisées par une force supérieure : les uns comme suspendus, les autres offrant leurs flancs arides ou leurs pics aigus; tous attristant l'œil par leur affreuse nudité, et rappelant, par la confusion, la terrible bataille où le mont principal et les monts entassés par les rebelles croûlèrent à la voix toute-puissante de Jupiter. Observons, en passant, avec quel art les prêtres ont de tout tems étayé les croyances sur ce qui parle à l'imagination; mais maintenant qu'une lumière réelle a fait pâlir toutes les fictions du paganisme, et que nous ne saurions plus nous satisfaire des inductions de l'imaginaire, cherchons à expliquer les révolutions physiques du Mont-

Titan par des causes locales, par la nature même du mont, sujet au destructif et continuel travail du tems. Observons d'abord que sa configuration est un phénomène commun aux provinces voisines, le Montefeltre et les premiers confins de l'Etrurie; et au lieu de nous laisser aller aux conjectures presque toujours trompeuses de l'extraordinaire, arrêtons-nous aux raisons les plus simples qui sont très-souvent les plus naturelles. Ne se pourrait-il pas que le Mont-Titan reposant sur une terre chargée d'alumine, facile à céder à l'action de l'eau qui se crée partout un passage, qui détruit peu à peu toute base argileuse, eût un jour perdu son équilibre, et que sa lourde masse entraînée eût reçu un ébranlement si fort qu'il s'en fût détaché une partie? Ce qui explique assez sa physionomie actuelle. Quoi qu'il en soit, ce désastre, en ne laissant à la montagne qu'un seul chemin praticable pour arriver à sa sommité, a sans doute servi les vues du législateur de la république, et tout en contribuant à la sécurité des citoyens, la fit devenir pour toujours l'asile et le refuge de la liberté.

Quelle que fût la cause de la dénomination dont il est question, elle fut employée jusqu'à la fin du dixième siècle, époque à laquelle la renommée du premier fondateur de la nouvelle république l'emportant sur un nom qui ne disait

plus rien à l'imagination, fit adopter plus convenablement celui de San-Marino, qui offrait aux contrées voisines des souvenirs vénérés, qui entretenait les habitans dans une sainte dévotion, et qui surtout faisait respecter cette petite congrégation civile. Nous n'avons trouvé aucune preuve authentique de ce changement définitif avant les dixième et onzième siècles : aussi sommes-nous surpris de voir le nom de San-Marino figurer au texte de Pseudo-Anastase, bibliothécaire de l'Eglise Romaine, dans l'énumération des terres de la donation du roi Pepin, terres qui dépendaient de l'exarchat de Ravennes et de la Pentapole. Nous croyons qu'il est plus vraisemblable de penser qu'il y a eu corruption, falsification du texte, attendu que le nouveau nom de San-Marino ne pouvait pas avoir encore à cette époque une existence géographique assez générale, non que le Titan ne fût déjà un état digne d'être connu du roi Pepin et de figurer dans ses dévotes largesses, mais parce qu'il n'était connu que sous le nom de Titan. Nous préférons faire au roi français l'honneur d'une généreuse exception; ce trait s'accorde d'ailleurs avec le caractère de ce monarque-citoyen, dont le génie présidait aux délibérations publiques, qui fit oublier son usurpation par sa popularité, et qui ne combla les papes de biens et de puissance que pour faire

retomber sur eux la honte du parjure dont il s'était souillé; car moyennant d'honnêtes rétributions les papes se chargeaient de tout. Il y a donc quelque probabilité à croire que Pepin avait eu une connaissance parfaite de la situation de l'Etat fondé par Marinus, et que, par respect pour ses institutions, il ne voulut point porter atteinte à sa vertueuse indépendance, témoignant par-là sa prédilection pour une forme de gouvernement qu'il adoptait lui-même pour augmenter sa puissance et la consolider.

Cependant la géographie politique de l'Italie ayant reçu de nouveaux changemens, de nouvelles démarcations, et les petits tyrans de cette péninsule n'étant pas des Pepin, le Mont-Titan fit partie de la *Decapoli* ou *Pentapoli montana*; aussi, dans la division des comtés, quoiqu'il ne dût appartenir à aucun, il se trouva compris, sans que ses habitans s'en doutassent peut-être, dans celui du Montefeltre, pays montagneux où la plupart des lieux ont des désignations relatives à leur conformation, ce qui valut encore au Mont-Titan le surnom de *Penna* (sommet, cime), dont les anciens se servaient pour indiquer les monts qui forment des crêtes : aspect qu'offre effectivement le Titan au nord-est. Les *Pinnæ vestinæ*, *Alpes penninæ* bien connues dans l'antique géographie, prouvent avec d'autant plus de force

cette assertion, que le célèbre président Desbrosses affirme que ces noms dérivent de la racine celtique *penn*, désignant les corps qui se terminent en pointe. Mais quoique le Titan reçût des noms successivement différens, ils furent toujours accompagnés du substantif générique *mont* qui exprimait sa forme et sa nature, et diverses parties de lui-même l'eurent par corrélation, particulièrement le *Mont-Cucco*, le *Mont-Gista*, et plus tard le *Mont della Guaita* (du Guet ou de la Guérite), nom provenant de l'antique mot barbare *guaita* qui s'est conservé dans l'idiome san-marinois par le verbe *guaitare*, et qui correspond parfaitement au mot français *guetter*.

Le chef-lieu de l'union civile, le siége du gouvernement eut aussi différentes dénominations, bien que la forme de l'Etat ne changeât pas. Tout est perfectible hors ce qui est la perfection : la langue, les mœurs, les usages suivirent la marche de la civilisation italienne, mais la congrégation démocratique de San-Marino et ses bases, la liberté et le travail, lois sacrées de toute éternité, sont toujours restées dans leur primitive et naturelle acception. Que dans les plus anciens documens qui nous sont restés on donne à cette société les noms de *monastère* ou d'*église*, qu'en d'autres siècles on l'appelle *village*, *forteresse* (*castellum*,

castrum) terre, commune, état, même *fortia, libertas*, mots qu'on n'applique pas ordinairement à des dénominations dans notre langue; qu'enfin on la caractérise tout-à-fait sous le titre de *république*, ce sont toujours les mêmes vertus, les mêmes principes qui l'ont guidée et maintenue; c'est son origine toute chrétienne qui doit, dans notre siècle de philosophie et de réformation, l'entourer de son plus bel éclat.

Pour épargner au lecteur l'ennui qui naît de trop minutieuses et quelquefois trop inutiles recherches, nous ne nous arrêterons pas à traiter des limites d'un Etat de si peu d'étendue : la nature les a tracées en isolant la montagne qui forme tout son territoire; et l'observation de sa loi fondamentale n'a jamais permis ces agrandissemens, fruits de l'esprit de conquête, qui conduisent tôt ou tard les peuples à l'esclavage. On ne voit, dans les documens, les San-Marinois étendre leurs limites naturelles que par des contrats de vente ou de cession; et, du haut de la Guaita, le citoyen satisfait de sa médiocrité, aurait pu donner, et donnerait encore de nos jours un grand exemple à l'univers, si l'on eût fait connaître les institutions de cette sage république dont l'ambition seule est bornée, tandis que sa piété et sa vertu ne le sont pas. Nous n'entrerons point dans des détails relatifs à l'histoire naturelle, attendu qu'ils n'offrent

rien d'intéressant pour les arts, rien d'avantageux pour le commerce; nous dirons seulement que la nature générale du mont est d'un tuf calcaire-sabloneux plus ou moins homogène, mais ne pouvant pas de toutes parts servir aux ouvrages de grosse maçonnerie, ni se prêter à être taillé et employé comme le firent les premiers habitans, à moins qu'on ne le tire dans les lieux où le roc est plus fort, et qui, alors, contient une grande variété de coquillages remarquables pour les amateurs de fossiles naturels; nous ajouterons qu'on trouve aussi de belles concrétions d'albâtre, des plâtres de différentes espèces; que le soufre abonde, ainsi que la manganèse si utile aux arts et à d'importantes opérations chimiques. Nous garderons de même le silence sur les météores les plus fréquens dans cette région élevée, nulle série d'observations constantes ne nous permettant pas de donner rien de précis sur ce sujet. Mais la situation du mont, son isolement, doivent laisser penser que le vent y règne avec toutes ses furies : c'est le seul tyran de cet heureux pays; il est surtout plus violent quand il souffle de l'ouest et du midi : aussi cette atmosphère, quelquefois si rigoureuse, est toujours exempte des miasmes qui causent des fièvres dans d'autres contrées de l'Italie. On a remarqué qu'en général les maladies sont rares à San-Marino, les conva-

lescences courtes, et que si des étrangers y viennent chercher la santé, ils ne tardent pas à se trouver plus forts, plus gais et mieux portans. Enfin, pour ne pas sortir du territoire du Titan, nous nous tairons sur les eaux minérales, appelées communément les *Eaux de San-Marino*, parce qu'elles se trouvent dans la vallée de Saint-Anastase, qui en est voisine. Les propriétés de ces eaux ont été analysées par des savans, et particulièrement par le naturaliste Dolomieu. Mais comment donner une idée du spectacle imposant qui s'offre de tous côtés au voyageur, quand arrivé sur la cime du mont toujours pure et dégagée, quand placé entre le ciel et la terre, il contemple avec terreur à l'orient les angles aigus, les pics menaçans des roches précipitées, et dont les nuages qui se maintiennent presque continuellement dans une région inférieure, semblent dérober les profondeurs; tandis qu'à l'occident une pente fertile et bien cultivée, ornée des festons d'un vignoble renommé (*); un ciel d'azur, un horison sans bornes, une mer tranquille, et parfois les crêtes des monts de la Dalmatie dorées par le soleil couchant, enchan-

(*) Les vins de cette côte sont supérieurs à ceux de Florence, d'Orvieto et de Montefiascone : on peut les comparer à quelques vins de France.

tent les regards étonnés. Et, si l'on a observé le peuple libre et hospitalier pour qui ce coup-d'œil est de tous les momens; si l'on a étudié ses institutions fortes, simples et naturelles, les sensations deviennent indéfinissables; la vertu parle au cœur, elle y pénètre avec l'air salubre qui raffermit la vie, et on oublie qu'il existe des cités populeuses où tout est factice hors la corruption; on perd le souvenir du luxe imposteur des cours, de leurs plaisirs bruyans; on rentre dans le sein de la nature, l'ame s'agrandit, l'existence se développe... Oh! quelles impressions profondes on reçoit sur cette roche toujours en contact avec la liberté! Ravenne, Faenza, Forli, Bertinoro, Cervia, Césène, Rimini, San-Léo, Pesaro, Urbino, Ancôna, onze villes dont on aperçoit les enceintes, ont des accens de douleur à faire entendre, une ancienne splendeur, une liberté précieuse à regretter : la cendre du Dante rappelle le souvenir des agitations du moyen âge; les arcs élevés à Auguste (à Rimini), et à Trajan (à Ancône), entretiennent dans la mémoire l'idée terrible des vicissitudes des grands empires; mais San-Marino n'a que des actions de grâce à porter au ciel : pour elle le passé n'est qu'un encouragement, le présent une félicité sans trouble, et l'avenir une espérance.

LIVRE II.

De l'origine de la République de San-Marino.

L'ÉTUDE des chroniques a conduit quelques savans à croire aux traditions conservées par les peuples sur leur propre origine, et d'autres à les regarder comme tout-à-fait fabuleuses. Nous ne pensons pas qu'il faille traiter l'âge des illusions comme celui du positif, l'enfance comme la vieillesse, et repousser ces anciennes croyances qui sont ordinairement, soit des inventions exagérées fondées sur quelques vérités, soit des vérités amplifiées par l'imagination, l'ignorance et la crédulité, mais qui portent avec elles quelque chose de la physionomie primitive des nations, et qui ont, pour ces dernières, le charme des souvenirs. L'édifice élevé sur des bases peu solides s'écroule tôt ou tard : les chroniques du moyen âge ne forment plus aujourd'hui qu'un amas de ruines éparses au milieu desquelles on peut reconnaître encore la nature des matériaux qui les ont composées; et, la faculté de discerner étant devenue un des plus heureux résultats de notre

civilisation, nous ne croyons plus qu'il soit nécessaire de rejeter des traditions qui, au contraire, nous font connaître notre vraie situation, qui nous montrent le chemin que nous avons parcouru. Le sentiment de Tite-Live doit donc être le guide de tout historien : *Nec affirmare, nec refellere in animo est.*

Les vieilles fables mystiques de la barbarie où quelques ennemis de l'humanité voudraient nous replonger, peuvent servir, par leur absurdité, à détruire celles qu'on propage sans honte, et qui, malheureusement, trouvent quelques crédules parmi les esprits faibles, et des zélateurs parmi les petits ambitieux. Remarquons qu'en général ces fables naquirent jadis de l'ignorance et d'une dévotion mal entendue, combinées avec les idées politiques et avec l'intérêt de quelques-uns pour la servitude de tous : celles d'aujourd'hui naissent de l'hypocrisie par les mêmes combinaisons et pour les mêmes résultats. Mais si l'enfance de la société de San-Marino a eu ses contes merveilleux, ses miracles, qui nous sont transmis par les légendaires, la fable, comme chez les Grecs du paganisme, n'était qu'une allégorie de la vérité, qu'un appui pour la loi évangélique et fondamentale de cette réunion, qu'un moyen de conserver sa liberté. Quelle que soit l'ignorance d'un peuple, toutes les fois que ses doctrines religieuses

s'accordent avec ses institutions civiles, il n'a plus à redouter les superstitions; la raison, cette opération toujours perfectible de l'ame, l'amenant peu à peu à distinguer les vérités incontestables des plus grossières erreurs.

A l'époque où les empereurs Dioclétien et Maximien abreuvaient le Cirque du sang des Chrétiens, le Mont-Titan, inculte et sauvage, appartenait en propre à une matrone idolâtre nommée *Felicissima* (*) (Félicité), et servait de retraite à un homme que sa vertu chrétienne avait rendu célèbre à Rimini, et que la persécution n'osait poursuivre jusque sur une montagne déserte : l'aspect continuel d'une vie exemplaire cessait d'être un crime en cessant d'être la satire des mœurs païennes. La bouche de ce sectateur du Christ ne s'ouvrait plus pour faire rougir le front du magistrat, pour détruire avec des paroles sublimes, recueillies par la foule, les honteuses pratiques de la religion de l'Etat, pour ébranler la foi vacillante des citoyens de Rimini. Mais un chemin se frayait, pour monter au Titan, sous les pas de quelques personnes pieuses secrètement converties; leur nombre augmentait visiblement, et la voix ascétique du solitaire, des hauteurs de la roche escarpée, retentissait plus que jamais dans

(*) Matteo Valli.

les cités populeuses du voisinage. Le culte mystérieux des Chrétiens s'affermissait par le martyre; une partie des habitans de la plage n'implorait plus Neptune; si la marine impériale sillonnait tranquillement l'Adriatique sous la protection du trident, dans le danger chaque esquif avait sa croix; et, après l'orage, le nautonnier et ses matelots accomplissaient le vœu de se rendre au Mont-Titan. Une situation incertaine, la crainte et l'espérance, la conviction sincère pour la foi nouvelle et la terreur des édits de persécution, tout contribuait à frapper l'imagination des cathécumènes. Les miracles se multipliaient : pendant la nuit une voix céleste se faisait entendre à la mère assoupie auprès du berceau de son enfant malade; le baptême devait rendre à la vie l'époux prêt à expirer, et prolonger l'existence des vieillards; pendant la tempête, dans l'obscurité, une croix lumineuse apparaissait au voyageur. Sous le portique de son palais, entouré des vaines images de ses dieux de marbre, le riche oisif, en respirant l'air frais et pur de la nuit, découvrait dans la configuration des étoiles cette forme éternelle de la croix; et dans son sommeil inquiet, le juge, chargé par ses fonctions de sévir contre les novateurs, entendait les actions de grâces des martyrs, et sentait les maximes évangéliques pénétrer malgré lui au fond de son cœur. Les échos

du Mont-Titan répétaient, peut-être pour la première fois, des accens humains; le nom sacré du Sauveur s'y proférait en pleine liberté; l'eau du torrent qui s'échappe d'entre ses roches, répandue sur des têtes païennes, faisait, à la voix de l'apôtre, au signe de la rédemption, des cœurs chrétiens; la grâce les remplissait de cette force morale que n'intimide pas l'idée du supplice et l'apprêt des tortures réservées dans tous les tems aux partisans des doctrines contraires à la religion dominante.

La renommée de l'anachorète du Mont-Titan ne tarda pas à s'étendre dans la province, mais son nom était plus particulièrement révéré à Rimini où il avait long-tems résidé, et surtout parmi les ouvriers employés à réparer le port et les murailles de la ville, parce qu'il avait été leur compagnon. C'étaient, pour la plupart, de nouveaux chrétiens, des soldats qui avaient quitté la profession des armes après avoir reçu le baptême, préférant vivre du travail le plus grossier plutôt que de faire ce que réprouvait la loi divine qu'ils embrassaient. En ce tems-là les véritables traditions n'étant pas encore interprétées dans des vues particulières, se transmettaient dans leur pureté primitive; le christianisme, loin de protéger l'esclavage, offrait une égalité parfaite à tous les hommes; la naïve simplicité des

préceptes de l'Evangile n'avait pas prêté son appui aux commentaires des scolastiques, aux arguties des hommes du pouvoir : la parole de Tertullien qui avait assisté aux prédications des successeurs d'Irénée, de Saint-Policarpe et de Saint-Jean le bien-aimé de Dieu, vivait toujours dans tous les cœurs qu'elle fécondait : le Christ, en désarmant Pierre, avait désarmé tous les guerriers ensemble : il n'était pas encore permis d'être soldat et de professer en même tems les doctrines pacifiques du Nouveau Testament, où il était dit que quiconque se servirait de l'épée périrait par l'épée : le Sauveur des hommes, l'Agneau sans tache n'était pas encore devenu le dieu Mars des rois ; le Chrétien qui n'avait pas le droit de venger ses propres injures, ne pouvait pas, sans être parjure, servir d'instrument à la colère d'un autre homme quel que fût son titre, et à infliger à des peuples innocens les fers, les tourmens et la mort (*). Maximilien venait de donner à ses frères l'exemple du martyre en refusant de porter les armes (**); et Marcellus, centurion dans la

(*) Tertullien : *La Couronne du soldat.*

(**) Maximilien ayant été amené devant le tribunal à l'effet d'être enrôlé en qualité de soldat, le proconsul, qui se nommait Dion, lui demanda comment il s'appelait. Maximilien se tournant vers lui, répondit : « Pourquoi me demandes-tu mon nom ? Je suis chrétien ; il m'est interdit

légion trajane, tandis qu'on célébrait une fête pour la naissance de Galerius, ôtant son baudrier

de porter les armes. » Dion ordonna qu'on l'enrôlât; et, quand cela fut fait, l'officier public inscrivit sa taille, qui était de cinq pieds dix pouces. Dion alors donna l'ordre à cet officier de faire à Maximilien la marque accoutumée, indice de son nouvel état. Mais Maximilien refusa de se laisser marquer, s'écriant qu'il était chrétien; sur quoi le proconsul lui dit : « Prends les armes, ou tu périras. » Maximilien lui répondit : « Si tu me fais périr, je ne porterai pas les armes. Je ne suis pas un soldat de ce monde, je suis le soldat de Jésus-Christ. — Qui a mis dans ton ame de telles idées ? — Ma croyance et le Dieu qui m'inspire. » Dion alors pria le père de Maximilien d'employer près de son fils la voie de la persuasion; mais ce vertueux père répondit que son fils connaissait son devoir et savait ce qu'il avait à faire. Alors Dion adressa de nouveau la parole à Maximilien. « Prends les armes, te dis-je, et reçois le signe de la profession militaire. — Je ne puis; j'ai déjà reçu la marque du Christ. — Je vais t'envoyer à ton Christ. — Tu le peux, et sa gloire sera mon partage. » Alors Dion ordonna de nouveau à l'officier de marquer Maximilien; mais ce dernier s'écria : « Je ne puis recevoir le signe du monde; si vous me le donnez, je le ferai disparaître. Votre peine à cet égard est inutile; je suis chrétien. Je ne puis porter un tel signe, lorsque j'ai reçu le signe du salut, le signe de Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, que vous ne connaissez pas, que Dieu a donné aux hommes pour expier leurs péchés, et qui est mort pour nous appeler à la vie. C'est à lui seul que les Chrétiens obéissent : c'est son étendard seul que je dois suivre, l'étendard de l'Au-

et son épée, en face des étendards, s'était écrié d'une voix forte : Je ne puis plus continuer à

teur de vie, de notre divin Médiateur. — Prends les armes et laisse-toi marquer, ou tu vas périr. — Fais-moi périr, mon nom est déjà enrôlé dans l'armée du Christ. Il m'est interdit de combattre. — Considère la jeunesse, et prends les armes. La profession des armes est la plus honorable et la plus belle de toutes pour la jeunesse. — Mes armes sont les armes du Seigneur : je ne puis combattre pour des intérêts terrestres; je suis chrétien! — Parmi les guerriers qui composent la garde de nos empereurs Dioclétien et Maximien, Constantin et Maxime, il y a des soldats chrétiens, et ceux-là ne font pas difficulté de combattre. — Ceux-là font ce qu'il leur convient de faire; pour moi, je suis chrétien, et je ne puis combattre. — Prends les armes, te dis-je; ne méprise pas la noble profession du soldat. Prends les armes, ou tu périras. — Tu te trompes, Dion, je ne périrai pas; je quitterai seulement ce monde, et mon ame ira habiter avec mon Sauveur. » Alors Dion ordonna que son nom fût effacé des rôles de l'armée et lui dit : « Puisqu'en esprit de rebellion tu as refusé de prendre les armes, tu mourras, conformément à ton désir, et ta mort servira d'exemple aux insensés qui seraient tentés de t'imiter. » Alors il prononça la sentence de Maximilien, conçue en ces termes : « Maximilien, puisque, dans un esprit de révolte, tu as refusé de prendre les armes, tu périras par le tranchant de l'épée. — Gloire à Dieu! » répondit Maximilien. Il était âgé de vingt ans trois mois et sept jours. Lorsqu'il arriva au lieu de l'exécution, il parla en ces termes : « Mes chers frères, puissiez-vous vous efforcer de mériter un jour de jouir de la vue du Seigneur et de rece-

servir, car je suis devenu chrétien. J'ai en horreur vos faux dieux, dieux impuissans, dieux sourds, dieux de bois et de pierre. Il avait subi le dernier supplice; après quoi Cassien, qui tenait les rôles dans la même légion, déclarant que le jugement de Marcellus était injuste, avait demandé à périr comme lui, attendu qu'il partageait la même croyance. Tous ces récits entretenaient parmi les fidèles une foi sincère, un enthousiasme inconnu aux païens énervés; et Rimini semblait être devenu un lieu de réunion pour ces guerriers rentrés dans la vie civile, satisfaits de partager la gloire du Christ et de vivre du travail de leurs mains : il y en avait de tous les pays; mais la ferveur et le zèle qu'ils montraient pour leur croyance détruisaient ce caractère particulier des nations : ils étaient tous frères.

Il arriva que les deux fils de Felicissima qui servaient dans la garde des empereurs, vinrent voir leur mère dans la maison de plaisance qu'elle habitait non loin du mont qui, comme nous l'avons dit, était sa propriété. Ces deux jeunes gens,

voir ses célestes couronnes ! » Alors s'adressant à son père avec un visage gai et serein : « Donnez, mon père, donnez au bourreau l'habit militaire que vous aviez apporté pour moi. Un jour nous nous réunirons dans les rangs des bienheureux martyrs, et nous nous réjouirons ensemble au sein du Seigneur. »

habitués à la vie dissipée de la cour et aux sensualités du paganisme, ne tardèrent pas à entendre parler du pieux chrétien qui vivait sur les rochers du Titan. L'autel des dieux impurs restait sans sacrifices : ils accusent l'anachorète de l'ennui qu'ils éprouvent; ils jurent par Jupiter de s'attirer la faveur céleste en répandant le sang de l'impie; ils n'écoutent que leur fureur; et après avoir sacrifié à Némésis, ils s'élancent dans leur impétuosité vers la montagne qu'ils gravissent malgré l'ardeur d'un soleil brûlant.

C'était à travers les ténèbres, protégés par l'obscurité, que les adorateurs du vrai Dieu franchissaient ces hauteurs vénérées : séparés de la terre par les nuages, ils n'y voyaient plus que le ciel pendant les heures de la prière; l'air frais et pur qu'ils y respiraient leur semblait un avant-goût des jouissances de l'éternité; les dangers qui les entouraient dans la plaine, les séductions et les persécutions, contrastant avec la liberté dont ils jouissaient seuls en présence de Dieu, imposaient à leur imagination encore païenne, qu'un enthousiasme ascétique nourrissait autant qu'une conviction sincère. Cette imagination usée des riches superfluités de la mythologie se complaisait dans la simplicité majestueuse de la religion naissante : l'école platonicienne y trouvait ses doctrines : un Dieu mort pauvre, du dernier des supplices,

offrait aux sectateurs de Zénon une morale aussi sévère et cependant plus douce, plus indulgente, plus persuasive que le stoïcisme. La philosophie chrétienne comptait déjà des milliers d'Epictètes; elle était dégagée de toute vanité, elle était le lien d'une parenté universelle; elle faisait vivre tous les hommes sous l'autorité d'un père commun; elle portait à aimer le prochain comme soi-même, tandis que l'égoïste stoïcien renfermait son univers en lui, et condamnait les joies innocentes accordées par la nature en compensation de tant de maux inévitables. La religion nouvelle était une conséquence de la sagesse progressive du monde: le Christ venait après Socrate; et avant le Christ, on comptait chez les Juifs sept écoles religieuses qui toutes tendaient à une perfection mystique. Un rayon plus pur de lumière animait les disciples de St.-Jean, et enfin l'envoyé de l'Etre suprême, le Fils du Créateur avait surpassé tous les Sages, s'était élevé au-dessus de toutes les autres perfections humaines. Cependant les hommes, dans leur aveuglement, méconnurent, altérèrent, changèrent tout-à-fait cette loi naturelle écrite dans tous les cœurs bien plus profondément que dans des textes qui parfois se contredisent, car cette réciprocité de secours, cet échange de procédés, cette indulgence pour autrui, forment une religion sociale qui pouvait à

la rigueur se passer de son divin intermédiaire, mais qui scellée de son sang sacré, reprendra quand les siècles éclairés et sages auront chassé la seconde barbarie qui obscurcit encore la terre, son empire purifié de toute fausse interprétation.

Parvenus sur la cime du mont, les deux frères païens jettent autour d'eux un regard épouvanté. Ils implorent les dieux infernaux. Ils ne peuvent concevoir qu'une roche aride, dans une atmosphère rigoureuse, car un vent glacé soufflait en ce moment avec furie, pût être le séjour de prédilection d'un mortel; leur courroux, né au sein de leur voluptueuse demeure, s'éteint à la vue des périls dont ils sont environnés. Le polythéisme n'avait pas de rempart contre l'adversité. Seuls dans ce désert sanctifié par la Croix, ils se sentent abandonnés de leurs dieux; ils frissonnent; nulle habitation ne s'offre à leurs yeux; mais, à leur voix, un homme sort d'entre les pierres informes et s'avance vers eux : il est jeune encore, la force et la santé brillent sur ses traits; un sarrau de toile grossière forme son vêtement; une pioche qu'il tient en main atteste qu'on vient d'interrompre un travail assidu, et son maintien calme et recueilli a quelque chose d'imposant et de solennel. Sa présence produit sur les deux frères cet ascendant de la force morale sur la faiblesse. — Qui êtes-vous, leur dit-il; venez-vous au nom du Christ? Fuyez-

vous la persécution des idolâtres? Est-ce le baptême que vous demandez? ou, pour vous raffermir dans votre foi, voulez-vous entendre la parole sacrée des Apôtres? — Nous venons te demander de quel droit tu oses t'établir dans un lieu dont nous sommes les maîtres, répondent les deux frères. — Si ces roches vous appartiennent, ordonnez-moi de les quitter, j'obéirai. — Tu es chrétien? — Je le suis! — Que fais-tu dans ce désert? — Je prie le Sauveur de la terre et des hommes sans que mes yeux soient souillés par l'aspect des idoles; je taille dans le roc un asile que je croyais à l'abri de la persécution. — Quelle est ta patrie? — Je suis né au-delà de cette mer dont vous voyez les flots, et de ces montagnes dont on aperçoit les cimes : je suis Dalmate. — Quel est ton nom? — On m'appelle Marinus. — Quelle est ta profession? — J'ai travaillé long-tems aux réparations du port de Rimini. — Et c'est toi, vil maçon, qui détournes les habitans de cette province de la religion dont nos empereurs sont les pontifes? — Je suis chrétien, je vis en chrétien : la vérité de ma croyance, l'absurdité des faux dieux seules ouvrent les cœurs aux lumières du Fils de Dieu mort sur la croix pour notre rédemption. J'ai porté le glaive, mais je l'ai déposé pour la truelle; peut-être avais je aussi le droit de parler du ton d'un maître et de commander aux hommes, mais Jésus-

Christ a dit : Les premiers seront les derniers, et les derniers seront les premiers : je me suis mis au niveau de tous les enfans d'un seul créateur. — Et tu ne crains pas que, pour punir ton audace, nous ne plongions notre épée dans ton sang en sacrifice à Jupiter vengeur? — Je dirais : Gloire éternelle à Dieu! Jésus sur la croix priait pour ses bourreaux.

Cependant le feu de la colère étincelle dans les yeux des deux frères païens, en même tems qu'un froid mortel paralyse leurs membres tremblans, et fait tomber de leurs mains sans force une épée inutile : ils s'étonnent de ce qu'ils éprouvent. Marinus touché de leur état, et l'attribuant à la justice de Dieu, les aide à regagner le chemin de leur demeure, et quand ils se sont éloignés, il prie pour eux.

Trois jours après un serviteur de Felicissima vient au nom de la matrone supplier le solitaire de se rendre auprès de ses fils gisans sur un lit de douleur, afin de les guérir, par l'intercession de ses prières, d'un mal que leur avait envoyé son dieu. Marinus suit l'envoyé. Il entre dans le palais au moment où l'on se dispose à offrir un sacrifice à Apollon, dieu de la santé. Transporté d'une forte indignation à l'aspect de cet appareil impie, il renverse l'autel, brise la statue, arrache les couronnes des assistans; il incendie tout ce qui peut appartenir à la célébration des mystères

du paganisme; et il prie Dieu d'envoyer ses lumières et la force de la vraie foi, la santé de l'ame et du corps à ceux qui s'étaient montrés ses propres ennemis. En effet, les deux frères ne tardent pas à éprouver un bien-être réel; à mesure que la voix du chrétien les exhorte à quitter leurs honteuses superstitions pour adopter une croyance raisonnable, ils sentent la persuasion arriver à leur cœur et la vie réchauffer leur sang : ils demandent enfin le baptême, et leur mère, non moins touchée qu'eux des sublimes vérités que le solitaire démontre à leur esprit, le reçoit en même tems avec cinquante (*) d'entre ses parens et ses serviteurs. Alors Marinus remonte dans sa solitude, loue le Seigneur, lui offre en action de grâce les brebis dont il vient d'augmenter son troupeau.

Cet événement étendit encore la renommée de l'ermite du Mont-Titan. Les nouveaux convertis, dans leur sainte ferveur, bravèrent les menaces des magistrats de la province Emilienne : le rang qu'ils tenaient à la cour, et la protection ouverte qu'un des Césars, Constantin, venait d'accorder aux sectateurs de la nouvelle religion, influèrent sur les persécuteurs. Les Chrétiens respirèrent : chaque jour leur nombre devenait plus grand.

(*) Matteo Valli.

Bientôt aussi les faiblesses humaines n'étant plus arrêtées par cette morale sublime qui ordonne de pardonner les offenses, s'agitaient et faisaient craindre une réaction contraire à l'esprit du Christ, et d'autant plus imprudente, que l'édit de persécution avait encore toute sa force : les Chrétiens montrèrent de l'orgueil de professer une religion proscrite ; ils insultèrent hautement les idoles ; ils se rendirent coupables de cette raillerie amère que les Juifs avaient employée envers le Fils de Dieu, et s'adressant aux idolâtres, ils disaient : « Que vos marbres vous sauvent, que Jupiter tonne, que Neptune nous engloutisse : eh bien, ils sont muets! » Mais Gaudenzius (*) que Marcel, évêque de Rome, successeur de l'apôtre Saint-Pierre, avait envoyé à la province comme son pasteur, comme surveillant, visiteur ou évêque, voyant l'insuffisance de ses efforts pour apaiser cette révolte des passions impies, alla trouver Marinus dont la voix toute-puissante et la haute sagesse devaient délivrer les fidèles du démon de l'orgueil. Il déposa entre ses mains sa crosse épiscopale, et lui dit : « Dieu t'appelle, le troupeau s'égare ; viens, ramène-le dans le droit chemin. » Marinus repoussa ce signe d'une dignité que son humilité et sa modestie lui conseil-

(*) Melchiore Delfico.

laient de refuser, mais il suivit comme simple lévite l'évêque ou surveillant afin de le seconder dans la propagation de la vraie foi, et surtout pour la transmettre comme Dieu l'avait dictée, pure, simple et inoffensible.

Le retour de Marinus à Rimini combla de joie les fidèles. A sa voix la religion reprit son noble et divin caractère : il recommandait à tous ceux qui venaient l'écouter de suivre dans la vie commune les coutumes de leurs devanciers, les Chrétiens des trois siècles précédens, d'être propres dans leurs personnes, mais simples dans leurs vêtemens et dans leurs meubles, tempérans dans le boire et le manger, de fuir tous les divertissemens où ils apercevraient quelque tendance au mal; d'être chastes dans leur conversation, de tempérer la joie par la gravité; d'être modestes dans leur conduite et dans leurs mœurs; d'observer rigidement leur parole et leurs engagemens; de porter l'amour de la vérité jusqu'à ne jamais nier leur qualité de Chrétien, dût la mort en être l'infaillible récompense. Quelque éloquent qu'il fût, il prêchait mieux encore par l'exemple; il témoignait à chacun l'affection d'un frère, et l'appelait toujours de ce doux nom; il était bon, affable, charitable au-delà de toute expression. Ayant repris son métier de maçon, il distribuait le fruit de ses travaux à ceux qui étaient pauvres et

chargés de famille ; et quoique les fidèles lui eussent confié tout pouvoir sur eux, il s'abstenait avec soin, dans ses censures, de ce qui pouvait ressembler à tout acte de violence ; il priait pour les brebis égarées comme pour les persécuteurs ; il se montrait toujours humble et patient ; jamais il ne lui arrivait de composer avec sa conscience, et il eût préféré donner la vie plutôt que de consentir à porter atteinte à la doctrine évangélique et de s'écarter des préceptes de ceux qui avaient vu le Seigneur, qui avaient recueilli de la bouche des apôtres les seules vraies interprétations de la loi divine. Cependant ces transmissions verbales, plus fortes que celles que le style des écrivains altérait et que des traductions affaiblissaient, ces transmissions de la conduite et de la vertu des premiers Chrétiens qui s'étaient maintenues dans leur pureté primitive, commençaient à se corrompre, et les efforts de Marinus et du pieux Gaudenzius tendaient à prolonger le règne de l'Evangile. La sécurité dont les Chrétiens jouissaient était plus funeste à la Foi que les persécutions : la discipline du christianisme se relâchait peu à peu ; un soldat chrétien qui avait été puni pour avoir refusé, dans une cérémonie publique, de porter sur sa tête la couronne qu'avait coutume de porter le reste de l'armée dans ces sortes d'occasions, venait d'être blâmé, pour son zèle outré et hors

de raison, par certains casuistes chrétiens grandement dégénérés de la pureté de principes professés par leurs ancêtres, au point de penser qu'un grand nombre de cérémonies païennes, bien que sévèrement réprouvées par l'Eglise, pouvaient être pratiquées sans crime.

Depuis l'époque de la conversion de Constantin, les Chrétiens avaient commencé à se laisser soumettre aux opinions du monde; son avénement au trône devint le signe de la corruption (*). Il y eut des soldats chrétiens; des chrétiens étaient employés à la confection des idoles. Pleins de joie de voir un empereur de leur religion qui leur donnait l'espérance d'être enfin admis aux mêmes droits et aux mêmes privilèges que le reste des citoyens, les Chrétiens qui se trouvaient à l'abri des persécutions sanglantes dont ils avaient été victimes dans les siècles précédens, se soumettaient à tout ce qu'on voulait; ils adoptaient les coutumes et les superstitions païennes afin de plaire à l'empereur: ils sacrifiaient leur conscience et leur intérêt à

(*) Dès qu'il y eut des empereurs chrétiens, dit M. de Fleury (*Hist. eccl.*), les plaisirs commencèrent à s'introduire dans l'Eglise, et l'on ne voyait parmi les ecclésiastiques qu'inimitié et que division; et parce que les évêques étaient riches et considérés, on se servait de toutes les voies pour parvenir à l'épiscopat; et quand on y était parvenu, l'on prenait une autorité tyrannique.

leur sécurité. On se faisait chrétien par spéculation. Alors les mœurs des Chrétiens changèrent visiblement (*), ils commencèrent à habiter des demeures magnifiques et à s'abandonner aux délicatesses du luxe. Ils devinrent envieux, trompeurs, querelleurs; ils violèrent leur parole et leurs engagemens; et il n'était plus possible de reconnaître en eux ces sectateurs du Christ dont Pline, l'un des adversaires de leur religion, avait fait lui-même un si bel éloge, éloge qu'ils avaient continué de mériter, au dire des Ecrivains du tems, un siècle encore après la mort de cet homme illustre. Il se formait un mélange inoui de paganisme et de christianisme : Constantin conservait les titres pompeux de *souverain Pontife*, de *Divinité*, d'*Eternité*, tels que les portaient ses prédécesseurs; on l'adorait comme un dieu, on le priait : l'idolâtrie s'introduisait dans la religion du Christ avec toutes ses pratiques, et la corruption devenait légalement fixée. Au mépris de l'Evangile, loi fondamentale, Constantin peuplait son armée de chrétiens, et pour affaiblir le scrupule de quelques-uns il dispensait du serment militaire jusqu'alors usité : on jurait par le Père, le Fils et le Saint-Esprit, ainsi que par la majesté de l'empereur qui « le premier après Dieu (telle était

(*) Eusèbe.

l'expression qu'on employait), avait droit à l'amour et à la vénération du monde. » Les chefs de l'Eglise furent bientôt chargés du soin d'altérer et de rendre méconnaissable la maxime par laquelle l'Evangile proscrit la guerre : on insinua, qu'en certains cas, l'interdiction de combattre et de verser le sang pouvait être levée, et qu'il était permis d'exterminer au nom de la religion. C'était rassurer, par une manœuvre politique, les consciences intimidées, et détruire le principe d'illégalité et de criminalité de cette immense complication de calamités morales, de la guerre, entraînant au vol, au pillage, au meurtre avec préméditation qui, selon l'Ecriture, constitue l'homicide.

C'est ainsi que le torrent des passions humaines brisait les digues sacrées dans le concile d'Elvira; la voix des confesseurs et des Pères, fidèles à toute la rigueur de l'ancienne doctrine, ne pouvait sauver du naufrage l'œuvre de Dieu méconnue, mal interprétée, devenue l'arme de la puissance temporelle.

Marinus retardait les progrès du mal dans le troupeau du bon Gaudenzius; plus le danger devenait pressant, moins il ralentissait son zèle. Plus de repos pour lui; Rimini retentissait de sa pieuse éloquence; il combattait l'hérésie de l'interprétation mensongère si favorable à l'empereur; il citait les premiers Pères qui n'avaient fait qu'une

chaîne avec les apôtres ; il commentait leurs écrits et leurs actions ; il lisait les propres épîtres des disciples du Christ et de leurs disciples ; et sûr que la guerre et l'oisiveté des soldats devaient anéantir à jamais la morale sublime de l'Evangile, il défendait sévèrement la profession des armes, comme conduisant à la fraude, à la haine, à la débauche, à la vengeance, au vol et à l'homicide. Il récapitulait le nombre des fidèles qui, dans les siècles précédens, et tout récemment encore, avaient préféré le martyre au métier de soldat. Il tonnait contre cette constitution désorganisatrice qui établissait des catégories, une hiérarchie parmi les enfans d'une même mère, chemins de l'esclavage, sources d'ambition et d'orgueil en opposition avec l'humilité chrétienne. Il avait surtout à combattre un puissant antagoniste, Marcianus (*) qui s'était déclaré le défenseur de l'hérésie, et qui, en récompense, avait reçu des honneurs et des richesses de la part de Constantin. Marcianus parlant à la faiblesse humaine, cherchait à détruire les impressions de Marinus par des subtilités impies : il expliquait l'Ecriture en faveur du pouvoir absolu de l'empereur ; il niait tout ce qui nuisait à son système, et interprétait faussement en sa faveur tout ce qui se prêtait à l'être, comme s'il pouvait y

(*) Vies des Saints.

avoir deux morales changeantes à volonté, comme si l'Ecriture n'était pas obligatoire pour tous; comme si Dieu chargeait de la responsabilité de tous, ceux qu'il place à la tête des nations pour travailler à leur bonheur; comme si le sujet n'avait plus rien à faire pour son salut, ce soin étant confié à son souverain; comme si le *rendez à César ce qui est à César* annullait le *et à Dieu ce qui est à Dieu.*

Cependant la force instinctive de la vérité donnait toujours l'avantage à Marinus dans les discussions; la foule des fidèles se portait plus volontiers auprès de lui qu'auprès de son adversaire; il offrait une vie d'accord avec ses discours; la vertu qu'il prêchait n'était pas seulement une théorie séduisante, il l'appuyait par l'exemple, et l'ascendant de sa conduite toute ascétique lui attirait les cœurs véritablement convaincus de la sublimité de la religion chrétienne. De son côté Marcianus semblait reconnaître deux dieux de plus au polythéisme de l'antique Rome, le Christ et Constantin; il observait pour ces derniers venus presque les mêmes rites que pour Jupiter et Apollon; il imposait par le faste; il faisait venir la puissance temporelle au secours de ses doctrines relâchées, de son évangile méconnaissable, tandis que Marinus touchait par sa pauvreté, par la pratique et l'observation scrupuleuses des lois divines, la

prière et le travail. Le premier, au sein du luxe, et comme entouré de ses esclaves, ne parlait que de Rome, ordonnait au nom de Rome; le second, en secourant ses frères, ne parlait que du ciel, et suppliait au nom de Dieu. L'un, gonflé d'orgueil, désignait sa secte sous le nom grec *katholicos*, c'est-à-dire universelle; l'autre ne reconnaissait à la religion du Dieu de l'univers que la seule et vraie dénomination d'évangélique. Celui-ci, en élevant un temple avec magnificence, prouvait que tout n'est que vanité; celui-là, rejetant avec horreur cette coutume païenne de déifier des constructions fragiles qui semblent renfermer la religion dans des enceintes étroites, ne croyant pas qu'il y eût un temple plus digne du Créateur et de son Fils que la grande œuvre de la création, ne voulait qu'un abri pour les fidèles, sujets aux maux de l'humanité, où la voix de l'homme fît entendre la parole de Dieu, et point de logement pour l'Etre invisible, point de lieu qu'on pût profaner. Marcianus, en consacrant un autel, semblait apporter aussi en principe qu'il fallait que le prêtre en vécût; Marinus faisait vœu de pauvreté. Marcianus organisait le clergé comme l'armée, par dégrés hiérarchiques, avec des appointemens et des récompenses, établissait la profession de prêtre comme celle de soldat; Marinus démontrait la fragilité des choses

d'ici-bas, faisait luire l'espérance de l'éternité. Marcianus se faisait porter en triomphe; Marinus se dérobait humblement aux éloges dus à sa vertu. Marcianus mettait entre les mains du successeur de l'apôtre Pierre les foudres de Jupiter exterminateur; Marinus pardonnait et priait pour les ennemis de la religion. Marcianus amassait des trésors; Marinus répandait en aumônes le fruit du travail de ses mains. Marcianus fondait sur la foi un dogme d'où résultait l'obéissance passive, mettait sa vanité à commenter le Seigneur; Marinus le louait constamment même par son travail, et enseignait à compter sur ses œuvres. Cependant ce dernier était seul à lutter contre son redoutable adversaire : Gaudenzius, forcé de reconnaître l'autorité de l'empereur, et d'obéir à l'autorité de l'évêque de Rome, abandonnait le troupeau commis à sa garde, tandis que Marinus plus jeune, peut-être plus animé du saint zèle, et que le feu divin embrasait, tenait tête à l'orage, éclairait des lumières de son génie le sentier obscurci de la vraie Foi, y ramenait les fidèles égarés, et faisait trembler dans sa chaire le prêtre sacrilége qui touchait à l'arche du Seigneur, qui osait interpréter la loi évangélique dans un sens contraire à l'opinion de ceux qui avaient recueilli les discours du Christ de sa propre bouche, et qui avaient répandu sur toute la terre les vrais

préceptes et les seules interprétations de l'Ecriture.

L'erreur mène ordinairement au crime. L'éloquence de Marinus faisait d'autant plus d'impression, qu'elle était soutenue par la sainteté de sa vie : Marcianus le calomnia, non pas ouvertement, mais en ayant recours à cette politique ténébreuse qui devait plus tard flétrir toutes les vertus, protéger tous les intérêts mondains, devenir l'ame d'une religion terrestre, pour faire oublier tout-à-fait la doctrine du Dieu mort sur la croix. Une femme (*) venue de Dalmatie accusa, devant les Chrétiens assemblés, Marinus de l'avoir séduite et délaissée. Alors Marcianus feignant d'éprouver une grande indignation de voir tant d'hypocrisie dans un lévite du Seigneur, ordonna qu'on jugeât le coupable et qu'on le punît par l'interdiction. Marinus, qui se trouvait dans la foule, entendit cette accusation avec le calme d'une conscience pure, engagea ceux qui étaient près de lui d'obliger cette femme à désigner celui qui l'avait séduite et délaissée. Mais malgré les efforts de Marcianus pour s'opposer à ce qu'on procédât de la sorte, cette manière de connaître la vérité prévalut, parce qu'elle en offrait le moyen le plus sûr. La femme accusatrice se troubla.

(*) Vies des Saints.

Les Chrétiens passèrent l'un après l'autre devant elle, tandis qu'un d'entre eux, le plus renommé pour son amour de la justice, disait: « Celui que tu vois devant toi est-il coupable de t'avoir séduite et délaissée? » Mais avant que le tour de Marinus fût venu, l'accusatrice, dans son embarras extrême, voyant un homme dont les traits avaient quelque rapport avec ceux qui distinguaient les habitans de l'autre rive, et dont les vêtemens simples pouvaient rappeler celui qu'on lui avait dépeint, s'écria : « Voilà celui qui m'a séduite et délaissée. » Alors Marinus s'approcha d'elle, et lui dit : « Comment oses-tu accuser celui qui est né dans cette ville et qui ne s'en est jamais éloigné? C'est moi qui suis Dalmate, natif d'Arbi; c'est moi que tu accuses d'un crime. Réponds; quel motif de haine, de vengeance ou d'intérêt te porte à calomnier celui qui n'a jamais cherché à te nuire? » La femme accusatrice, touchée de repentir, avoua qu'on lui avait promis une bourse remplie d'or pour accuser et poursuivre celui qui se présenterait sous le nom de Marinus. Mais le saint observateur de la morale évangélique ne voulut pas permettre qu'elle nommât l'instigateur de l'accusation portée contre lui. Ensuite déplorant la situation de l'Eglise et la corruption poussée jusqu'à détruire tout exemple de vertu et de fidélité à la religion

transmise par les apôtres du Christ, il annonça qu'il se retirait dans la solitude, afin de vivre comme les Pères du Désert dans le libre exercice de la loi divine et de la contemplation de Dieu. Alors il pardonna à ses ennemis, il exhorta les fidèles à vivre en paix, et à se rappeler la doctrine évangélique : *Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît;* puis il s'éloigna de Rimini suivi de plusieurs chrétiens résolus à ne plus quitter un si digne serviteur de Dieu.

Arrivé sur la cime du Mont-Titan, Marinus salua sa retraite et la bénit comme l'asile de la religion et du travail. Félicissima et ses fils se hâtèrent d'accourir auprès du catéchiste; et pour le remercier de leur avoir fait connaître le vrai Dieu, autant que pour lui procurer cette paix si nécessaire à la pratique de la vertu, ils lui firent le don libre et absolu du mont, ainsi que de tout ce qui était indispensable aux premiers besoins de la vie. Ainsi la reconnaissance envers un homme pieux fut pour l'Etat le premier principe de la propriété territoriale. Ce philosophe chrétien, devenu maître d'une étendue de terrain, y planta, au-dessus de la roche la plus élevée, une croix sur laquelle sa main laborieuse gravait le mot *liberté*, tandis que Marcianus, sous sa pourpre païenne, travaillait à l'esclavage de l'univers. Marinus accordant, à son tour, à chacun de ceux qui

l'avaient suivi une égale portion de terrain, présidant aux travaux comme à la prière, vit bientôt s'élever des habitations autour de la sienne, et de nouveaux fidèles, attirés par l'exemple et par la renommée, venir pour réchauffer leur ame aux lumières de la sienne, pour entendre ces préceptes invariables de la morale du Christ, d'une bouche que ne souillait pas le mensonge, pour fuir la corruption qui chaque jour altérait, par des interprétations fallacieuses, l'Ecriture sainte, la parole sacrée que Saint-Ambroise, Saint-Chrysostôme, Saint-Jérôme, Saint-Cyrille et tant d'autres Pères avaient adorée, suivie, commentée; et reçus sur le Titan avec cette charité première des vertus chrétiennes, avec l'humilité qui y ajoute encore, ils préféraient rester sur des roches arides, exposés à l'intempérie des saisons, constamment occupés des travaux nécessaires à leur subsistance, mais soutenus par l'exemple de celui qui refusant tout titre d'une supériorité vaniteuse, se créait des travaux et des devoirs au double de ses compagnons, plutôt que de redescendre dans des plaines fertiles, mais soumises à des lois humaines en opposition avec leur croyance, dans des villes populeuses où la vertu devenait toujours un signal de dérision.

Tels furent les premiers élémens d'une société libre et tranquille fondée sur les principes

de la morale, et dont la seule politique était le travail.

Marinus en voyant s'augmenter successivement le nombre des Chrétiens dont il était, non pas le chef, ce nom eût été contraire à ses maximes religieuses, mais le guide, le défenseur, l'ami, le frère, le précepteur, songea sérieusement à les maintenir d'une manière assez forte pour subsister long-tems après lui dans les sentimens qui les avaient réunis. L'homme pénétré de la sublimité de la religion, ne crut pas pouvoir mieux garantir la durée d'une loi sociale que de la baser sur la loi divine, que de lui en donner le caractère sacré : c'était un encouragement pour lui de penser que ces fidèles formant une famille, perpétueraient, à travers les siècles, la vertu des premiers adorateurs du Christ. Il les réunissait tous les soirs pour célébrer la messe (*), quand le soleil se cachant à l'horison, annonçait qu'il était l'heure de quitter les travaux : c'était l'agape ou repas de charité, établi en mémoire de la dernière

(*) Ce ne fut que vers la fin du quatrième siècle, de ce siècle où tout ce qui touchait la religion commençait à se corrompre dans les conciles œcuméniques, que le mot de *messe* commença à signifier la célébration de l'eucharistie. Le concile de Carthage, qui recommandait l'émulation pour parler les langues, ordonna, en l'an 397, de célébrer la messe à jeun.

cène (*) que Jésus avait célébrée avec ses apôtres. Ce repas frugal et solennel était suivi d'un entretien pieux, et terminé par le baiser de paix. Marinus alors encourageait ses frères à exprimer hautement et franchement leurs idées sur toutes choses, et à interpréter les discours des autres; il les engageait aussi à s'instruire dans les langues pour bien comprendre la parole du Seigneur; il disait que la science était le moyen d'éviter l'erreur et de connaître la vérité. Il s'appuyait sur l'opinion de Saint-Paul, qui reconnaissait également à tous les Chrétiens le don de prophétiser sans distinction de rang, ni d'âge, ni de sexe (**); et toujours préoccupé de la pensée de quitter un jour cette vie terrestre, il leur disait ce qu'il fallait qu'ils fissent, comme si déjà sa dernière heure était venue; il gravait dans leur cœur l'esprit de la vraie doctrine chrétienne qui lui avait été transmis, afin qu'ils pussent le transmettre à leur tour. « Vous voilà réunis sur ce mont, leur disait-il; vous avez fui ces frères égarés qui méconnaissent

(*) Les Italiens appellent encore le souper *la cena*.

(**) Que deux ou trois prophètes parlent, que les autres jugent; et que si quelque chose est révélé à un autre, que le premier se taise; car vous pouvez tous prophétiser chacun à part, afin que tous apprennent et que tous exhortent. (Saint-Paul, *Epitre aux Corinthiens.*)

la douceur du bon Pasteur, qui se combattent entre eux depuis qu'ils n'ont plus à combattre contre les rites de l'empire romain; vous formez une église, c'est-à-dire une assemblée du peuple, mais fondez-la sur les principes inaltérables que l'Evangile vous offre. Soyez tous égaux, non-seulement comme frères, mais comme également partagés; car Dieu a dit: Il n'y aura parmi vous ni premier ni dernier. Les apôtres n'établissaient entre eux aucune prééminence de juridiction ni de puissance temporelle, de ce qu'on appelle *honneurs* dans le monde, de distinction dans l'habillement, de marque de supériorité; la seule qu'ils reconnussent était celle de la persuasion, le génie, don naturel, seule vraie grandeur distinctive. Soyez toujours simples et humbles; le Fils de Dieu fut pauvre : le luxe, même dans le culte, est contraire à la maxime du Christ : l'autel, l'encens, les cierges, l'eau lustrale, les représentations, soit en sculpture, soit en peinture, sont des abus introduits par le paganisme. Saint-Paul a dit aux Athéniens : « Dieu n'est pas honoré par des ouvrages faits de la main des hommes : il n'a besoin de personne, lui qui donne la vie à tous les êtres. » Pour entendre la parole du Seigneur, il ne faut rien d'étranger qui offusque la vue, qui détourne de l'idée qu'on doit avoir de la

présence de celui qui a dit : Je serai parmi ceux qui s'assembleront en mon nom. L'Eglise est l'assemblée et non le lieu de l'assemblée. Le christianisme, tel qu'on veut l'établir, est plus loin de Jésus que de Jupiter. La morale a établi, le dogme va détruire. Les premiers Chrétiens ont été classés sous des noms différens (*), mais aucun n'avait un habit plus riche, d'autre loi, d'autres mœurs. D'après cela ne souffrez jamais qu'on rende à aucun de vous un honneur qu'on ne doit qu'à Dieu : si l'un de vous offre l'exemple de la vertu, louez-en le Seigneur. Mariez-vous : les apôtres étaient mariés ; ils adoraient le Créateur en suivant toutes les lois de la nature ; la loi du mariage était la plus honorable des lois humaines chez les Juifs, et le Christ était Juif, et ses disciples furent unis aux Juifs jusqu'au tems où Saint-Paul fut persécuté. N'oubliez jamais que la religion des Juifs est mère de la nôtre, que nous y croyons en grande partie en y ajoutant la morale de Jésus ; que le Christ n'était pas venu pour dissoudre la loi juive, mais pour l'accomplir, c'est-à-dire pour la perfectionner. Qu'une paix éternelle règne parmi vous. Si votre frère vous a offensé,

(*) Il y avait les surveillans ou visiteurs, *episcopoï*, d'où sont venus les évêques ; les anciens de la société, *presbyteroï*, les prêtres ; *diaconoï*, les servans ou diacres ; les *pistoï*, croyans initiés, c'est-à-dire les baptisés.

reprenez-le entre vous et lui; prenez, amenez avec vous un ou deux témoins, afin que tout s'éclaircisse par leur bouche; et s'il ne les écoute pas, plaignez-vous à l'assemblée du peuple ou l'Eglise. Telle est la voix de conciliation que le Seigneur vous indique. Cette assemblée du peuple, cette Eglise, c'est la société civile, c'est l'association, l'Etat chrétien et ses lois humaines. Choisissez ceux d'entre vous qui vous semblent les plus sages pour surveiller au bien-être général; c'est ainsi que faisaient les apôtres : tout était en commun, et sept d'entre eux étaient élus pour pourvoir aux nécessités de tous. « Tous les Etats » ont été mal gouvernés, disait Platon, que les » Pères étudiaient à l'école d'Alexandrie; il n'y » a guère ni bonne institution ni bonne administration. On y vit pour ainsi dire au jour la » journée, et tout va au gré de la fortune plutôt » qu'au gré de la sagesse. » Soyez donc plus sages que les philosophes de la Grèce. Suivez scrupuleusement la loi évangélique, l'institution et l'administration y sont tracées : tout est là. C'est le plus parfait modèle d'un gouvernement, et l'observer est la meilleure politique du dedans : elle assure l'égalité fraternelle des hommes. C'est la politique la plus forte du dehors; car elle défend la guerre, comme le chemin de l'autorité, et l'esprit de conquête, comme celui de la tyrannie. Les

dieux de la mythologie, tous les faux dieux protégèrent la guerre : les héros païens ont mis des fers au monde entier. Le Christ a fait de la paix la sûreté et la vertu de son troupeau; il défend de combattre celui dont on a reçu une offense. « Les Chrétiens, » disait Irénée, ont changé leurs lances et leurs » épées contre des instrumens de paix, et ignorent l'art des combats. Nous devons croire, » disait Justin le martyr, que la prophétie d'Isaïe, » qui annonce qu'un tems viendra où l'épée et la » lance serviront à faire des socs de charrue » et des instrumens aratoires, est accomplie; » car nous qui, autrefois, nous égorgions les uns » les autres, aujourd'hui nous ne combattons pas » même contre nos ennemis. » Lactance dit aussi qu'il n'est pas permis à l'homme juste de faire d'autre guerre que celle de la vertu combattant contre le vice. Et c'est au mépris de tant d'autorités que Constantin usurpe l'empire au nom du Christ, et par la guerre! Ce qui est équitable et juste en soi n'a pas besoin du secours d'une voie illégale. Le peuple juif était essentiellement belliqueux : si le Christ n'eût pas défendu la guerre, la théocratie et l'amour des richesses, qui étaient trois vices inhérens à ce peuple, la loi évangélique n'eût formé qu'une secte inaperçue, comme celle des Saducéens, des Thérapeutes et des Récabites. Conservez donc toujours la paix : c'est la

plus sûre garantie de la liberté, de cette liberté que le Sauveur vous a donnée au sein de l'esclavage des Juifs, qu'il offrait aux Juifs comme une délivrance morale. La liberté, c'est la raison. Sans la liberté il n'y a pas de vertu; l'immortalité de l'ame devient douteuse, la religion n'est qu'un joug: le bien n'est plus bien, le mal n'est plus mal. La liberté, c'est la volonté, le libre arbitre que nous apportons en naissant; elle est religieuse, elle doit être civile, politique dans tous les Etats chrétiens. Que vos volontés réunies forment une foi politique et civile, une loi, œuvre de tous, à laquelle tous obéiront. C'est ainsi que vous vous créerez sur cette roche une patrie, c'est-à-dire un lieu où vous aimerez à vivre, où vous aurez des institutions selon vos besoins et en harmonie avec votre foi religieuse. Quiconque se fait esclave abjure la foi chrétienne. Assemblez-vous pour délibérer sur les choses importantes, et que tous également aient droit de parler et de réclamer, quelque nombreux que vous deveniez: c'est la seule manière de délibérer selon l'Evangile et d'exister sans commettre d'injustice. Soyez fermes dans votre croyance, mais point cruels : le fanatisme est la plus grande preuve d'athéisme, la religion étant le frein des passions. N'admettez jamais aucune compensation pour vos devoirs : rien de ce qui est spirituel ne pouvant être payé

à prix d'argent. N'imitez pas cette secte de simoniaques qui vendent tout dans le temple. Soyez vertueux, c'est le seul dogme qui plaise à Dieu, c'est la prière la plus éloquente. La vertu consiste à faire le bien, c'est-à-dire à être bienfaisant, et non à suivre des usages superstitieux en opposition avec la lumière du Christ, qui ne repousse aucune lumière : les jeûnes et les mortifications sont formellement défendus par Saint-Paul, qui traite d'impies ceux qui prêchent le célibat et l'abstinence des viandes, et qui a dit : « Ce qu'on mange n'est pas ce qui nous rend agréables à Dieu. » Si quelqu'un d'entre vous, conseiller perfide, contempteur des lois divines, tout en reconnaissant la nécessité des doctrines, cherchait à faire tourner ces doctrines au profit d'un seul au détriment des autres, en y soufflant cet esprit d'orgueil, de vanité et d'intérêt qui se manifeste aujourd'hui de tous côtés, chassez-le de votre société : il faut séparer l'ivraie du bon grain. Si quelqu'un d'entre vous s'écartait visiblement de la simplicité fraternelle, reprenez-le avec douceur, rappelez-lui la parole évangélique. Il viendra un tems où la corruption voudra peut-être établir ses dogmes jusqu'au milieu de vous; rejetez-les. Fermez l'oreille à toute autre voix qu'à celle de votre conscience. C'est quand le culte perdra sa simplicité primitive qu'il aura des

détracteurs; mais les plus acharnés n'oseront jamais attaquer ce qui est inattaquable, la morale divine qui tôt ou tard doit être la règle universelle de tous les peuples. La raison est plus lente à venir que l'erreur; ce n'est qu'avec des menagemens qu'on rend raisonnable l'homme porté à croire des absurdités, et c'est en ayant l'air de les respecter qu'on parvient à les détruire. »

Tous les discours de Marinus se gravaient dans la mémoire de ses disciples; et s'ils descendaient dans la plaine, ils les répétaient au sein de leur famille : l'enthousiasme qu'ils causaient amenait à la société de nouveaux membres. Des femmes, des vieillards, des enfans voulaient respirer l'air du Titan, s'asseoir à la table hospitalière de l'Eglise, c'est-à-dire de l'assemblée; ou, pour expliquer une des premières dénominations qui furent données, à la population titanique, ils venaient frapper à la demeure d'un seul *(monos)* et habiter le *monastère*. Le christianisme, dans sa pureté primitive, ne tendait qu'à réformer la société; alors on n'abusait pas encore généralement de la meilleure des institutions. Le monastère de Marinus n'était pas ce qu'on entend de nos jours par ce mot, le séjour du célibat proscrit par Saint-Paul, et de l'oisiveté, si contraire à la première des lois, la loi naturelle, mais un asile pour la doctrine et la piété, un lieu où l'on

suivait l'ancienne tradition pour la pratique des vertus chrétiennes dont les jeunes voyaient les exemples vivans dans les anciens. Sur le Titan, les nouveaux venus, aussitôt après leur arrivée, prenaient part aux travaux communs. Et, pour régler par lui-même tout ce qu'il voulait qui existât après lui, Marinus n'entreprenait rien sans consulter l'assemblée du peuple ou l'église, même pour les moindres choses. On élisait les surveillans *(épiscopoï)*, le conseil des anciens *(presbyteroï)*, les desservans *(diaconoï)*, et les femmes de chacun d'eux partageaient leurs fonctions. Marinus était lui-même soumis à toutes les décisions générales; il cultivait le champ, il coopérait aux habitations, il prenait part aux travaux des moissons et des vendanges, et tout en étant l'ame de la réunion, il en était l'un des membres les plus zélés.

Des années s'écoulèrent, l'âge vint paralyser les forces du pieux fondateur; mais jusqu'à sa dernière heure, il parla pour fortifier ses frères dans la conservation de leur simplicité. Il leur recommandait surtout de ne point chercher à s'agrandir, pour ne pas s'exposer à perdre leur paisible existence; il leur montrait, comme l'image de l'ambition, la mer qui s'offrait à leurs yeux, de loin tranquille en apparence, mais cachant des abîmes sans fond; il leur disait de ne

jamais chercher à profiter de leur force, en supposant qu'ils devinssent forts, pour avoir du territoire, si l'accroissement de la société l'exigeait, mais d'en acquérir par contrat; il leur peignait la guerre comme le plus grand des fléaux, comme la conséquence du vol et de l'homicide. Il les engageait à se défendre, en cas d'attaque, mais à éviter de verser le sang; et, léguant à tous ensemble le mont dont il avait la propriété, il mourut le 4 septembre, en priant Dieu pour ses frères.

Ainsi vécut le fondateur de la république du Mont-Titan, Marinus, que l'Eglise, dans l'acception actuelle du mot, a mis au rang des saints.

LIVRE III.

Mémoires de la République de San-Marino jusqu'au douzième siècle.

MARINUS avait prêché la doctrine évangélique comme Jésus lui-même, en fortifiant la parole par l'exemple. Le bruit de la mort du confesseur se répandit bientôt à Rimini, où l'on commençait à regarder la petite congrégation sous un nouvel aspect. Tous ceux qui se rappelaient le pieux apôtre, allaient prier sur son tombeau. Cependant l'hérésie régnait toujours dans cette ville, non pas celle de Marcianus, ordonnée par Rome, mais celle d'Arius condamnée dans le concile de Nicée; et les habitans de la cité populeuse, accoutumés aux disputes, quelquefois violentes, des sectes multipliées qui se combattaient avec des argumens presque tous contraires aux maximes du Christ, s'étonnaient de voir, sur la hauteur du Titan, une société tranquille, heureuse de ses travaux, de la simplicité de ses mœurs et de ses rites religieux. Des hommes nés sur le rocher étaient parvenus à l'âge où les passions font naître des idées nouvelles; ils sui-

vaient, sans vouloir s'en écarter, ces coutumes régulières et pures, devenues nationales, par lesquelles ils s'habituaient dès l'enfance à réprimer l'influence du climat et l'esprit instinctif qui devaient les porter à l'indépendance sauvage, ennemie de toute espèce de lois et de civilisation. L'étonnement des pélerins de Rimini et des autres villes voisines, en arrivant à la tombe de Marinus, était d'autant plus naturel, que depuis que Constantin avait transporté le siége de l'empire aux confins de l'Europe, le luxe de l'Asie s'introduisait en Italie avec son caractère baroque, s'étendait sur tout ce qui avait rapport au culte, et particulièrement dans cette province : la pauvreté de la nouvelle association semblait faire ressortir encore davantage sa vertu. L'histoire de la vie du saint fondateur était récitée, chaque soir, à haute voix, et selon la maxime de Saint-Paul, par celui qui se sentait inspiré : on n'entendait pas cette éloquence vaniteuse employée dans les conciles pour les querelles théologiques, mais le sommaire naïf de tant d'actions pieuses, adressé, d'une voix persuasive, par un contemporain à des contemporains : ils avaient vu, entendu ce qu'on rappelait à leur mémoire ; on ne cherchait pas à surprendre leur foi par des récits mensongers : c'était l'Evangile du saint prêché avec la conviction que le saint lui-même avait eue en

prêchant l'Evangile du Christ. La morale de Marinus était celle de Jésus : il n'y avait aucune ostentation dans la pratique des devoirs parmi les disciples, car tous ces devoirs simples et naturels étaient une réciprocité de secours, et l'harmonie de toute société chrétienne. L'hypocrisie ne devait conduire à nulle distinction, car il n'y en avait aucune dans cette assemblée de frères; tandis que le reste du monde, organisé pour l'esclavage, n'était dirigé que par l'orgueil et l'ambition, ne cherchait pas même dans la religion la liberté morale qui place l'homme au-dessus des animaux.

Soit que ces réflexions fissent impression sur tous ceux qui montaient au Titan, et que la vertu eût un ascendant puissant sur leur cœur, ils semblaient ne descendre dans la plaine que pour propager la vérité chrétienne réfugiée sur la crête d'une montagne, que pour étendre la renommée du pieux et digne fondateur d'un état libre. Bientôt des miracles s'opérèrent sur la tombe révérée; Rome et Constantinople retentirent du nom de Marinus, et, sur la foi de tout ce qu'on racontait de la société titanique, des chrétiens, fatigués des vanités mondaines, quittaient leur patrie et venaient des contrées les plus éloignées pour finir leurs jours dans un séjour paisible, sanctifié par la vie toute ascétique des habitans. Et, à la dissolution singulière du concile de Rimini où les

évêques catholiques se séparant des évêques ariens, allèrent camper sur le bord de la mer à quelques milles de cette ville, et fondèrent un village qui prit le nom de *Catolica*, plusieurs membres de ce concile, scandalisés par les arguties des deux partis et par l'indifférence qu'ils semblaient avoir pour la morale religieuse, persuadés surtout qu'ils ne cherchaient que le triomphe de leur vanité, se réfugièrent dans le sein de la réunion titanique, abandonnant volontiers le titre d'évêque (*épiscopoï*, surveillant), qui était devenu le premier de la hiérarchie ecclésiastique pour vivre, selon l'esprit de la loi évangélique, dans une communauté de frères.

Chaque année faisait accroître la population du monastère; et les années s'écoulaient, les générations se succédaient sans que nul sujet de discorde en vînt altérer la paix. Nous nous servons de la dénomination de *monastère*, parce qu'elle est consacrée par la plus ancienne chronique (*), parce qu'elle donne l'idée de la simplicité des mœurs de ce petit Etat, et de la vie toute pieuse des habitans; du reste cette expression ne doit faire préjuger en rien sur la condition sociale des individus et sur le caractère de leur union : si Marinus n'eût fondé qu'un couvent de moines

(*) Lettera di Eugippio. Canis. antiq. lection.

oisifs, de célibataires inutiles, il fût devenu sans doute une de ces chartreuses célèbres, une de ces grasses abbayes dont les revenus étaient le partage de quelques familles privilégiées, mais jamais une république, un Etat civil et indépendant, quoique enfermé dans un autre Etat, et n'ayant, pas même de nos jours, besoin des médiations d'une grande puissance.

La chronique déjà citée parle aussi d'un des plus anciens successeurs de Marinus : c'était un des évêques du concile de Rimini affligé des discussions subtiles et presque impies, qui avait choisi le Mont-Titan pour retraite assurée. Il se nommait Basile; et après une longue résidence avec les fidèles, heureux de la pratique des premières vertus chrétiennes, la concorde et la paix, satisfait des faibles productions d'une roche presque stérile, il était retourné en Calabre, sa patrie, afin d'instituer lui-même sur quelque montagne un refuge pour les chrétiens qui commençaient à être persécutés pour leur attachement à la doctrine évangélique dans toute sa simplicité, et pour faire revivre l'hospitalité dans cette Lucanie, où, au dire d'Elien, il y avait autrefois une loi qui condamnait à l'amende quiconque refusait de loger les étrangers qui arrivaient après le coucher du soleil : mais comme rien de semblable n'est parvenu jusqu'à nos jours, il faut croire que

les efforts du pieux surveillant furent inutiles ou sans succès durable. Il était réservé à l'œuvre de la pensée sévère de Marinus de se consolider par le tems, et de transmettre à la postérité étonnée quelque chose de la primitive Eglise et de la sociabilité des premiers chrétiens. Nous disons quelque chose, car le sort inévitable de tout dans l'humanité est de changer; et comme les matériaux nous manquent pour suivre siècle par siècle les accroissemens naturels de la réunion, nous ne trouverons plus, à quelques siècles de distance, la même élévation, la même simplicité; tout, au contraire, prouve l'inévitable envahissement de l'ignorance.

Nous avons déjà dit que la renommée de Marinus ou de San-Marino, comme nous l'appellerons désormais, s'était étendue au loin; il nous reste à dire qu'on bâtit des temples en l'honneur de celui qui ne voulait pas même qu'on en élevât à Dieu dans la crainte de suivre les coutumes païennes; mais alors le paganisme était détruit sans retour, et les papes, pour nourrir l'imagination des peuples, donnaient prise à des superstitions et à des abus, plus honteux même que ceux des tems de la mythologie, car les croyances du paganisme permettaient beaucoup sans pécher, tandis que la sévérité de la réforme semblait donner du prix aux choses défendues. Le nom de San-Marino

était si connu, que l'église de Pavie, qui est sous son invocation, se vante d'avoir possédé, avec d'autres ossemens de saints, dans la moitié du huitième siècle, les reliques du célèbre fondateur de la société titanique, qu'Astolphe, roi des Lombards, fier contempteur de la religion, mais cependant grand amateur de reliquaires, apporta en triomphe sur les rives du Tésin comme le principal trophée de la conquête de l'exarchat, reliques que Pepin le força bientôt à renvoyer à ses propriétaires naturels. Cette action du roi français donne une grande force à notre opinion relative à l'exception du Mont-Titan, dans la donation que fit ce vainqueur des Lombards; reconnaissant par-là le droit public de ce petit Etat, formé d'hommes libres, indépendans, sans antécédens dans l'esclavage et réunis sous le titre de fraternité chrétienne. La falsification du texte du Pseudo-Anastase, ainsi que nous l'avons dit, se voit d'autant mieux, que les différentes copies portent, les unes le nom de Saint-Marianus, et d'autres celui de Saint-Martinus. Il est donc à présumer que quand la population titanique porta ombrage aux papes par la conservation d'une foi pure, des pratiques religieuses d'une grande simplicité, et surtout par la transmission des doctrines primitives, si contraires à la papauté, ils cherchèrent, par l'altération du texte de la donation de Pepin, un moyen légitime

d'établir leur juridiction sur le mont; et, en effet, ce ne fut que long-tems après qu'on vit l'église romaine militante et dominante arriver à faire adopter son rituel et ses canons aux descendans des disciples de Marinus, et s'enter sur l'ignorance. Cependant remarquons bien que ce ne fut qu'au treizième siècle que le Titan eut des archiprêtres, des prêtres classés par degrés hiérarchiques et dépendans de l'évêché de Montefeltre. Bien que le fondateur de l'Etat civil fût depuis long-tems mis au rang des saints, quoiqu'on lui rendît un culte particulier, de ce moment l'histoire de sa vie ne fut plus qu'une série de faits fabuleux, combinés comme un poëme épique et pour l'édification d'un auditoire composé de crédules, auquel tout ce qui était merveilleux semblait digne de foi : contes où figurent, comme personnages épisodiques, des diables sous la forme de rois, de proconsuls, d'ânes, d'ours, et de feintes épouses; absurdités impies qui faisaient ouvrir les paupières et allonger les oreilles; folies inventées par les prêtres d'une église ténébreuse, étrangers au Titan, pour détruire les lumières de la primitive église et pour façonner à l'esclavage cette population pieuse et fidèle. Mais quelques efforts qu'ils fissent, quelques changemens qu'ils introduisissent dans la religion, l'institution si forte de la liberté politique fondée sur les principes éter-

nels de la nature ne fut point ébranlée, car chaque citoyen en recevait, en naissant, le besoin instinctif; et, la doctrine évangélique, vaincue dans ses rapports religieux, resta vierge dans ses rapports civils, et pure comme l'air des hautes régions du Titan : ses habitans y tenaient comme à la vie; tous, sans exception, avaient voix délibérative dans le gouvernement, et cette participation à la chose publique était un bien dont ils sentaient tout le prix.

Laissons donc les champions du prince allemand qui se croit un empereur romain, et ceux de la tiare se quereller sur l'authenticité et surtout sur la légalité de la donation du roi Pepin. Et, soit que le Mont-Titan, qui n'avait pas encore pris le nom de San-Marino, fit partie de cette donation, ou soit qu'il en eût été excepté, par justice ou par faveur spéciale, faisons observer qu'on ne trouve dans aucun écrit rien qui établisse en fait, que, pendant les huitième et neuvième siècles, il existait un lieu fortifié *(castrum)* qui portât le nom de San-Marino; preuve certaine que la liberté de la société n'ayant pas été menacée avant l'espèce de fanfaronnade ou du vol à main armée du roi Astolphe, on n'avait pas encore songé à bâtir des murailles et des forteresses. D'ailleurs, suivant les savantes recherches du célèbre Muratori, ce ne fut qu'au dixième siècle qu'on commença en Italie à sentir la nécessité de se réunir, de se

concentrer dans des villes et d'abandonner la coutume incommode d'habiter çà et là dans les campagnes, afin de se défendre réciproquement et de se fortifier dans des murailles. Ce n'est en effet que dans ce siècle, et même dans les siècles suivans, que les lieux d'habitations restés jusqu'à cette époque ouverts comme les villages, et n'ayant d'autres noms que ceux des propriétaires, commencèrent à prendre la forme de château et de forteresse, afin que les habitans fussent à couvert des irruptions barbaresques alors si fréquentes. Nous ne déciderons pas si cette nouvelle manière de vivre fut avantageuse aux progrès de l'état social, en ce qu'elle fit quitter la vie agricole pour suivre la carrière des armes, et, par-là coopérer à la force aristocratique. Ce qu'il y a de certain c'est qu'elle contribua à changer peu à peu le système politique; d'abord en protégeant la féodalité, ensuite en stimulant cet esprit d'indépendance et de républicanisme qu'on vit briller en Italie, réfractaire, c'est-à-dire naturel d'une part, et oppresseur de l'autre. L'influence papale sur le Mont-Titan n'avait donc, jusqu'à cette époque, établi aucuns changemens, pas même la plus légère altération dans la simplicité des mœurs, ni dans la pureté de ce culte transmis, depuis les apôtres, et, comme nous l'avons dit, si contraire à l'église

militante et dominante. Mais si Rome n'avait opéré nuls fâcheux résultats dans la forme du gouvernement civil, c'est que la petitesse du territoire et la pauvreté des habitans n'excitaient pas encore sa cupidité, c'est que l'Etat ne semblait pas valoir qu'on fît la moindre tentative de bouleversement par la force; d'ailleurs le patriotisme des citoyens laissait entrevoir une vigoureuse opposition, et alors Rome voulait que la guerre eût un but d'utilité pour sa puissance temporelle. Il est à remarquer que les vertus sont plus énergiques partout où le luxe est ignoré, partout où l'on ne connaît pas les besoins du superflu.

Un document authentique du neuvième siècle conservé dans les archives de la république, vient encore ajouter à notre opinion sur l'exception du roi Pepin, et prouver l'inaltérable indépendance de la population titanique (*). L'évêque de Rimini, Deltone, réclamait du *monastère* de San-Marino, situé sur le mont *Titan*, (observons, en passant, que Deltone ne désigne pas l'Etat, dans le neuvième siècle, sous le nom de *Castrum sancti Marini*, comme il est dit au texte d'Anastase qui est du huitième, ce qui en prouve évidemment une altération subséquente), les diffé-

(*) *Giudicato o placito feretrano.* Marini. Saggio di ragioni della città di San-Leo.

rens bénéfices qu'il prétendait devoir lui revenir comme feudataire dudit monastère, au nom de l'église de Rimini et de la mense épiscopale; desquels bénéfices, Stephano, régent de San-Marino, était, selon son accusation, le détenteur, si non l'usurpateur. Les deux parties choisirent pour juge l'évêque de Montefeltre et ses clercs, sous la protection civile du duc Orso et de ses laïques qui, formant un lit de justice, écoutèrent alternativement le demandeur et le défendeur. Alors Stephano prouva que jamais l'église de San-Marino n'avait dépendu, non-seulement de l'évêque de Rimini, mais encore d'aucun évêque; que d'après l'institution de son fondateur, l'église n'était dépendante que de la population; et que, lui, Stephano, réunissait tous les titres de cette église, c'est-à-dire la confiance de la population; qu'il était, du choix de ses concitoyens, le prêtre, l'abbé et le régent (*presbiter, abbas et rector*) de la congrégation à la fois religieuse et civile; que jamais Deltone et ses prédécesseurs n'avaient joui du droit qu'il réclamait; qu'il lui était impossible d'en donner des preuves. Enfin, faute de raisons valables, l'évêque de Rimini fut exclu de ses injustes prétentions.

Remarquons que Stephano ne fait pas mention de la donation du roi Pepin, qu'il n'invoque pas le droit de Rome pour combattre la demande de

Deltone, et que, comme l'évêque et le duc de Montefeltre sont choisis pour juges, il est incontestable que l'Etat n'était pas sous leur dépendance, et partant, toujours libre du joug des papes. Il se pourrait même que ce débat suscité par la cupidité de l'évêque de Rimini eût stimulé celle de l'évêque de Montefeltre; que le pontife, instruit par tous les deux de l'organisation singulière d'un petit bourg perdu dans les nues, eût vu quelque danger à laisser subsister un tel exemple, et qu'il eût aussitôt envoyé des missionnaires afin de convertir des chrétiens primitifs au catholicisme romain. Il nous semble certain que c'est ici l'époque précise du changement advenu dans l'Etat, c'est-à-dire de la séparation du corps ecclésiastique de la masse des citoyens, et de la récognition tacite du droit d'indépendance du corps politique. Ce ne fut, en effet, qu'après ces changemens que les habitans du Titan, pour ainsi dire enveloppés dans les querelles intestines de l'Italie, exposés à devenir la proie du plus faible chef de parti ou à être rançonnés par le premier forban qui paraîtrait sur la côte, avisèrent aux moyens de se défendre; moyens d'autant plus faciles, que la nature avait déjà pourvu en grande partie à leur sûreté, et qu'il fallait peu de chose pour en compléter le système. Alors le chef-lieu de la population du Titan dut être dé-

signé, à juste titre, sous le nom de *Castrum* ou de *Castellum*, château ou forteresse; et sa situation devint telle, que dans la moitié du dixième siècle, le roi Béranger, fuyant les armes victorieuses de Otton, vint y demander un refuge pour lui et les siens. L'hospitalité n'était jamais refusée sur le Titan, surtout au malheur. Il existe un diplôme de Béranger, du 26 septembre 951, daté de San-Marino : *Actum in plebe Sancti-Marini in Dei nomine feliciter amen,* lequel est consigné dans la chronique *vulturnense* publiée par Muratori, et écrite sur la fin du même siècle par le moine Vincenzo. C'était donc, comme on le voit déjà, *le peuple de San-Marino,* vivant dans une ville entourée de fortifications, au milieu duquel un roi d'Italie venait se mettre à l'abri de la fureur ennemie d'un prince allemand. Mais cette dénomination *de peuple* donnée aux citoyens du Mont-Titan était peu usitée; peut-être Béranger était-il le premier à la lui consacrer comme un titre, soit par l'effet d'une flatterie assez ordinaire aux princes en péril, soit parce que vivant sur le mont, il pouvait étudier l'esprit des habitans devenus ses défenseurs, et se croire au milieu d'un peuple plus nombreux qu'il ne l'était en effet. D'ailleurs la population s'était tellement augmentée en ces tems, qu'il devint nécessaire de la diviser, et qu'une partie habitât sur

le côté opposé du mont, et formât ce qui fut appelé *le Bourg*, et, plus tard, *il Mercatale*, *le Marché*, ou mieux, *le Quartier des marchands.*

La forteresse, c'est-à-dire le gouvernement de San-Marino avait donc une certaine consistance civile lorsque dans le onzième siècle l'Italie entière sortait de l'état d'anarchie et de misère dans lequel elle était tombée; lorsque les esprits réveillés pour la liberté et pour l'indépendance, agités par la crainte et soulevés par l'espérance, cherchèrent à appuyer des secours célestes les efforts humains, et placèrent les droits naturels sous la protection tutélaire des saints. Les peuples, plongés encore dans cette barbarie dont ils voulaient, sans s'en rendre compte, secouer le joug, car l'esprit humain, quoique toujours entraîné par une marche irrésistible, ne voit devant lui que des lumières ou des ténèbres, et ne distingue bien que le chemin qu'il vient de parcourir; ils crurent donc, en combattant sous les auspices des saints, engager ces saints à faire cause commune avec eux; et la liberté, dans le but d'exciter ses défenseurs à vaincre ou à mourir, eut des temples sous l'invocation de béats protecteurs, fêtés au milieu des clameurs guerrières plutôt comme les dieux de la victoire que comme des confesseurs pacifiques ou des martyrs de leur amour pour la paix. Les cloches mêmes furent regardées

comme ministres de la Foi, comme la voix de la force publique contre la violence du pouvoir, comme le signal des combats et du triomphe : elles qui n'avaient jamais retenti que pour la concorde chrétienne! mais tel est le naturel de l'esprit humain, qu'il trouve partout des rapports avec ses idées et les sentimens qui le dominent.

Parmi les saints en vénération, nul ne fut plus invoqué que San-Marino : on le regardait comme le prédicateur de la fraternité évangélique, comme le fondateur de la liberté. Aussi ne manquait-on pas de l'implorer pour la destruction des ennemis, pour la chute des tyrans, pour la bénédiction des armes et des bannières. Cependant, au milieu de ces transports violens dont ils étaient toujours environnés, les San-Marinois *(Sammarinesi)* n'avaient pas besoin de prendre part aux révolutions aventureuses des autres peuples d'Italie : ils possédaient, depuis leur origine, cette existence libre que Marinus avait constituée; et ce n'était plus que pour le maintien de la paix et des institutions qu'ils priaient leur saint protecteur. Le tems, il est vrai, nécessitait des changemens; mais les générations se transmettaient le précieux amour de l'indépendance que les récits vrais ou mensongers, et recueillis par les légendaires touchant San-Marino, en-

tretenaient dans l'esprit du peuple. Enfin, pour que chaque citoyen, en entrant dans l'église principale *(la pieve)*, récemment élevée, pût se rappeler l'histoire certaine du saint et du pays, on plaça, au-dessus de la porte, une vieille inscription trouvée sur le lieu où avait été la maison du fondateur : monument singulier et sans exemple parmi les inscriptions chrétiennes (*). Une transmission plus belle et plus rare, sans doute, était la recommandation d'éviter toute guerre injuste. Malgré l'accroissement et le besoin d'ajouter à son territoire, le peuple, dans ses délibérations, n'agita jamais une opinion tendante à profiter des troubles civils où étaient plongés ses voisins pour agrandir ses frontières : l'instinct de sa conservation parlait plus fort à la raison que l'orgueilleux principe de sa puissance. Quand il fallut du terrain, il eut recours à la voie la plus pacifique et la plus légitime : il en acheta par contrat. C'est ainsi que, dans le commencement du douzième siècle, il devint propriétaire du château de *Pennarossa*, avec son territoire, et de la moitié de celui de *Casole*, avec leurs droits seigneuriaux, par l'entremise d'un agent élu pour traiter avec

(*) Cette inscription est ainsi conçue :

DIVO. MARINO. PATRONO. ET. LIBERTATIS. AVCTORI.

D. C. S. P.

les comtes de Montefeltre auxquels ces lieux appartenaient. Plus tard nous trouverons, pour de semblables agrandissemens, les habitans de San-Marino, toujours fidèles à leurs nobles coutumes : la bonne foi, la régularité des paiemens, le bon voisinage, étaient une chose si appréciée par la famille de Montefeltre, qu'elle resta de son côté l'amie constante de cette petite société qui, à pas lents, voyait s'accroître une force proportionnée à la circonscription de son territoire, et faisait reposer sa tranquillité sur des bases qui devaient en garantir la solidité et la durée.

Avant de poursuivre l'histoire d'une république que sa situation mettait dans des rapports continuels avec les Etats et les seigneurs voisins, faisons connaître les deux plus puissans; nous les verrons, dans les siècles suivans, jouir d'une grande renommée et avoir un grand ascendant sur l'Italie : ce sont les familles de Montefeltre et Malatesta : la première, souche des comtes d'Urbino, et la seconde, usurpant par la suite la seigneurie de Rimini. Si l'une se vante de tirer son origine de l'empereur Justinien, l'autre prétend descendre de l'antique famille Cornelienne et des Scipions. Mais quelles que soient leurs prétentions, que le lecteur use du droit de les juger sur leurs actions : pour

San-Marino, dans tous les tems (comme pour nous aujourd'hui), une vertu qui prouve la noblesse personnelle, semblait préférable à l'inutile et ténébreuse antiquité où l'on place mal à propos son orgueil.

LIVRE IV.

Douzième et treizième siècles.

Nous avons dit qu'il ne faut pas s'attendre à trouver dans l'histoire de la république de San-Marino ces événemens imprévus, ces hommes extraordinaires qui nous causent l'espèce d'admiration et de terreur qu'on éprouve à la lecture des légendes, qui nous forcent à des réflexions involontaires, qui nous font louer Dieu de n'avoir pas vécu les contemporains de ces époques si remarquables; les annales d'un peuple sage sont toujours sèches et arides : c'est la monotonie de la vertu. Mais si l'on considère de près cette vie exempté d'alarmes politiques, si la dignité de l'homme est regardée pour quelque chose; si le sentiment de la liberté naturelle fait battre le cœur, on doit se plaire à suivre pas à pas la marche un peu lente, mais toujours prudente d'une population fidèle à ses institutions protectrices, et dédaignant la renommée par la prescience qu'elle semble avoir de tout ce qu'il en coûte pour l'acquérir. La médiocrité, ce bonheur qui n'a point d'envieux, cette loi chrétienne, était une des bases du gou-

vernement fondé par Marinus; elle devait soutenir, pendant toute sa durée, la nation titanique. Aussi cette famille italienne, presque inconnue, même des voyageurs qui parcourent la Marche d'Ancône et qui contemplent en passant la situation pittoresque de son territoire, est encore de nos jours la seule où la corruption du luxe n'ait pas altéré la simplicité des tems antiques. On accourt avec avidité aux débris de Rome pour y trouver des émotions; on évoque les souvenirs en présence des ruines; on célèbre *la gloire absente*, pour nous servir de l'expression d'un poète, et l'on semble redouter l'aspect d'un peuple dont l'exemple serait plus utile que de froides pierres, que des temples croûlés. Riches qui voyagez, qui demandez à toutes les provinces des distractions pour alléger le poids de la vie, allez au Mont-Titan! peut-être, à l'aspect de cette résignation qui seule constitue le vrai bonheur, parviendrez-vous à le connaître, à le goûter; peut-être, en voyant chaque individu coopérer à la chose publique, vivre de son travail, ignorer les besoins du superflu et de ces impressions achetées, et des plaisirs du théâtre, parviendrez-vous à rougir de votre inutilité; et, le tableau d'une population contente de peu, saura, sans doute, vous satisfaire de l'idée de posséder beaucoup.

Nous n'avons omis jusqu'ici rien de ce qui nous

a paru vraisemblable et intéressant dans les matériaux relatifs à l'histoire de San-Marino, et nous continuerons ainsi par la suite : moins ce peuple est connu, plus nous avons à cœur de le faire connaître, plus nous croyons qu'il mérite une page dans la grande histoire des nations. Les siècles pendant lesquels l'Italie régénérée sortit de son indolence léthargique, pendant lesquels chacune de ses provinces tint à honneur de former une nation, n'apportèrent pas de grands changemens dans une congrégation qui avait été dès son principe tout ce qu'il était possible qu'elle fût. Les révolutions, semblables aux foudres, ne frappent que les monumens Venise et Gênes enchaînaient des peuples lointains; mais quel peuple conquérant pouvait songer à l'ermitage placé sur des roches élevées? L'humble toit n'attire pas le regard cupide du soldat. Cependant le gouvernement titanique, forcé par l'espèce de frénésie qui se manifestait de toutes parts, qui portait les peuples à s'entrebattre, s'aguérissait pour la défense de sa liberté ; car bien que sa conquête n'offrît pas de grands avantages comme territoire, comme richesse, elle pouvait encore tenter les ames dont l'ambition n'est jamais rassasiée, ainsi que nous le verrons. D'ailleurs l'accroissement du nombre d'habitans, l'agrandissement des frontières, en lui donnant une sorte de consistance, devaient aussi inspirer de l'om-

brage aux seigneurs voisins, et, par cela même, stimuler leur ardeur de dominer sur une montagne dont la situation naturelle et les fortifications récemment faites, mettaient le château *(castrum)* ou chef-lieu du gouvernement à l'abri de toute surprise. *Benvenuto da Immola*, dans ses Commentaires sur le Dante (*), et le cardinal Anglico, dans sa Description de la Romagne, regardent la roche titanique comme une forteresse inaccessible et inexpugnable.

San-Marino se trouvait donc, en effet, dans ces circonstances avantageuses, lorsque, dans le douzième siècle, l'éloignement et la faiblesse du gouvernement impérial laissant aux esprits le loisir de se rappeler ce qu'avait été et ce que devait être l'Italie, fit naître partout l'idée spontanée de secouer le joug de l'étranger : ces senti-

(*) Benvenuto, à propos de ce vers de la divine comédie :

Vassi in San Leo e discendesi in noli,

s'exprime ainsi :

Ad quod sciendum, quod sanctus Leo est civitas Romandiolæ in Montefeltro, jam satis deserta tempore nostri poetæ, et hodie plus : in altissimo monte sita, montibus altissimis aggregatis circum circa, ita quod colligit intra fortilitium fructus, et omnia necessaria ad victum et sustentationem humanæ vitæ. Sicut et San Marinum, castrum naturali situ munitissimum, optimum, distans a sancto Leone per quatuor millia, et ab arrimino decem. MIRABIBILE FORTILITIUM.

mens généreux étaient exprimés énergiquement ainsi que le désir de rendre à la patrie son antique indépendance sous une nouvelle forme de gouvernement. Ce ferment de liberté se développa avec une rapidité extraordinaire : chaque province, chaque ville, des bourgs aussi entreprirent de se gouverner par eux-mêmes démocratiquement : ce fut l'origine des républiques italiennes ; et, comme si les noms et les mots devaient consolider les institutions, on fit revivre l'usage antique du nom de consul. Il n'y avait aucun petit pays qui ne crût atteindre à la liberté idéale, en se donnant un, deux ou trois consuls, quelquefois plus, selon le besoin, et surtout d'après la vanité qui dirige les esprits. Mais quand ce sentiment unanime d'indépendance ne prend pas en s'effectuant un caractère uniforme, ne s'exprime pas d'une manière claire, précise et partout semblable ; quand il n'aboutit à aucun résultat dans son activité turbulente ; quand il se prête à détourner des principes favorables à la vertu, il est rare qu'il produise jamais cet enthousiasme sublime et universel qui attache à sa cause, qu'il établisse des rapports durables et réciproques d'attachement et de fraternité entre les différentes parties du tout, et qu'il forme autre chose qu'un despotisme déguisé, d'autant plus funeste, qu'il frappe au nom des lois et de la liberté. Tel fut la si-

tuation de l'Italie. Les esprits depuis si long-tems ensevelis dans les ténèbres de l'ignorance et de la servitude ne pouvaient pas avoir cette fixité d'idée nécessaire pour s'élever à un principe constituant et général, par lequel les intérêts différens se trouvent combinés avec le bien de tous, les desirs confus éclairés, les volontés indécises arrêtées. Aussi cette liberté éphémère et tumultueuse ne fit que paraître : les petites sociétés devinrent incessamment la proie des plus puissantes; les magistrats politiques, abusant du pouvoir qui leur était confié, s'en servirent pour dominer; et les recteurs des églises, et les chefs des armées s'élevant en tyrans, frappèrent sur les peuples qui les avaient commis à leur défense et à leur direction. Cette prétendue révolution ou réforme politique ne fut donc pour l'Italie qu'un songe pénible : les villes les plus fermes, les plus opiniâtres à se soutenir dans ce gouvernement mal conçu, ou furent victimes des partis qui s'en disputaient le timon, quelquefois la seigneurie, ou, dans des rapports violens et sanguinaires, passèrent alternativement de la liberté à la tyrannie, et de la tyrannie à la liberté, selon le génie des principaux chefs.

Pendant la terrible lutte, les scènes d'horreur, les efforts, les contraintes qui déchiraient l'Italie, le Titan, toujours calme, ne retentissait d'aucun

cri de terreur : le peuple de San-Marino, né et accru dans l'indépendance de tout pouvoir étranger, avait su choisir, avec sa prudence accoutumée, sans changer en rien sa marche naturelle, les moyens que sa propre expérience, la tranquillité et le loisir de la réflexion lui indiquaient comme les plus convenables à sa conservation et au bien être de la société, sans chercher à imiter ces nouvelles et informes républiques, sans adopter aucuns de leurs principes vagues, aucunes de leurs idées indéterminées. Il était d'autant plus éloigné de participer au mouvement irrégulier et au désordre général, qu'il se trouvait dans une situation physique presque isolée et inaccessible. D'ailleurs il avait déjà ses lois, son gouvernement, ses formes administratives, dont nous nous occuperons plus loin, et, de plus, l'aplomb, l'assurance d'une longue habitude dans l'exercice du droit d'être libre; habitude qui lui faisait attacher du prix à tout ce qui touche la chose publique, qui lui donnait cette espèce de gravité d'accord avec les institutions, et qui mettait un frein à la fougue impétueuse des passions, levain ordinaire des troubles civils. Ainsi que dans les autres républiques, les magistrats étaient, il est vrai, appelés consuls; ils étaient aussi au nombre de deux ou de trois; ils avaient le pouvoir exécutif et judiciaire; mais le pouvoir législatif, et tout ce qui était de quelque importance dans les choses

imprévues, était soumis à la sanction du peuple représenté par les chefs de famille, assemblés pour adopter ou rejeter ce que proposaient les consuls.

Mais quoique exempte de querelles intestines, de toutes les vicissitudes auxquèlles les gouvernemens sont exposés, quoique prospère, quoique entièrement séparée des autres pays, quoiqu'elle n'eût avec eux aucun rapport direct, la congrégation titanique ne put être à l'abri de cette épidémie politique qui, du pied des Alpes, aux derniers confins des Calabres, ravagea si long-tems l'Italie; que le douzième siècle vit naître, et qui eût encore dans le quinzième une influence trop fatale. Les factions Guelfe et Gibeline, avec leurs fureurs guerrières, parvinrent à faire sortir, pour la première fois, les descendans des compagnons de Marinus de leur paisible et vertueuse existence. Les paroles de *Justin le martyr*, l'un des premiers Pères de l'Eglise, et qui tant de fois avaient retenti dans la bouche éloquente de l'apôtre législateur, semblaient pourtant résonner encore; une voix intérieure répétait à toutes les consciences : « C'est Satan, l'ennemi du genre humain, qui est l'auteur de toutes les guerres. » Mais la discorde n'agitait sa torche que pour envelopper les peuples des nuages d'une fumée épaisse; et les ambitieux seuls profitaient de quelques rayons de lumière qui s'en

échappaient. L'espoir de dominer sur le Titan excitait trop l'ardeur des Etats voisins, républiques jalouses de toute vertu, de toute liberté, pour ne pas chercher à entraîner d'heureux citoyens dans la grande querelle, pour ne pas les faire participer aux atrocités qui se commettaient, comme si l'exemple d'un Etat vertueux eût été un reproche insupportable; et d'ailleurs, sûrs qu'un crime conduit à d'autres crimes, ils comptaient que les San-Marinois, une fois hors du principe de leur force, la paix, ne sauraient plus conserver cette liberté si précieuse qui leur portait ombrage, ni cette indépendance si rare qui attachait fortement à la chose publique.

La plupart des historiens qui ont écrit sur l'Italie ont fait connaître les factions terribles des Guelfes et des Gibelins; ils ont raisonné diversement sur leurs désastreux résultats; cependant nous croyons devoir en donner ici un faible aperçu, en rappeler le souvenir lié aux événemens déjà si rares qui forment la chaîne de ces Mémoires. Parmi toutes les opinions qui ont été émises sur cette grande querelle, depuis son origine jusqu'à nos jours, nous ne trouvons nulle part des idées plus saines et plus simples que celles qu'exprimait le pape Grégoire X en haranguant le peuple de Florence, pour le ramener à la paix, pour éteindre le feu de la discorde,

que du choix d'un maître ; et quand les uns le voulaient italien, les autres allemand, nulle part on n'avouait ouvertement qu'il était plus sûr et surtout plus sage et plus glorieux de n'en pas avoir du tout. L'Italie cependant était divisée en petits Etats érigés en républiques ; ils eussent été véritablement libres, si les gens d'église n'avaient pas étouffé chez leurs partisans cet amour de la liberté qui germait avec le patriotisme. Les *Tudesques*, de leur côté, paraissaient conséquens dans leur système; un pape et un empereur qui se paraient du nom de Romain, quoique l'un fût Français et l'autre Germain, protégeaient du sceptre et de la croix l'intérêt personnel, idole devant laquelle on immolait tant de victimes humaines. L'esprit de parti n'étant qu'un prétexte à l'ambition de quelques particuliers, et de l'autre une raison spécieuse pour assouvir des haines individuelles, on attirait à soi le manteau de pourpre romaine, impériale ou pontificale, on s'y réfugiait comme sous un asile sacré et inaccessible au châtiment. Les faits historiques nous prouvent que ce fut en effet de ces agitations terribles qu'on vit jaillir la source féconde de ces petits tyrans qui s'établirent plus tard en souverains, et la cour de Rome se montra même la première à chercher, par tous les moyens possibles, à réaliser les vues ambitieuses d'une domination uni-

verselle, laissées comme un héritage par le fameux Ildebrand (Grégoire VII).

Ce fut particulièrement sous le règne orageux de Frédéric II que l'Italie se trouva déchirée par ses propres enfans et livrée à ses propres fureurs : alors les chefs de l'empire et de l'église étaient doués de cette force d'ame, de cette énergie extraordinaire qui font les héros et les grands scélérats. C'est aussi à cette époque qu'on vit le démon des querelles, l'esprit de parti, monter sur la cime du Titan, pénétrer dans une société jusque-là tranquille, et protéger ceux qui, à la faveur des discordes étrangères, cherchaient à désunir les esprits, à détruire cette harmonie touchante, à rompre cet accord commun qui faisaient la force de San-Marino : il fallait délier le faisceau pour parvenir à le briser. Les convoiteurs envieux de l'union titanique, les ennemis inquiets de la forme de son gouvernement et de sa vertueuse indépendance, étaient les seigneurs de Carpegna, les évêques de Montefeltre, la ville de Rimini sous la direction des Malatesta, et les ministres de l'Eglise romaine, au nom de ses droits prétendus : observons, et tout semble le prouver, que ce ne fut que dans cette occasion qu'on fit valoir la donation du roi Pepin, c'est-à-dire qu'on altéra le texte du Pseudo-Anastase.

Avant de parler du progrès des factions, nous

pensons qu'il est nécessaire, pour l'intelligence des faits, de jeter aussi un coup-d'œil sur quelques coutumes de ces siècles, et appartenantes spécialement au treizième : la principale était l'honneur que les grandes villes s'imaginaient faire aux seigneurs féodaux et aux châtelains du territoire en leur accordant le titre et les droits de citoyen. Une autre non moins importante était l'espèce d'obéissance à l'autorité politique qu'usurpaient beaucoup d'évêques et qu'ils conservaient par tous les moyens possibles, à l'imitation de quelques-uns d'entre eux qui en jouissaient illégalement, mais paisiblement, et au prix de concessions abusives : violation manifeste du droit des gens, maintenue par des voies irrégulières, tandis que l'aggrégation des seigneurs aux municipalités était un acte qui supposait au moins une volonté libre et réciproque de la part des contractans, attendu qu'on y attachait des conditions, comme, par exemple, l'obligation imposée aux nouveaux citoyens de venir exercer leur droit de cité et d'y demeurer une certaine partie de l'année avec un nombre fixé de leurs hommes d'armes et vassaux, pour veiller à la sûreté de la ville et pour la défendre en cas de guerre. C'est d'après cette coutume que la ville de Rimini, en accordant à la famille Malatesta le titre de citoyen, réchauffa dans son sein le serpent qui devait plus

tard y régner en tyran. Le document qui constate l'aggrégation à la municipalité de Rimini des seigneurs Ranieri de Carpegna, Taddeo et Buonconte de Montefeltre en 1228, est un monument irréeusable (*) qui fournit deux preuves certaines de l'indépendance de San-Marino à cette époque. Premièrement les seigneurs, dans la nomenclature de tous les lieux soumis à leur juridiction, ne font aucune mention du gouvernement titanique ou san-marinois; secondement, on lit dans un des articles, que *les susdits seigneurs contractans seront obligés d'élire et d'entretenir, à leurs frais, un juge assermenté, pour tenir cour et rendre justice dans un lieu désigné à cet effet: comme à Pietracuta ou à San-Marino, s'il platt à messer Ugolino, si tel est le bon plaisir des habitans; et pour une somme déterminée entre lesdits seigneurs et le gouvernement dudit lieu.* Nous nous hâtons de dire que le château *(castrum)* de Pietracuta, situé à trois milles de San-Marino, était un petit pays libre et exempt de tout droit seigneurial, attendu que ses habitans, d'après les lois alors existantes, s'étaient rachetés de toutes prétentions et juridiction de la part du seigneur Ranieri de Carpegna, par l'acquisition et le paiement du domaine; et, que de-

(*) Clementini.

puis sept ans, les habitans vivaient constitués en démocratie et libres de toute dépendance. Or il était d'usage, pour mettre la justice hors de l'influence et à l'abri de toute atteinte de la part des parties intéressées, de voir ces mêmes parties établir un juge impartial dans un pays neutre et indépendant, pour prononcer sur les différens qui pouvaient advenir entre les barons et les citoyens. Le juge, en effet, résidant dans un pays libre, pouvait rendre justice à qui de droit. Par quelle funeste corruption avons-nous, dans un siècle éclairé et civilisé, à regretter ce noble usage du treizième siècle? Remarquons bien que cette pièce authentique démontre clairement que San-Marino n'était sous aucune juridiction, mais seulement comme Pietracuta soumis à une espèce d'autorité morale de *messer Ugolino ;* et *messer Ugolino* était l'évêque de Montefeltre. C'était par de telles concessions des seigneurs laïques envers les clercs, que la coutume de faire participer le clergé aux affaires civiles, même dans les pays libres, s'établissait peu à peu : en cela l'ambition des seigneurs secondait celle des évêques et *vice versa ;* d'un côté pour l'exemple de la domination universelle de l'Eglise, et sans doute pour l'édification des fidèles; de l'autre pour entretenir d'autant le peuple dans le vasselage et surtout pour l'asservir plus fortement,

pour le mieux diriger par l'unique force de quelques paroles sacrées.

Ce fut messer Ugolino qui le premier, sous l'autorité spécieuse du respect dû à son titre d'évêque, fit germer, par ses insinuations, la discorde dans la pacifique congrégation du Titan, et qui, en abusant de son ministère, porta un peuple sans ambition à la guerre et à prendre parti pour les Gibelins : il était alors, ainsi que les seigneurs voisins, membres de sa famille, lié par la reconnaissance à la cause impériale. La maison de Montefeltre, quand Frédéric II vint guerroyer sur les montagnes dépendantes de ses domaines, ne pouvait rester indifférente à la grande querelle pour conserver son existence politique; et les habitans de San Marino, poussés par la force des événemens et la voix d'un des chefs de l'Eglise, se déclarèrent contre le pontife, et prirent une attitude imposante sous la conduite d'un homme brandissant pour le meurtre son bâton pastoral. La prudence et la politique exigeaient peut-être aussi d'eux qu'ils se rangeassent sous la bannière de Frédéric, afin d'être protégés par le bouclier gibelin, et d'assurer leur constitution libre, leur gouvernement de prédilection. Le parti Guelfe était à cette époque si faible dans cette contrée, qu'il se trouvait presque réduit à ceux qu'on appelait *esteriores*, c'est-à-dire émigrés ou

proscrits. Mais si messer Ugolino n'eût pas oublié ses devoirs chrétiens, à la voix de la vengeance et de l'ambition, s'il se fût contenté d'exercer son sacré ministère dans l'humilité et la paix évangélique, ce troupeau de fidèles, laissant un fol enthousiasme et la fougue des passions se refroidir par le souvenir des vertus de ses prédécesseurs, eût vu l'orage gronder sous ses pieds, sans s'exposer lui-même au choc des combats et à l'illégalité de la guerre.

Tant que Frédéric II se soutint, par la victoire, dans l'opinion des peuples, ses partisans eurent de la gloire et du pouvoir; mais quand, du sein du concile de Lyon, le pape Innocent eut lancé ses terribles anathêmes, l'opinion du vulgaire toujours craintif, céda aux imprécations pontificales; et, les intérêts changeant avec l'opinion, le parti fort devint faible, et le parti vaincu se rendit, à son tour, maître de la victoire : messer Ugolino et ses ouailles excommuniés et exposés à toutes les foudres papales, furent mis hors l'union romaine, et déclarés hérétiques. Mais le tems que dura l'interdiction ne fut pas perdu et sans fruit pour le Titan : les vertus chrétiennes sont heureusement indépendantes de la pluralité des sectes et de la différence des dogmes; le peuple de San-Marino, tandis que les Gibelins du Montefeltre essuyaient les réactions du parti guelfe,

redevenu calme, se rattachant au passé, put distinguer dans quel abîme on l'avait entraîné, et tirer de sa situation les avantages précieux de la réflexion : les mœurs antiques, les coutumes de la primitive église du Titan reparurent; la liberté civile s'y retrempa, y reprit une force nouvelle. La crainte de perdre venait de faire sentir la nécessité de conserver.

Si les excommunications avaient pu éteindre l'incendie qui ravageait l'Italie, et ramener à la paix les peuples et les villes, jamais les fulminations ecclésiastiques n'eussent produit d'effet plus prompt et plus salutaire; mais dans cette guerre désastreuse, elles étaient l'arme du pontife; elles semblaient plutôt lancées pour protéger et relever la faction guelfe et son orgueil, que dans les vues pieuses d'anéantir la fureur des partis, et de faire triompher les principes de l'humanité et de la charité chrétienne : elles ne servirent donc qu'à rallumer les esprits, qu'à raffermir la haine des partis, en leur laissant un moment de repos. Cependant Philippe, archevêque de Ravennes (première dignité ecclésiastique après celle du pape), profitant de ce court intervalle de calme ou d'abattement, entreprit avec un saint zèle d'arrêter dans la Romagne la violence de la querelle, et d'être au moins le médiateur d'une trêve s'il était impossible d'obtenir une paix solide et

durable. Les San-Marinois, aux premières ouvertures de paix, s'empressèrent d'accueillir et de seconder les efforts du bon prélat; et il est digne de remarque que parmi tant de villes intéressées à l'importance d'un traité, aucune d'elles ne fut choisie pour être le lieu du congrès. Cet honneur devait appartenir au sommet du Titan, au chef-lieu de la population commencée par Marinus. Il est à croire que Philippe, malgré la participation du peuple de San-Marino aux derniers combats, connaissant l'origine de son égarement et le caractère moral de la réunion, ne crut pas trouver une cité plus convenable pour une telle circonstance, et plus exempte de toute influence des barons, plus libre et plus indépendante. Alors on vit gravir, sur la roche élevée, Taddeo de Montefeltre, comte d'Urbin, chef du parti guelfe en Romagne, les Omodei de Rimini, l'évêque Ugolino, pour le parti gibelin, et l'archevêque de Ravenne, suivi de ses clercs, et accompagné de quelques nobles bolognais.

C'était l'usage, en Italie, de convoquer les assemblées dans les églises principales, attendu que la plupart des villes n'avaient pas encore d'édifices publics consacrés spécialement aux affaires civiles; mais, à San-Marino, cette coutume datait du commencement de la société, l'assemblée y était toujours synonyme de l'église comme dans

les premiers siècles du christianisme; et sur la tombe de Marinus, la sainteté du lieu imposant le silence aux passions, rappelant la maxime évangélique d'égalité et de fraternité, malgré tout ce que la corruption des siècles avait introduit, les esprits semblaient plus éloignés du mal et de la haine. Cependant les hommes de parti, étrangers aux belles institutions san-marinoises, réunis dans la *pieve* (paroisse), ne surent point s'entendre, malgré tout ce que tentèrent pour y parvenir les magistrats du Titan et les principaux habitans. (La participation des San-Marinois à la guerre venait de former parmi eux une sorte de hiérarchie, de créer une espèce de caste noble. Peut-être est-ce un tel fléau qui a commencé, dans tous les pays, les démarcations arbitraires). L'inimitié était si fortement enracinée dans le cœur de tous ces hommes habitués à s'entretuer et à se livrer à leur férocité, que tout ce qu'on put obtenir du congrès fut une suspension de toute espèce d'hostilité pour vingt jours seulement. Mais vingt jours passés sans que l'humanité eût à gémir, dans cette contrée, de la fureur des factions, étaient encore une victoire dont le prélat et les hommes de San-Marino devaient être glorieux d'avoir remportée. Il fut aussi stipulé dans le traité que, pendant ce laps de tems, tous les individus pourraient libre-

ment circuler dans les provinces de Montefeltre, d'Urbin, de San-Marino, de Rimini et de Ravenne, sans qu'il leur arrivât aucun mal, aucune vexation : ce qui fut aussitôt publié au son de trompe.

Qu'il nous soit permis de récapituler ici les derniers événemens, et de consigner les réflexions que la conduite des San-Marinois nous a suggérées : un évêque ambitieux comme l'étaient à cette époque tous les évêques, vient au nom du Dieu tant respecté sur le Titan, s'immiscer dans les affaires de la société, influer sur les décisions de l'assemblée, la stimuler à faire partie de la faction gibeline quoiqu'elle n'ait point de sujet de haine, point de motif d'intérêt pour l'y porter. Mais à la voix d'Ugolino, qui signale l'insatiable domination des successeurs d'Ildebrand, le peuple de San-Marino, jusqu'alors libre du joug des papes, tremble de voir la bannière du grand-prêtre flotter sur la cime titanique, et d'être asservi s'il ne témoigne, en prenant part aux combats, qu'il défendra courageusement son indépendance; et, pour éviter de devenir l'esclave d'un chef puissant, il doit se livrer, avec la candeur de la vertu et de l'inexpérience, à l'avide prélat qui lui forge des fers plus serrés, une chaîne plus pesante. La fourbe de l'évêque a dû induire en erreur un peuple crédule chez qui la commotion

des secousses de l'Italie s'est fait ressentir, qui a obéi successivement à la nécessité de se fortifier, d'avoir des gardiens et des murailles. N'est-ce pas aussi pour sauver sa liberté menacée qu'il a fait entendre un cri de guerre, qu'il se mêle aux combattans? Ne doit-il pas s'attacher à un parti pour compter sur des secours en cas d'attaque? Que l'on considère ces raisons, et l'on pensera que les institutions fortes et sages des républiques conviennent plus aux grandes nations qu'aux petites. Si le territoire de San-Marino eût été d'une grande étendue, si le peuple eût été nombreux, c'est-à-dire si cette république si facile à se laisser aller aux insinuations des ambitieux, eût eu une contenance imposante; si les lumières, toujours en proportion du nombre, eussent lui dans le conseil général des représentans élus pour la conservation des lois constituées, il se fût trouvé des orateurs pour repousser toute participation à une guerre illégale, sans but, sans nécessité; les membres de chaque différente province eussent réclamé pour des motifs différens, la paix fondamentale : les méridionaux, avec leur esprit prompt et subtil eussent trouvé des raisons innombrables pour qu'on n'altérât en rien les institutions, et même des moyens de défense en cas d'agression; tandis que les hommes du nord se fussent montrés avec leurs formes athlétiques pour rassurer le gou-

vernement. On eût dit à la tribune : « Défendons jusqu'à la mort cette liberté paisible qui nous fut donnée en partage, si jamais un ennemi téméraire ose attaquer nos frontières ; mais restons-y renfermés si nous voulons être invincibles : nous formons un grand peuple ; nous avons de bonnes lois, soyons-y fidèles ; ayons des boucliers et point de cimetères ; il ne nous appartient pas de prendre part aux querelles des autres nations : nous ne devons pas connaître les Guelfes ni les Gibelins ; nous sommes les enfans de la grande république de San-Marino, les frères de tous les Chrétiens, mais non pour les égorger ni pour les asservir : l'Evangile du Sauveur, loi au-dessus de toutes les lois, nous a défendu la guerre et recommandé l'égalité fraternelle. Gémissons sur les erreurs des petits Etats dévorés par les tyrans ; envoyons-leur des pacificateurs s'ils réclament notre médiation, mais ne secondons jamais leurs vues ambitieuses. Què vient donc nous dire l'évêque de Montefeltre ? pourquoi nous appelle-t-il à combattre son supérieur spirituel ? Pourquoi cet esprit de révolte et d'insubordination ecclésiastique ? Malheur au prêtre qui méconnaît la parole des apôtres ! Marinus, notre saint fondateur, qui avait écouté ceux qui virent le Seigneur, nous a transmis les vraies interprétations évangéliques, préservons-les de la corruption,

de l'esprit envahisseur du siècle, ne portons pas une main sacrilége à l'arche sainte; et, si des lois nouvelles sont indispensables, faisons-les dans l'esprit de liberté et de fraternité qui nous a si fortement constitués; que la première de toutes soit pour bannir à jamais quiconque cherchera, par ambition, à porter atteinte à notre indépendance nationale, à notre liberté individuelle. Ainsi pourra vivre, dans l'éternité des tems, notre glorieuse république, sans guerre, sans querelles; les maladies et l'âge se chargeant seuls d'éteindre les générations; la liberté les rendant toutes heureuses durant leur séjour sur notre terre bénie du ciel. »..... Nous le répétons, un gouvernement républicain est le seul conforme à la religion chrétienne; et, loin que la grandeur du territoire soit un empêchement à cette manière de gouverner, elle la favorise au contraire, parce qu'il est presque impossible d'être juste avec l'unité monarchique.

La trève expirée, les hostilités recommencèrent avec plus de vigueur. Mais les habitans du Mont-Titan, devenus plus sages, et ayant eu le tems de reconnaître les avantages de la paix pour un pays pauvre, se refusèrent à sortir de nouveau de leur paisible existence. Relevés de l'interdit qui pesait sur eux, et de plus réconciliés, pour ainsi dire, avec Taddeo, comte d'Urbin,

chef des Guelfes, ils eurent la prudence de ne plus se déclarer ouvertement pour aucune faction. Cependant Ugolino, ce perfide pasteur qui les avait entraînés à la guerre, était venu se réfugier au milieu d'eux, non pas en chef de parti, mais en fugitif, et, à son tour, en proscrit, en émigré.

Quoique les excommunications politiques ne fissent plus d'effet sur les esprits, tant on avait abusé de cette arme sacrée, tant l'ambition des papes était peu secondée par la fôrce de la justice, pourtant un reste de pudeur leur rendait parfois toute leur puissance : Ugolino venait d'être remplacé, sur son siége épiscopal, par un autre évêque nommé Giovanni; et, comme si le ciel eût voulu que toutes ses fautes ne restassent pas impunies, les hommes mêmes de son parti l'abandonnèrent : les Guelfes établirent le nouveau prélat à San-Léo. Mais Ugolino protestant contre la validité de cette investiture, qu'il regardait comme simoniaque, disparut tout-à-coup pour préparer sa vengeance, et se retira à San-Marino sous un vêtement de pénitent. Le peuple, parmi lequel il avait des partisans, lui assura une retraite; et, touché de son état, oublia qu'il l'avait détourné de ses vrais devoirs. Les républicains, dans leur franchise et leur bonne foi sont plutôt séduits par les insinuations qu'effrayés par la force ou par la menace : Ugolino connaissait le

peuple de San-Marino; il n'était venu sur le Titan que pour le conquérir, que pour se faire déclarer chef de la communauté, que pour usurper la juridiction temporelle, que pour se trouver bientôt à la tête d'une population déjà composée de quatre mille individus façonnés à sa guise. D'abord sa vie fut austère, et peu à peu flattant ceux qui formaient la nouvelle caste, les nobles, il leur souffla l'esprit d'ambition qui le dominait : il semait la discorde, et préparait une révolution qui devait non-seulement le faire rentrer de force dans San-Léo, mais encore assurer à jamais le pouvoir des évêques de Montefeltre sur le Titan. C'est ainsi qu'on le voit se diriger vers ce but par des détours, et chercher à établir, par induction, l'idée de la puissance épiscopale.

Quelques châteaux se trouvaient sur la route qui conduit à San-Marino, et les suzerains exigeaient un droit de passage. Sous prétexte que ce droit nuisait au bien-être de l'Etat, principalement pour ne pas mettre d'entraves au commerce, au moment de la foire qui se tenait, chaque année, dans le bourg, Ugolino engagea la société titanique à acheter la franchise du passage : le contrat fut rédigé par lui, et il y participa comme évêque de Montefeltre, comme chef spirituel : c'était déjà un pas de fait, c'était un titre à invoquer. Tout s'organisait avec mystère; la noblesse

commençait à prendre de l'assurance dans ses coupables vues de supériorité; mais bientôt la mort venant arrêter les conceptions de l'évêque, le peuple, délivré de son plus mortel ennemi, reprit sa marche ordinaire : la force de l'équité paralysa les germes de la zizanie; la petite portion qui s'arrogeait quelques airs lès perdit dans l'assemblée générale; nul privilège ne venait étayer ses prétentions, elle ne pouvait exercer des droits absurdes; ainsi la société n'ayant plus en elle de mobile étranger, retrouva cette paisible existence du passé.

Il est rare que le clergé renonce au moindre de ses droits, ou du moins à ce qu'il se croit autorisé à regarder comme tel. Ugolino ayant participé à divers contrats de la république, comme évêque, Giovanni, son successeur, ne tarda pas à faire valoir ses prétentions, et à regarder le Titan comme soumis à sa juridiction ecclésiastique, comme faisant partie de son diocèse. Ce fut à cette époque que la commune de San-Marino se trouvant encore dans la nécessité d'agrandir son territoire, acheta du comte d'Urbin, qui, pour subvenir aux frais de la faction guelfe, avait besoin d'argent, la moitié du Mont-Casole avec tous ses droits, juridiction et habitans. Alors Giovanni intervint à la participation, prétendant y figurer au contrat comme protecteur, pour ne

pas déroger à ses droits épiscopaux, ou, pour mieux dire, afin d'appuyer l'abus du siècle par l'esprit de corps. Le peuple du Titan ne savait pas encore, qu'en principe, une telle participation devient la mère de la discorde, surtout quand il s'agit de tels droits. Giovanni ne lui semblait qu'un prêtre; il était guelfe et d'accord avec le vendeur, on ne fit aucune observation : le contrat fut signé à Rimini en grande pompe. Aussitôt les habitans du Mont-Casole, charmés de cesser d'être les sujets d'un seigneur absolu, accoururent se mêler au petit peuple libre, et beaucoup d'individus de l'autre partie du Casole vinrent aussi volontairement s'adjoindre aux frères chrétiens.

Nous avons fait ici mention de l'action de Giovanni, afin qu'on pût distinguer plus tard sur quels titres se fondaient les prétentions des évêques, et pour avoir l'occasion de montrer par quelle voie les gens d'église abusèrent là, comme partout, de la bonhomie, de l'imprudence et de la simplicité des hommes qu'ils étaient appelés à protéger. Nous avons vu, depuis son origine, la réunion titanique exercer les principaux droits de la liberté, ceux de l'autonomie, c'est-à-dire ne reconnaître d'autre autorité que celle du peuple assemblé, d'autres lois que celles que le peuple se donnait lui-même. Les habitans du Mont-Titan n'avaient pas eu besoin

8

d'attendre la paix de Constance pour se faire un code de lois et des statuts, comme toutes les villes d'Italie exaltées à cette époque par l'esprit d'indépendance ; une autorité paternelle avait suffi aux compagnons de Marinus ; les surveillans, les anciens et les desservans, élus par l'assemblée, formaient encore le conseil général chez leurs descendans ; plus tard les noms furent changés, mais les choses établies restèrent toujours dans le même ordre, et nous regrettons peu qu'il ne nous soit parvenu aucun document relatif au gouvernement des consuls, puisque, de nos jours, l'Etat est, au nom près, dans la même coutume d'élire ses magistrats, et dans le même esprit civil. Cependant l'autorité épiscopale, introduite par l'abus, ne laissait échapper aucune occasion de faire valoir ses droits quelque futile qu'en fût le prétexte : nous voyons que des ambassadeurs furent députés en 1278 auprès du conseil général de San-Marino par des seigneurs voisins pour quelques difficultés relatives à un droit de passage, et que Giovanni s'empressa d'intervenir et de décider. *Quod factum fuit de voluntate venerabilis Patris domini Iohannis epi.*, etc. Si l'on s'étonne de la manière impérieuse *de voluntate* dont l'évêque s'immisce dans les affaires temporelles, c'est que sa décision était tout-à-fait d'accord avec l'intérêt des habitans de San-Marino ; d'ailleurs on peut considérer leur

silence comme une grande preuve de respect, de bienveillance pour celui qui s'était fait, quoique malgré eux, leur pasteur. Mais ces sentimens, cette soumission, qui auraient dû toucher le prélat, ne firent qu'accroître son ambition; et la forme politique du gouvernement de la province de Montefeltre lui laissant y prendre part et y participer grandement selon les tems et les circonstances, il se crut en droit d'exercer la même influence et la même juridiction sur le Titan. Le gouvernement des provinces consistait alors en une représentation nationale ou parlement, tenue dans le chef-lieu : toutes les villes, les terres, les seigneuries qui en dépendaient y envoyaient des députés pour traiter des affaires relatives à l'intérêt de tous; et quand on se décidait à la guerre, chaque commune coopérait aux moyens de la soutenir, et fournissait son contingent d'hommes et d'argent. San-Marino eut ses envoyés au parlement du comté de Montefeltre, contribua aux collectes pour le besoin général; mais quoique ce ne fût que pour le salut de la cause commune, et non comme se reconnaissant sous la juridiction du comte et de l'évêque, ce dernier ne manqua pas d'en tirer parti, et de profiter de la libéralité des San-Marinois pour l'interpréter en faveur de ses prétentions, comme si un peuple qui se gouvernait

lui-même pouvait raisonnablement dépendre de qui que ce fût.

La fureur des factions s'étant rallumée avec plus d'impétuosité que jamais, le peuple du Titan se trouva de nouveau engagé dans la grande querelle pour soutenir le célèbre Guido de Montefeltre, gibelin acharné dont le Dante parle comme digne d'être appelé l'honneur de la Romagne; et ce chef renommé tenait tant à conserver les libres habitans de San-Marino dans son parti, qu'il mit à leur tête son petit-fils, nommé Ugolino. Mais si l'attachement de la Commune pour le comte Guido, pendant sa bonne et mauvaise fortune, fut le principe de l'amitié réciproque qui ne cessa d'exister entre elle et la famille de Montefeltre, il commença aussi la haine que la famille de Malatesta, chef du parti guelfe en Romagne, conçut contre les hommes du Titan. Ce mont que Malatesta pouvait apercevoir de Rimini, où il exerçait l'empire le plus despotique, devenait pour lui un fantôme dont l'aspect l'importunait : le Titan était le refuge de Guido; on regardait généralement ses habitans comme les meilleurs guerriers d'entre les Romagnols : aussi messer Percitade de Percitadi, ministre de l'empereur auprès du parti gibelin, homme d'une capacité extraordinaire, tombé dans un piège de Malatesta, et son prisonnier, après s'être échappé

des mains du tyran, ne se crut en sûreté qu'entre les murailles de San-Marino. Cependant les succès de Malatesta allaient toujours croissans, nulle place ne lui résistait; le parti guelfe triomphait en Romagne; la cime du Titan semblait être devenue un asile assuré pour les deux célèbres Gibelins. Mais quoiqu'ils pussent s'y défendre long-tems, le ministre de l'empereur gagna Venise afin de remédier à l'échec qu'éprouvait le parti impérial; et le comte Guido, accablé d'années, chargé de glorieux faits d'armes, résolut de finir ses jours et d'expier ses erreurs politiques sous l'habit monastique : il se retira à Ancôna dans le couvent de Saint-François. Peut-être le séjour qu'il fit au milieu de la congrégation titanique l'engagea-t-il à prendre cette résolution; peut-être avait-il reconnu, quoiqu'un peu tard, sur ce sommet où un peuple, son allié, tout en cédant aux circonstances qui le forçaient à la guerre, suivait, prêchait les doctrines paisibles de l'Evangile, qu'il n'y avait, sur la terre, d'autre manière de vivre heureux que de pratiquer les vertus chrétiennes; et, dans la crainte que la vue d'un peuple aguerri ne vînt faire changer ses résolutions, peut-être avait-il préféré les liens sacramentels du cloître à l'exercice religieux du droit de citoyen chrétien. La retraite dans un couvent est souvent la pensée forte d'une ame qui connaît sa faiblesse : renon-

cer au monde pour éviter ses travers, est, sans doute, une action courageuse; mais la vie active et laborieuse d'un homme qui résiste à l'erreur, est seule une vertu, car Dieu n'a pu placer la vertu hors des lois naturelles : selon la morale du Christ, il doit exister une grande différence entre l'exercice constant d'un devoir qui consiste à vivre avec le prochain dans des rapports réciproques de secours et de bienveillance, et cette vie solitaire et inutile, triste effet d'un enthousiasme mal entendu ou d'un égoïsme contraire à la religion. Cette différence existe également entre le citoyen, l'homme libre, qui fait concourir sa raison et l'exemple de sa vie à la chose publique, *res publica*, et l'homme déchu, l'esclave obéissant au caprice d'un satrape.

Le peuple de San-Marino, qui s'était formé au métier des armes sous la conduite du comte Guido, perfectionna l'art de se fortifier et de se défendre entre ses murs pendant la résidence que ce valeureux capitaine y avait faite; mais quand il se fut retiré dans le cloître, quelque garantie qu'elle trouvât dans sa bravoure, quelques succès qu'elle dût attendre de ses armes, la société titanique reprit sa tranquille indépendance, et ne chercha pas à continuer de participer à cette guerre civile, dans laquelle elle n'avait, après tout, figuré que par condescendance. Quoi-

que fortement attaché à la famille de Montefeltre, quoique ses armoiries fussent sculptées dans le même écu (*), l'Etat libre de San-Marino resta paisible : l'aigle des Montefeltre prit son vol, les trois tours titaniques furent inébranlables. Ce retour des San-Marinois au giron de la patrie, après plusieurs tentatives dans la carrière des combats qui les rendaient à l'influence naturelle de l'air qu'ils respiraient, prouve quelle est la force des institutions qui maîtrisent l'homme : la conservation des droits de citoyen est une gloire plus solide, plus positive qu'une brillante renommée attachée à des succès militaires; et, d'ailleurs, cette observation constante de la simplicité primitive de la congrégation devait tenir lieu, pour la conscience, de l'ivresse passagère et de l'éclat du triomphe.

Quelque tems après une paix générale vint enfin, en 1299, laisser respirer toute la Romagne, à l'exception du Montefeltre; mais, l'année suivante, un traité particulier régla les affaires de ce comté avec la commune de San-Marino. Le Titan pouvait espérer une longue félicité : la bravoure des San-Marinois, et le renom qu'ils avaient acquis sous la conduite du comte Guido, satisfaisaient la vanité nationale, introduite sur la

(*) On voit encore en divers lieux, à San-Marino, ces sculptures du treizième siècle.

roche sous l'armure des guerriers : cela leur suffisait pour l'éternité. Il semblait même qu'ils n'étaient descendus du sommet de la Guaita les armes à la main, qu'ils ne s'étaient un moment courbés sous le joug des préjugés de l'Italie que pour prouver à ses peuples rassemblés pour les batailles qu'ils formaient une nation. Mais si leurs représentans au champ d'honneur suivaient les erreurs du siècle, ils protestaient contre de tels abus sur la tombe de Marinus, par l'observance des doctrines méconnues dans le reste de la péninsule, doctrines inhérentes à la société titanique. Cependant la paix, cette noble mère de la liberté dont ils étaient les fils aînés, dont ils faisaient un si noble usage, ne tarda pas à leur être funeste, à troubler leur sécurité, à s'offrir à leurs regards comme plus redoutable que l'horreur du carnage; elle fit tourner contre eux l'ambition dominatrice de Rome, c'est-à-dire de la cour pontificale, elle vint menacer leur indépendance, cimentée par tant de siècles. Ce n'est que pour de vrais chrétiens que le loisir d'une vie paisible est exempt de crime : le successeur de Saint-Pierre l'était aussi de Grégoire VII; l'église militante voulait profiter d'un moment de calme pour s'assurer de nouvelles conquêtes : San-Marino venait de signaler son existence politique; Rome devait chercher à en détruire la principale condition, la liberté. La retraite du

comte Guido sur le Titan avait été le signal de la persécution ou le commencement de la querelle que l'Etat de San-Marino se vit contraint à soutenir contre le chef de la chrétienté.

Dès les premiers succès de Malatesta contre les Gibelins romagnols, le pape, qui voyait les partis s'occuper plutôt de leurs petits intérêts particuliers que de ses propres prétentions, et qui commencait à prendre un certain à-plomb dans son ambition, se croyant maître d'exercer, par droit de conquêtes, les droits temporels des empereurs, et de les remplacer tout-à-fait dans la Pentapole, avait envoyé dans cette province, des magistrats suprêmes avec les noms de gouverneur, de légat, de comte ou de vicaire. Cette magistrature était d'une grande importance; et comme il s'agissait premièrement de l'établir, ce qui offrait des difficultés, les hommes les plus connus alors dans les sciences et les plus illustrés dans le métier des armes, en furent revêtus. On peut juger de l'esprit des villes à cette époque, et par les souvenirs historiques, et surtout par une lettre d'Ildebrandino, évêque d'Arezzo (*), député comme gouverneur et vicaire général de la Romagne en 1291, dans laquelle il se plaint de la triste condition de son emploi, parce

(*) Lunig. op. cit. tom IV.

que, dit-il, à commencer par Césène, toutes les villes de son gouvernement, loin d'obéir au caractère dont il est investi, non-seulement lui font résistance, mais encore le poursuivent et l'invectivent. Aussi se vit-il forcé à exercer sa charge par la voie d'agens subordonnés, sous les titres de podestat, de vicaire ou d'autres à peu près semblables; et c'est ainsi qu'on voit figurer dans le comté de Montefeltre un certain Théodoric, chanoine de San-Léo, agir au nom du gouverneur Ildebrandino, et pour réaliser la somme fixée pour ses nouveaux appointemens, notifier et intimer, en 1292, aux communes dépendantes dudit comté, l'ordre de payer leur part de ladite somme. Parmi ces communes se trouvait comprise celle de San-Marino. C'était alors le système de tout ministère de faire payer aux provinces la solde de l'agent chargé des exactions. La civilisation, comme nous le voyons, n'a apporté dans cette coutume d'autres changemens qu'un peu plus d'hypocrisie : de tout tems les peuples ont donné les verges avec lesquelles on les fustige.

Cependant les citoyens de San-Marino refusèrent ouvertement de payer cette espèce de tribut, non qu'ils tinssent à une somme assez légère, mais parce qu'ils prévoyaient quelle importance pourrait avoir, pour leur avenir, cet acte de soumission, reconnaissance indirecte du droit de suzeraineté.

De son côté, Théodoric, homme raisonnable et incapable d'abuser du pouvoir remis entre ses mains, moins porté à regarder comme un acte de rébellion le refus d'une commune désignée sur la liste du comté, qu'étonné d'une résistance faite au vicaire du vicaire général, crut ne devoir mieux faire, pour ne pas compromettre la dignité de la cour de Rome, que de charger de cette affaire et de la reconnaissance des droits invoqués par les deux parties pour la demande et pour le refus, un homme désintéressé, versé dans la science des lois, d'un caractère reconnu de probité, d'impartialité et de justice. Palamède, juge de Rimini, réunissait toutes ces qualités; il jouissait de l'estime de ses concitoyens et d'une grande renommée d'intégrité dans toute la province. Ce fut lui que le demandeur choisit, et que les défendeurs acceptèrent pour examiner le différent et pour prononcer la sentence. Mais pour être plus à portée de voir, de connaître et même de consulter le dialecte de ceux sur la cause desquels il allait porter un jugement, ou donner son conseil, selon l'expression du document authentique, il engagea le vicaire à le suivre sur les lieux : l'aspect des habitans de San-Marino, l'accueil franc qu'ils en reçurent, une espèce de candeur qui se montrait sur tous les visages; la confiance qu'ils semblaient mettre dans la justice de leurs droits, prévinrent en leur

faveur le juge et Théodoric lui-même. L'existence indépendante de la congrégation de Marinus, dans sa simplicité, reposait sur une base incontestable, sur l'exercice constant de ce droit d'indépendance depuis le don absolu du Mont-Titan par Félicissima. D'ailleurs les chartes conservées dans le sanctuaire de la *pieve*, et parmi lesquelles se trouvaient l'arrêt de l'évêque de Montefeltre, Giovanni, dans la contestation suscitée par Deltone, évêque de Rimini, et d'autres chartes plus récentes, toutes favorables à la société titanique, prouvaient évidemment son exemption de toute domination et supériorité étrangères, et portaient à décider sans hésitation que la commune, l'université et les hommes de San-Marino n'étaient soumis qu'à leur propre juridiction. Un coup-d'œil porté sur des institutions si sages, que le tems avait consolidées ; l'examen de la vie simple et laborieuse des citoyens, plaidoyer plus éloquent que de vaines subtilités, influèrent tellement sur l'esprit du bon vicaire, qu'il voulut, quoique fâché de se voir désisté de sa demande et des prétentions de l'église épiscopale de Montefeltre, qu'au nom de Rome, la justice fût publiquement et solennellement reconnue, et que la sentence d'un juge intègre tournât à l'honneur des heureux habitans de San-Marino : *Ipse dominus Theodoricus canonicus fuit ad castrum S. Marini una cum ipso domino Palamede*,

et ibi in dicto castro tulit sententiam palam omnibus volentibus audire potuerunt. Les noms de Palamède et de Théodoric furent inscrits sur les registres civils à la page des grands citoyens, et long-tems bénis sur la hauteur titanique comme des soutiens de la liberté originelle.

La récognition du droit d'indépendance par un agent de la cour pontificale à une époque où ses ministres cherchaient par tous les moyens imaginables à étendre et à consolider l'autorité temporelle que le tems ou une longue possession pouvaient seuls valider, est un événement d'autant plus important, et d'une force d'autant plus réelle, que Palamède, comme savant jurisconsulte, et Théodoric, comme ecclésiastique, ne devaient certainement ignorer aucuns des droits prétendus sur lesquels s'appuyait la cour de Rome, droits que, dans ces tems d'ignorance, on devait beaucoup plus respecter qu'aujourd'hui. Une remarque intéressante c'est que ni l'un ni l'autre n'alléguèrent contre les San-Marinois la donation du roi Pepin et autres largesses impériales déjà publiées alors : preuve certaine que les prêtres ambitieux, secondés par les prêtres méchans et envieux, n'étaient pas encore très-heureux dans leurs inventions calomnieuses et diaboliques.

Le souvenir d'un événement si heureux pour la petite république, et qui doit faire époque

dans ses annales, serait peut-être resté dans l'oubli, si, quelques années après, de semblables prétentions ne fussent venues le réveiller et lui donner une authenticité parvenue jusqu'à nous. Sans doute, par des tentatives si souvent réitérées, par leur importunité constante, les papes ou leurs agens espéraient lasser la patience des pacifiques habitans de San-Marino, et les faire consentir à payer la somme réclamée, tribut fort léger en lui-même, mais important pour établir le droit de suzeraineté : pour l'esprit de domination la vanité l'emporte quelquefois sur le positif, et l'imaginaire flatte toujours plus que le réel. Dans la province, toutes les cités et leurs terres reconnaissaient le joug romain; l'aspect du Titan insoumis semblait faire rougir le front des Romagnols : les hommes qui ne savent pas conserver leur dignité s'acharnent à poursuivre ceux dont la conduite est une satire de la leur, dont l'élévation d'ame contraste avec leur abaissement : aussi vit-on l'Eglise étayer son pouvoir temporel par l'intervention et les secours des nobles, pour lesquels elle n'était pas en reste de bons procédés et de concessions. L'évêque Ildobrandino n'était plus légat en Romagne, le bon Théodoric n'exerçait plus les fonctions de vicaire. Le changement de ministres est un effet, une conséquence de l'injustice de ce qu'on veut établir : on met les

hommes pour ainsi dire à l'épreuve de leur adresse jusqu'à ce qu'enfin il s'en trouve un qui réussisse. Sous la conduite d'un nouveau vicaire, Cuzio di Monte San-Savino, le noble Daniel d'Urbino, podestat de Montefeltre, et ses subordonnés, furent les instrumens de contrainte avec lesquels on voulut satisfaire l'avidité insatiable, le désir de domination sans bornes des pontifes de ce siècle; et Guglielmo Durante, un des plus doctes ecclésiastiques, en ce même moment gouverneur de la Romagne, mais obligé, sans doute, d'obéir aux ordres émanés de plus haut, et de suivre les instructions du sacré collége, sanctionnait cette tentative. Mais l'amour de la justice lui faisait signaler ce penchant général à la cupidité, penchant autorisé par les actions des chefs spirituels (*), et ses efforts, s'il en eût tenté pour réprimer les déprédations des clercs, alors si communes, n'eussent servi qu'à lui nuire personnellement sans rien réparer.

Les hommes du Montefeltre investis de la puissance temporelle et spirituelle, bien qu'ils

(*) Il s'exprime ainsi dans une sentence rendue la même année : *Effrænata cunctorumque vitiorum radix cupiditas, pacis æmula, origo litium, et materia jurgiorum...... Mens namque visco cupiditatis adstricta, nec abstinere novit a vetitis, nec gaudere concessis.*

FANTUZZI, t. III, p. 166.

s'y prissent par la ruse et par la menace pour intimider la société titanique, n'y pouvaient cependant parvenir : l'injustice produit l'indignation ; l'indignation de tout un peuple accroît sa force et lui en révèle le sentiment. Sans doute cette patience évangélique des citoyens de San-Marino ne dut pas tenir à cette nouvelle agression ; sans doute ces guerriers du comte Guido durent brandir l'arme déjà poudreuse qu'ils avaient illustrée aux plaines romagnoles, et vouloir enfin sceller par le sang leur indépendance si souvent contestée ; mais le conseil des vieillards *(presbiteroï)* de l'Eglise primitive, dont l'imagination, pour être plus sage, n'était pas moins fécondée par l'amour de la liberté, ne voulurent pas recourir à des violences qui pouvaient la compromettre par la suite ; ils avaient compris que la guerre, quelque juste qu'elle fût, établissait pour l'avenir un antécédent, et qu'il était glorieux qu'il n'y en eût pas plus pour payer le tribut que pour répandre le sang humain. Une première infraction aux institutions fondamentales, cette participation à la grande querelle des factions guelfe et gibeline ne leur faisait-elle déjà pas craindre de voir, sans nécessité absolue, les chrétiens de la congrégation de Marinus changer le soc de la charrue et les instrumens aratoires en armes meurtrières ? Ils pensaient que l'illégalité

de la guerre ne pouvait servir qu'à l'esclavage, et qu'il y avait pour leurs droits méconnus une défense plus forte que les murailles dont ils étaient entourés, la justice : alors feignant de ne pas croire que le prêtre qui succédait aux apôtres pût être l'instigateur de l'agression et de la cupidité du podestat de Montefeltre et des agens de la cour pontificale dans ce comté, ils envoyèrent des députés au pape, moins pour accuser ses ministres que pour placer la république elle-même sous sa protection immédiate. Boniface VIII n'était pas un vase d'élection, mais un pêcheur généreux, ainsi qu'on le nommait à cette époque. Il fut sensible aux représentations de ce petit peuple venant réclamer contre la domination temporelle de l'Eglise, tandis que de grandes provinces et des nations même s'y soumettaient; ne trouvant pas d'ailleurs que sa puissance fût précédemment établie sur le Titan; ne voulant sans doute pas être le premier à donner des fers bénis à cette bourgade si fière et si digne d'être libre. Mais afin que d'autres contrées ne pussent pas se prévaloir d'un exemple d'absolution complète, il nomma le chapelain de son palais et son camerlingue, tous deux ses assistans dans l'examen des affaires du saint-siège et ses adjoints dans le sacré ministère de la justice, à l'effet de s'assurer de la vérité et de prendre connaissance des faits;

lesquels, vu l'importance de leurs fonctions, ne pouvant se transporter sur les lieux, investirent de leur confiance et déléguèrent Ranieri, abbé du monastère de Saint-Anastase, distant seulement de trois milles de San-Marino, avec pleins pouvoirs d'agir pour eux. Le choix de cet homme, d'une loyauté connue, parut satisfaire les parties intéressées.

Dès que l'acte de délégation fut notifié au gouvernement de la république, les syndics, nommés à cet effet, présentèrent à leur tour l'acte contenant les articles de la vérification desquels dépendaient la démonstration de la vérité et l'évidence de leurs droits; ils remirent aussi la liste des principaux citoyens qu'ils appelaient en témoignage, pour éclairer la justice.

Le délégataire fit citer les parties intéressées, le podestat et le vicaire du Montefeltre, d'une part, les représentans de la commune de San-Marino, de l'autre, à comparaître devant lui pour entendre la prestation du serment des témoins, qui furent également assignés pour la même audience; et cette procédure préalable terminée, on fixa le jour de leur audition. Le document qui contient leurs dépositions fut examiné, reconnu et approuvé par un des plus savans critiques qu'eût l'Italie : nous regrettons de ne pouvoir le transcrire ; son importance et sa singularité pourraient y faire

trouver quelqu'intérêt à ceux qui s'occupent de recherches diplomatiques.

Or il ne s'agissait, pour que les San-Marinois eussent gain de cause, que de prouver qu'ils possédaient leur liberté de tems immémorial; qu'ils n'avaient jamais reconnu aucune juridiction étrangère à celle de leur propre société; qu'ils n'avaient jamais contribué aux charges et bénéfices du comté de Montefeltre, mais seulement fourni leur part dans les sommes votées par le parlement général de la province pour les dépenses communes, et nécessitées par la guerre civile : ils présentèrent donc les sentences précédemment rendues, et tout récemment encore sous le vicariat de Théodoric et la légation d'Ildobrandino, et ils se fièrent à la déposition de leurs citoyens les plus recommandables, et jouissant tous d'une intégrité trop reconnue pour qu'ils pussent être récusés. Sans doute leur témoignage ne fut pas toujours d'accord sur tout ce qui avait rapport à la science et aux circonstances, mais il fut unanime sur les différentes interrogations relatives à la liberté, à son origine, à l'exemption de tout droit de suzeraineté, de toutes dîmes inféodées; tous faisant dater l'indépendance absolue à partir de la fondation de la société par le bienheureux Marinus, et ne variant que sur la question de savoir si cette

indépendance avait été primitivement concédée par privilège pontifical ou impérial, ou si elle était l'effet d'une continuité seulement approuvée ou tolérée. Par exemple le prêtre Pagano, recteur de l'église de Saint-Jean *Sotto le penne*, homme versé dans la science des légendaires, et connaissant la vie du saint fondateur, interrogé relativement à l'époque de l'indépendance titanique, à ses auteurs et à la domination sous laquelle l'empire se trouvait alors, répondit que ce fut au tems où le bienheureux Marinus vint de Dalmatie au Mont-Titan; qu'il ignorait sous quelle domination était l'empire, mais qu'il attestait que la montagne fut donnée au saint fondateur en toute propriété par sainte Félicité, à qui elle appartenait, en ayant lu et entendu lire l'acte de cession. Peut-être existait-il effectivement, à l'époque de cette contestation, une charte vraie ou fausse, soit en original, soit en copie, relative à cette donation; peut-être y en avait-il plusieurs, ce que le témoignage de Giovanni Biagio prouve infailliblement : car, interrogé sur les mêmes articles, il répondit qu'il croyait que les San-Marinois furent exempts de tous droits au tems du lévite Marinus; qu'il a vu le privilège octroyé audit Marinus *per papam et per imperatorem*, dans lequel il est dit que le bienheureux Marinus, les habitans du mont, et le mont lui-même, sont libres et exemp-

tés de tous droits. Mais quoique de telles chartes ne soient pas parvenues jusqu'à nous, il serait aussi déraisonnable de rejeter la possibilité de leur existence que d'établir sur leur incertitude une opinion trop prononcée. L'erreur des bons habitans de San-Marino, si c'en est une, ne pouvait en rien préjudicier à leur cause. Pourquoi n'aurait-on pas cru à la donation de Sainte-Félicité faite à Saint-Marinus? Quand il plut à Saint-Pierre, à Saint-Benoît, à Saint-Ambroise et à d'autres saints d'envoyer du paradis des mandats de procuration pour accorder des donations, des concessions et des privilèges, ne se trouva-t-il pas toujours des gens tout prêts à accepter, et même à reconnaître la validité de pareils titres? Contentons-nous aujourd'hui de signaler les croyances des siècles d'ignorance, et de répéter avec Tite-Live: *Nec affirmare, nec refellere in animo est.* Qu'il nous suffise de prouver ici que tous les hommes appelés à rendre témoignage dans l'examen ordonné par le pape Boniface sur les droits des San-Marinois, s'accordent à dire que l'indépendance politique de San-Marino existait de tems immémorial, et que l'Etat jouissait de ses franchises, au moins par le droit de la continuité la plus reculée, et par la raison qu'il n'avait reconnu aucune domination : c'est peut-être la plus forte que l'on puisse donner. Ceux qui se prévalent,

pour établir l'esclavage d'un peuple, de quelques antécédens d'hier, comparativement à la vieillesse du monde, se mettent en opposition ouverte avec les Écritures saintes qu'ils modifient à leur gré, et selon leur intérêt. Si l'Evangile a consacré l'égalité parmi les hommes, ils ne peuvent reconnaître d'autre domination que celle de leur créateur et des élémens; c'est la seule qu'on ne puisse nier : toutes les autres, à moins qu'elles ne reposent sur les concessions volontaires des peuples, sont des usurpations et des tyrannies.

Le révérend abbé de Saint-Anastase, porté, par sa profession, aux définitions métaphysiques, montra plutôt l'esprit de curiosité d'un docteur que celui d'un juge; car, non content de vérifier les faits relatifs à la question et les points de droit qui en dépendaient, il voulut encore pénétrer jusque dans l'esprit des bons républicains, et approfondir leur intelligence par des questions qui eussent embarrassé un grand nombre de savans, même dans les siècles de la philosophie. Mais les fils des compagnons de Marinus étaient au dessus des arguties d'une vaine théorie, par la pratique et les transmissions des droits de leurs ancêtres; leurs réponses sur cette question insidieuse : Qu'est-ce que la liberté? qu'est-ce que l'exemption ou l'indépendance? *(Quid est libertas? quid est exemptio?)* sont d'une logique d'autant plus

forte, que ces réponses sont simples, naïves, qu'elles contiennent toutes les mêmes idées et les mêmes sentimens. C'est ainsi que la plupart des témoins répondirent, et presque dans les mêmes termes, à l'interrogation : Qu'est-ce que la liberté? *Ne reconnaître aucune domination, ne relever de personne*, et définirent l'exemption ou indépendance par ces mots : *Ne payer aucun tribut, ne souffrir aucun vasselage, n'être soumis à aucune autorité ni à qui que ce soit.* Un d'entre eux à qui on demanda comment il se faisait qu'ils fussent exemptés ou indépendans, répliqua : *Parce que nous sommes libres, et parce que, de droit, nous ne sommes sous aucune domination.* Ensuite un autre fit cette réponse, digne d'un philosophe chrétien : *Parce que les hommes sont libres, parce qu'ils s'appartiennent à eux-mêmes, parce qu'ils ne doivent aucun compte à aucun d'entre eux, mais seulement au maître de tous, à notre seul Seigneur Jésus-Christ.* Enfin un autre, interrogé sur ce qu'il entendait par être exempté ou indépendant, répondit plus clairement encore : *Ne pas faire ce que font ceux qui sont soumis à quelqu'un.* Expressions simples, mais contenant toutes les idées relatives à la demande et dégagées des couleurs obscures du scolasticisme qui régnait à cette époque. Le document auquel nous empruntons ces réponses étant

des plus curieux, nous engageons les personnes qui peuvent le comprendre d'y jeter un coup-d'œil; cependant il suffit de nos citations pour faire voir non-seulement la vérité du fait relatif à la liberté de San-Marino, mais encore l'énergie et l'unité de sentimens dont était animé ce petit peuple content de sa situation et de son indépendance. L'attention du juge devait nécessairement se porter sur l'authenticité de la sentence du vicaire pontifical Théodoric, de laquelle le podestat de Montefeltre appelait; il fut aussi prouvé, avec la même unanimité, que le célèbre jurisconsulte Palamède avait examiné le sujet de la contestation avant de la juger; que le vicaire lui-même s'était transporté sur la hauteur du Titan, et que la sentence avait été rendue avec la plus grande solennité afin que nul n'en ignorât.

Quoiqu'il ne soit resté aucun écrit, aucun mémoire sur le jugement rendu par l'abbé de Saint-Anastase, jugement sans doute confirmé par les juges du palais pontifical, il est probable qu'il fut selon l'équité ; car depuis lors aucun podestat du Montefeltre ne renouvela ses injustes prétentions, et les citoyens de la république de San-Marino ne ressentirent leur pouvoir que par l'influence qu'ils exerçaient dans les intérêts communs de la province. Cependant quelque clairs, quelque manifestes que fussent les droits des

San-Marinois, ils tardèrent peu à se retrouver placés dans des circonstances qui les exposèrent à de nouveaux débats sur la juridiction de leur territoire, débats plus vifs, plus difficiles, plus douloureux que jamais, ainsi que nous le verrons dans le siècle suivant : l'envahissement de la puissance temporelle par les ecclésiastiques, et leur cupidité semblaient s'irriter de trouver des obstacles au pied du Mont-Titan. La rancune des prêtres a des racines profondes. D'ailleurs sans cette haine, origine secrète des nouveaux événemens, peut-être pourrait-on en trouver aussi la clef dans cette immoralité du siècle qui se manifestait par les sentimens les plus scandaleux d'un orgueil cynique, d'une avarice sans bornes, d'un insatiable desir d'opprimer; et le clergé de tous les degrés hiérarchiques avouait hautement de tels vices, comme autorisé par l'exemple, malgré les remontrances de quelques hommes pieux, fidèles à la pureté, à l'humanité évangéliques. Benvenuto da Imola, dans ses Commentaires sur le Dante, explique, comme une des raisons de toutes les désolations de la Romagne, la cession impolitique que l'empereur Rodolphe fit de cette province en 1277 au pape Nicolas III; et, en effet, à dater de cette époque, on vit les partis prendre un aspect plus menaçant, et les nouveaux tyrans ne plus montrer de frein à leur

ambition, et surtout à leur cupidité : ces tyrans appartenaient tous à l'ordre ecclésiastique : *Primum est avaritia pastorum ecclesiæ qui nunc vendunt unàm terram, nunc aliam. Et nunc unus favet uni tyrannos, nunc alius alteri, secundum quod sæpe mutantur officiales.* La vérité de ces traits est si connue, qu'il est inutile de vouloir en donner d'autre preuve; et ce fut, sans nul doute, pour des raisons aussi péremptoires, par l'aspect d'un danger aussi pressant, que le peuple de San-Marino, comme nous l'avons déjà dit, pour ne pas être troublé dans la possession de sa liberté et de son indépendance, se vit obligé d'appartenir à un parti et de se jeter dans la faction gibeline afin de ne pas honteusement devenir la proie des évêques de Montefeltre, afin de ne pas relever d'eux.

Mais la société titanique, dans sa loyauté, avait-elle bien prévu cet esprit des corporations ecclésiastiques qui se transmettent la soif inextinguible de dominer? Les fils des compagnons de Marinus, souillés de sang, s'étaient-ils donc soumis, par avance, à la nécessité d'en verser encore, d'en verser toujours, parce que des prêtres impies avaient altéré les principes fondamentaux de l'Evangile, la paix, l'égalité, la pauvreté chrétiennes? Que les politiques qui

ne décident qu'à coups de sabres, qui ne connaissent d'autre conviction que celle du canon, réfléchissent aux conséquences d'un premier crime. . . . .

Nous avons déjà vu dans ce siècle les évêques Ugolino et Giovanni tenter d'introduire leur autorité sur le Mont-Titan, et chercher à multiplier leurs rapports avec les habitans, essayer même de les corrompre pour établir plus facilement leur ambitieuse domination ; or, il est à croire que les dernières contestations que nous avons signalées furent d'essence épiscopale, et n'eurent lieu qu'à l'instigation d'Uberto, qui se trouvait alors le chef de l'église du Montefeltre, et qui, sous le prétexte d'obéissance à l'autorité pontificale, cherchait à s'approprier la seigneurie de San-Marino, au nom de la mense épiscopale. En fait, il est certain que ce fut ce pasteur qui entretint le trouble dans son diocèse, au point de ne pas le faire participer à la paix générale de la Romagne, ainsi que nous l'avons vu, afin de soumettre tout-à-fait le Montefeltre à la domination ecclésiastique : cependant ce comté put jouir aussi de la paix en 1300, mais d'une paix si éphémère, qu'elle ne pouvait résister aux moindres circonstances, et si bien caractérisée par le Dante dans la réponse faite au comte Guido, lequel avait été

aussi, comme nous l'avons dit, un des plus constans perturbateurs de cette province :

Romagna tua non è, e non fu mai
Senza guerra ne' cuor' de' Suoi tiranni,
Ma palese nessuna or ven Lasciai.

Cette paix n'était en effet qu'une suspension d'armes : le repos ne servait qu'à réparer les forces épuisées, qu'à se préparer de nouveau à la guerre; mais soit honte, soit besoin, soit l'effet de quelque insinuation supérieure, l'évêque Uberto se vit enfin forcé de chercher à calmer la fureur des partis dans son diocèse, ou du moins de faire toutes les démarches qui tendaient à ce but. Un congrès fut tenu à San-Léo dans le monastère de Saint-François *di santigne*, auquel la commune de San-Marino envoya ses ambassadeurs pour régler tous ses différens avec l'évêque; et ce dernier renonçant à toutes ses prétentions sur le Titan, promit de ne plus renouveler ses demandes. Mais quoique tout fût réglé à la satisfaction des parties contractantes, le prélat, à l'aide des subtilités scolastiques, put se réserver le moyen de susciter à l'avenir de nouvelles querelles; et tout en satisfaisant son ambition par des restrictions mentales, put satisfaire encore cette soif d'argent qui le dévorait, avidité malheureusement trop générale alors. On voit, dans l'acte du traité,

après une courte exhortation au maintien de la paix, et quelques réflexions vagues sur ses avantages, deux grands articles relatifs à la rémission des péchés et à la miséricorde divine au jour du jugement, marchandise sacrée chèrement vendue, moyennant la promesse de payer, à titre de transaction, un millier de livres comme don religieux et volontaire, quoique obligatoire par ledit traité : mais les San-Marinois, trop fiers, trop animés des avantages réels de la paix, se trouvaient heureux de la signer à prix d'argent, sûrs qu'une existence paisible est sans compensation sur la terre. Ils attachaient peu d'importance à ce métal presque inutile chez eux ; ils s'honoraient d'en donner comme largesse, autant qu'ils eussent cru s'avilir d'en payer comme tribut ; ils gémissaient, du reste, de voir les ministres de la religion du Christ adorer le veau d'or et se couvrir du crime de simonie.

Par un traité de paix aussi partial, aussi intéressé, tout dirigé dans le sens de la cupidité et de la mauvaise foi, il est facile de distinguer la vraie spéculation de l'évêque ; c'était plutôt un motif de nouvelles guerres, pour amener de nouveaux traités de paix et de nouvelles transactions, qu'un retour sincère à la concorde. Peut-on se flatter de voir renaître le calme et la tranquillité quand le ferment des discordes est toujours dans les

cœurs? quand la fureur des partis, l'avarice et l'ambition, sont entretenues par ces loups pasteurs des troupeaux pour enflammer encore les esprits? Cependant les citoyens du Titan, dans leur région élevée, ne voulaient que maintenir leurs nobles coutumes; et forts de leur indépendance, ils évitaient le contact des habitans des plaines, ils se plaçaient au-dessus des passions, des violences, des préjugés et des erreurs du reste de l'Italie.

LIVRE V.

Quatorzième siècle.

Dix siècles ont accru et consolidé la congrégation de Marinus, et nul changement important n'est venu altérer la morale évangélique sur laquelle il l'avait basée. Nous ne saurions regarder, comme une infraction aux transmissions fondamentales, une participation timide à la querelle des Gibelins. L'introduction du rit et des canons romains dans l'église san-marinoise peut être regardée comme l'unique institution contraire à l'esprit de la réunion primitive, encore y voyons-nous les ecclésiastiques n'être pas hors de l'état, et exercer tous les droits de citoyen, à la seule exception du mariage. La formation d'une caste noble y est à peine remarquée; elle n'a aucun privilège, elle contribue avec le reste de la population, et semble plutôt être une récompense honorifique et morale qu'un droit d'immunité. Les citoyens revêtus du titre de consul, et sortis de la masse populaire, par les services qu'ils ont rendus à la patrie, laissent un nom révéré : voilà quelle est la noblesse sur le Titan. On conviendra

que ce n'est pas ainsi qu'on la voit surgir et figurer chez les autres nations, surtout au quatorzième siècle. La paix qui, à cette époque, et par l'esprit envahisseur et dominateur du clergé, paraissait être aussi funeste à l'Italie que les chances terribles des batailles, conservait cependant à San-Marino sa céleste influence, son acception toute chrétienne; et tandis que les autres peuples de la péninsule pansaient leurs blessures pour s'exposer de nouveau aux horreurs de la guerre, les San-Marinois, un peu sortis de leur sphère tranquille, sentaient l'indispensabilité de raffermir les lois, pivot sur lequel reposait leur sécurité, et de consacrer, à la rédaction d'un code, ce tems de calme et de repos.

Le dernier siècle avait amené insensiblement, par le contact des factions, des idées nouvelles dans la société de San-Marino; et bien que la contagion morale n'y eût pas fait des progrès effrayans, elle avait cependant laissé des germes désorganisateurs qui se fussent développés sous le gouvernement d'un seul; car dans les monarchies le sentiment de la force fait naître le desir de l'exercer : mais ces germes, dans une nation où les classes supérieures n'ont pas condamné le peuple à la nullité la plus parfaite, où tous les citoyens participent à la chose publique et veillent à sa sûreté, devaient être étouffés dès leur manifesta-

tion. En effet, la jeunesse, cette génération qui s'était élevée au bruit des armes, aux fanfares guerrières, exprimait une ardeur martiale que l'influence du climat excitait encore, mais que réprimait aussitôt la voix des vieillards expérimentés. Les injustes querelles des ecclésiastiques avaient aussi motivé une espèce de *gibelinisme* particulier à la population san-marinoise : si un bras nerveux brandissait un instrument aratoire, si une bouche proférait un murmure, la parole et le geste devenaient des menaces contre le parti pontifical. Quelque sacrée que fût la mémoire de Marinus, quelque amour qu'on eût pour la paix qu'il avait recommandée et qui s'était transmise sans altération pendant dix siècles, repousser l'agression, défendre les institutions, étaient des droits si naturels, qu'ils n'avaient pas besoin d'être examinés. La mauvaise foi, la déception, les menées oligarchiques des vautours épiscopaux pressenties et prévues par les hommes libres, secondaient l'impulsion du siècle, et son esprit pénétrait les pores de la société titanique, à son insu, s'identifiait à la paisible congrégation. Le titre de consul dont les magistrats suprêmes étaient revêtus, fut remplacé, dans les nouveaux statuts, par ceux de capitaines et de défenseurs, autant par l'influence guer-

rière, que parce qu'il était avili et entaché de tyrannie chez les nations voisines.

La confection des lois étant l'œuvre la plus importante d'un peuple, celle qui constitue sa véritable indépendance, les San-Marinois, peuple entier de Cincinnatus, quittèrent leur charrue pour élire douze d'entre eux chargés des travaux préparatoires, c'est-à-dire d'examiner avec sagesse la situation actuelle de la société, les progrès de la civilisation, et d'indiquer les moyens les plus efficaces pour réprimer les influences étrangères. Persuadés à l'avance qu'il n'est pas au pouvoir des hommes ni des gouvernemens, surtout dans un état aussi petit que le leur, de prévoir, de maîtriser les événemens et de rien établir de fixe, ils voulaient seulement réformer, par des changemens successifs, tout ce que les circonstances avaient rendu nécessaire, et principalement arrêter le mode de cette réformation.

Un peuple qui place toute sa confiance en lui-même, qui est mû par la justice et par l'amour de sa liberté et de sa conservation, ne se hâte jamais: il comprend que la lenteur doit être dans les affaires civiles comme le vrai courage dans le danger, toujours accompagnée de la prudence. L'important pour lui est de pouvoir en tous tems signaler franchement son opinion, créer

ce qui lui paraît bon, détruire ce qui lui semble nuisible : aussi le conseil général ou l'assemblée du peuple appelée *arringo*, pouvait être convoquée en tout tems. Ce que le peuple décide est la loi la plus sûre et la mieux observée. Les douze citoyens choisis pour former ce sénat d'un moment, procédèrent à l'œuvre commise à leur sagesse pour la conservation ou l'amélioration des anciens statuts, et présentèrent à l'*arringo* un code de lois qui reçut sa sanction : ce code est intitulé *Liber statutorum communis castri S. Marini*. On y trouve, dans tous les chapitres, une simplicité remarquable, et d'autant plus rare qu'alors le style était en général embarrassé de circonlocutions et ralenti par les préambules. Les noms de tous ceux qui y coopérèrent y sont inscrits; il est probable qu'ils jouissaient d'une haute renommée dans la société; le peuple, quand il élit librement, a l'instinct de commettre ceux qui sont attachés à ses intérêts : le résultat du vote fait attacher de l'importance à la manière de voter. Le nombre de douze personnes chargées de la rédaction des lois, prouve assez que dans une si petite population les hommes capables, d'un mérite connu, d'une grande probité, n'étaient pas rares, ou que l'absence des passions, que l'abnégation de toute espèce d'intérêt personnel les rendaient presque tous pro-

pres à gouverner. Il est à remarquer que la justice siège toujours dans le cœur de l'homme quand l'ambition n'y règne pas. Le législateur, qui doit être soumis à ses propres décrets, sera toujours sage : il rappelle ce sculpteur qui trembla de respect devant sa statue.

Les catégories et les exceptions sont la source de toutes les injustices. Les maximes évangéliques étaient vivantes dans les cœurs san-marinois : leur jurisprudence devait être simple. Chaque individu, après avoir approuvé les statuts, en connaissait la force ; nul ne pouvait les éluder par une fausse interprétation, moins encore les violer : on n'obéissait qu'à sa propre volonté ; jamais de prévarications ; la nation entière pouvait appliquer la peine d'après les preuves du délit ; le simple bon sens remplaçait les universités des grands pays ; point de contradictions ; point de langue à part pour la justice : quand le peuple participe à tout, il n'y a plus de refuge pour les coupables : les abus naissent de l'insuffisance du pouvoir d'un seul. Quand la voix d'un citoyen s'élève pour réclamer justice, pour signaler l'erreur, si elle n'est pas entendue, si la plainte n'est pas accueillie, il n'y a plus de patrie, plus de nationalité : c'est le règne de l'anarchie.

L'évêque du Montefeltre n'intervint d'aucune façon à la confection des lois, qui est le plus grand

acte de la souveraineté d'un peuple, ni jamais à aucun autre, soit qu'il fût de police intérieure, soit qu'il fût relatif au gouvernement. Cependant les évêques interposèrent leurs droits dans de telles occasions, partout où l'on reconnaissait l'autorité épiscopale alors presque universelle, presqu'inévitable en Italie, bien que cette péninsule semblât former une autonomie et que la plupart des villes se fussent érigées en républiques; mais nulle d'entre elles, Vénise exceptée, n'aurait pu se vanter de jouir d'une indépendance aussi parfaite que celle de San-Marino.

Le premier chapitre du nouveau code *(de Electione capitanei et defensoris)*, en consacrant le nouveau titre de la dignité des magistrats, ne fit que changer le nom de consul en celui de capitaine et de défenseur. Ce faible changement, plus d'accord avec leurs fonctions, plus conforme à l'esprit du siècle, avait lieu à l'exemple de quelques autres gouvernemens italiens, sans abolir le pouvoir consulaire, sans porter atteinte à l'essence de l'autorité populaire, sans altérer la forme élective de la magistrature, que les San-Marinois regardaient, dans leur sagesse, comme la sûreté de leur indépendance, comme le principe le plus énergique de leur liberté. Une dénomination nouvelle n'apportait rien de nouveau dans le gouvernement;

elle le raffermissait seulement par quelque chose de martial, tant il y a de force dans les mots, quand les idées qu'ils présentent spontanément à l'esprit, ont une influence morale. Le titre de capitaine de San-Marino se liait, dans la Pentapole, au souvenir des faits d'armes du comte Guido; celui de défenseur en rappelant les efforts du peuple titanique pour repousser toute juridiction étrangère, même sacrée, semblait faire pressentir que l'audace de quiconque oserait l'attaquer recevrait un prompt châtiment. Cependant il s'en fallait beaucoup que tous les Etats d'Italie offrissent à cette époque le caractère d'une semblable énergie : la plupart, en changeant les noms, détruisaient les principes, altéraient le pouvoir des citoyens, ou ne savaient pas sagement le limiter; beaucoup aussi, dans leur aveuglement, appelaient des étrangers, et des étrangers puissans, pour remplir cette magistrature suprême. A San-Marino, les citoyens seuls, mais sans distinction, avaient des droits à l'administration, et même, dans la crainte qu'ils abusassent de l'autorité qui leur était confiée, ils restaient sous la surveillance de l'*arringo* pendant la durée de leurs fonctions qui n'était que de six mois; ils ne pouvaient pas non plus être élus deux fois de suite. Le capitaine et le défenseur avaient les mêmes attributions; mais, plus tard,

lorsque dans les villes du reste de l'Italie la corruption eut laissé les défenseurs agir dans un sens inverse et tout-à-fait contraire à leur dénomination, lorsque ce titre n'eut plus rien que de dérisoire, le gouvernement de San-Marino, toujours prompt à faire respecter ses institutions au dehors comme au dedans, n'en décora plus ces citoyens, et la magistrature duumvirale n'eut plus d'autre nom que celui de capitaine, conservé jusqu'à nous. Enfin, dans le code dont il est ici question, ainsi que dans tous les statuts faits depuis, la libre et absolue indépendance du peuple et du territoire s'y trouve toujours clairement exprimée par le serment des ministres du pouvoir exécutif, fait uniquement *ad honorem et statum castri Sancti Marini*, sans aucune mention d'autres rapports supérieurs.

C'est à regret que nous sommes obligés, en suivant l'ordre chronologique de nos documens, de signaler de nouvelles cabales ecclésiastiques contre le gouvernement de San-Marino, cabales suscitées par l'évêque de Montefeltre, encore dans les vues d'établir sa domination sur la peuplade insoumise : elle venait de se couvrir du bouclier de la justice, de l'égide de Minerve, et l'amour de ses institutions ne laissant pas refroidir le courage, semblait faire présager la victoire. Nous avons déjà dit qu'Uberto, dans le dernier

traité de paix, avait artificieusement couvert de sa mitre épiscopale des semences de nouvelles discordes; cultivées par les soins d'un zèle toujours actif, elles germaient à l'ombre de l'autel du Dieu de paix, et ne laissaient pas un moment de calme à l'ambitieux : la cupidité porte avec elle son supplice. L'évêque comptait aussi sur le refus des San-Marinois de payer la somme qu'il leur avait imposée comme prix de transaction; mais que font mille livres pour un peuple qui préfère, à son or, l'heureuse simplicité de ses mœurs? Le paiement s'était effectué sans le moindre murmure, et tandis que les vrais chrétiens vivaient dans une tranquillité qu'ils ne regrettaient pas d'avoir achetée, Uberto, ministre du Seigneur, méditait tous les moyens d'en troubler la sécurité et de parvenir à sa destruction.

Le code des lois venait d'être placé dans le sanctuaire de la *pieve;* le capitaine et le défenseur de la commune exerçaient paisiblement leurs fonctions, lorsqu'on vit arriver sur le Titan quantité d'individus en qualité d'ambassadeurs des villes ou terres du diocèse du Montefeltre. L'hospitalité avait des droits sacrés sur le territoire de san-Marino; on l'avait de tous tems exercée avec cette courtoisie qui donne du prix à la moindre chose : la franchise des manières y remplaçait la richesse et l'élégance des grands

cités, et le naturel un peu âpre des citoyens ne laissait aucun refuge à une mauvaise pensée. L'hypocrisie est fille de l'esclavage et sœur de la contrainte : la liberté n'enfante que des vertus, ne suggère que de généreuses idées, n'inspire que des résolutions courageuses. Jamais, jusqu'alors, les citoyens de San-Marino n'avaient eu plus de raisons d'être fiers de leur prospérité toujours croissante; jamais dans aucun tems l'arrivée des députés des provinces voisines ne devait satisfaire plus vivement leur orgueil national : quelques années de calme avaient suffi pour consolider le gouvernement d'une manière inébranlable; le nombre des propriétaires s'était augmenté; les terres acquises avaient été vendues ou amodiées à des conditions à la fois avantageuses à l'Etat et aux particuliers; les fonds publics, sagement administrés, s'accroissaient; la caisse destinée aux frais imprévus n'était pas appauvrie par le paiement de la transaction pastorale, et ce don flattait singulièrement la vanité républicaine qui se plait à être libérale et généreuse; enfin on voyait s'élever, sous la direction d'un habile architecte, le premier palais, la maison de la Commune. Les étrangers jetaient un coup-d'œil d'envie sur une société si florissante, qu'elle l'emportait même sur la ville de San-Léo, chef-lieu du comté; et, les membres du gouver-

nement, loin de toute dissimulation, mettaient leur gloire à expliquer le mécanisme si simple et si naturel de cette prospérité : « Il n'y a ici nul intérêt personnel, disaient-ils ; tous les efforts particuliers aboutissent au bien-être général ; les volontés individuelles n'en forment plus qu'une, comme les lances réunies deviennent le faisceau qu'on ne peut rompre. L'injure faite à un citoyen blesse tous les citoyens ; la loi tient lieu de prince ; nous ne sommes ni trop riches ni trop pauvres ; la vertu est en honneur et le vice est flétri ; les emplois ne sont donnés qu'aux gens de bien, et jamais aux méchans, aux ambitieux et aux cupides ; les citoyens craignent le blâme plus encore que la loi, et la loi est plus écoutée que les orateurs ; enfin l'autorité est entre les mains d'un petit nombre d'hommes, mais ils sont vertueux (*). »

Cependant malgré le caractère respectable dont ces hôtes étaient revêtus, l'inutilité de leur mission les fit généralement regarder avec quelque méfiance ; peut-être aussi soufflaient-ils secrètement l'esprit de provocation, peut-être

(*) La république de San-Marino présente encore aujourd'hui ce caractère de perfection. Faisons remarquer à nos lecteurs que ce passage contient les réponses des sept Sages de la Grèce à la fameuse question : quel est le gouvernement le plus parfait ?

avaient-ils des ordres pour chercher à faire naître des soupçons sur leur présence : il est rare, en effet, que le despotisme, dans son empressement à frapper, ne soit pas ingénieux à provoquer les crimes qu'il veut punir, parce qu'ils doivent le servir à renverser ce qui lui déplaît. La jeunesse san-marinoise nourrissait dans son sein le feu du *gibelinisme* que les menées des évêques avaient entretenu : la jeunesse, toujours ardente dans ses opinions, sur laquelle les passions humaines ont plus d'empire, est d'ordinaire, la partie de la population qui résiste le moins à l'enthousiasme guerrier. Aussi l'aspect des envoyés du Montefeltre, guelfes rangés sous l'étendard d'Uberto, vint-il animer tout-à-coup les jeunes et fiers enfans du Titan : soulevés par une puissance invisible ils s'assemblent, ils manifestent leurs craintes, ils s'obstinent à ne voir dans les ambassadeurs que des agens secrets de leur seul et implacable ennemi, l'évêque du Montefeltre ; ils exagèrent le danger que court la patrie ; ils entreprennent de la délivrer : entre leurs mains tout se transforme en arme ; ils s'emparent des hommes dont la présence offusque leurs regards, ils les conduisent dans la forteresse appelée *la Rocca*, et les y retiennent prisonniers sous une garde nombreuse. L'indignation des citoyens de Sparte et d'Athènes les avait portés à jeter les

hérauts de Darius dans des puits; mais les républicains selon l'Evangile, quoique non moins fiers, respectaient pourtant, jusque dans leurs erreurs, la sévère défense de l'homicide.

A la première nouvelle de cette émeute sans exemple sur le Titan, les magistrats convoquèrent l'*arringo* pour délibérer sur la conduite qu'ils devaient tenir dans de telles circonstances. La loyauté et l'inflexibilité républicaines se montrèrent là ce qu'elles avaient été dans les plus beaux tems de l'antiquité païenne : le conseil général, loin d'approuver une telle mesure, et sans vouloir approfondir si elle était ou non salutaire à la patrie, ordonna qu'on procéderait à l'examen de la cause, et que les perturbateurs de la paix seraient punis selon toute la rigueur des lois. Cependant il n'y avait pas de père qui n'eût un fils compromis dans cette espèce de révolte ; ce n'était pas seulement un homme inexorable qui livrait ses enfans à la loi dont il était le ministre, c'était un peuple de Brutus ou de Manlius qui, d'une résolution unanime, décrétait qu'il y avait lieu à poursuivre contre la violation du droit des gens et des saintes lois de l'hospitalité, quels que fussent les coupables.

La liberté individuelle si scrupuleusement observée dans la société titanique, ne permettait pas qu'on arrêtât un citoyen sans jugement : les

magistrats reçurent la plainte, quoique les ambassadeurs, sortis de leur prison, feignissent de vouloir qu'on ne poussât pas plus loin cette affaire; aucun des coupables ne manqua de se présenter au tribunal; un d'entre eux parla pour la défense de tous : il récapitula tous les griefs de la Commune contre les évêques du Montefeltre, les menées sourdes que ces indignes pasteurs ne cessaient d'entreprendre pour miner l'indépendance de la patrie; il présenta l'arrivée des envoyés, sans mission déclarée, comme un complot; il examina leur conduite, en les suivant dans toutes leurs actions depuis le jour de leur irruption : on les avait vus chercher à découvrir le côté faible des fortifications et ridiculiser l'attachement des citoyens à la chose publique, puis essayer de séduire les plus pauvres par des promesses et par des présens, les plus riches par l'espérance des titres et des honneurs. Inutile moyen! on ne connaissait pas à San-Marino le prix des superfluités, et le gouvernement pourvoyait au nécessaire. Enfin, désespérés, les députés étaient devenus eux-mêmes les provocateurs de la querelle, en blasphêmant, par l'ironie, contre les institutions les plus sacrées, en accusant de lâcheté des agricoles paisibles, en menaçant des forces du parti guelfe ce séjour de la liberté, en osant y parler d'esclavage, mot impie qui avait aussitôt

reçu sa punition, et dont le poids était retombé sur leur tête. Une conduite si sacrilège n'avait pas échappé aux regards; et la jeunesse exaltée par l'idée du danger que courait une patrie si chère à des cœurs san-marinois, avait voulu la venger d'un tel outrage : il n'y avait, au fond, d'autre crime que de préférer la mort à l'avilissement.

Ce discours, écouté avec un silence terrible aux ennemis de l'Etat, avait porté la conviction dans les cœurs; mais il y avait eu violation manifeste du droit des gens et de l'hospitalité; la loi parlait plus fort que l'éloquence : tous les prévenus furent condamnés à la peine du bannissement, et même à une amende assez forte; tous payèrent; tous, les larmes aux yeux, quittèrent le sol natal, le toit paternel et leur église vénérée; tous voulaient, par une obéissance stoïque, prouver leur amour pour les institutions qu'ils avaient voulu défendre. Ils ne revinrent plus tard au giron de la patrie qu'à titre de grâce, et lorsque Uberto, prétextant l'insulte faite à ses ambassadeurs et à ceux des villes de son diocèse, renouvela ses prétentions, et, stimulant à la guerre toutes les terres soi-disant insultées, vint montrer que la jeunesse san-marinoise n'avait pas eu d'injustes soupçons et une inutile prévoyance; alors, puisque tel avait été le but du prélat, il fallut suivre la plus impérieuse des nécessités, vaincre pour

ne pas être dominés : les foudres épiscopales retentissaient dans la chaire évangélique pour animer au carnage; mais les courageux soldats du comte Guido conduisirent aux combats ces fils réintégrés dans leurs droits de citoyens, et ils faisaient flotter leur bannière triomphante sur les châteaux du malheureux évêque, qui, durant cette lutte, ferma les yeux à la lumière, avec le douloureux sentiment d'une vengcance impuissante, et sans avoir eu le tems de reconnaître ses erreurs.

Une victoire éclatante fut le partage des San-Marinois et de la bonne cause; mais quoiqu'elle dût paralyser le courage des clercs, contribuer nécessairement à faire respecter le Titan et à diminuer les censures épiscopales, Benvenuto, successeur d'Uberto dans la prélature du Montefeltre, ne voulant pas souffrir l'humiliation de son trône, tenta de nouveau la chance des combats. Cependant, voyant les armes terrestres tourner contre lui, il crut devoir, comme ses prédécesseurs, cacher ses sentimens pervers en se couvrant de l'habit simple de pasteur, en cherchant à combattre avec des armes plus puissantes, sans doute, contre les pieux habitans de San-Marino : sa crosse en main, il se rendit, seul, sans suite, au milieu des cohortes san-marinoises, et, les saluant de la parole du Christ :

Que la paix soit avec vous, il proposa l'oubli du passé, au nom et en souvenir du Dieu de paix et de miséricorde, mort pour notre rédemption.

La guerre n'était, comme nous l'avons dit, qu'une cruelle extrémité pour les descendans des compagnons de Marinus; et dans leur bonne foi, ne pouvant pas croire qu'un ministre du Seigneur pût profaner la parole évangélique et la faire servir à couvrir la duplicité et la fraude, ils reçurent avec acclamation les propositions du prélat. Les braves et courageux défenseurs de la liberté et de l'indépendance de la patrie étaient plus aptes à se battre qu'habiles dans la science des négociations diplomatiques; leur loyauté, leur noble rusticité républicaines les bornaient à ne connaître que la vérité, à mépriser tout honteux détour; et leur bon sens, dans l'alternative d'être dupes ou trompeurs, leur aurait fait préférer le rôle le moins brillant, mais le plus d'accord avec leur conscience pure et tranquille. L'argutie accompagne la trahison; les déceptions politiques, déguisées par la subtilité, l'équivoque et l'amphibologie des mots, ne sont employées que par la lâcheté et la tyrannie : les républicains du Titan étaient libres et vaillans : leur langage, comme celui des anciens Spartiates, était simple et laconique; ce qu'ils faisaient entre eux avait une précision remarquable, mais leur vertu sincère

devait nécessairement les faire tomber dans les pièges tendus par la fourbe ecclésiastique. Aussi les syndics nommés pour ratifier le traité de paix signé le 16 septembre de l'année 1320, se laissèrent leurrer par la scolastique de l'évêque; lequel, en employant des expressions vagues et incertaines, se réservait, comme ses prédécesseurs, les moyens de pouvoir rompre à volonté, de batailler encore au nom des droits prétendus du siège épiscopal, et de chercher à satisfaire cette soif inextinguible d'ambition et d'orgueil qui semblait dévorer alors tous les clercs. Ce traité est un monument d'hypocrisie qui caractérise parfaitement les gens d'église : Benvenuto, en invoquant la paix évangélique, méditait la ruine du peuple assez généreux pour arrêter ses conquêtes. Mais si le pasteur oubliait l'esprit de la loi dont il était l'interprète, les San-Marinois en suivaient toutes les doctrines, et cette loi, comme celle de Lycurgue, recommandait la pauvreté, bannissait le luxe pour détruire l'esprit de conquêtes, et ordonnait de combattre les voluptés qui plongent dans l'esclavage.

Mais avant de pénétrer dans les nouvelles machinations de l'implacable ennemi du petit peuple, reposons nos regards sur un tableau moins pénible; exposons un fait qui doit devenir un nouveau prétexte, pour de nouvelles trames. Tandis

que l'élite san-marinoise signalait sa valeur et assénait au parti ecclésiastique des coups portés par des bras vigoureux; tandis que le sang coulait pour la cause de l'indépendance, et que les habitans des terres voisines prenaient part aux combats en se rangeant de l'un ou de l'autre côté, l'opinion se prononçait en faveur des citoyens libres, et l'Etat de San-Marino remportait une victoire plus glorieuse que tous les succès militaires: la population entière du bourg de Busignano était venue demander au gouvernement titanique de faire partie de l'Etat, et d'obtenir le droit d'*incastellazione* ou de citoyenneté. Quelle gloire plus douce, plus exempte de regrets peut exister en effet pour une société, que de voir de nouveaux hôtes réclamer comme un honneur de faire partie d'elle-même, de se soumettre avec le droit d'égalité à ses lois; que de les voir aspirer au titre de citoyen pour jouir de la justice, de la liberté, pour concourir aussi à son admirable administration! C'était à Busignano que la jeunesse san-marinoise bannie avait cherché un asile; c'était de la bouche de ces exilés que les habitans avaient appris à connaître quelle influence les institutions sages ont sur les hommes. Des bannis de toute autre terre fussent venus implorer des secours pour la vengeance et maudire des lois cruelles, mais ceux du Mont-Titan emportaient avec eux cet amour de la pa-

trie plus fort que la vie; ils louaient, dans l'exil, la juste sévérité des magistrats.

Les habitans de Busignano ne reconnaissaient encore aucune juridiction : ils voulurent faire partie d'un peuple si juste ; ils lui envoyèrent des députés; ils dirent aux citoyens assemblés dans le temple, ces paroles conservées dans l'acte d'*incastellazione :* « Sans le chef, le corps et les autres membres périraient; ainsi les hommes, sans un guide, seraient comme un vaisseau sans nocher. Persuadés que les habitations ne sont réunies en villes, formées en municipalités que pour mettre les citoyens dans un continuel rapport de secours et d'obligeance ; persuadés surtout que les bonnes lois font les bonnes mœurs, nous venons vous demander, au nom de votre intérêt et du nôtre, de nous recevoir comme citoyens de San-Marino. Nous promettons obéissance aux lois et aux magistrats; nous nous soumettons à l'obligation entière de tous les devoirs imposés aux membres de votre société; nous jurons de tout entreprendre, de tout sacrifier pour la conservation et pour la défense du corps social; nous partageons l'unanimité des sentimens qui réunit tous les intérêts particuliers au bien-être général. Nous voulons ne faire qu'un avec vous, afin que, comme les eaux de deux fleuves réunis, on ne puisse plus faire aucune distinction. Cependant nous mettons une seule

11.

condition, une réserve importante sans laquelle rien de commun ne saurait exister entre nous, c'est de ne jamais reconnaître la juridiction de l'évêque du Montefeltre ni d'aucun seigneur, et nous sommes sûrs à l'avance que cette clause ne recevra parmi vous que des applaudissemens.... » Les offres des députés ayant été adoptées à l'unanimité, les habitans de Busignano firent partie de l'Etat, et contribuèrent aussitôt aux frais comme aux chances de la guerre.

Cette agrégation, triomphe moral de la supériorité des institutions libres et paisibles, dans un moment où le sort des armes favorisait aussi la phalange titanique, prouva trop tard à l'évêque qu'on ne parvenait jamais à vaincre, et surtout à soumettre entièrement un peuple qui aime son indépendance. Alors Benvenuto, connaissant l'attachement des San-Marinois à la religion et leur respect pout tout ce qui y avait rapport, résolut de recourir à des armes révérées, et d'appeler à son secours un auxiliaire formidable, Jean XXII, regardé comme le vrai fondateur de la puissance papale : hérétique, dépravé, simoniaque, ce pontife était le protagoniste des scènes scandaleuses dont on souillait le saint-siège. Qui peut amasser vingt-cinq millions de florins d'or doit nécessairement vendre et faire argent de tout : il suffisait de dénoncer le Titan comme toujours indépendant du

joug inévitable, pour que le grand-prêtre du dieu Plutus, appelé vulgairement le successeur des apôtres, prît plaisir à le ruiner. Un des prédécesseurs de l'évêque régnant sur le Montefeltre, avait déjà, comme nous l'avons vu, réclamé l'intervention pontificale pour châtier le petit peuple qui seul avait l'insolence d'être vertueux; mais Boniface VIII, quoique dévoré de la soif de dominer, ne se plaisait pas à exercer sa puissance sans profit et pour le seul plaisir d'opprimer; son ame ne concevait qu'en grand ce qu'on commençait à appeler de son tems le domaine de Saint-Pierre. Jean XXII était précisément le pape qu'il fallait à l'évêque Benvenuto. Tous deux sans scrupules, tous deux animés du desir de la vengeance, tous deux indignes du nom de pasteur, ils semblaient s'entendre pour combiner la perte de l'Etat titanique; et comme la plus terrible affliction que puisse éprouver un pays libre, jaloux de ses droits et de son gouvernement, est la perte de sa liberté, ils comprirent qu'il fallait placer le Titan entre les serres des plus avides vautours. Tels étaient, à cette époque, les Malatesta, seigneurs ou gouverneurs de Rimini. Benvenuto, sûr de ne pouvoir jamais jouir de ses droits ecclésiastiques sur le peuple de San-Marino renforcé des habitans de Busignano, et secouru, en cas d'attaque sérieuse, par le comte d'Urbino, chef du parti

gibelin, trouva plus commode, et surtout plus certain de vendre ces droits prétendus et de faire approuver ou sanctifier cet acte par le saint-père, pour parler l'argot de la simonie. L'acheteur, comme on le pense bien, fut la ville de Rimini, et par la ville de Rimini il faut entendre les Malatesta, ennemis les plus acharnés des gibelins, des vertus républicaines des San-Marinois, et surtout de la famille de Montefeltre et de son chef, Frédéric d'Urbino. Le sommet du Titan qui depuis tant d'années offusquait leurs regards, semblait s'abaisser devant leurs desirs impatiens : jamais marché n'avait été conclu avec plus de transports de joie de la part des parties contractantes; jamais acquéreur n'avait plus vivement souhaité un titre vrai ou faux, pour assouvir des projets plus noirs.... et l'infâme pacte était conclu *in Christi nomine!* et un ambassadeur fut exprès envoyé à Avignon pour le faire sanctifier! et une bulle papale fut expédiée au légat en Romagne pour lui donner force de loi (*)! Mais les méchans ne s'entendent jamais assez pour ne pas s'entre-nuire. Les papes d'ailleurs font toujours la part du lion.

(*) Nous avons sous les yeux la copie du contrat de vente, l'instruction donnée *au prudent homme* Bérard de Sainte-Agathe, ambassadeur de la commune de Rimini, et le bref du pape *Johannes episcopus servus servorum Dei* au légat Almeric de Castel-Lucio.

L'évêque, mû par la vengeance, n'avait exposé que des mensonges dans ses rapports au pontife. Il avait dit : Que le comte Frédéric occupait la forteresse et la roche de San-Marino, et empêchait la perception de ses droits ; que de plus, de ce mont faisant partie de son diocèse, le chef des gibelins ravageait la Romagne, attachée au parti guelfe. L'ambassadeur de Rimini sollicitait seulement, par la ratification du marché, la permission de faire la guerre au nom des droits de l'Eglise. Alors le pape déplaçant la question pour tout faire tourner à son avantage, permit tout, pourvu que tout le profit lui revînt de droit : aussi ne manqua-t-il pas d'ordonner à son légat de l'informer, avant de mettre le contrat à exécution, de la situation respective des parties, du montant des sommes qui, d'après ledit contrat, devaient revenir à la ville de Rimini, afin d'en devenir créancier envers ladite ville. Cependant il lui recommanda en même tems de bien prendre garde de tomber dans le cas d'être ensuite en contradiction avec les choses déjà promises. Mais cette complication d'intérêts différens devenait salutaire à la liberté titanique ; il devait résulter de vives altercations entre le pape qui permettait l'exécution du contrat de vente, et Benvenuto qui la réclamait, puisqu'il était enjoint au légat de se constituer créancier, au nom de la cour papale, de la somme que l'évêque

du Montefeltre prétendait avoir le droit de réclamer, somme élevée par lui à quatorze mille livres de Ravennes dans le contrat dont ledit légat avait en main la minute, tandis que, dans l'instruction donnée par son ambassadeur à Avignon, la ville de Rimini la regarde comme fort modique, et ne semble vouloir se charger de châtier les rebelles que par amour pour l'Eglise et pour sa puissance. Ce qui étonne le plus dans cette affaire, est l'espèce de sécurité où se trouvent les parties contractantes, qui semblent ne pas douter un moment que le peuple de San-Marino, jusqu'alors insoumis, ne reconnaisse la validité d'un tel acte, et n'accepte une telle lettre-de-change. Le pape, sans un titre quelconque, au mépris des antécédens, autorise l'exaction des droits du patrimoine de Saint-Pierre sur cette roche presque aride; le Malatesta, fier de posséder un titre, aiguise sa lance, et le Benvenuto bénit le fer qui doit s'émousser contre le roc du Titan. La nature secondant sa fille aînée, la liberté, a pourvu à la défense du petit peuple; et cet amour des institutions, cet attachement plus fort que la vie, fait battre l'artère publique, anime le courage, transforme en soldats les femmes et les enfans, réchauffe le sang des vieillards. Les impies osent attenter au dépôt sacré confié par Marinus à la congrégation du Titan! ils ne savent donc pas ce

qu'il y a d'invincible dans le désespoir des hommes libres! L'Evangile est l'égide du peuple de san-Marino : ce peuple ne dit pas que Dieu va combattre pour lui, c'est au contraire lui qui va combattre pour Dieu qu'on offense et dont on méconnaît la plus sainte des lois, la fraternité chrétienne.

La Romagne devint le théâtre d'une lutte sanglante; tout le parti gibelin, à la tête duquel se trouvait le comte Frédéric d'Urbino et sa famille, sembla s'unir pour la cause de San-Marino. Une querelle particulière liait d'ailleurs le fils du fameux comte Guido aux soldats du Titan. Le pape venait de soulever contre Frédéric les villes de sa juridiction pour protéger les prétentions du marquis d'Ancona, attaché aux guelfes : le peuple d'Urbino l'avait forcé à abandonner ses domaines, et Speranza de Montefeltre (*), son oncle, était venu, en son nom, réclamer l'assistance des San-Marinois au moment où ceux-ci songeaient à demander celle de la famille de Montefeltre. Le même principe d'agression réunissait les efforts de Frédéric et ceux des citoyens de San-Marino pour une même défense; des gibelins de différentes parties de l'Italie vinrent aussi renforcer leurs rangs, et le carnage signalait de part et d'autre la même animosité. Cependant le Malatesta commençait à se repentir

(*) Giov. Villani stor. fior. lib. IX.

d'un marché conclu sans réflexion, et seulement pour satisfaire son ambition et sa haine. Les habitans d'Urbino, qui avaient essayé du gouvernement guelfe et de la rapacité des ministres de l'Eglise, se révoltaient de nouveau, mais pour rappeler les héritiers du comte Fréderic ; car ce dernier avait succombé les armes à la main. Pendant ce tems les San-Marinois conservaient toujours leur attitude fière et leur esprit d'insoumission ; leur roche, bravement défendue, était plus que jamais l'épouvantail du parti guelfe ; et en outre de la réciprocité des secours, ils avaient, par reconnaissance, contribué efficacement à réinstaller la famille Montefeltre dans ses possessions : cependant l'excès de la fatigue mettant un terme aux combats, devait leur faire vivement désirer de retourner sur leur cime tranquille. Mais les sentimens des hommes libres n'étant jamais l'effet de la complaisance, ont des racines profondes, et leur durée n'est pas éphémère.

Malatesta voyant les San-Marinois pleurer la perte du comte Frédéric, s'imagina que ce chef était l'ame de leur courage ; il crut faire un acte de haute politique en demandant la paix, afin de profiter de cet abattement et du défaut de secours pour la dicter en vainqueur et à des conditions onéreuses. Jamais les habitans du Titan n'avaient repoussé des propositions faites au nom

de la principale vertu chrétienne : les hommes sages de la société avaient reçu ce principe, transmis par les premiers Pères, que la guerre est le chemin de l'autorité et que l'habitude des armes finit par détruire la fraternité des chrétiens. Ils pensaient que la répression de cette ardeur martiale développée en eux par l'influence du climat, était la seule garantie de la liberté : le succès des armes san-marinoises leur faisait craindre que les citoyens ne sortissent du cercle de leur obscurité, et qu'ils ne voulussent étendre leur domination. Ils se hâtèrent donc de nommer des syndics pour traiter de la paix, de reprendre leur vie paisible, et de combattre l'esprit de conquête par la lecture des évangiles et par l'observation des lois fondamentales de la congrégation. Mais dès les préliminaires, on vit l'évêque Benvenuto et l'église romaine, c'est-à-dire le pape, intervenir, et après quelques vaines protestations de bienveillance et d'amitié, réclamer, comme un des privilèges les plus sacrés du sacré ministère, une telle médiation; ils promettaient de plus l'absolution complète et l'oubli du passé, et même d'obtenir de sa Sainteté la levée de tout interdit contre la commune de San-Marino, de toute excommunication pour cause d'hérésie et de rébellion : durant la guerre le pape n'avait pas oublié de lancer ses anathèmes ordinaires. La

bonne foi est toujours victime de la cupidité, surtout quand elle parle au nom de la religion. Le Malatesta reconnaissant le pouvoir du souverain pontife et des ministres de l'Eglise, consentait, pour lui, et au nom de la ville de Rimini, à l'offre des ecclésiastiques; et le peuple de San-Marino eut la faiblesse d'y consentir également; aussi cette paix qui pouvait, faite avec la loyauté des hommes de guerre, devenir durable, prenant le caractère des traités précédens, n'était plus qu'un nouveau ferment, qu'un nouveau motif de querelle. Etrange situation d'un petit peuple attaché aux institutions les plus salutaires, que de se trouver continuellement placé entre la guerre qu'il n'entreprend qu'à regret, et la crainte de perdre, par la paix et l'intervention des ministres d'une religion qu'il respecte, son indépendance politique! L'histoire de San-Marino est peut-être celle de toutes les villes libres à cette époque, à la différence pourtant, que ces dernières, après de légers efforts, succombaient sous les forces de la milice sacrée, ou n'évitaient ce joug, qu'en reconnaissant celui des tyrans féodaux; tandis que les hommes du Titan, éloignés de toutes les séductions du luxe et de la mollesse, conservant leur simplicité, et sans altération le culte de la liberté évangélique transmis par leurs ancêtres, avaient pour se défendre quelque chose de plus puissant que la force physique, le

moral, la vérité, source du courage, et la vertu qui en est la compagne et la plus douce récompense.

L'intervention de Benvenuto, sans doute combinée à l'avance avec les Malatesta, fit agiter de nouveau tous les anciens sujets de discorde relatifs à la juridiction du Titan; mais comme le but principal était alors de venger le parti guelfe de la réinstallation de la famille de Montefeltre dans ses possessions, et de lui ôter tout refuge dans le château de San-Marino, avant de recommencer à les attaquer l'un après l'autre, et peut-être en même tems, on renferma le droit litigieux dans des clauses d'une subtilité nouvelle. Il est dit dans l'acte : que les San-Marinois devront traiter comme amis, non-seulement les habitans de Rimini, mais encore leurs tyrans *dominos de Malatestis*, et les amis de ceux-ci; de plus, qu'ils devront traiter comme leurs propres ennemis les ennemis desdits habitans et desdits tyrans; de plus, qu'ils devront cesser de recevoir dans les terres de la commune de San-Marino ceux qui seront regardés comme rebelles ou proscrits, *dictorum dominorum et communis Arimini;* de plus, qu'ils devront regarder comme *rebelles contre lesdits seigneurs tous ceux* qui l'étaient contre la sainte Eglise, sans jamais leur donner asile dans leur ville ou château; et après quoi, couvrant encore des formes cauteleuses d'une donation à titre de transaction l'exaction

d'une somme d'argent, on cherchait à extorquer de nouveau l'or du petit peuple. Mais què lui importait cet or? sa force était de n'en point avoir. La paix ne lui semblait jamais trop chèrement payée à ce prix; cependant quoique la moindre altération à l'indépendance eût excité une insurrection funeste aux cupides agresseurs, les citoyens avant la ratification de ce traité, avaient déjà sondé la fourbe de leurs ennemis; ils avaient vu le piège où on voulait les faire tomber. Leur attachement à leurs généreux alliés, les nobles chefs de la famille Montefeltre, l'emporta sur toutes les considérations pacifiques; ils reprirent bientôt les armes pour défendre Speranza et Nolfa d'Urbino contre l'ennemi commun.

Cette conduite si naturelle, si conforme à la doctrine chrétienne, de ne pas abandonner dans le malheur ceux qui nous ont secourus, devint le motif de l'animadversion pontificale; les descendans des compagnons de Marinus, restés fidèles aux transmissions de l'Eglise primitive, furent déclarés hérétiques et idolâtres. Mais les fulminations papales lancées d'Avignon n'atteignaient plus la roche titanique; ses vertueux habitans, satisfaits de la tranquillité de leur conscience, apprenaient à ne faire aucun cas des censures d'un chef simoniaque; leur indépendance était à leurs yeux d'un autre prix que des

bénédictions sans force; ils comptaient sur l'équité de celui qui juge tout dans sa sagesse infaillible; et l'inutilité d'un pape était une chose si reconnue pour leur assemblée ou église, qu'ils continuèrent leur vie irréprochable sans s'inquiéter de ce qu'on pouvait dire et faire à Avignon, mais non sans secourir de tout leur pouvoir l'allié constant de leur commune, le comte d'Urbino.

Si les populations peuvent exister en société sans chef absolu, spirituel ou temporel, sans pape et sans prince, sans donner une portion du produit de leurs travaux à des ecclésiastiques et à des tyrans fourbes et paresseux, ces derniers ne peuvent se passer des populations. Le jour où cette vérité sera comprise, commencera une ère nouvelle; la loi du Christ ne sera réellement selon l'esprit de son divin auteur que quand il n'y aura ni premier ni dernier. Jean XXII craignit que l'exemple du Titan ne gagnât le comté d'Urbino, que les Gibelins n'adoptassent en principe l'inutilité d'un pape accaparant au-delà des monts les trésors de l'Italie, et que cette nouvelle hérésie ne se propageât et ne fît fortune; il crut donc prudent de recourir à la ruse, moyen ordinaire de l'injustice, pour ramener cette petite population, foyer d'où pouvait partir une réformation funeste à la papauté, à reconnaître encore

les lois papales, et à réclamer comme une faveur qu'il brûlait d'accorder, la levée de l'interdiction et la réintégration au sein de l'Eglise. C'est du moins le motif d'un bref adressé au légat Alméric, en date de 1325, et par lequel le souverain Pontife, touché du scandale et de la honte de voir un pays innocent et de bons et paisibles chrétiens végéter sous le poids des anathêmes et des excommunications, comme hérésiarques, charge ledit légat de tout faire pour ramener au bercail le troupeau égaré. Il y est dit : que si le peuple de San-Marino, après avoir été l'allié et le complice du comte Frédéric de Montefeltre, d'odieuse mémoire, et après avoir porté les armes contre la mère des chrétiens, la sainte Eglise romaine, pouvait se repentir et retourner à dévotion et fidélité de l'église-mère, obéir au successeur de Saint-Pierre, payer les sommes restées en litige, et abjurer ses erreurs, il autorisait ledit légat à accorder le bénéfice de l'absolution des sentences précédemment lancées et la restitution de bonne renommée de l'Etat, et à le délier de toute participation d'infamie; cependant à la restriction que si jamais il retombait *quod absit* dans les mêmes fautes, les mêmes peines reprendraient aussitôt *ed ipso fatto* leur force précédente. Mais les citoyens du Titan, indignés de telles propositions, à des conditions si humi-

liantes, et d'ailleurs ayant en eux le sentiment de leur innocence et de l'injustice des excommunications, ne répondirent qu'en renouvelant, avec la famille Montefeltre le pacte de leur vieille amitié, qu'en envoyant leurs cohortes à sa défense, attendant, pour se rallier aux fidèles de toutes les églises, que la paix vînt donner aux chrétiens le loisir d'exercer leur devoir dans le calme et la méditation. Une telle fermeté réduisait au silence ces voisins envieux, tous ces ennemis injustes, et l'évêque du Montefeltre, et les tyrans de Rimini. Les exactions, les prétentions, les interventions tombaient en désuétude après tant de tentatives inutiles; et les guelfes, fatigués, ayant laissé au comte Nolfo d'Urbino un repos dont toute la province avait besoin, la commune de San-Marino respira tranquillement. Mais la paix n'était pas pour elle le signal de la mollesse; les hommes libres réparèrent les momens perdus pour la patrie; ils profitèrent des instans de paix, toujours trop fugitifs, pour ajouter encore aux statuts, pour réformer quelques abus qui s'étaient glissés dans les affaires intérieures; ils réglèrent tout ce qui avait rapport aux accroissemens. Cette douce et paisible existence dura jusqu'en 1338, époque à laquelle quelques mauvais citoyens, gagnés par des nobles et puissans seigneurs du voisinage, tentèrent une

surprise contre la liberté publique. Cet événement nécessita la décision prudente de ne jamais recevoir dans les terres de la commune aucun noble, aucun seigneur puissant.

Dans les dernières années de la vie du pape Jean, les Malatesta tournèrent leurs armes contre l'Eglise; à la tête des autres seigneurs de la Romagne, ils battirent et chassèrent le légat et les autres ministres pontificaux. Alors le pontife fut moins avare de ses bénédictions; il n'attacha plus à son absolution des conditions extravagantes : San-Marino et les comtes d'Urbino furent donc relevés de l'interdit, afin qu'ils se liguassent contre les nouveaux rebelles; mais Nolfo d'Urbino et les San-Marinois restèrent calmes; ils attendirent les événemens. Quoique ces derniers fussent fermes dans leurs idées et fiers de leur constitution, ils ne se montraient jamais implacables et sourds à la voix des bons sentimens; ils avaient même la renommée d'être des hommes aussi généreux que loyaux : cette réputation était si bien méritée, que bientôt, à la suite d'une victoire remportée par Nicolas de Montefeltre, l'évêque Benvenuto, leur ennemi le plus acharné, chassé de San-Léo, sans asile, vint leur demander l'hospitalité, et finir ses jours dans le repentir et la prière.

L'éloignement des pontifes, le long veuvage du trône impérial, et la fatale et continuelle hé-

sitation des peuples, avaient réduit l'Italie à l'état d'anarchie le plus déplorable : il n'était pas de ville où les familles puissantes ne s'emparassent d'un pouvoir tyrannique; tandis que de leur côté les empereurs et les papes, chefs des partis, ne laissaient pas la haine se refroidir, la fureur se calmer, et devenaient eux-mêmes les premiers instigateurs du désordre et des ravages. Benvenuto, le commentateur déjà cité, expose au sujet de cette strophe si connue du Dante : *Ahi serva Italia*, etc, que le pontife et l'empereur semblaient travailler à l'envi, par leurs déprédations, à l'esclavage de l'Italie : *Ita meretrix magna, id est curia Romana et curia imperialis vendunt libertatem Italiæ* Ce fut donc au milieu de telles circonstances qu'Innocent VI parvint à la puissance pontificale. Avec des idées plus saines sur l'état des choses que ne les avaient eues ses prédécesseurs, ce pape voulut profiter de la situation de l'Italie pour y étendre et consolider les droits et le domaine de l'Eglise; et, pour parvenir à cette unité d'ambition, il envoya à Rome un homme qui s'était rendu redoutable en usurpant le pouvoir des anciens tribuns, Nicolas Rienzi, revêtu par lui d'une autorité légitime, et contre les Malatesta, le non moins célèbre cardinal d'Albornos, homme aussi recommandable dans la science de la guerre, que politique astucieux et

habile à conduire les négociations. D'Albornos, avec la rapidité qu'on devait attendre de ses talens, mit l'Italie presque entière sous la bannière papale, soit par des traités, soit par des victoires, soit par des déceptions et des menaces. Mais n'ayant aucun prétexte d'usurpation ou de tyrannie à faire valoir contre les habitans de San-Marino, il ne porta point atteinte à leur paisible indépendance, parce que, loin d'avoir profité du trouble, ils n'avaient eu qu'à en souffrir. Cependant, liés par l'intérêt et par la reconnaissance à la cause des seigneurs d'Urbino, leur attachement, manifesté sans qu'ils cherchassent à distinguer s'il y avait risque ou gain à le témoigner, ne laissait pas que d'être mal vu par le hardi cardinal : aussi avec la sagesse et la prudence qui l'accompagnaient dans toutes ses décisions, il crut devoir, dans un tel moment, employer, relativement à eux, des moyens nécessités par l'apparence des choses quoique peu d'accord avec la justice. Dans le traité fait avec les comtes Nolfo et Feltrano de Montefeltre en 1355, tant en leur nom qu'en celui de leur frère Arrigo, on trouve cet article : « Que lesdits comtes peuvent tenir et garder les cités d'Urbino et de Cagli avec les campagnes et terres qui en dépendent, en l'honneur et révérence de l'Eglise romaine, avec tous les droits appartenant auxdits seigneurs, attendu qu'ils ne formèrent jamais une opposition

tout-à-fait contraire à la liberté de l'Eglise, qu'ils n'opprimèrent jamais les villes et peuples ci-dessus nommés; mais que lesdites concessions ne peuvent s'étendre jusque sur la terre ou commune de San-Marino, du diocèse de Montefeltre, laquelle doit revenir *librement* audit légat tant que les Malatesta ne seront pas retournés sous l'obéissance de l'Eglise et du légat lui-même; cependant qu'aussitôt que lesdits Malatesta seront retournés sous ladite obéissance, la commune de San-Marino et la garde d'elle-même se retrouveront dans leur état précédent; ce qui devait encore avoir lieu (c'est-à-dire de retourner dans l'état précédent), si les Malatesta, sans avoir obéi, se trouvaient par le sort des armes de l'Eglise chassés des terres qu'ils occupaient, etc. » Auquel article il fut répondu affirmativement : *Placet*.

L'examen de cet article prouve premièrement que San-Marino était regardé comme un boulevart contre les Malatesta, et que, vu les circonstances incertaines dans lesquelles se trouvait d'Albornos, il ne crut pas devoir se fier à personne pour la garde d'une forteresse si importante, préférant s'en assurer par lui-même : l'expression remarquable de *librement* prouve en outre le soin qu'il dut prendre pour ne pas faire craindre aux alliés de San-Marino et aux San-Marinois eux-mêmes qu'un tel rempart excitât son ambition.

Une telle prudence du guerrier entreprenant, mais sage et politique, était l'éloge le plus grand qu'il pût faire de ce petit peuple que la simple amitié attachait aux comtes d'Urbino. Cet évènement, du reste, ne laissait pas les San-Marinois s'endormir, d'autant plus qu'alors il était proverbial de dire : *Quod clerici capiunt raro dimittunt;* ils devaient donc se mettre en garde contre le cardinal, chez qui la vanité d'être mis au rang des conquérans perçait, quoiqu'il cherchât à en réprimer la manifestation. Aussi dans le nombre immense des clés de forteresses, de châteaux et de villes apportées aux pieds du pape, comme le trophée de ses victoires, on n'y vit point celles de l'Etat libre de San-Marino. Il ne reste aucun document qui prouve l'occupation du Titan par des troupes étrangères, pas même par celles de d'Albornos, malgré l'article cité; et le cardinal Anglico, dans la description qu'il fit de la Romagne, dit positivement que les roches titaniques furent gardées par leurs propres habitans : *Ab hominibus dicti castri.*

Claro Peruzzi, Florentin de naissance, avait remplacé Benvenuto sur le siège épiscopal du Montefeltre. Homme du monde, politique adroit, mais ambitieux comme tout prêtre, il avait laissé passer le tems des discordes civiles en mûrissant le projet de renouveler les prétentions de ses

prédécesseurs. Fort de la présence de d'Albornos, il avait, pour première contestation dans ce moment propice, réclamé le paiement d'une somme pour laquelle l'abbé de Saint-Anastase s'était obligé, sous la caution de l'Etat san-Marinois, somme due à la ferme des rentes de la mense épiscopale sur le Titan. Le légat découvrit dans cette chicane un germe de trouble ; sachant l'embarras où la guerre avait mis les San-Marinois pour leur défense contre les Malatesta, il intervint dans cette affaire ; et se présentant comme créancier de l'évêque du Montefeltre, il s'opposa au paiement, et libéra la république, pour le passé, le présent et l'avenir, de tout droit, de toute redevance à la mense épiscopale. Mais à peine ce débat était terminé, que le podestat du Montefeltre et le gouverneur de la Romagne, sans doute soudoyés par Peruzzi, attaquèrent l'indépendance et la liberté de la société titanique, comme rebelle à la suzeraineté universelle de l'Eglise romaine. Les courageux citoyens de San-Marino obtinrent encore justice; et ce ne fut pas la seule fois qu'une telle querelle leur fut suscitée pendant ce siècle, que les abus, les désordres de l'administration politique et religieuse tourmentèrent sans relâche, car en 1367, lorsque le cardinal Andruino eut succédé à d'Albornos comme légat en Romagne, on la vit re-

commencer et avoir une même issue devant les plus célèbres jurisconsultes de cette province. L'évêque eut, comme ses prédécesseurs, la honte de perdre devant tous les tribunaux.

La paix ne vint calmer l'Italie et l'Eglise que lorsque le pape Urbain V, de digne mémoire, voulut, pour gouverner sagement, qu'on lui présentât le tableau statistique du domaine pontifical, afin d'avoir sous les yeux en même tems le nom des terres, leur population, leur force et leur revenu. Cette description, conservée dans les archives du château Saint-Ange, fut ordonnée par le cardinal Anglico, frère du pontife, vicaire général du siège apostolique dans toute l'étendue du domaine de l'Eglise, gouverneur de la Romagne, et auteur lui-même de la description de cette province, que nous avons déjà citée. Le cardinal était aussi digne d'estime que le pape son frère, il démontra la vérité relativement aux San-Marinois : *Non admittunt potestatem ecclesiæ nec aliquem exercentem nomine ejus* (*). Et le cardinal de Stagno, commissaire pour ladite description, ajoute : « Les San - Marinois élisent deux capitaines, et exercent le pouvoir exécutif et judiciaire au nom des lois faites par l'assemblée générale du peuple. » Ainsi un peuple

(*) Borgia, Mem. stor. di Benvenuto, tome III.

qui ne reconnaît aucun pouvoir étranger, qui fait ses lois, qui élit ses magistrats, qui a une force armée, qui règle et prélève ses impôts, est un peuple libre et indépendant; et l'Etat est une véritable république, nom que les citoyens ne prirent que dans le siècle suivant, se contentant alors d'exprimer leur condition politique par ces mots que tout le monde comprendra : *Commune, forta, libertas.*

Cependant, après tant d'antécédens, tant de jugemens célèbres, ce ne fut pas sans douleur que la commune de San-Marino vit, en l'année 1375, se réveiller l'insolence de l'évêque Claro, et la perfidie suivre la trahison dans le sein de la patrie pour sa ruine totale. Il semble que la fermeté et la constance des San-Marinois, loin de décourager les ambitieux prélats, en rallument encore les passions. Au sein de la paix la plus profonde, un citoyen nommé Giacomo Pelizzaro, à l'instigation de l'évêque et du podestat du Montefeltre, s'était fait quelques complices; car quoique le petit peuple fût un des plus vertueux à cette époque, tous les membres n'étaient pas également des modèles de vertu et de désintéressement. Une conjuration ourdie dans le secret allait éclater pour livrer l'Etat entre les mains des instigateurs, lorsqu'elle fut découverte; les coupables avouèrent leur crime,

et les honorables capitaines alors en fonctions, Giovanni dè Riguccio et Gozio Mucciolini, condamnèrent le principal coupable, Pelizzaro, à la peine capitale. La patrie sauvée par la prudence des deux magistrats, leur décerna, pour la première fois, le titre de seigneurs *(domini)*. L'évêque voyant ses odieux projets découverts, n'eut pas honte de lancer contre eux ses excommunications sans force et sans dupes.

Nous ne saurions encore finir les mémoires de ce siècle sans faire mention de nouvelles intrigues ecclésiastiques sous la prélature de Benedetto, qui par ses talens, s'était élevé aux premières fonctions politiques de la province, et qui, avec plus de pouvoir et de ressources, plus d'hypocrisie et d'adresse, voulut renouveler les prétentions de ses prédécesseurs; présentant ce petit peuple, objet de tant d'ambitions déçues, comme en proie à l'anarchie et sous le joug de l'ignorance, il se fit autoriser par le pape en cachant ses projets de domination sous le manteau de la charité et de la religion. Il ne s'agissait rien moins que d'une mission *in partibus infidelium;* et pour pacifier le pays et lui inculquer en même tems les principes de la religion catholique romaine, l'obéissance et la soumission, le pontife, Boniface IX, en vrai théologien politique, ne crut rien faire de mieux que de réunir le gou-

vernement temporel à la spiritualité épiscopale; il accorda donc à l'évêque des facultés nouvelles, en lui prescrivant d'employer seulement le pouvoir spirituel comme un soutien de la juridiction temporelle : *Ita tamen quod spiritualem juridictionem in fulcimentum duntaxat temporalis juridictionis et non alias in eo valeas exercere* Mais les San-Marinois, sachant que les pontifes, non contens d'être les successeurs de Saint-Pierre, veulent être les imitateurs de Simon, et que, sous l'apparence de l'amour de l'Eglise, ils font tourner à leur profit la mammone d'iniquité, ne donnèrent pas dans le piège tendu sous l'appât d'indulgences plénières; et, se rappelant le dicton *quod clerici capiunt, raro dimittunt*, ils ne se laissèrent, ni séduire par aucune illusion, ni induire en erreur par aucun discours : ils continuèrent, sous le bouclier des comtes d'Urbino, leurs amis fidèles, d'exercer leurs droits et d'aimer leur libre constitution, malgré tous les pouvoirs dont était investi l'évêque du Montefeltre, malgré les tentations sataniques du pontife.

LIVRE VI.

Quinzième siècle.

NOTRE intention avait d'abord été de faire un résumé succint des annales de la république de San-Marino, presque inconnue en Europe, et même en Italie, quoiqu'elle en soit une fraction; nous voulions réparer en quelque sorte l'injustice des historiens modernes et des voyageurs qui ont dédaigné d'arrêtèr un instant leurs regards sur le Titan. Mais en méditant notre travail, nous avons conçu un plan plus vaste, et nous n'avons pas reculé devant les difficultés sans nombre d'une telle entreprise. Le but de notre ouvrage, la bonne intention qui nous animait, relevaient notre courage, nous faisaient supporter l'aridité du terrein et la sécheresse des matières. Nous avons dit souvent les mêmes choses, mais il y en a qu'on ne saurait trop répétèr. Les mots de liberté et d'indépendance sont tracés presque à chaque ligne; mais, dans une république chrétienne, ils équivalent, pour la dignité nationale, à ceux de prince ou de roi. Nous avons raconté des querelles qui se ressemblent toutes, mais

elles avaient les mêmes causes; et la sagesse, la courageuse résistance des hommes libres devaient produire les mêmes résultats. Nous avons pénétré dans les détails les plus minutieux, mais en établissant le lecteur comme un juge, nous faisions comparaître à son tribunal d'équité des témoins irrécusables; et pour qu'il pût se former une opinion et prononcer une sentence, il fallait qu'il entrât dans toutes les considérations. Nous n'avons pas voulu affaiblir par l'art nos citations, altérer par une méthode scolastique cette série de faits qui venait prouver la triste vérité que les clercs ont corrompu les institutions les plus généreuses, que leur dogme, en opposition avec l'esprit véritable de l'Evangile, a établi un pouvoir temporel auquel celui qui avait dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde » défendait qu'ils participassent. Nous avons vu que, sans l'ambition des ecclésiastiques, les citoyens de San-Marino, heureux et paisibles, ne se fussent jamais écartés du principe fondamental de leur sainte constitution. Nous avons, d'après les témoignages respectables des historiens, distingué dans la religion deux religions contradictoires : celle du Christ et celle des prêtres. La supériorité d'un peuple libre sur un peuple esclave s'est montrée avec éclat : maintenant nous suivrons une marche plus rapide; et, dans la

croyance où nous sommes que de nouvelles preuves ne sont plus nécessaires à l'opinion du lecteur, nous ne l'entretiendrons que des principaux événemens, afin de conduire ces Mémoires jusqu'à nos jours. Nous n'osons pas nous flatter d'avoir excité un grand intérêt en faveur d'une famille de chrétiens vertueux ; mais si nous avons fait supporter la lecture de cette histoire, c'est qu'il y a aujourd'hui de la sagesse au fond des cœurs ; c'est qu'on connaît trop les déceptions d'une gloire toujours trop chèrement acquise ; c'est qu'on est revenu des illusions mensongères que font naître les hommes qu'on appelle *grands*, et que la pensée se repose avec satisfaction sur le tableau qui représente un peuple de républicains sages, le seul qui n'ait pas eu de César.

Le quinzième siècle ne fut pas un des plus glorieux pour l'Italie, moins divisée peut-être par les grandes factions et par les inimitiés domestiques, mais minée par la corruption de toutes les institutions nationales, par la perte de toute vigueur. C'est l'époque de transition entre le moyen âge et les tems modernes. Après l'énergie de liberté signalée par les Italiens aux douzième et treizième siècles, le quatorzième n'avait pas eu un caractère déterminé : les individus détachés de la foule par l'amour de l'étude et des Lettres,

que le Dante, Pétrarque et Boccace faisaient fleurir, peut-être aussi par le besoin de repos, laissaient insensiblement surgir les ambitieux qui ne sommeillent jamais; et c'est ainsi que l'esprit d'indépendance qui s'était manifesté de toutes parts, avait fait place, au commencement du quinzième siècle, à l'esprit d'usurpation et de conquête, tendance des petits Etats pour se réunir aux grands, et suite de tant de luttes, de tant de combats. Mais de ces efforts, il avait jailli des étincelles de lumières : le peuple s'éclairait par la philosophie et les arts; des révolutions sans nombre préparaient le seizième siècle, le plus brillant de tous pour l'Italie; mais elle payait sa splendeur future au prix de ses vertus, de sa liberté, de ses espérances pour l'avenir.

L'époque où toutes les villes républicaines d'Italie perdaient leur indépendance au sein des agitations, fut cependant pour San-Marino la plus illustre, la plus digne de mémoire; la fermeté des tems passés y produisait ses heureux résultats : l'exemple de la ville de Perousia, qui regrettait, dans le plus cruel servage, d'avoir trop facilement cédé aux promesses du pape Boniface, devenait pour les San-Marinois un encouragement dans leur résolution de persévérance, leur donnait un noble orgueil, leur inspirait, par la liberté, le sentiment de la vraie vertu, et celui de

leur force par l'union. Cette confiance en eux-mêmes était préférable aux prévisions de la politique. Nous ne saurions affirmer que la maladie du siècle n'ait pas eu quelque accès sur le Titan, mais sans doute la prudence des magistrats y porta remède aussitôt, empêcha la contagion de troubler les relations individuelles, tandis que l'amitié constante et généreuse des comtes d'Urbino protégeait la république contre les usurpations étrangères. Ce désintéressement de la famille Montefeltre est d'autant plus digne de remarque et de louange, qu'il lui était facile, sous le manteau de la protection, d'exercer sur San-Marino une influence que l'adresse eût pu faire tourner au profit de l'ambition; mais quoique, dans le commencement du siècle, le loisir d'une paix conclue, par l'entremise de Boniface, entre les Malatesta et les comtes d'Urbino, laissât à ces derniers la possibilité de tenter d'établir leur domination sur le Titan, rien ne prouve qu'ils l'essayèrent : la sincérité des rapports avec un peuple libre et vertueux est la plus saine politique. Aussi quand il en fut de l'avenir comme du passé, quand les anciennes rivalités se réveillèrent, les San-Marinois conservèrent la même amitié pour la famille protectrice, le même éloignement pour les Malatesta. Les relations de bonne intelligence avec San-Marino étaient d'un si haut prix alors,

qu'on vit, en 1404, les Ordelaffi, seigneurs de Forli, se prévaloir d'une antique amitié entre leur famille et les habitans du Titan, pour former de nouveaux liens avec eux.

Un fait qui produisit à cette époque, dans la commune de San-Marino, une indignation générale, et qui se trouve consigné longuement par le savant Olivieri (*), vient témoigner la pureté des mœurs, le patriotisme et la bonne foi des habitans : il s'agit d'un exemple sévère de justice donné contre messer Tomasso Rinalduccio della Ripa Transone, qui fut condamné à être pendu, non pour avoir versé le sang humain, mais comme faussaire et citoyen déloyal. Heureux le peuple chez lequel un tel événement est une calamité publique!

Quoique les San-Marinois ne fissent pas retentir hautement le mot de liberté, ils savaient la conserver et la faire tourner au bien-être de leur existence; et autant on en avait contesté le droit originaire dans le siècle précédent, autant il fut authentiquement reconnu dans celui-ci. Des écrivains distingués consacrèrent quelques pages à la gloire de cette liberté si belle et si rare qu'elle n'existait déjà plus nulle autre part : Cipriano Manenti, le cardinal Bembo l'exaltèrent; et Blondus, connu pour un historien et un géographe d'un rare

(*) Mem. di Novilar.

savoir, l'a célébrée par ces paroles mémorables que nous avons déjà citées : *In excelsi montis cacumine Sammarinum oppidum : Olim acer mons dictum, perpetuæ libertatis gloria clarum.* Les seigneurs de Rimini et de Forli courtisaient les San-Marinois, dans l'espérance de les attacher, en cas de besoin, à leur cause; ils leur rendaient compte, dans des lettres flatteuses, de leurs moindres succès, des moindres circonstances de famille; et ces lettres, adressées aux capitaines, portaient ces suscriptions : *Magnifici fratelli carissimi*, de la part des Ordelaffi, et *Nobili e carissimi amici* de la part de Malatesta. Mais cette correspondance amicale ne fut pas de longue durée avec ce dernier; il ne tarda pas à recommencer ses inutiles menaces. Cependant voyant l'attitude fière et le silence dédaigneux des hommes libres, il se contenta de leur défendre d'accorder aucun secours à Paolo Orsino, au pape Giovanni et à Braccio de Montone, célèbre Condottiore, avec lesquels il se trouvait en guerre. Les menaces et les défenses n'intimident que les esclaves; les citoyens de San-Marino restèrent paisibles : ils ne prenaient jamais les armes que pour l'indépendance de la patrie.

Les chefs de l'Eglise, tombés dans le mépris par les effets du schisme anéanti dans le concile de Constance, ne se relevaient nullement dans

l'opinion par le trafic des indulgences : le clergé italien voulait s'enrichir comme celui d'Angleterre et d'Allemagne; mais dans ces contrées la doctrine de Wiclef et de Jean Huss venait de produire l'esprit de réforme; et la présence des Condottieri, à la tête desquels se trouvaient Braccio de Montone et Sforza, avait pour but d'empêcher que les évêques italiens ne provoquassent, par leur conduite, une de ces révolutions réactives que les peuples sont toujours prêts à effectuer quand on les accable d'abus.

Les prélats du Montefeltre gardaient le silence; ils ne réveillaient plus leurs antiques prétentions sur le Titan; cependant l'esprit des clercs s'agitait encore à ce sujet; et le pape Martin V, dans l'intention de faire croire à la suprématie pontificale, octroyait à la république de San-Marino une bulle par laquelle il lui accordait le droit d'élire ses magistrats et de faire ses lois : dernier effort de la vanité dans l'impuissance de l'injustice. Les San-Marinois semblèrent assez indifférens à cet acte de bienveillance papale qui maintenait seulement, entre l'Eglise et les fidèles du Titan, une réciprocité d'égards et de bonne intelligence. Les concessions volontaires des papes ont toujours quelque but secret, cachent une arrière-pensée d'intérêt personnel qui se manifeste tôt ou tard; aussi vit-on les successeurs de Martin profiter de leurs

rapports avec San-Marino, lorsqu'ils se trouvèrent forcés à combattre la famille Malatesta.

Dans cet intervalle, la guerre ne cessa d'exister entre les seigneurs de Rimini et ceux du Montefeltre; et la république prenait toujours les armes pour ces derniers Exposés à la fureur de Sigismond Malatesta, les San-Marinois se virent pressés de près; bientôt délivrés par Frédéric d'Urbin, ils entrèrent avec lui, contre l'ennemi commun, dans une alliance où se trouvaient le roi de Naples et le pape, en 1458. Alphonse d'Arragon et Pie II avaient à venger des offenses : colère de pape et de roi! rien de plus terrible pouvait-il frapper le rebelle! Mais Sigismond était un de ces hommes remarquables dont le génie se développe dans les circonstances difficiles; il tint long-tems tête à cette ligue puissante, dans laquelle les habitans de la roche, trop voisine de Rimini, semblaient seuls, par l'effet d'une vieille haine héréditaire, intimider le tyran. Mais à sa mort, son fils Robert, qu'un caractère pacifique avait fait bien venir des puissances de l'Italie, vint enfin établir avec ses voisins une paix durable, et des alliances l'unirent par des liens de parenté à la famille d'Urbino (*).

(*) Il épousa la fille du comte Frédéric, et les noces qui se firent à Rimini furent d'une grande magnificence. Le

Nous voyons dans les Mémoires du tems que les San-Marinois s'étaient acquis une grande renommée comme hommes d'armes; tous les gouvernemens italiens tenaient à honneur d'en avoir à leur solde; le saint-siège, le roi de Naples, la république de Florence et les seigneurs de Forlî écrivaient aux capitaines du Titan des lettres gracieuses pour obtenir, comme par faveur, un bataillon de leurs jeunes citoyens. Déjà des traités d'alliance avaient été faits avec ces puissances, qui garantissaient l'indépendance de la petite république. Elle avait reçu du saint-père, en propriété, les châteaux de Mongiardino, de Seravalle et de Fiorentino avec leur territoire, population et juridiction : c'était une compensation des dépenses où l'avait jetée la guerre contre Sigismond Malatesta; et les traités de paix l'avaient confirmée solennellement dans ses droits auxdites terres. Les habitans de ces lieux, ainsi que ceux des terres acquises précédemment, se trouvèrent heureux de passer, du joug sévère de l'Eglise, à faire partie d'un état libre et paisible où tous les citoyens participaient au gouvernement. Les pe-

chevalier Claudio Paci en a laissé une description, dans laquelle figurent les présens des républiques de San-Marino, de Florence et de Venise; mais le présent qu'il apprécie le plus, était la promesse d'une étroite amitié faite au nom des citoyens du Titan.

tits différens occasionnés par cette donation entre l'Etat et l'évêque de Sessa, alors lieutenant de Fano, furent bientôt arrangés à l'amiable par les soins du comte Frédéric et des comtes Calcigni de San-Marino. Cet agrandissement de territoire donna une nouvelle consistance au gouvernement titanique : le château de Seravalle était une forteresse importante; et, à la prière de Frédéric d'Urbino, on en confia la garde à messer Simone, de San-Marino, qui avait vieilli au service des comtes du Montefeltre, homme ferme et d'une loyauté à toute épreuve.

Le chemin du Titan était devenu un des plus fréquentés dans la province; la paix, comme la guerre, établissait entre les peuples des communications qui leur étaient favorables : les San-Marinois profitaient des effets de la civilisation sans perdre rien de leur énergie et de leur vertueuse simplicité; ils n'étaient pas étrangers aux Lettres, et quelques-uns d'entre eux s'étaient fait remarquer comme politiques, comme guerriers, comme littérateurs. Le Dante était commenté à San-Marino; Giovanni Bertoldo, évêque de Fermo, se distinguait parmi les savans d'Italie (Ses Commentaires sur la divine comédie sont conservés dans la bibliothèque du Vatican). Son successeur, comme lui né sur le Titan, et d'autres concitoyens, firent preuve de savoir et de

talent : tels étaient l'évêque Giovanni de Tonsi, de Giovanni de' Pili, auteurs d'un Commentaire sur la morale du célèbre fondateur de l'école péripatéticienne; le frère Martino Mandroni, évêque de Sebaste, et Giovanni della Penna, recteur de l'université de Padoue, fils de Simone de San-Marino. Le goût des Lettres, que les seigneurs d'Urbino et de Rimini poussaient juqu'à la passion, s'était développé sur le Titan par les rapports d'amitié, et entretenait les peuples dans une bienveillance réciproque : les querelles littéraires pouvaient tout au plus troubler l'harmonie et la paix, mais jamais les rompre.

La renommée des San-Marinois, comme guerriers, était l'effet du préjugé de la gloire militaire qui de tous les tems a gouverné le monde, et qui, pendant les troubles civils, semblait encore avoir plus d'importance. Mais les fils du Titan n'y plaçaient aucune vanité; ils croyaient mieux mériter de la patrie par leur attachement à l'ordre transmis de siècle en siècle depuis la fondation de la communauté; ils employaient à l'étude des lois le tems que dans d'autres pays on consacre à la dissipation; et depuis que les armes silencieuses étaient suspendues au foyer domestique, ils avaient compris la nécessité de revoir le code des lois. Un siècle et plus avait exigé de nouveaux décrets; cependant, sans vouloir observer

exactement la règle de Solon, le conseil résolut, en 1491, de saisir l'opportunité d'un moment où la paix régnait sans altération, où les grandes puissances de l'Italie témoignaient une amitié sincère à l'Etat de San-Marino, pour refondre et réformer les lois, pour en former un corps plus solide et plus étendu : glorieuse occupation séculaire, trophée qui ne coûte pas de larmes et qui n'attire aucune réaction! C'est dans cette circonstance qu'on vit des citoyens s'illustrer par leur prudence et leur sagesse, les Belluzzi, les Lunardini et les Calcigni, se placer, par leur amour pour la patrie, et par leur science en matière de jurisprudence, au-dessus de ceux qui avaient brillé dans la carrière des armes : aussi trouvons-nous dans nos documens le titre de comte joint au nom de Calcigni, digne récompense du mérite, mais toute honorifique sur la cîme du Titan. Ce fut à l'occasion de cette importante réforme législative que l'*arringo* décida que l'Etat de San-Marino, d'après ses lois constitutives, et ses relations avec les grandes puissances, et pour caractériser plus fortement la nature politique de son gouvernement, prendrait à l'avenir la dénomination de république, qu'il n'avait pas encore prise solennellement. Notre intention étant de faire connaître, dans le dernier Livre de cet Ouvrage, la nature de ce gouvernement avec toutes ses

formes, nous nous bornons à dire ici qu'à cette époque l'esprit de justice, de réforme et de civilisation avait tellement pénétré dans la société titanique, qu'on retrancha du serment civil l'antique clause de prendre les armes contre quiconque attaquerait l'Eglise romaine. Quelle que fût la bonne intelligence qui régnât alors entre la république et le saint-père, on comprenait que cette clause, dont l'antiquité était fort respectable, ne ne pouvait cependant être tolérée raisonnablement qu'à l'époque où l'Eglise n'avait d'autre force que le pouvoir spirituel; mais que depuis que ses chefs avaient en main un glaive à deux tranchans, des armées, des capitaines pour la défense de ses droits, il était naturel de la laisser se défendre elle-même. On voit aussi dans le nouveau code quelles précautions les San-Marinois prenaient pour se garantir de toute influence étrangère, punissant de la peine capitale et de la confiscation générale de ses biens tout individu qui invoquerait un secours étranger; et pour rendre encore plus humiliant le dernier supplice du traître, ils décrétèrent qu'il serait traîné au lieu de l'exécution, *ad caudam asini*. La sûreté politique leur fit même défendre, sous peine de mort, de vendre à nul seigneur ou homme puissant par ses richesses, aucune habitation sur la roche ou terre titanique, et d'y admettre aucun

étranger mal famé. Nous devons regarder aussi comme une des lois les plus salutaires, premièrement l'abolition du sénatus-consulte macédonien; secondement, l'obligation de payer solidairement les dettes de l'Etat par une répartition générale et relative; troisièmement, l'injonction formelle aux magistrats de publier dans l'*arringo* les actes du gouvernement et les sentences criminelles. Les magistrats furent en outre chargés d'entretenir la concorde et d'être l'arbitre des différens, et investis du droit censorial des corrections envers les enfans au-dessous de dix ans. Des changemens non moins utiles concernant l'élection des capitaines, et de nouvelles peines portées contre tous ceux qui manqueraient d'assister aux conseils généraux, furent aussi décrétées dans les statuts. C'est ainsi que par tant de sollicitude et de prudence, de lumière et de sagesse, le petit peuple s'élevait au-dessus du siècle, et consolidait ses institutions, tandis que l'Italie entière voyait les siennes se détruire.

Nous ne saurions douter que, dans ce siècle, le voisinage des bons princes fut pour la république de San-Marino la sauve-garde de son indépendance; elle leur dut aussi la paix dont elle tirait toujours un si grand profit. Frédéric, créé duc d'Urbin par le saint-père, s'était illustré pendant sa vie non moins par ses vertus que par sa va-

leur; et après lui, son fils Guidobaldo, héritant de ses principes et de ses talens, n'avait pas peu contribué à donner à la société titanique une sécurité qui lui laissait le loisir de la pratique des vertus civiles et chrétiennes. Gênes, Florence, Sienne, Lucques, n'avaient plus qu'une ombre de liberté; la Lombardie et le reste de l'Italie l'avaient perdue tout-à-fait; Venise même n'en jouissait que protégée par la tyrannie aristocratique; San-Marino seule présentait le même aspect que dans les siècles précédens : elle possédait la même vigueur, le même amour pour les institutions transmises; et là, le nombre des vrais citoyens s'augmentait en proportion de celui des habitans, tandis qu'ailleurs il diminuait chaque jour, même par l'accroissement de territoire et de population. En toutes choses, conserver c'est jouir, mais en politique et quand il s'agit des droits de citoyen, c'est étendre sa force et ses facultés.

Le siècle allait finir dans cet état de choses, lorsque l'Italie vit paraître le monstre qui devait la bouleverser de fond en comble. Il suffit de nommer Alexandre VI pour se rappeler le duc de Valentinois, digne fils d'un tel père; et en effet, l'occupation de la Romagne par ses troupes, vint ravir toute tranquillité à la république : dans la confusion où se trouvèrent les pays et les seigneurs voisins, elle crut que le meilleur moyen de se mettre à

l'abri des insultes de l'ennemi commun, était d'envoyer au quartier général des ambassadeurs pour exprimer le désir d'acheter par quelques subsides, offerts en don, le droit de garder la neutralité la plus parfaite. Cette ambassade eut le plus grand succès, et bientôt les envoyés revinrent apportant avec eux des vivres que la rareté rendait nécessaires en cette circonstance. Mais quiconque connaît le caractère perfide de César Borgia, qui sait comment ses amis et ses ennemis devinrent également les victimes de sa noire ambition, doit trembler pour les citoyens du Titan.

LIVRE VII.

Seizième siècle.

Louis XII, en montant sur le trône de France, ajouta aux titres que portaient ses prédécesseurs, Louis XI et Charles VIII, ceux de duc de Milan et de roi des Deux Siciles et de Jérusalem : il ne dissimula pas qu'il comptait soutenir ces nouveaux titres avec toute la force d'un puissant empire. Mais avant d'entreprendre une invasion en Italie, à l'exemple du feu roi, il crut devoir profiter des troubles qui agitaient cette péninsule. Son ambition se trouva coïncider avec celle du pape Borgia, qui, pour la satisfaire sans recourir à un chef étranger, venait de dégager son fils César des ordres sacrés, et de le faire passer, du rang de cardinal, à celui de prince temporel. Les passions et les intérêts unirent d'un lien solide le successeur des apôtres, facile et complaisant pour les fautes du monarque français, et ce dernier, qui en retour, accordait le duché de Valence au fils dépourpré du pontife simoniaque.

L'Eglise, au commencement du seizième siècle, avait pour chef l'homme le plus immoral de la

chrétienté. Alexandre VI ne pouvait voir tranquillement les provinces, soulevées par l'indignation, méconnaître son autorité temporelle, et secouer le joug : la Marche d'Ancône, le duché d'Urbino, la principauté de Rimini tentaient la cupidité papale; et, quand l'armée française s'avança vers le Milanais, le duc de Valentinois, par une combinaison, objet du traité secret conclu entre le monarque et le pontife, pénétra en Romagne à la tête d'une armée nombreuse, dans laquelle on comptait trois cents lances de l'armée française à la solde du roi Louis, et quatre mille Suisses commandés par le bailli de Dijon, et payés par l'Eglise. César Borgia ne fit que paraître devant Imola, qui capitula aussitôt; mais Catherine Sforza l'arrêta long-tems devant Forli, dont elle défendit la citadelle jusqu'à la dernière extrémité. Enfin, secondé par les menaces de Louis XII, il se vit maître de toute la Romagne. Cependant connaissant le caractère des Romagnols, il jugea qu'il ne conserverait sa conquête, qu'il ne ferait pardonner ses cruautés et son usurpation que par un zèle apparent, un feint amour de paix et de justice. Il est rare qu'on arrive à la tyrannie par un autre chemin que celui de l'hypocrisie.

Les Malatesta et les Sforza s'étaient enfuis de Rimini et de Pésaro, mais San - Marino et le

duc d'Urbino, en conservant une attitudé fière, en paraissant compter sur leurs forces et sur l'amour de leurs sujets, s'étaient fait respecter du fourbe. Valentinois ne voulait pas tenter la chance des armes quand il pouvait acquérir par la trahison. Le duc Guidobaldo et la républi-que du Titan reçurent de sa part des protestations d'amitié et de bienveillance; mais quelque tems après, arrivé sur les frontières de Perugia, sous prétexte de mettre à exécution une sentence papale contre le seigneur de Camerino, il envoya demander au duc d'Urbin ce qu'il avait d'armes et d'artillerie, et Guidobaldo, pour ne pas se compromettre avec un ennemi si redoutable, eut la faiblesse de céder à cette injonction. Dès que Borgia le vit sans moyen de défense, il conduisit ses troupes à l'improviste dans le duché d'Urbin, et s'empara de Cagli. l'une des quatre villes. Guidobaldo n'échappa de tomber entre ses mains que par le zèle des San-Marinois, avertis à tems (*) pour protéger sa fuite. Déguisé en paysan, il passa à Ravenne, puis à Mantoue et à Venise, où son petit-fils, François de la Rovère, préfet de Rome et seigneur de Sinigallia, forcé de fuir aussi, vint le rejoindre. Ainsi le bâtard du successeur de Saint-Pierre se vit, par des

(*) Reposati, tom. 1, pag. 329.

moyens dignes de son caractère, en possession des états du duc d'Urbino, à la réserve toutefois des forteresses de San-Léo et de Majolo, qui demeurèrent fidèles à la maison de Montefeltre.

Dans cet état de choses, les républicains du Titan prévirent le sort qui leur était réservé. La trahison qui venait de leur enlever un protecteur leur fit tout craindre; mais l'excès du danger ranimait leur courage: ils semblaient, du haut de leur mont insoumis, recevoir de nouvelles forces morales à la vue de ces villes dont les seigneurs vaincus erraient loin de leur cour fastueuse. Borgia ne tarda pas à menacer la république : les dons qu'il en avait reçus excitaient son avidité, et les habitans de San-Marino, sans l'aide des ducs d'Urbin, lui paraissaient peu difficiles à soumettre. Dans ce péril ils portèrent leurs regards vers la seule puissance qui se montrait alors digne du nom italien : l'analogie qui existait dans le nom, les principes et la forme du gouvernement de Venise, et surtout l'hospitalité qu'y recevait le duc Guidobaldo, fit croire aux San-Marinois qu'ils en obtiendraient protection et secours. « Les habitans de San-Marino, dit un histo-» rien (*), qui se gouvernent en république in-» dépendante de tout joug supérieur, envoyèrent

(*) Manenti Stor. d'Orvieto, vol. II, pag. 159.

» des ambassadeurs à la seigneurie de Venise
» pour se recommander à elle et réclamer son
» assistance en cas qu'elle vînt à tomber sous l'es-
» clavage du duc Borgia, prévoyant bien qu'il leur
» serait difficile de pouvoir l'éviter, quoique leur
» pays fût sur un mont très-élevé, et leur cita-
» delle sur une cime inexpugnable. La seigneurie
» les exhorta au courage et raffermit leur espé-
» rance, mais elle refusa de leur envoyer des se-
» cours, ainsi qu'à d'autres Etats qui, pour ne pas
» être sous le joug de Valentinois, avaient voulu
» se soumettre à elle (*). Néanmoins la liberté de

(*) Ce passage de Manenti, et un autre du cardinal Bembo, cités par Delfico, ont fait dire au savant Sismondi, dans son excellente *Histoire des Républiques italiennes*, au seul endroit où il parle de San-Marino, tome XIII, page 155 : « C'est ici une des occasions assez rares où l'existence de la république de San-Marino est remarquée par les historiens. Deux villages vers le sommet de la montagne du Titan, composent tout ce petit Etat, qui s'était conservé libre jusqu'alors, mais sous la protection du duc d'Urbino. Les habitans, effrayés de la ruine de leur protecteur, offrirent aux Vénitiens de se donner à eux, s'ils voulaient les défendre contre César Borgia; mais les Vénitiens n'osèrent pas les accepter. Borgia, d'autre part, leur demanda seulement de recevoir un podestat de ses mains; les citoyens de San-Marino y consentirent; ils profitèrent ensuite des premières révolutions de la Romagne pour se mettre en liberté. » Nous ne pensons pas avec M. Sismondi que les San-Marinois *offrirent aux Vénitiens de se donner à eux;* Manenti dit : *In*

» San-Marino fut sauvée et continua d'exister. » En effet, l'invasion de l'usurpateur (*Rapax*) fut de courte durée; le duc d'Urbino, aimé de ses sujets, et servi par les San-Marinois, reprit possession de ses Etats, mais la jouissance pleine et entière n'en fut qu'éphémère : il fallut traiter avec Borgia; la prudence en faisait une loi impérieuse, et il fut seulement accordé quelques forteresses à Guidobaldo qui, en reconnaissance du zèle et de l'amitié constante des habitans du Titan, crut pouvoir sauver leur république sous le manteau de sa protection. Mais il est difficile

recommandarsi pour l'ambassade, et pour la réponse de la république de Venise : *A questi ed à molti altri che a quella si volevano sottomettere :* à ceux-ci et à d'autres qui voulaient se soumettre à elle. La traduction que nous avons donnée semble plus d'accord avec tout ce que nous connaissons de San-Marino. Nous regrettons que les événemens rapides et l'importance des grandes républiques aient empêché M. Sismondi de s'occuper de notre petit peuple, mais la vie entière d'un historien ne suffirait pas à tant de recherches, et celles qu'a nécessitées l'histoire des républiques effraient déjà l'imagination. Il y a des écrivains qui ne veulent écrire l'histoire que lorsque l'intérêt repose sur les évènemens et les hommes qu'ils enfantent ou qui les enfantent; quant à nous, ce qui nous a séduits est précisément le manque total d'événemens et d'hommes, et surtout cet intérêt qui inspire des pensées morales, des pensées qui n'offrent jamais rien en arrière : la liberté et la justice.

de sauver autrui quand on ne peut se sauver soi-même. Le premier article de la convention conclue entre Valentinois et le duc d'Urbino portait : Que Guidobaldo conserverait les forteresses de San-Léo, de Majolo, de San-Agata et la *protection* de San-Marino, et pourrait, dans chacun desdits lieux, conduire tout ce qu'il lui plairait (*). Malheureusement les traités du duc de Valentinois n'avaient de force que sur le papier : il était passé en proverbe de dire, en parlant d'Alexandre et de César Borgia : « Le père ne fait jamais ce qu'il dit ; le fils ne dit jamais ce qu'il fait. » Peut-être était-ce une combinaison de leur odieuse politique.

La république de San-Marino ne voulut pas s'exposer aux hasards d'une résistance sans doute inutile : prévoyant que cet état de choses ne pouvait durer long-tems, elle prit le parti sage et prudent de souffrir avec patience, sûre que la liberté ne tarderait pas à sortir triomphante de l'oppression. Elle pensait avec justice qu'il est impossible de calculer, par avance, les chances d'une défense à main armée ; et la plus sage des transmissions lui montrait toujours les armes comme des instrumens de tyrannie. Un podestat fut donc investi de la magistrature du Titan, au nom de César Borgia, ainsi qu'on le voit dans le livre des Sen-

(*) Reposati, vol. 1, pag. 384.

tences de l'année 1503; mais les San-Marinois n'attendirent pas la tempête qui fit changer la fortune de l'usurpateur pour recouvrer leur liberté et rétablir leur gouvernement légitime : au premier signe de tumulte advenu dans le duché d'Urbino, ils arborèrent l'étendard de la liberté, et chassèrent honteusement les magistrats de Valentinois. Alors, poursuivant l'entreprise qu'ils avaient commencée, ils soutinrent la guerre à grands frais, de concert avec les provinces révoltées contre le tyran, faisant ainsi coopérer leur propre conservation à la délivrance d'autrui; et la cause était tellement sacrée, le patriotisme animait tellement les soldats victorieux, que Marino Giangi, chef des troupes san-marinoises envoyées comme auxiliaires dans les armées de la coalisation, écrivait aux capitaines, en leur mandant la prise de Longiano, de lui envoyer la bannière de la patrie, pour ne pas vaincre sous celles des étrangers. Cette guerre continua jusqu'à ce que la mort du pape vint affaiblir la puissance de son bâtard.

Jules II, successeur d'Alexandre, après le pontificat de quelques jours de Pie III, avait à cœur d'établir son neveu, François de la Rovère, comme héritier présomptif du duc d'Urbino, pour opposer une digue à la république de Venise. Rodolphe Malatesta, haï de son peuple, et

ne pouvant se soutenir dans sa principauté, avait vendu Rimini à la seigneurie vénitienne. Cet acte de bassesse irritait le pape dont les droits se trouvaient lésés, et qui d'ailleurs ne voyait pas avec indifférence que la puissante seigneurie vînt étendre son domaine en Romagne aux dépens des autres Etats du saint-siège, alors peu satisfaits : il crut donc ne rien faire de mieux que de souffler ses propres craintes dans l'ame des citoyens de San-Marino; il leur insinua, par des moyens adroits, en prétextant l'intérêt de leur bonne union avec le duc d'Urbino, que le gouvernement de Venise ne leur avait refusé des secours contre Borgia que par la certitude où il se trouvait de pouvoir acquérir la principauté de Rimini, qu'il se flattait déjà secrètement de soumettre en tems opportun toute la Romagne, et surtout la forteresse du Titan comme un rempart pour sa nouvelle conquête. La mort du brave et digne duc d'Urbino semblait laisser facilement supposer la vraisemblance de toutes ces suggestions. Mais avant son trépas, le sage Guidobaldo avait heureusement rassuré les craintes des citoyens de San-Marino; il leur avait fait comprendre que les Vénitiens, loin de chercher à conquérir, devaient plutôt se borner à conserver et à faire régner l'harmonie dans le domaine immense de leur domination. C'était un dernier conseil,

et la république sentit vivement la perte qu'elle allait faire.

La mort de Guidobaldo causa en effet un deuil général sur le Titan. On se rappelait sa franchise, sa loyauté et ses continuelles sollicitudes pour les San-Marinois. Ils envoyèrent huit députés vêtus de noir pour assister, au nom de l'Etat, aux obsèques de leur fidèle allié, de leur ami sincère, pour unir leurs larmes à celles des bons citoyens d'Urbino. Ils devaient aussi complimenter François de la Rovère, qui, ainsi que le pape Jules l'avait souhaité, héritait, comme fils de Jeanne de Montefeltre, du titre et des domaines d'Urbino. Mais soit par politique, soit par penchant, le successeur se montra digne de ses devanciers, il professa hautement sa prédilection pour la république du Titan; il donna une preuve authentique de ses sentimens en chargeant les envoyés de porter aux capitaines une lettre dans laquelle il s'exprimait ainsi : « Voulant ne m'écarter jamais » des antiques usages consacrés dans l'illustre mai- » son dont je me glorifie de sortir, et imiter les ver- » tus de mes ancêtres, je serai, ainsi qu'eux, prompt » et vigilant pour les intérêts et la conservation de » votre chère liberté, au secours de laquelle (et » je fais des vœux pour qu'il n'en soit pas besoin) » vous me trouverez toujours prêt à voler. » Ces protestations ne furent heureusement pas de

vaines déclamations, comme nous le verrons dans le cours de ces annales. Bientôt les évènemens développés par le génie guerrier de Jules II ne tardèrent pas à expliquer, et les insinuations spécieuses du pontife, et le vif attachement de son neveu envers la république de San-Marino.

Dès que Jules eut senti la tiare peser sur sa tête, transformant aussitôt la croix en sceptre, se montrant au sacré collége comme l'envoyé de Dieu pour la destruction des tyrans, il avait laissé percer des projets conçus et mûris par la réflexion; mais si parmi les tyrans on pouvait ranger les Baglioni, les Bentivoglio et autres, il était difficile de comprendre dans le nombre la seigneurie de Venise, contre laquelle cependant toutes les intentions hostiles et belliqueuses du pontife étaient en secret dirigées. On vit effectivement, et avant qu'il n'y eût aucune déclaration formelle, les préparatifs de guerre les plus imposans avoir lieu précisément dans la seule contrée où l'alliance naturelle qui existait entre lui et son neveu devait garantir la paix: la cour d'Urbino était le foyer des intrigues pontificales, l'arsenal du vicaire du Christ, le rendez-vous des phalanges destinées à combattre l'ennemi inconnu. Quand un homme puissant ne cherche que le prétexte d'une guerre injuste, il ne tarde pas à en trouver de plausible. D'abord on répandit le

bruit que les Vénitiens, maîtres de Rimini, méditaient d'empiéter sur les domaines pontificaux, et de s'emparer de San-Marino. Le pape cherchait ainsi à réveiller la crainte des citoyens du Titan et à les faire sortir de leur indolence naturelle, afin de les engager à servir sa cause. Leur renommée lui faisait attacher du prix à une telle participation; d'ailleurs ils devenaient, par sa politique, en quelque sorte le prétexte des coups qu'il se disposait à porter. Les messages de la cour d'Urbino à San-Marino se succédaient rapidement, et les hommes les plus marquans étaient choisis pour en être chargés. Bientôt le pape fit jouer des ressorts cachés; le gouvernement san-marinois eut avis que le pontife allait entrer en négociation avec Venise, et qu'il se pourrait qu'on sacrifiât le Titan à la tranquillité du saint-siège. Cette ruse produisit tout l'effet qu'on en pouvait attendre : les San-Marinois, effrayés, s'adressèrent directement au belliqueux pontife pour réclamer son secours et sa protection, en faisant valoir leurs droits et l'antique amitié qui les unissait avec la famille d'Urbino. François de la Rovère feignit, de son côté, d'appuyer de tout son crédit la république du Titan: selon lui, l'ennemi des tyrans ne pouvait l'être sans injustice des pieux descendans des compagnons de Marinus; il rappela même que l'ambassade san-marinoise avait été

une des premières à venir féliciter le pontife au moment de son exaltation; enfin aucune circonstance d'attachement ne fut oubliée par le défenseur zélé. Jules paraissant se rendre à la justice des réclamations de la république et à l'intercession de son neveu, adressa aux citoyens un bref daté du dernier jour de mars 1509, dans lequel il exprime toute sa bienveillance pour les San-Marinois; il y dit : qu'il prend en considération la crainte où ils sont de recevoir des injures de la part des Vénitiens, d'après les bruits de guerre répandus dans la province; et qu'il pense que leur liberté peut être en péril, quoiqu'ils n'eussent jamais donné sujet de les offenser eux ni l'Eglise; mais qu'après tout, ils doivent rester fermes et tranquilles; que, grâces au ciel, les forces de Rome ne sont pas si petites qu'elles ne puissent défendre l'Eglise et ses enfans; qu'il se charge du soin de protéger leur territoire; qu'il a, dans sa sagesse, arrêté et ordonné qu'on n'omît rien de ce qui pouvait servir à les préserver; ensuite il les exhorte à demeurer forts et courageux, et surtout à considérer que rien au monde n'est plus utile, plus doux à un peuple que sa liberté et la protection de la sainte Eglise romaine.

L'importance de cet écrit ranima la valeur républicaine des San-Marinois : la reconnaissance

de leur liberté et de leur indépendance par un pontife qui avisait aux moyens d'établir et de consolider une puissance temporelle encore contestée par quelques esprits justes en Italie, aurait suffi pour les rendre maîtres de la victoire. Jules ne tarda pas à venir les rassurer lui-même. C'était encore un prétexte pour se rapprocher du théâtre de la guerre, et pour avoir l'occasion de se mettre en personne à la tête des troupes (*). Mais les effets heureux de la guerre, et l'éloignement des Vénitiens, ne laissèrent plus d'inquiétudes aux habitans de San-Marino. Il fut facile d'éprouver quel genre d'intérêt le pape portait à la république, quand cette dernière, voulant régler quelques rapports d'intérêts avec la ville de Rimini tombée au pouvoir du pontife, envoya un ambassadeur pour traiter sur des articles importans: Jules, qui après sa victoire n'avait plus à menager les San-Marinois, ne crut pas devoir répondre ni accéder à leur demande, quoique le duc d'Urbino la protégeât. La guerre, ses résultats et ses combinaisons occupaient plus l'esprit du pape que des réglemens de bonne intelligence entre les villes.

Un évènement que nous ne saurions passer

(*) Le cardinal Hadriani a laissé une relation de ce voyage. *Itinerar. Julii II.*

sous silence est la résistance que les San-Marinois opposèrent au duc Francois de la Rovère, quelque fût son crédit et son influence, lorsque celui-ci écrivit aux capitaines de retenir, sous bonne garde, quelques individus neutres réfugiés à San-Marino, jusqu'à ce qu'il en ordonnât autrement Mais se montrant plutôt disposés à mourir tous *(a morir tutti)* que de manquer à la foi jurée et de forfaire à l'honneur, les citoyens de San-Marino firent entendre au prince le vrai langage de l'indépendance, celui de la raison favorable à la vertu; cependant le duc, malgré ce refus courageux, apprenant de plus en plus à apprécier la loyauté de ses alliés, les laissa jouir de la paix jusqu'à la mort de son oncle, arrivée le 20 février 1513.

Dès que Léon X, successeur de Jules II, fut élu souverain pontife, il étala avec des usages et des costumes orientaux une grandeur, un faste, une somptuosité peu d'accord avec l'esprit du christianisme, et qui pouvaient être regardés comme abusifs dans le chef de la chrétienté. La cérémonie de son exaltation fut le spectacle d'une magnificence jusqu'alors inconnue; les princes italiens y figuraient : le duc d'Urbino, investi par le feu pape de la seigneurie de Pesaro, y tenait son rang d'une manière remarquable; et, près de lui, les députés san-marinois offraient un

noble contraste par leur simplicité et leur maintien rustique. Mais tandis que François de la Rovère laissait à sa femme Elisabeth de Montefeltre le gouvernement de ses Etats, tandis qu'il brillait à la cour de Rome, Léon, tout en protestant de ses dispositions pacifiques et de son intention de maintenir les relations amicales du cabinet pontifical, jetait les semences de nouveaux troubles dans la Romagne.

Le pape petit-maître préférait ceindre sa tête des myrtes amoureux que de lauriers militaires: les mœurs de Sybaris remplaçaient dans la ville des martyrs la pauvreté chrétienne, et l'orgueil faisait place à l'humilité pastorale des apôtres. Léon X, comme long-tems après lui Louis XIV, préparait de longs malheurs habilement cachés par la protection accordée aux lettres et aux arts. La basilique de Saint-Pierre et Versailles, la réformation de Luther et la révolution française, sont des conséquences irréfragables. Le pontife efféminé, sans autre ambition pour lui que celle des richesses et du repos, avait pourtant cette affection ou plutôt cette faiblesse excessive pour sa famille, qui ne le laissait pas maître de lui rien refuser; travers signalé sous ses antécesseurs, et que portèrent si loin ceux qui lui succédèrent dans la chaire de St.-Pierre : le pouvoir de la famille papale était la plus cruelle des ty-

rannies. La vanité de Léon, pour rendre son frère Julien de Médicis plus digne de gouverner ou de tyranniser sa patrie, voulut le parer du titre de prince, et peut-être aussi pour que la tyrannie parût toute naturelle. Ceux que le faste éblouit croient facilement éblouir les autres par le faste. Son choix, parmi toutes les principautés italiennes, tomba sur le duché d'Urbino, sans qu'il semblât s'embarrasser de l'illégalité d'une telle action, sans avoir égard aux droits du souverain légitime, oubliant honteusement la reconnaissance que les Médicis devaient à François de la Rovère qui les avait accueillis dans l'exil, oubliant que ce frère, qu'il voulait, sous des prétextes mensongers, investir du titre de duc d'Urbino, pour lui et ses descendans, avait été élevé par les soins de la duchesse Elisabeth de Montefeltre. Rien ne peut surpasser l'ignominie d'un tel projet, si ce n'est les moyens qu'on employa pour parvenir à l'effectuer : les artifices les plus grossiers, les calomnies les plus basses contre le neveu de Jules II précédèrent le monitoire de Léon X, lequel fut aussitôt suivi de l'excommunication spirituelle et temporelle, c'est-à-dire de l'interdiction de tous droits civils et de la privation de tous états et domaines.

Les San-Marinois, à la nouvelle du coup inattendu qui frappait leur plus ancien allié, réso-

lurent de le servir dans la mauvaise fortune avec ce dévouement que rien n'intimide. Ils avaient ouï dire qu'avec le secours de l'or il était facile de tout arranger à la cour de Rome : ils envoyèrent à François de la Rovère, qui s'était retiré dans sa seigneurie de Pesaro, des députés pour lui offrir tout l'or qu'ils possédaient afin qu'il pût racheter son existence politique dans ces contrées montagneuses. San-Marino était peut-être le seul Etat assez riche pour se flatter de pouvoir assouvir l'avarice pontificale, tant le bon ordre et l'économie faisaient prospérer la république. Mais le duc, touché de la vertu des bons citoyens, les remercia de tant de générosité; il connaissait l'inutilité de tout ce qu'on pourrait tenter pour sa cause; et prêt à fuir pour se soustraire au courroux trop puissant de Léon X, qui, selon toute apparence, poursuivrait dans l'homme dépouillé son propre crime de spoliation. Il leur recommanda d'être prudens et circonspects, et de garder la neutralité la plus stricte, dans la crainte de compromettre, sans fruit, l'existence de leur patrie et leur gouvernement libre et indépendant; il leur fit entrevoir que les intrigues de la cour du pontife et le manque de secours pourraient laisser quelque accès sur la roche, jadis inexpugnable; il leur donna les avis les plus salutaires pour ménager le saint-siège, pour se maintenir en bonne

intelligence avec lui; mais il les soutint de l'espoir qu'il emportait de les retrouver, dans des jours plus heureux, fidèles à leurs sentimens de reconnaissance et d'attachement pour leur meilleur ami.

Le frère du pontife ne put jouir long-tems des faveurs dont il avait été comblé; à sa mort, Laurent de Médicis lui succéda dans le duché d'Urbino; et toutes les terres dépendantes du domaine de l'ancienne maison de Montefeltre furent alors occupées par les forces pontificales. Ce nouvel usurpateur mit les San-Marinois dans une situation fort délicate; dans la crainte qu'ils ne tournassent contre lui, il les força, par des caresses, des flatteries et des menaces indirectes, à rompre la neutralité qu'ils avaient promis de garder s'ils voulaient ne pas voir tomber sur eux le courroux de Léon et le sien. Toutes ces avances tournaient à la gloire du Gouvernement de San-Marino, car les San-Marinois voyant l'inutilité de lutter contre les circonstances et les bonnes dispositions apparentes du pontife et de Laurent de Médicis, surent si bien conserver leur dignité et faire tant respecter par les Condottieri le droit des gens et de l'humanité, que les agens du duc François ne purent eux-mêmes s'empêcher de les louer sur leur conduite. L'usurpateur s'était cru dans la nécessité de suivre en-

vers la république les usages de la famille spoliée; et nous avons sous les yeux des lettres du pontife et de son neveu qui protestent en termes extrêmement flatteurs de leur amitié pour l'Etat de San-Marino. Mais si cette amitié fut vive, elle ne fut pas désintéressée : le Titan semblait être le magasin général de l'armée pontificale; tous les Condottieri à la solde de Rome et de Florence exigeaient de ce petit district des provisions de toutes espèces en vivres et en fourrages, en armes et en munitions de guerre; et, placés entre la courtoisie et la gratitude des princes, les exactions des soldats et les menaces qu'ils ne cessaient de vociférer contre leur liberté, les San-Marinois se repentirent de ne s'être pas déclarés ouvertement en faveur de leur ancien protecteur contre les Médicis, dont la colère, quelle qu'elle eût été, n'aurait pu produire autant de mal qu'une telle amitié. Ce fut surtout après la prise de Pesaro, et pendant le siège de San-Léo, restée fidèle au duc François, que San-Marino eut à souffrir. Enfin cette forteresse, la dernière de l'Etat d'Urbino qui eût résisté à l'usurpation, s'étant rendue par la trahison des chefs qui la défendaient, le vindicatif pontife sembla se complaire à l'idée de faire participer les San-Marinois à infliger les affreux traitemens et le dur esclavage qu'il voulait faire subir aux vaincus. Mais la paisible et vertueuse

république retrouvant son énergie pour servir l'infortune, répondit avec fierté que, loin de contribuer à maltraiter les malheureux, elle leur ouvrirait au contraire ses murs; que la religion et l'humanité commandaient une telle conduite; et Léon X, malgré son orgueil, ne pouvant refuser de faire droit à une pétition adressée par les citoyens de San-Marino en faveur de sujets de San-Léo, coupables, après tout, du seul crime d'être restés fidèles à leur prince et à leur gouvernement légitimes, se vit contraint à suspendre les coups qu'il se réjouissait de porter à ceux qu'il appelait des rebelles.

Cependant François de la Rovère, bien qu'exilé de ses Etats et sous le poids d'une excommunication ecclésiastique, mais fondant de justes espérances sur l'attachement de ses sujets et de ses alliés, rappelait son courage, se créait une armée, et s'avançait vers ses propres domaines pour s'y rétablir en maître. Ses premiers pas furent signalés par des succès éclatans. Son approche jeta les San-Marinois dans une étrange indécision : d'un côté leur ancien défenseur, souverain légitime des Etats envahis, réclamait un secours que, par une affection naturelle et par esprit de justice ils n'étaient que trop disposés à lui accorder, tandis que d'un autre l'usurpateur soupçonneux, après les avoir déjà rançonnés autant par besoin que par

politique, faisait surveiller toutes leurs actions, et cherchait à mettre des entraves dans les moindres opérations de leur gouvernement. Dans cet état de choses, la prudence était le seul biais que ces amis fidèles, mais énervés par des exactions sans nombre, pussent prendre pour sauver leur propre indépendance et pour ne pas compromettre l'espoir qu'on aurait pu placer en eux. Il faut ajouter que si la guerre, traînant en longueur, leur eût laissé le tems et la facilité de se préparer à de nouveaux sacrifices, ils n'eussent pu résister à l'inclination qu'ils ressentaient pour leur ancien protecteur; mais François de la Rovère n'ayant pas les moyens nécessaires pour seconder les efforts de son génie guerrier, fut obligé, pour ne pas attirer trop de malheurs sur ses sujets, de céder à la force et de se retirer. Le duc devait facilement épuiser ses ressources, tandis que le pape Léon, pour soutenir son faste et son usurpation affaiblie, ranimait ses ressources par un nouvel impôt volontaire : il spéculait sur la superstition et sur la crédulité des peuples, qui venaient échanger leur or contre des chapelets et des indulgences. Le prince légitime, forcé de quitter encore ses Etats, n'exigea des habitans d'Urbino d'autres preuves de leur attachement que la conservation et le transport de son artillerie et de la fameuse bibliothèque recueillie par les soins du duc Frédéric,

son aïeul maternel : il cherchait ainsi, en perdant son héritage, à conserver le moyen de pouvoir le recouvrer, et il se montrait non moins digne nourrisson de Mars qu'ami de Minerve. Alors quittant le toit de ses ancêtres, il reprit, avec sa petite armée, le chemin de Mantoue : il s'arrêta sur la hauteur du Titan, où son ame se retrempa d'espérances et conçut, au milieu de ses braves républicains, celle de revenir bientôt mieux favorisé de la fortune (*).

La mort de Laurent de Médicis, sans qu'il laissât d'héritier mâle, ne tarda pas en effet à lever le plus grand obstacle qui s'opposât aux succès du duc légitime ; et, quoique le pape cherchât à réunir le duché d'Urbin au domaine pontifical, les chances les plus favorables se présentèrent pour rétablir dans ses Etats celui qui en avait été injustement privé. Aussi, durant le court laps de tems que Léon survécut à son neveu, armant la république de Florence pour défendre son usurpation, il opposa le cardinal Jules de Médicis aux efforts qu'aurait pu tenter le duc François ; mais bientôt la mort débarrassant celui-ci de son plus puissant ennemi, il revint tenter de rentrer en possession de sa seigneurie héréditaire ; et le nouveau pontife, Adrien, voulant

(*) Reposati, tom. II, pag. 69.

faire oublier les injustices commises par son prédécesseur, loin de mettre aucun nouvel empêchement, l'aida même à le réintégrer dans tous ses droits.

Le pontificat d'Adrien fut de courte durée; Jules de Médicis, qui lui succéda sous le nom de Clément VII, était un homme plus habile à rallumer qu'à éteindre la guerre civile. Les San-Marinois perdirent l'espoir de conserver la tranquillité bienfaisante dont ils avaient à peine goûté les douceurs; car quoiqu'ils ne prissent aucune part directe aux événemens, avec la crainte continuelle des dominations, ils ne pouvaient se trouver tout-à-fait exempts des troubles généraux : le duc d'Urbino, les ministres pontificaux en Romagne, les Florentins restés maîtres des forteresses de San-Léo et de Majolo rendaient leur situation fort difficile et fort délicate, et les forçaient d'agir avec prudence. Cependant quelque critique que fût cette situation, ils en triomphaient si habilement, que chacun de ces partis dont les intérêts différaient, n'avaient qu'à se louer de leurs rapports. Gardons-nous de croire qu'ils recoururent à la fausseté, à cette politique tortueuse de déceptions employée par les cabinets des grandes nations; pensons au contraire qu'une neutralité franche et un désir sincère de rester en paix produisirent cet heureux résultat. Mais les châteaux de San-

Léo et de Majolo étant rentrés sous la seigneurie légitime de François de la Rovère, et le pape ayant conclu un traité de paix avec ce dernier, la guerre que le génie inquiet et l'ambition de ce pontife firent continuer, ne coûta plus à la république san-marinoise que quelques subsides et un renfort pour la défense de Rimini.

Quoique François Guicciardini, le Thucydide de l'Italie, président de la Romagne pour le saint-siège, comblât de politesse les citoyens du Titan, ceux-ci, sondant la politique de Clément VII et ne se reposant pas sur des caresses fallacieuses, réparèrent leurs fortifications, combinèrent tous les moyens de défense, tout en cherchant à maintenir les rapports d'amitié qui existaient avec leurs voisins. Et le duc d'Urbino, bien que paraissant étranger à cet acte de précaution, leur faisait secrètement part de la résolution où il était de venir les défendre en personne s'ils étaient attaqués. Les environs du Titan ne tardèrent pas, en effet, à ressentir les commotions de la guerre; mais la renommée de l'inaccessibilité du mont et de la valeur de ses citoyens, firent regarder l'attaque de cette roche comme une entreprise trop périlleuse : l'armée, insatiable de pillage et de sang, qui dévasta l'Italie entière et Rome même sans pitié, sans rémission, se vit forcée à respec-

ter la petite république et à exhaler au pied de la montagne des clameurs impuissantes.

Ni la mort de Clément VII, ni les idées les plus pacifiques de Paul III, son successeur, ne purent ramener la paix en Italie, tant est violente l'impression donnée par les passions des hommes puissans sur les passions des petits. Cette péninsule ne comptait que des victimes, et parmi elles se trouvait le duc d'Urbino, succombant sous le poids et la persévérance de ses travaux guerriers. L'attachement réciproque qui liait les Etats d'Urbin et de San-Marino était si fort, que Guidobaldo, fils de François de la Rovère, voulut qu'aux obsèques de son père les députés sanmarinois marchassent immédiatement après lui. C'était une noble coutume pour les héritiers de la famille de Montefeltre que celle de renouveler le pacte d'union entre elle et la république titanique sur la tombe des princes que la mort enlevait à l'amitié. Sous la protection du nouveau duc, la guerre ne menaça plus les San-Marinois. Cependant, on vit alors clairement que l'amour de l'Eglise ne l'emportait pas chez le pape Paul sur l'affection paternelle qu'il portait à Pierre Luigi; et son zèle pour l'accroissement de la monarchie pontificale dut encore donner à notre paisible gouvernement républicain des craintes d'autant plus vives qu'elles étaient inattendues.

Ce fut dans la nuit du 4 juin 1542 que Fabiano da Monte, neveu du cardinal de ce nom et légat en Romagne, gravit la hauteur du Titan avec cinq cents fantassins et quelques cavaliers, munis d'échelles et d'autres machines pour escalader les murailles et surprendre les San-Marinois endormis dans la sécurité de la paix. Mais soit qu'il y eût ignorance des localités ou peu d'accord parmi les chefs de cette armée, les différentes bandes des assaillans ne se trouvant pas réunies à l'heure convenue pour commencer l'attaque avec toutes les forces, quelques citoyens réveillés par les hurlemens d'un chien, sonnèrent la cloche d'alarme, et le nouveau Capitole fut aussitôt délivré de ses imprudens ennemis. Les San-Marinois revenus de leur premier mouvement de terreur et de surprise, cherchèrent à découvrir le moteur d'une entreprise si déloyale; et bientôt les princes voisins, le duc d'Urbino, celui de Florence et les ministres de Charles-Quint qui se trouvait à cette époque en Italie, étonnés d'un tel acte de trahison, ne se montrèrent pas moins curieux d'en connaître le principal auteur, témoignant hautement l'intérêt que leur inspirait une liberté si sage, manifestant le desir d'en prendre la défense. On vit clairement, par les informations et par les recherches minutieuses qui furent faites, que le pape, le duc de Castro son fils, les Strozzi et

autres agens de France (*) combinèrent secrètement cette échauffourée à Forlimpopoli et à Rimini.

Les San-Marinois, dans la crainte qu'on ne renouvelât, et avec plus de succès, une semblable attaque, plutôt que dans un esprit de vengeance, résolurent de réclamer le secours d'une puissance alliée; ils députèrent à la république de Venise des ambassadeurs afin de lui mander l'évènement qui venait de mettre en péril la liberté titanique, et les bruits sourds d'une autre tentative. La seigneurie vénitienne accueillit les plaintes des citoyens du Titan, leur réitéra les protestations les plus amicales, promit de les soutenir de ses forces et de sa politique, et tint parole. Mais avant de chercher à punir, et pour ne pas se brouiller avec Rome, elle sut exclure avec prudence la personne du pape du nombre des coupables. Le marquis de Grasciales, ambassadeur impérial auprès de la chambre apostolique, voyant dans cet évènement l'occasion d'étendre les droits de l'empire, prit cette affaire à cœur, et envoya Bustamonte de Herreras avec pleins

(*) *Les agens de France!* On est tout étonné de voir la politique des rois français s'occuper d'un si petit Etat. Etait-ce pour complaire au pape?...... Qui régnait alors? François Ier. Mais le père des Lettres était déjà sous l'influence de la ligue naissante.

pouvoirs pour s'adjoindre à la république de Venise. D'abord on arrangea tout de manière que les apparences, les soupçons qui pesaient sur sa sainteté se dissipassent et tombassent sur Pierre Strozzi, agent et émissaire de la cour de France, lequel, en effet, avait eu la part la plus active dans ce complot (*). La politique des empourprés se faisait trop bien sentir pour qu'on ne vît pas que le coup partait de Rome; aussi le délégué de S. M. césarienne proposait à la république du Titan de lui accorder des privilèges, si elle consentait à se placer sous la protection immédiate de l'empereur, afin de n'avoir plus rien à craindre des prêtres. Mais quoique les menaces contre San-Marino recommençassent, et qu'il ne fût question que de péril et de surprise, les hommes du Titan remercièrent l'ambassadeur impérial de

(*) Pour quel motif? Voulait-on déjà, comme de nos jours, faire la guerre aux principes? Venise offrait une olygarchie redoutable; Gênes était en proie à des querelles intestines, mais San-Marino présentait le spectacle d'un peuple vertueux, libre et indépendant, dont les mœurs avaient quelque analogie avec celles des réformés : c'était un exemple dangereux pour les monarchies absolues et catholiques. Sans doute la petite république n'échappa au courroux des grands princes que grâce à son obscurité; par réflexion, on a peut-être craint, qu'à l'exemple de la Grèce antique, les vaincus ne donnassent des lois aux vainqueurs : c'est le destin des supériorités morales.

sa courtoisie et de son humanité, toutefois en gardant avec dignité un silence méprisant sur ses propositions; et l'énergie républicaine, animée de la présence du danger, ils s'armèrent et prirent les mesures les plus salutaires pour repousser promptement toute attaque, quelque vigoureuse qu'elle fût. Le duc de Florence, la république de Venise et la duchesse d'Urbino, en l'absence de son mari, ne tardèrent pas à mettre des secours à la disposition de San-Marino; les préparatifs de défense imposant respect aux ennemis de la liberté, la paix ne fut pas même troublée. Parmi les historiens italiens de ce siècle, l'*Ammirato* et l'*Adriani* parlent de cet évènement; le second rapporte même toutes les conjectures auxquelles il donna lieu.

Paul III occupait le siège de Saint-Pierre, et Victoire Farnèse, sa nièce, venait d'épouser le duc Guidobaldo (*), lorsque les trésoriers et les agens pontificaux en Romagne renouvelèrent les injustes prétentions tant de fois combattues avec succès. Mais ces craintes furent passagères; la cour de Rome avait pris des formes plus régulières pour le maintien de ses droits; et le pon-

(*) La république lui offrit, à l'occasion de ce mariage, une coupe en vermeil sur laquelle on lisait en relief cette légende : *Libertas perpetua reipublicæ Sancti Marini.*



tife examinant lui-même ceux des San-Marinois qui recouraient à sa loyauté, il reconnut non-seulement l'immémorable indépendance de la république, mais encore l'immunité de tout impôt envers l'Eglise romaine. Et afin que ses ministres ne recommençassent plus leurs exactions, il rendit, dans les formes légales, un bref pour les soumettre aux peines canonicales s'ils venaient à transgresser les prescriptions de la justice et de la liberté. Le prix du sel que la gabelle pontificale voulait faire augmenter sur le Titan fut même diminué. C'est ainsi que des petites chicanes amenaient toujours un bien plus grand pour les paisibles républicains.

Cependant comme ce qui semble facile à conquérir stimule la plus mince ambition, on vit dans la même année (1549) un certain Léonardo Pio, devenu seigneur de Verrucchio, ville voisine, tenter un nouveau coup de main sur le Titan; mais le duc d'Urbino et le comte del Bagno, seigneur de Montebello, autre voisin, s'empressèrent d'accourir à la défense des citoyens de San-Marino, à qui de tels secours étaient plus agréables que nécessaires. On prétendit alors généralement que le cardinal légat en Romagne avait été l'ame de ce complot, quoiqu'il s'empressât, à la défaite de Léonardo, d'écrire une lettre de condoléance au gouvernement

titanique, et de faire chanter le *Te Deum* en action de grâce pour la victoire remportée par les San-Marinois. Ce fut une occasion pour ces derniers, et pour le duc Guidobaldo, de raffermir le lien d'amitié qui les unissait depuis si longtems. Un traité fut signé à Pésaro (*). Mais quelque loyal que fût le duc, quelque bons que fussent ses sentimens, tant de sollicitude de sa part donnèrent quelques alarmes aux républicains d'alors, si jaloux de leur indépendance, qu'ils craignaient que l'influence de la générosité et que l'excès de la reconnaissance n'ouvrissent une voie à l'esclavage. Aussi le conseil général décida-t-il qu'on regarderait à l'avenir comme mauvais citoyen quiconque recourrait au duc sans

(*) On a conservé la lettre suivante, écrite par le duc d'Urbino à cette époque.

Alli magnifici amici miei carissimi li Capitanei e conseglio della terra di San-Marino.

Intus. — Magnifici amici carissimi. — Ho inteso quanto mi hanno esposto gli ambasciatori vostri, e benchè mi parea che non bisognasse altro istrumento, perchè io mi son sempre tenuto obligato, e per l'esempio di miei antecessori, e per la propria mia amorevolezza e inclinatione naturale al beneficio, et protezione della vostra libertà, nondimeno per darvi anco questa soddisfazione mi sono contentato, che si facci l'instrumento desiderato da voi, acciochè per quello si fecci testimonio a miei posteri, et ad altri della

l'autorisation spéciale du gouvernement. Cette décision affligea l'ame délicate de Guidobaldo; cependant l'harmonie ne fut pas troublée, grâce aux explications qu'il reçut de quelques San-Marinois : un ambitieux se fût offensé d'une telle crainte, y eût trouvé un prétexte d'invasion; mais l'homme raisonnable n'y vit qu'un acte de prudence.

Quelque tems après, Paul III mourut en répétant ces paroles de David: *Et peccatum meum contra me est semper.* On vit sortir du conclave le cardinal da Monte sous le nom de Jules III. Cet oncle de Fabiano da Monte, ce légat en Romagne, qui avait témoigné une fausse amitié à la

protezione, e cura ch' io mi prenda della vostra conservazione : non già che quest' atto possa in me accrescere più caldo, et amorevol animo, cura, e vigilanza, di quella, ch' ho avuta sempre insin ad ora, per il vostro benefizio, comodo, pace, et onore : ma perchè forze partorirà qual ch' altro buon effetto : ne io mancaro mai in ogni occasione di mostrarmivi qual dovete sperare, e ricardarvi d' avermi conosciuto per il passato con quella sincerità di mente, che conviene a mio pari, prendendo sempre quel consiglio, che io giudicaro espediente alla conservazione della vostra salute, e libertà, e state sani.

Di Pesaro li xx di maggio, nel MDXLIX.

Sempre prontissimo al comodo e benefizio vostro

GUID' UBALDO duca d'Urbino.

république. L'opinion publique le traitait défavorablement : on le vit bientôt mourir avec indifférence sans qu'il eût rien tenté contre la liberté san-marinoise. Mais après sa mort, et durant le tems du nouveau conclave, le duc d'Urbino, craignant des troubles en Italie, fit recommander au conseil titanique de redoubler de vigilance pour la liberté. Quoique ces recommandations parussent quelques tems sans motif, on en connut pourtant le prix pendant la dernière année de la vie du furieux successeur de Jules : tout-à-coup, sans que les capitaines du gouvernement en fussent prévenus par aucun avertissement préalable, on trouva affichée dans la ville une citation qui leur enjoignait de comparoir, dans le délai de quelques jours, à Rome, devant le siège pontifical, à la requête d'un citoyen de San-Marino. L'étrangeté d'un tel phénomène, et sa cause apparente, volcanisa le génie républicain des fils du Titan : l'arringo fut convoqué, et les membres du gouvernement décidèrent que chacun eût à donner de vive voix son avis sur cette affaire. L'unanimité la plus spontanée vint prouver combien les habitans de cet heureux pays méritaient de jouir de cette liberté que, par leur sagesse, la Providence leur avait conservée si long-tems et à travers tant de dangers. Tous opinèrent pour qu'on ne compromît en rien la dignité et l'indépendance républi-

caine, et beaucoup d'entre eux s'offrirent en holocauste à la patrie, et dévouèrent au salut public leur avoir, leur propre sang et celui de leurs enfans. A toutes les époques il ne manque aux San-Marinois que les occasions pour égaler en beaux traits les Romains de la république : nous les avons vus, Brutus et Manlius, condamner leurs fils, et maintenant, comme Curtius, ils se sacrifient au bien général. Et comme chacun devait manifester son sentiment par ses propres expressions et non par des formules banales que beaucoup ne comprennent pas, ainsi qu'il en est dans les grands Etats, on a retenu celui de Giovani di Marco, chasseur infatigable, exprimé en ces termes : *Que tous les citoyens se réunissent à moi, et nous aurons bientôt mis aux abois quiconque viendra inquiéter la patrie.*

La résistance des San-Marinois aux ordres étrangers, fondée sur la justice et le droit, paralysa tout-à-coup aussi les projets mal conçus du pontife inconsidéré : l'exemple du passé apparut à ses regards; mais se mettant à l'ombre du prétexte, il dévora sa honte en laissant l'indigne citoyen qui avait servi son ambition, démêler ses sujets faux ou vrais de revendication, toutefois en lui témoignant hautement sa protection. Ce dernier recourut au duc d'Urbino, comme au seul prince en qui les citoyens du Titan et leur

gouvernement plaçaient une confiance presque illimitée. Les défendeurs de ce procès simulé consentirent à ce que le duc décidât sur cette affaire d'après les lois de la république qui lui étaient parfaitement connues. Mais celui-ci, dans la crainte secrète de se compromettre vis-à-vis du pape, ou bien par la persuasion qu'il avait que le pardon et l'oubli étaient d'une saine politique dans cette affaire, sollicita le conseil d'accorder la grâce du délinquant. Dans ce conflit, la justice eût été en péril si l'orgueil, la bassesse et la corruption eussent animé le duc et le gouvernement; mais la générosité du premier ne put fléchir la rigidité préservatrice des hommes libres : ils répondirent que plutôt de donner un exemple d'impunité, ils préfèreraient livrer leurs forteresses, parce que l'observation des lois était un plus sûr garant d'indépendance que des murailles et des mousquets; et, pour donner une preuve de leur désintéressement, pour qu'on ne pût les accuser de profiter en rien du bannissement d'un citoyen coupable (quoique l'Etat fût pauvre), ils remirent entre ses mains le produit de la confiscation des biens ordonnée par la loi contre tout individu convaincu du crime de trahison envers la patrie.

Tels étaient les sentimens d'un peuple libre à une époque où cependant la république semblait

avoir dégénéré, soit par l'effet de la pauvreté où elle était tombée après les sacrifices que depuis plus d'un siècle elle s'était vue forcée à faire, soit que l'absence d'hommes capables dans le conseil et dans le gouvernement eût laissé prise à quelques abus et occasionné quelques négligences dans l'observation des lois organiques. On ne tarda donc pas à voir naître des troubles insurrectionnels qui, quoique la plupart suscités par des intentions généreuses, donnèrent lieu à ces mouvemens anarchiques, à ces innovations dont les malveillans seuls profitent. D'un côté on s'opposait à ce que le conseil fût réduit à son nombre constitutionnel de soixante membres, parce qu'il se trouvait en ce moment, ainsi qu'il l'avait été quelquefois, porté jusqu'à quatre-vingt-six; d'une autre part, on poussait à l'extrême la prévoyance pour la conservation des lois fondamentales: enfin, dans cet état de choses, et pour couper le mal dans sa racine, le conseil général *(il principe)* nomma une députation à laquelle il conféra la faculté absolue de régler les différens et de faire les lois nécessaires, lui accordant aussi le droit de sévir contre les séditieux, et même, en cas de besoin, de prononcer les peines capitales.

Cette résolution vigoureuse contraignait au silence l'esprit de discorde, mais elle ne pouvait

donner au conseil cette énergie qui résulte du mérite personnel des individus et de l'influence que les hommes à talens exercent sur les assemblées publiques. On reconnut alors, dans le sang-froid d'une tranquillité imprimée par une juste terreur, qu'à la faveur des innovations populaires et illégitimes, différentes personnes d'un mérite reconnu avaient été exclues du conseil; on sentit la nécessité de les y rappeler. Cependant malgré les précautions qui furent prises, par exemple, la réduction du conseil au nombre constitutionnel et la nomination du duc d'Urbino au titre de premier conseiller, et, après sa mort, l'investiture de son fils François-Marie II dans la même charge, l'état de faiblesse et la négligence dans lesquels l'administration de la justice était tombée se prolongèrent jusqu'en 1592, époque à laquelle des hommes généreux sentirent le besoin d'une réformation : ils provoquèrent la convocation des citoyens les plus experts en jurisprudence, afin de revoir les statuts et de maintenir le bon ordre pendant la famine qui désola la république jusqu'à la fin du siècle. Les calamités publiques ont quelquefois plus d'effet sur un peuple que les efforts des sages. Le malheur qui frappe à toutes les portes a une voix si impérieuse, qu'elle réduit les plus rebelles au silence : la fraternité républicaine, la réciprocité des secours, se

réveillèrent dans le commun danger; les citoyens secondèrent les magistrats; et les occupations de ceux-ci se bornèrent, dans cette pénurie générale, à la répartition égale des denrées. On aime à voir quelle différence de morale existe entre les pauvres habitans du Mont-Titan et le sénat des illustres usuriers de la ville de Pallas et de Mars.

Au nombre des antiques vertus des San-Marinois, la reconnaissance était sans doute encore la seule qui fût observée : ce sentiment, chaque jour plus rare entre les individus, et qui n'est souvent qu'apparent dans l'enthousiasme populaire, semblait toujours exister dans l'ame de la république avec la même vigueur; ni la rigueur des circonstances, ni l'affaiblissement des facultés ne vinrent l'altérer. Le duc d'Urbino, leur allié dans la bonne et la mauvaise fortune, ayant alors besoin de secours durant la guerre qu'il se vit forcé de soutenir, les habitans du Mont-Titan l'y aidèrent par tous les moyens possibles, et leur noble amitié se montra ingénieuse à se les procurer. Nous devons à la vérité de dire que ce mouvement de générosité avait peut-être sa source dans la situation présente des affaires publiques : le manque de subsistance, le relâchement des devoirs civils, la négligence dans l'administration de la justice, le peu d'énergie du gouvernement, détachaient insensiblement les

citoyens de l'amour de la patrie; le faisceau patriotique se déliait peu à peu; l'artère républicain ne battait plus avec autant de violence: on sentait le besoin de se distraire avec les affaires des autres. Si l'Italie entière n'eût pas été courbée, avilie sous le joug; si le génie ambitieux des Malatesta eût dévoré les princes voisins, c'en était fait de la liberté titanique : l'approbation générale ne formant plus un système qu'on aimât à défendre, l'œuvre de Marinus n'eût pas survécu à la vertu politique de son peuple dégénéré. Mais si ce petit Etat s'était écarté de la bonne route; s'il avait dévié des principes salutaires et conservateurs; si ses comices n'étaient plus animés du bien public; si son conseil était sans effet, son corps civil et administratif sans force et sans vertu; si les compilateurs ou réformateurs de lois, sans activité, faisaient languir la réformation nécessaire; si l'on ne reconnaissait plus la physionomie nationale de la petite république, il était aussi difficile de reconnaître la péninsule entière : tout y avait changé de face; le ton et la température intellectuelle et morale étaient tout-à-fait anéantis. Les gouvernemens s'étaient accrus en autorité de tout ce que les peuples avaient perdu en énergie; la cour de Rome, sous les règnes d'Alexandre VI, de Jules II, de Léon X, de Clément VII et de Paul II, avait

influé sur les changemens politiques et moraux autant que sur les mœurs. On avait vu, dès le commencement du siècle, surgir un nouveau système de liberté, décoré du titre d'ecclésiastique; et cette liberté, affublée du rabat et de l'étole, s'était façonnée au service de l'Eglise, dans l'esprit d'intérêt des prêtres, et pour eux-seuls. Borgia, Jules et Léon avaient parlé le langage de la liberté aux villes et aux peuples qu'ils réduisaient à l'esclavage! Mais si pour l'Italie, il reste encore à résoudre la question de savoir quel était à préférer de l'oppression anarchique et populaire qui avait précédé ces changemens, ou de cette nouvelle servitude ainsi parée d'un nom sonore; pour San-Marino, de telles influences n'étaient que trop à déplorer: c'était en vain que ses citoyens cherchaient à couvrir leur avilissement par la pompe des titres, et qu'imitant l'Italie dégradée, ils s'épuisaient en superlatifs: rien ne sort de l'esclavage que la liberté, rien ne purge de la honte que la vertu. Les peuples, dans l'obscurité du joug, privés d'éducation, livrés à l'immoralité, n'ont plus le choix de ce qui leur est propre, de ce qui peut leur convenir; et les impulsions secrètes de la nature restant sans effet, les siècles viennent rouiller les fers, jusqu'à ce qu'enfin brisés par la seule force du tems, ils

laissent aux hommes indignés la faculté de recouvrer leurs droits.

Ainsi que le reste du monde, plongée dans l'indifférence et l'apathie, si funestes à toute libre existence politique, la république du Titan ne se sauva du naufrage, ne conserva son indépendance que par sa supériorité relative. Les raisons qui s'étaient combinées pour produire ce triste résultat, et étendues avec le tems, s'expliquent facilement par la marche inévitable de l'esprit humain. D'un côté la diminution des rapports analogues et comparatifs avait absorbé peu à peu l'énergie et l'activité : en occupant les individus de leur propre intérêt personnel, on éteint en eux tout sentiment de solidarité, de fraternité; d'un autre côté, les rapports commerciaux et politiques s'étant bornés au seul duc d'Urbino, le mouvement nécessaire à tout corps constitué s'était arrêté faute d'impulsion. En outre beaucoup de familles, dans lesquelles l'esprit patriotique semblait héréditaire, s'étaient éteintes; les hommes de mérite, ceux que les talens faisaient sortir de l'obscurité, allaient chercher la célébrité dans les cours somptueuses. Mais si la vanité des réputations, quelquefois inhérente au génie, privait la république de quelques-uns de ses enfans, elle ne trouvait plus maintenant de danger

à recevoir dans son sein des étrangers cherchant un refuge contre l'oppression, un asile pour l'innocence; elle adopta même plusieurs hommes distingués, comme, par exemple, Ludovico Zuccoli de Faenza, auteur d'un Dialogue intitulé : *Il Belluzzi*, ou *Della città Felice*, dans lequel il traite de la république. Virgilio Pergola, médecin, et beaucoup d'autres, furent aussi honorés du titre de citoyens de San-Marino. Si cette république, malgré sa situation momentanée, n'était pas précisément l'*heureuse ville*, ainsi que Zuccoli cherche à le montrer, il est juste de dire que, comparativement aux autres aggrégations sociales, elle était moins malheureuse, moins corrompue : si les abus sont inévitables dans le cours des choses humaines, il est permis de se ranger du côté où ils sont en plus petit nombre.

LIVRE VIII.

Dix-septième siècle.

Il y a des époques rapprochées de nous qui sont enveloppées des ténèbres de l'oubli : on n'eternise que les faits glorieux. L'historien, en passant les siècles en revue, semble voir l'horizon se retrécir à mesure qu'il approche des âges contemporains. L'impulsion de la liberté seule fait sortir les peuples du sommeil léthargique de l'esclavage, elle produit seule ces chocs d'où jaillit la lumière, elle élève ces phares qui doivent éclairer l'avenir. Dans les archives des peuples, les chartes généreuses deviennent rares à mesure que les inutiles diplômes de la vanité s'y encombrent. La postérité répète comme un écho la gloire personnelle qui se rattache à la gloire nationale, au bien-être public, mais elle garde un silence éternel sur les évènemens obscurs produits par l'égoïsme mercenaire des individus. Les agitations des siècles que nous avons parcourus étaient moins alarmantes que l'immobilité dans laquelle nous avons laissé la république de San-Marino à la fin du seizième siècle. Les souvenirs se perdent quand

ils ne sont pas dignes de mémoire. Les faits intéressans déjà si peu nombreux dans les annales du Titan, cessèrent peu à peu d'être recueillis; l'asservissement du monde eut sa commotion sourde sur la hauteur sanctifiée par Marinus, par tant de générations de vertus : et où, sans doute, les bons citoyens gémissaient d'une situation si pénible. Mais ces cœurs chrétiens, loin d'être ranimés par l'étincelle électrique qui se communique spontanément à tous, se bornaient à attendre, se reposaient sur la base évangélique : l'espérance.

Nous avons vu cependant les San-Marinois s'occuper de réformer le code; le travail d'un citoyen, le conseiller Camillo Bonelli, collection raisonnée de toutes les lois anciennes et nouvelles, monument curieux sous le rapport de la progression des lumières, servit aux législateurs, et dans l'état des choses, forma, après quelques changemens nécessaires aux besoins du tems, le recueil des statuts, imprimé dans les premiers jours du siècle, et publié dans les formes après avoir obtenu la sanction populaire. Cependant le règne de ce code ne fut qu'ephémère : on ne tarda pas à réfléchir que des lois faites à la hâte, quoique avec une bonne intention, ne pouvaient être le produit de la raison appliquée à la considération de tous les rapports sociaux et former une législation complète. Aussi, dans le conseil général

tenu le 28 janvier 1602, on reconnut la nécessité de refondre le nouveau code ; et quoique l'on ne fit rien de mieux, abandonné que l'on était de l'antique énergie républicaine, le corps législatif modifiant et réformant successivement les anciennes lois par des décrets selon les circonstances et l'urgence des besoins, parvint à rendre à la justice sa vigueur et son intégrité.

Les changemens survenus dans la face des nations étaient-ils des effets de la dégénération des princes, ou les princes subissaient-ils l'influence des changemens ? Cette question mériterait qu'on cherchât à y répondre après de mûres réflexions. Chaque siècle a sa physionomie particulière : l'esprit, les mœurs, les vêtemens, tout s'est abâtardi. Nous ne voyons plus les guerriers revêtus de la pesante armure, la lance au poing, brûler d'ardeur et de courage ; un goût baroque a tout corrompu, et les nobles seigneurs ne comptent plus les dégrés généalogiques de leur lignée pour imiter les actions d'éclat qui l'ont soutenue, mais seulement pour établir une espèce d'impunité par le nombre des années. Cependant si le duc d'Urbino, François-Marie II, n'avait pas l'énergique et valeureux esprit de ses ancêtres, il avait reçu avec le sang le même amour pour les habitans du Montefeltre et l'amitié désintéressée pour la petite république.

Ce prince, déjà sur l'âge, avait le pressentiment de mourir sans postérité. La chambre apostolique, c'est-à-dire le prêtre couronné pouvait faire valoir ses prétentions sur ses Etats : cette pensée constante l'attristait; son imagination lui représentait la situation équivoque de la république dont il était le premier conseiller, l'ami, le protecteur, quand la mort aurait suspendu les battemens de son cœur. Il connaissait trop l'esprit envahisseur des papes pour ne pas craindre une nouvelle tentative de domination sur le Titan. L'affaiblissement des facultés républicaines des San-Marinois l'effrayait sur les conséquences d'un tel évènement. La liberté primitive ne tenait peut-être qu'au fil de ses propres jours; et dans ses rêveries continuelles, il cherchait le moyen de sauver le dernier asile où la tradition de la vertu la plus pure et la plus religieuse, la fraternité évangélique, se conservait encore malgré la corruption des siècles. Il ne vit donc rien de mieux à faire, il ne crut rien de mieux combiné, pour éviter le joug de Rome, pour paralyser les efforts des clercs tendans à anéantir la république, que d'engager les citoyens du Titan à se placer, après sa mort, sous la protection immédiate du successeur des apôtres. Cette politique une fois arrêtée dans son esprit méditatif, il en conféra d'abord secrètement avec les principaux habitans de San-

Marino, afin d'examiner avec sang-froid toutes les chances d'une résolution d'autant nécessaire, que le duché d'Urbino devait retourner au saint-siège.

Le digne et dernier héritier du nom de Montefeltre augurait encore assez bien du patriotisme des San-Marinois pour en redouter les efforts, sûr qu'ils eussent été vains : ses ménagemens, ses précautions témoignent encore en leur faveur. Le nom de Rome et le mot d'esclavage pouvaient toujours produire d'heureux effets; mais il appartenait à la prudente amitié de prévoir et de calculer les influences irrésistibles de l'indolence et de la corruption. On commença donc, peu à peu, à songer à la situation de la république après la mort du duc d'Urbino dont les possessions se trouveraient soumises au pape, à résoudre l'importante question de savoir à quel allié on pourrait recourir dans le péril. Au milieu de ces considérations, un envoyé de François-Marie II, le seigneur Malatesta Malatesti, auditeur de son altesse, apparaît au conseil général, expose publiquement les motifs qui l'amènent, et au nom de l'ancien attachement qui existe entre l'Etat de San-Marino et la maison de Montefeltre, il propose de la part de son maître, premier conseiller de la république, de ne pas attendre, pour se choisir un protecteur, que sa

mort ait laissé germer l'ambition; il démontre ensuite l'intérêt de se placer sous la protection papale, afin de ne pas s'exposer aux chances de la guerre et de l'asservissement. C'était la première fois qu'on tenait un tel langage sur la hauteur du Titan; l'assemblée du peuple se taisait aussi pour la première fois devant des considérations qui touchaient de si près à l'indépendance nationale. Mais il s'agissait de cette indépendance, et faute d'énergie, le peuple libre savait encore goûter un bon conseil. Renfermant en son cœur les sentimens pénibles que faisaient naître des circonstances si nouvelles pour la patrie, chaque citoyen sentait un remords secret l'agiter, et ses forces redoubler à l'idée de la liberté en danger. Mais si l'amour de la patrie pouvait faire de nouveaux miracles, l'impulsion n'était plus spontanée; et l'on crut même prudent, pour une affaire d'une importance si grave, de s'écarter de la manière ordinaire de délibérer, dans la crainte qu'une discussion publique n'eût quelques inconvéniens. Le peuple nomma les citoyens les plus recommandables, à l'effet d'examiner la proposition; après quoi la commission soumettant ses résolutions à l'arringo, il fut décidé qu'on rédigerait les articles d'un traité avec le saint-siége; lequel, après avoir été soumis au conseil par le secrétaire Lattanzio Valli, et approuvé, on chargea l'envoyé du duc

d'Urbino de le porter à Rome, et de traiter, au nom de la république, avec sa sainteté Clément VIII, pontife régnant. Ce fut peut-être de ce moment, dans la crainte que la confusion n'amenât l'anarchie populaire et que les ignorans ne l'emportassent sur les sages, que le peuple commenca à confier son autorité suprême au conseil des soixante.

Clément ne laissa point échapper une occasion si favorable de procurer au domaine de l'Eglise un ascendant sur la république; et quoique le traité contînt des conditions sévères, quoiqu'il y fût stipulé que le protectorat de la cour de Rome n'aurait lieu que dans le cas où le duc d'Urbino ne laisserait aucun héritier, le pontife se hâta d'accepter. C'était déjà une belle perspective pour l'insatiable collége empourpré; et si, d'un côté, la politique républicaine réglait par avance les conditions d'un joug inévitable, de l'autre côté la politique papale se bornait seulement à tendre le filet. On conclut donc sans opposition un arrangement qui semblait contenter les deux parties : toutes les pièces relatives à ce traité étant venues à San-Marino, on lut à haute voix l'acte, qui fut ratifié par l'acclamation du peuple.

L'amitié et la reconnaissance qui liaient le duc d'Urbino et la république s'augmentèrent d'un évènement si favorable à la paix; mais bientôt

un évènement plus heureux encore vint combler toutes les espérances : la duchesse devint grosse, la duchesse enfanta un prince. Jamais peut-être l'ivresse d'un peuple ne fut plus touchante, plus générale. L'avenir s'éclaira tout-à-coup; l'espoir de voir se perpétuer une famille si chère aux citoyens du Titan les plongea dans des fêtes où le cœur se délectait de joie. Des ambassadeurs furent aussitôt envoyés pour complimenter l'heureux père, le vertueux ami, au nom de la population et du gouvernement. Et quoique l'Etat fût alors pauvre et sans grande ressource, on vota, par impulsion, une somme d'argent pour que l'ambassade étalât une grande pompe : une suite nombreuse, des pages, des serviteurs revêtus d'uniformes et d'habits magnifiques, descendirent pour la première fois le mont où la simplicité des usages se conservait par la constance et la nécessité des travaux. C'est ici le seul exemple de luxe signalé dans l'histoire de la république, mais la cause en est si pure, qu'on aime à voir les simples habitans de la roche sortir de leurs coutumes modestes; et au milieu des fêtes données pour le baptême de l'enfant si désiré, on est à la fois ému de la naïve expression de bonheur des républicains et de leur splendeur passagère.

Le bonheur est souvent l'écueil des peuples,

comme il est souvent la pierre de touche de leur vertu. Les citoyens de San-Marino, ranimés par un miracle, réveillés de leur apathie, prouvèrent qu'ils étaient encore dignes de leur antique gouvernement; et tandis que la guerre désolait une partie de la péninsule, ils portaient leurs regards sur eux-mêmes pour améliorer l'état de la chose publique. Rome avait déjà ses menées sourdes dans l'heureuse société; elle faisait mouvoir des fils invisibles pour préparer insensiblement les fiers républicains à passer sous le joug. La naissance d'un prince de la maison de Montefeltre l'inquiétait peu : sous le manteau de la piété, elle organisait des congrégations mystiques, auxquelles les citoyens d'un esprit faible se liaient par des sermens; et une corporation sacerdotale s'immiscant parfois dans les affaires civiles, s'établissait frauduleusement sous un nom et des prétextes saints (*). Alors les hommes prudens, comprenant que les corporations qui semblent en apparence ne viser qu'au moral, et appartenantes au sacré ministère, exercent une influence dangereuse sur les individus dont la franche et simple bonne foi n'est point en garde contre la fausseté déguisée, prirent de sages me-

(*) Melchiore Delfico : *Memorie storiche della republica di San-Marino*, chap. VII, pag. 212.

sures contre l'envahissement d'une telle secte. Quoique Montesquieu ne fût pas encore né, quoiqu'il n'eût pas encore éclairé le monde de son génie, la longue expérience républicaine avait fait connaître que tout pouvoir occulte, toute autorité étrangère aux bases constitutionnelles d'un pays, sont de leur nature contraires au bien public. Cependant le plus grand nombre, qui se compose toujours du vulgaire, inclinait vers sa perte; ne pouvant être persuadé par le bon sens le plus grossier, il s'obstinait à ne pas voir le péril qu'on lui montrait; il protégeait ceux qui, sous des dehors hypocrites, lui apprêtaient des fers, qui rampaient humblement jusqu'au jour où, relevant la tête, ils viendraient dire : Obéissez!

Alors la minorité, composée de la saine partie de la nation, comprit la nécessité d'en appeler aux lois, c'est-à-dire de les réformer de nouveau, afin de consolider l'ordre social et de donner au pouvoir civil l'antique force ébranlée sourdement et lentement par Rome. Nous entendons les lois de police administrative, car celles qui concernaient la représentation nationale, se maintenaient pures et toujours basées sur les principes et les formes conservatrices de la liberté perpétuelle de la république. Mais il existe un enchaînement si étroit entre tous les pouvoirs, que la manière de gouverner doit affermir ou énerver

la constitution. C'est une preuve de haute sagesse que cette révision séculaire et semi-séculaire du code, que cette abrogation des lois inutiles, que cette législation permanente et à l'affût des besoins. Dans une société dont la marche du tems change les mœurs, les usages et l'esprit, les lois ne sauraient rester stationnaires que dans l'intérêt d'un pouvoir tyrannique. Plus les lois sont nombreuses, moins la justice est rendue avec équité; et c'est surtout dans l'application des lois que l'homme est sujet à errer. Une nouvelle commission fut donc nommée dans le conseil général du 31 janvier 1621, et les hommes qui la composaient jouissaient de la plus haute estime parmi leurs concitoyens. Leur travail, comme celui des commissions précédentes, ne fut ni complet ni parfait. Mais n'est-ce pas déjà obtenir beaucoup de la sagesse humaine qu'une bonne législation, quoique momentanée, et surtout dans un pays où elle n'est pas sujette à l'immutabilité si funeste dans les monarchies.

Un malheur inattendu vint frapper la contrée : les lugubres présages du duc d'Urbino se vérifièrent; le jeune prince Frédéric mourut inopinément, et le vieux père, accablé de tristesse, céda à l'instigation artificieuse du pape Urbain VIII, successeur de Clément, et préféra se retirer dans une solitude avec la résignation de

son ancêtre Guido, plutôt que de disputer à l'ambitieux pontife les rênes que sa main tremblante ne pouvait plus porter : son ambassadeur, Horace Albani, fut chargé d'arranger les affaires relatives à la cession du duché d'Urbino; et François-Marie II mourut tranquillement en 1631, regretté de ses sujets et de ses amis.

L'amour des habitans du duché d'Urbino et des républicains du Titan pour la famille de Montefeltre, et surtout un acte public par lequel le duc, encore vivant, avait reconnu sa nièce Vittoria pour l'héritière naturelle de ses possessions, forçaient le pontife à ménager ses nouveaux sujets, à redouter une protestation assez juste contre son pouvoir si mal étayé; et, après un mûr examen de la situation des choses, dans l'alternative de perdre le duché d'Urbino ou de reconnaître l'indépendance de la république titanique, il crut plus sûr et plus digne d'agir avec libéralité. Cette politique lui fit renouveler avec le gouvernement de San-Marino le traité conclu entre les hommes libres et son prédécesseur. Ainsi, par les soins du chargé d'affaires d'Albani, l'Etat passa de la libre protection fondée sur l'amitié, la bienveillance et les rapports réciproques de secours et d'assistance, à une protection moins affectueuse, sans doute, mais peut-être plus stable, plus ferme et plus importante sous le point de vue

politique : protection qui n'altérait en rien la vraie liberté, l'antique indépendance de la république, qui ne faisait rien craindre pour l'avenir; protection stipulée et confirmée par ces mots : *Libertate, juridictione, meroque et mixto imperio, ac gubernio semper salvis.* De sorte que l'ennemi le plus ancien des pieux républicains, après avoir reconnu leur liberté, leur indépendance, s'engageait, parce qu'il s'y voyait contraint par la force des choses, à les protéger et à les soutenir, ainsi que la famille de Montefeltre l'avait fait avec un zèle et un attachement rares. Et même voulant l'emporter sur ce que ses prédécesseurs, Pie II, Jules II, Léon X et Paul III avaient fait en faveur du Titan, le pontife moderne leur accorda le droit d'entrer sur le territoire de l'Eglise tous les produits du sol et de l'industrie sans être soumis à payer l'impôt des douanes, ni celui de la *cinquina,* c'est-à-dire du cinquième.

La république se trouva donc isolée dans les domaines de l'Eglise, et heureusement réduite à n'avoir d'autres rapports politiques qu'avec une puissance protectrice pour elle. On ne prévoyait plus de troubles; tout ferment de discorde était anéanti, lorsqu'un évêque, d'un genre d'esprit si bizarre, qu'il passait son tems à écrire, et, qui pis est, à publier de volumineux commentaires

sur les inintelligibles révélations de Sainte-Brigide, et possédé de l'antique esprit des clercs et des Benvenuto, voulut semer les germes de nouvelles querelles par des prétentions aussi absurdes que turbulentes; mais les citoyens ne voulant et ne devant pas dépendre du bon plaisir d'un évêque, prirent aussitôt des moyens énergiques pour lui faire comprendre combien il y avait de différence entre des fantômes et des réalités, entre les caprices et la raison.

Après ce singulier démêlé, observant que la coutume préjudiciable des lettres de recommandation dans les affaires publiques, surtout dans l'administration de la justice, s'établissait en Italie et devenait très-pernicieuse dans un petit gouvernement que sa situation nouvelle exposait à la multiplicité des instances par ses rapports de surveillance avec les hommes d'église, les républicains, ranimés, s'assemblèrent pour rompre ce commerce de corruption. Et comme une simple défense n'eût peut-être pas été suffisante pour l'accomplissement d'une résolution si sage et si ferme, ils firent une loi pénale par laquelle quiconque aurait recours aux lettres de recommandation, soit auprès des juges, soit auprès des capitaines, et même auprès du conseil, serait condamné à une peine pécuniaire relative à l'importance de la cause litigieuse. Par cette raison,

et pour que les magistrats ne sortissent pas, dans de telles occasions, des limites de la loi, il fut résolu qu'ils en référeraient au conseil. Il arriva même bientôt qu'à l'occasion d'un individu recommandé par un prince illustre, à l'un des capitaines, celui-ci consulta le conseil sur la manière dont il devait agir et répondre à la lettre; l'assemblée conclut, par acclamation, à ce qu'il écrivît au prince qu'il était impossible d'avoir égard à sa recommandation, attendu que le conseil étant de soixante, et le gouvernement populaire, les capitaines n'étaient que de simples agens nommés à l'effet de veiller à l'exécution des décisions générales. Ainsi les abus inhérens au siècle, et repoussés par les magistrats, donnaient lieu au peuple de se glorifier de leur vertu.

L'espèce d'indifférence que quelques conseillers semblaient montrer pour les affaires publiques, engagea bientôt le gouvernement, vers la moitié du siècle, et dans l'appréhension que ce mal ne se propageât, à rétablir l'appel nominal, avec une amende contre tout membre qui ne se présenterait pas régulièrement au conseil; il ordonna en outre qu'on pourrait à l'avenir fermer le conseil et délibérer dès que quarante-cinq conseillers se trouveraient réunis, restreignant, de plus, le nombre des suffrages de quarante, qu'il était, à trente-six. On parvint de la sorte à raffermir la

constitution, que l'état de choses aurait infailliblement altérée. Dans d'autres pays un tel changement eût fait suspecter une propension vers des idées aristocratiques; mais sur le Titan il n'était que l'effet des circonstances les plus contraires au bien public, et dans l'unique but de maintenir l'antique et sainte loi fondamentale.

Deux plaies profondes avaient, de longue date, miné la force politique du Titan : l'irrégularité de l'administration de la justice, et le manque d'instruction publique. Nous ne pensons pas qu'Astrée fut plus maltraitée chez les républicains de San-Marino qu'au milieu des Etats monarchiques; mais la rareté des magistrats instruits, et la combinaison de la cumulation des pouvoirs judiciaire, exécutif et législatif, faisait pencher enfin vers l'arbitraire des hommes déjà moins pénétrés de leurs devoirs patriotiques. On sentit alors, pour remédier au mal, le nécessité de choisir un juge étranger, qu'aucun intérêt ne devait porter à favoriser un parti, ainsi qu'on en avait agi dans les siècles les plus reculés, et l'on appliqua le même système à l'éducation publique, si nécessaire au bien-être civil, et particulièrement dans une petite république qui tient à honneur de conserver la nature de son gouvernement et sa constitution. A la rigueur on peut, dans une grande monarchie, se passer d'une éducation

généralement répandue, le monarque étant le seul maître, et la nature produisant toujours assez d'hommes capables qui, n'étant pas constamment occupés des soins de la patrie, donnent une impulsion à la perfectibilité de toutes choses, et influent ainsi sur les affaires sans s'en douter. Mais dans un petit Etat où chaque individu doit coopérer à la chose publique dans tous ses détails, et où les devoirs civils sont presque continuels, l'instruction devient indispensable : les vertus sociales sont l'effet des lumières et d'une éducation qui établit de justes proportions entre les parties et le tout. Sans doute nous reconnaissons tout le prix de la morale-pratique, mais sans l'éducation elle est quelquefois accompagnée de préjugés qui en diminuent le mérite ; et comme elle ne se communique pas par les fluides électriques ou par d'autres moyens inconnus et surnaturels, et qu'elle est plus l'effet de l'exemple que de quelque influence secrète, si l'on n'en multiplie pas les modèles par l'instruction générale, il sera difficile de l'introduire chez un peuple, de la rendre permanente, et ce qu'elle doit être, un rempart contre les chocs, les éventualités et les changemens continuels. C'est par le sentiment de cette vérité, par ces motifs plausibles, que, sur le Titan, l'esprit républicain retrouva son énergie, et qu'on parvint peu à peu à réformer

tous les abus et les désordres introduits pendant le dernier siècle.

Les mesures prudentes du gouvernement furent couronnées du succès; des hommes se formèrent dans le nouveau système d'éducation publique, et bientôt on put en citer de remarquables. Parmi ceux dont les noms nous sont parvenus, nous nommerons Mattéo Valli, secrétaire de la république, et le premier qui ait écrit sur sa patrie une brève relation historique et politique qui nous a guidé dans notre travail.

Cependant il restait encore une réforme à effectuer : c'était un préjudice pour la morale que de recevoir aveuglément, dans ce siècle corrompu un grand nombre d'exilés, les uns fuyant l'oppression, l'injustice et le despotisme, les autres les châtimens réservés aux coupables. Le droit d'hospitalité semble être, sans contredit, un des plus justes chez les hommes civilisés; mais l'abus devait le rendre très-pernicieux dans un petit pays, dans un Etat républicain, dans un gouvernement où la magistrature élective est de courte durée, d'autant plus que les relations permanentes des citoyens avec les membres du corps politique pouvaient accroître la facilité de faire le mal. Les capitaines cherchèrent donc à remédier à ce vice si connu du gouvernement, qu'on avait été plusieurs fois presque forcé d'em-

ployer la violence pour délivrer le Titan des étrangers. Ils publièrent un décret contre l'abus des sauf-conduits, et ils réclamèrent une loi contre l'excès de l'hospitalité, ou du moins pour qu'elle ne fût pas à l'avenir donnée sans examen. Cet acte de sévérité, qui mettait la république à l'abri de l'invasion des mœurs relâchées de l'Italie, sut la préserver aussi d'imiter les autres peuples dans leurs erreurs. Le séjour de San-Marino devint bientôt si sûr, si paisible, que les hommes les plus distingués des villes voisines, et quelquefois des villes éloignées, réclamaient l'honneur d'être nommés citoyens de la ville libre, d'ajouter à leur noblesse étrangère ce titre d'une noblesse honorifique, car c'était la seule qui existât sur le Titan. Mais cette faveur accordée à beaucoup de familles recommandables, porta, dans la seconde moitié du dix-septième siècle, les membres des familles nobles san-marinoises à se caractériser, même dans les actes du gouvernement, du titre de gentilhomme, qui jusqu'alors n'avait jamais été employé que comme une marque purement distinctive. La vanité germe si facilement chez les hommes! C'était un titre sans privilège, mais c'était un titre, et la manie de s'en parer semblait suppléer à la noble ambition de les mériter par d'illustres actions.

C'est par ces causes, plus importantes qu'on ne pense, que nous voyons la république perdre le principe vital de son gouvernement, s'affaiblir moralement, méconnaître les vertus civiles, et ne trouver d'autres résultats à tant d'erreurs que la misère et la dépopulation.

Il en est des corps politiques comme des corps naturels; la machine se ressent de l'altération morbifique d'une des parties, et bientôt toutes les autres s'altèrent; les fonctions de la vie se désorganisent, la maladie devient générale. Ce nouvel empiètement de la corruption devait paralyser les efforts de la saine partie de la république : qui ne sait que les stériles préjugés aristocratiques dans le silence dédaigneux et superbe de l'ignorance, sont capables de miner les bases les plus solides, et cette douce paix qu'on peut regarder comme l'effet des premières bénédictions de la Providence ! La richesse nationale, dans ses subdivisions proportionnées, doit être le principe et le moyen de multiplier, de régulariser les revenus, de reproduire le bien, d'étendre sur tous les commodités de la vie, de réaliser les espérances individuelles; mais la vanité anéantit tout germe de fécondité, et la misère vient, pour résultat, nous montrer à nu la plaie de l'erreur.

La richesse de la république de San-Marino ne

se bornait cependant pas à son propre territoire; les citoyens possédaient dans les environs de Rimini et dans les communes voisines des propriétés acquises; ils profitaient d'une situation avantageuse pour le commerce des laines brutes et fabriquées, que l'amour du gain leur faisait vendre ou échanger avec les étrangers. Plus heureux, peut-être, si au lieu de passer une vie cupide et pénible, ils eussent préféré aux riches étoffes étrangères qui paraient leur comptoir les simples toisons de leurs troupeaux dociles. Mais les travers naissent, se propagent sur la superficie des Etats, pénètrent dans la masse des peuples avec une facilité si extraordinaire, qu'il est souvent trop tard quand on se réveille au sein de la stupeur, quand on aperçoit le mal; alors la raison ne suffit plus pour en arrêter les progrès effrayans. On ne saurait donc s'opposer trop fortement aux premiers pas de l'arbitraire et de la corruption, et chercher à conserver intactes les lois qui constituent la nature des gouvernemens raisonnables et humains. Nous l'avons dit, pour San-Marino, les changemens successifs qui ont troublé son existence, sont la conséquence de l'altération de la loi religieuse et primitive. La date chronologique des Etats ajoute à leur force tant qu'ils restent purs, tant qu'ils savent garder

sans altération leurs principes fondamentaux; mais si les gouvernemens souffrent qu'on y porte atteinte, qu'ils perdent l'espoir de retrouver jamais la vigueur et l'énergie de la jeunesse; et combien aussi n'en existe-t-il pas qui naissent déjà vieux et décrépits !.....

LIVRE IX.

Dix-huitième siècle.

La guerre qui régna en Italie pendant la première moitié de ce siècle, ne troubla point la cime du Titan. La république, entourée de tous côtés par les Etats de l'Eglise, ne pouvait plus avoir de rapports avec les autres princes; aucun motif étranger ne devait plus l'entraîner à combattre les phalanges des grands Etats. Les bandes de partisans qui traversaient la Romagne, contemplaient seulement de loin le sanctuaire de la paix et de la liberté. Si quelquefois les besoins de la guerre mirent en contact le gouvernement de San-Marino avec les chefs des guerriers, ces momens furent courts; l'observation la plus scrupuleuse du droit des gens, la neutralité de la république et la petitesse de son territoire, étaient des considérations toujours puissantes. La congrégation fondée par Marinus semblait revenue à sa destinée primitive.

Mais si nul ennemi étranger ne menaçait la paix de la république, elle nourrissait dans son sein un principe contraire à sa conservation.

Nous avons signalé les causes qui, durant le dernier siècle, jetèrent l'Etat dans l'apathie et la langueur, qui minèrent l'ordre social : on en ressentait encore les effets. La vanité, l'ambition, l'immoralité publiques et privées se propagent, se redressent avec une effervescence aristocratique dès que les bases de l'égalité fléchissent et sont hors des justes proportions. Quand, d'un côté, quelques individus visent au pouvoir, à la domination, établissent des supériorités arbitraires; quand, d'un autre, on viole ouvertement les lois par de fausses interprétations; quand les bons citoyens sont réduits à une minorité sans force pour soutenir l'équilibre, il n'y a plus d'espoir que dans un malheur plus grand; des maux plus cuisans, une honte sans voile, sans refuge, peuvent seuls faire sortir un peuple de son léthargique engourdissement : il faut des scélérats et des crimes pour éclairer l'aveugle genre humain. Quoique la nation titanique ne fût pas avilie à ce point, quoique un reste d'amour pour la liberté agitât toujours l'artère publique, les torts du passé et les caresses trompeuses des hommes vaniteux préparaient des chaînes, conduisaient à l'esclavage. Cependant les agitations des individus n'avaient encore produit aucun effet désastreux, lorsqu'un ambitieux célèbre s'abritant sous son manteau de

pourpre, abjurant tout sentiment d'humanité, se leva dans l'orgueil de ses chimères, et comme un spectre menaçant, fit trembler les citoyens qui n'avaient plus pour leur défense le sentiment de leur propre valeur, l'enthousiasme de la vertu. C'est ainsi que le cardinal Albéroni apparut à la république.

Albéroni, légat en Romagne, et se trouvant par ses fonctions en rapport avec San-Marino, ne vit, dans les citoyens du Titan, que des chrétiens respectueux et dociles. Mais son orgueil ne pouvait se satisfaire des pieuses expressions de leurs sentimens, ni être touché de l'aspect des mœurs simples de la plus grande partie de la nation; ce prêtre insatiable de grandeur, non de celle qu'ambitionne la gloire, qui se maintient dans les limites du décorum, mais de cette grandeur bâtarde qui ne connaît pas de bornes, pour qui les moyens les plus vils sont indifférens s'ils font réussir, qui veut des sacrifices, qui se plaît à combattre la volonté de tous, qui cherche à soumettre jusqu'aux lois; ce prince de l'Eglise agité de l'esprit démoniaque des Ildebrand, entreprit d'asservir un peuple selon lui trop vertueux, et dont la pureté semblait offusquer ses regards, quoique pourtant grandement dégénérée de sa beauté primitive. Mais un tyran, quelque peu de pudeur qu'il ait, croit devoir

couvrir encore son usurpation de prétextes spécieux. Alberoni, comme le loup de la Fable, ne tarda pas à trouver l'occasion de fondre sur sa proie. Il profita du peu d'effet que produisaient ses lettres de recommandation sur les magistrats chargés de rendre la justice; et prétextant l'obstination qu'ils mettaient à lui refuser la grâce de quelques coupables, il attaqua la validité de leurs jugemens, en alléguant pour motifs que les individus condamnés ayant exercé une industrie avec le privilège spécial de la sainte maison pontificale, ils se trouvaient de droit hors de la juridiction ordinaire, et ne relevaient plus que de la cour de Rome. Mais sans écouter les justes réclamations du gouvernement san marinois, il se hâta d'écrire au pontife, et de présenter la question sous un point de vue qui servît son ambition : il parla de l'importante nécessité de soutenir les droits de la tiare dans cette république rebelle. Après avoir fait mouvoir tous les ressorts de l'intrigue et de la calomnie, il se montra bientôt, avec l'approbation du pontife, à la tête d'une force armée destinée à l'aider dans ses projets d'usurpation et de vengeance. Vainement les citoyens effrayés s'en référèrent à la cour de Rome, toutes les issues semblaient gardées par les agens d'Alberoni; chacune des tentatives qu'ils faisaient pour obtenir justice devenait un motif d'agression de la

part du légat; et bientôt les hostilités commencèrent ouvertement par l'arrestation de tous les San-Marinois de distinction qui se trouvaient en Romagne.

Si la noire ambition d'un paysan revêtu de pourpre rappelait les prétentions injustes des clercs dans les tems reculés, il s'en fallait de beaucoup que les hommes libres du Titan montrassent au dix-huitième siècle l'énergie que leurs prédécesseurs avaient eue jadis pour la défense de leurs droits, pour l'indépendance de leur gouvernement : le sommeil de l'esclavage dans lequel l'Italie était alors plongée, avait de nouveau exercé sa funeste influence sur le faîte du Titan; la protection papale avait secondé l'effet du tems, et Alberoni menaçait le dernier asile de la liberté. Cependant, quoique tremblans sur le sort qui leur était réservé, les San-Marinois ne démentirent pas leur origine : à la nouvelle de l'arrestation de leurs concitoyens, leur calme, leur courageuse résignation, leur force morale, étonnèrent leur ennemi lui-même. Alors satisfait de l'insuffisance de cette première violation des droits publics, l'odieux prélat fit peser sur la nation entière sa colère et sa haine : la politique ne tend qu'à réussir. Le caractère d'Alberoni, composé des vices les plus opposés, offrait au même degré l'habileté, l'orgueil,

la bassesse, la violence des passions et le sang-froid de l'hypocrisie : il était digne de lui de faire endurer au peuple de San-Marino toutes les horreurs de la famine. La république tirait ses moyens de subsistance des pays limitrophes : tous les confins en furent sévèrement gardés par les satellites d'Alberoni ; les esclaves de l'Eglise se plaisaient à suivre les ordres du tyran ; et les hommes libres, coupables d'être restés fidèles à leurs lois et de n'avoir point cédé à des sollicitations injustes, se virent réduits à l'extrémité la plus déplorable. L'amour des institutions et de la liberté, le patriotisme généreux, le courage et l'ardeur guerrière se réveillent pour la défense quand l'ennemi est franc dans son attaque; mais une agression tortueuse qu'on ne sait où combattre, qui se sert de la faim comme d'une arme infaillible, qui provoque cette calamité atteignant tous les sujets à la fois, paralysant toutes les forces morales et physiques, devait être couronnée du plus affreux triomphe.

Cependant, tandis que la république assiégée par la misère et la douleur, souffrait toujours avec patience et résignation, Alberoni, doué d'un génie infernal, légitimait ses crimes, se couvrait du manteau de la vertu, parlait du bien public, des intérêts importans de l'Eglise et de son domaine : il paraissait n'agir qu'en vertu des

ordres transmis par Rome. Le pape, en effet, l'avait investi de tous pouvoirs. Clément XII, d'une probité trop reconnue pour appuyer tant d'injustice et d'horreurs, mais d'un âge avancé et d'un esprit faible, avait cédé trop promptement aux manœuvres insidieuses des agens du légat, avait cru trop facilement aux mensonges les plus noirs. Alberoni entreprenait donc de lui persuader, qu'il était dans l'intérêt de l'Eglise, de la justice, de la religion, ainsi que dans l'intérêt des san-marinois eux-mêmes, que ce petit Etat fût réuni au domaine pontifical et restât sous sa domination; il peignait la république de Marinus comme une ligue formée contre Dieu et les saints, comme un nid de tyrans sans cesse en proie aux dissentions politiques, aux querelles intestines, et qui, sous un voile de liberté, nourrissait des sentimens de domination étrangère : il représentait les républicains du Titan comme agités de l'esprit turbulent de l'ambition et de l'athéïsme, cherchant à propager leurs doctrines perverses, se flattant d'envahir un jour, par la seule puissance de leurs erreurs, les Etats de Rome, l'Italie entière. Et comme si la paix de sa conscience lui eût fait craindre que tant de raisons spécieuses fussent sans effet sur l'esprit du pontife et ne parvinssent pas à le décider à l'autoriser dans ses vues criminelles, il ajouta, avec son

langage hypocrite, que sa sainteté ne pouvait, sans nuire à sa propre gloire, se refuser à ramener au bercail des brebis égarées; que la majeure partie des citoyens de San-Marino désiraient vivement de vivre paisibles sous le gouvernement et le joug sacré de l'Eglise; et qu'il n'y avait pas de droits plus solides à la postérité pour le chef d'une nation que de voir un peuple, surtout un peuple libre, se ranger sous ses lois. Mais quelque flatteuse que fût cette proposition, quelque adroite que fût cette politique, un fait d'une telle importance sembla mériter d'être confirmé par des documens dans lesquels le pape pût trouver exprimé le vœu des citoyens. Cette sage décision détermina Alberoni de tout tenter : ce fut le nœud des scènes dont le Titan devint le théâtre. Si le sacré collége n'avait pas été plongé dans l'apathie et l'indifférence pour le bien, si les lettres du légat en Romagne eussent été conservées avec ordre, il eût été facile de pénétrer ses projets, de voir la différence de son langage, car l'hypocrisie ne parvient pas toujours à masquer la dépravation. Mais tout prouve que le cardinal-secrétaire d'état, en négligeant de faire accorder les souvenirs du passé avec l'accusation d'Alberoni, était d'intelligence avec lui. Le vieux pontife devenait en quelque sorte excusable d'ajouter foi et de se prêter aux

intrigues, lui qui se reposait sur les soins et sur l'équité de son ministère. Le cardinal-légat reçut la commission de procéder à l'examen de la vraie situation du Titan, cependant aux conditions expresses de ne compromettre en rien la sainteté du trône et la loyauté des intentions du pontife; mais les prévoyances de l'esprit de justice sont de vains obstacles pour quiconque est résolu à satisfaire sa propre volonté et à n'écouter que la haine et la vengeance. Il était enjoint au cardinal de se tenir sur les frontières de la république, de faire connaître sa mission apostolique, et d'attendre que la nation exprimât librement et sans contrainte sa volonté : toute la dialectique d'Alberoni consistait à séduire et à violenter.

Le malheur, en affaiblissant les forces physiques des San-Marinois, avait ranimé en eux le feu du patriotisme : pâles, amaigris, mais fiers et courageux, ils contemplaient encore avec orgueil leur roche insoumise; les mots d'indépendance et de liberté résonnaient toujours dans leur bouche, et plus puissamment que jamais. Quelques citoyens, inspirés par l'excès des souffrances, parlaient au peuple assemblé, raffermissaient l'ame de la patrie : ils représentaient la république expirante, moins par l'effet des calamités présentes que par les erreurs du passé, que par l'absence des vertus civiles; ils rappelaient

les beaux âges du Titan, l'énergie des ancêtres, les combats soutenus pour la cause nationale, les agressions ecclésiastiques repoussées, le triomphe éternel de la liberté fondamentale. Mais quand leur voix éloquente cessait de se faire entendre, quand chaque citoyen rentré sous le toit héréditaire y retrouvait le spectacle déchirant de la douleur et du besoin, l'aspect d'un père, d'une épouse, d'enfans affamés, comprimait l'élan du patriotisme, détruisait les résolutions de la fermeté; la nature aussi forte que le devoir, combattait en lui la vertu républicaine. Alors des hommes perfides, corrompus par l'or d'Alberoni, parlaient le langage d'un désespoir stérile; ils voilaient le but de leurs insinuations par des réflexions qui pouvaient sembler naturelles : selon eux, que voulait le légat, sinon le bien-être des citoyens? La sainte Eglise n'était-elle pas la mère de tous les chrétiens? le pape n'avait-il pas une autorité reconnue, même sur les empires les plus puissans? Une république sans armée, sans marine, sans colonie pouvait-elle exister avec les changemens advenus dans les mœurs et avec les nouveaux besoins de l'univers civilisé? Le royaume de Naples ne payait-il pas le tribut à Rome? et ne valait-il pas mieux vivre paisibles sous la domination sacrée des pontifes que de périr infailliblement de langueur sous un gou-

vernement sans force? De prompts secours n'étaient-ils pas préférables à de vaines déclamations, à des mots vides de sens?.

Il résultait de ces impressions différentes une indécision fâcheuse qui ajoutait encore au malaise général. Tout-à-coup, dans la journée du 24 octobre 1739, Alberoni, au mépris des ordres du pontife, pénètre sur le territoire de la république accompagné de ses complices sacrés et de satellites profanes, monte la hauteur du Titan, s'empare des portes de la ville, apparaît aux regards des San-Marinois étonnés; et quelques citoyens gagnés font retentir des cris d'une joie indigne!... mais le peuple garde un morne silence; il n'ose croire encore à la trahison; il porte un regard curieux et fixe sur ce sinistre cortège. Un combat intérieur l'agite; on veut punir tant d'audace, mais la faiblesse suspend ces mouvemens généreux; on veut fuir, mais la prudence et la honte arrêtent cette vague résolution : il faut veiller sur la patrie. Alors une députation du conseil, feignant de ne pas croire aux vues ambitieuses, aux menées perverses du légat, vient le féliciter et s'enquérir des motifs qui l'amènent; mais l'indigne prêtre, de l'air altier d'un conquérant, dédaigne de répondre autrement que par l'ironie. Ce n'est que par un ordre impie que San-Marino connaîtra les décisions de Rome. La

stupeur se communique de proche en proche; chaque moment augmente le nombre des partisans du cardinal.

Le lendemain le peuple est convoqué dans l'église principale; les cloches retentissent : c'est l'heure de l'office divin. Alberoni s'avance environné de soldats, de sbires, et le bourreau lui-même marche à ses côtés. Son contentement décèle tout ce qu'on doit craindre. Le désespoir, comme l'étincelle électrique, frappe tous les citoyens; ils contemplent, en entrant dans la maison du Seigneur, l'antique inscription qui rappelle la gloire de tant de siècles vertueux; ils se sentent abandonnés du saint protecteur. Les nouveaux courtisans de ce premier maître se pressent dans le temple, ils entourent l'enceinte : Alberoni va donc couronner ses forfaits! Profanateur, il a voulu que la célébration la plus solennelle de la religion voilât son crime; il a voulu que le serment qu'il compte arracher à la nation eût l'inviolable caractère des anciens usages républicains. C'est dans le temple du Dieu de la vérité, c'est devant la tombe de Marinus qu'il appelle un peuple entier pour le rendre parjure, pour le faire renoncer à ses lois. Quelles réflexions terribles frappent l'ame des citoyens! les fers qu'on leur prépare retentissent déjà à leur oreille; l'esclavage se montre de toutes

parts. L'auguste sacrifice est interrompu. Du haut de la chaire où la parole divine retentissait pour la liberté, pour l'égalité chrétienne, Alberoni réclame le serment d'obéissance au chef de l'Eglise; deux lâches ont déjà abjuré leur titre de citoyen, de chrétien, d'homme libre.... mais un vieillard vénérable, simple, modeste, étend sa main vers le tabernacle : c'est le capitaine Giangi. *J'ai juré*, dit-il, *fidélité à mon prince légitime, la république de San-Marino; je renouvelle ce serment sacré.* Giuseppe Onofri le répète en d'autres termes; Giralmo Gozi se tournant vers le cardinal, lui rappelle les paroles du Rédempteur : *Transeat a me calix iste;* et, protestant contre toute atteinte portée à l'indépendance de la république, il s'écrie avec un enthousiasme patriotique : *Vive San-Marino! vive la liberté!* Ces paroles aussitôt répétées par le diacre assistant retentissent spontanément dans l'assemblée, les voûtes sacrées le redisent, et le cardinal oubliant son caractère, la sainteté du mystère et le respect dû au lieu, se livre sans réserve à la colère la plus impétueuse, aux injures les plus basses; sans attendre la fin de l'office divin, il court exhaler sa fureur et satisfaire sa haine, en se déclarant, au nom de Rome, maître absolu de la république.

Tandis que Alberoni, comme un vautour affamé, cherchait de nouveaux moyens pour res-

saisir sa proie, les San-Marinois, ranimés par l'espérance, rendaient des actions de grâces à Dieu; ensuite, sans sortir de l'église, ils se formaient en conseil général, et cherchaient à sauver la patrie de l'abîme où l'avait entraînée le légat. La voix des sages fut écoutée. Pour ne pas prolonger une situation déjà trop déplorable, il fut résolu qu'on ne réveillerait aucun souvenir de tout ce qui avait précédé cette journée fatale : le passé n'appartenant plus aux hommes, les récriminations entretiennent les discordes sans servir à rattacher plus fortement aux institutions. Il suffisait d'une volonté énergique; et c'est en partant du point où ils se trouvaient tous placés, que le gouvernement de San-Marino voulait rendre aux lois de l'Etat leur antique vigueur. Le premier acte de sagesse de cette assemblée fut de nommer des députés chargés d'aller porter aux pieds du saint-siège, d'où les ordres du légat de Romagne étaient émanés, l'expression des sentimens de la république et de la résolution des citoyens; ils devaient s'opposer en outre à toute espèce d'envahissement sur les droits incontestables que les habitans du Mont-Titan avaient à se gouverner sans l'intervention d'aucune puissance.

Au récit des tentatives d'Alberoni, les cardinaux désapprouvèrent la conduite de leur collègue; Clément XII sembla sortir de sa léthargie

pour protester hautement contre un attentat si loin de sa pensée. Il déclara que l'Eglise, en vertu de conventions conclues avec les pontifes, devait protection à la république, mais sans chercher à y établir sa domination. Il censura les actions du légat; et n'écoutant que la voix de la justice, malgré les avis transmis par les cours d'Italie et d'Europe pour la destruction d'un gouvernement dont les formes déplaisaient aux monarques absolus, il reconnut à la république le droit de se gouverner librement, ainsi que vertueuse et indépendante elle s'était gouvernée depuis tant de siècles. Les torts d'Alberoni le touchèrent au point, qu'il ne sembla tranquille qu'après le départ du cardinal Enriquez Napoletano, chargé par lui du soin de rétablir sur le Titan la bonne renommée de la cour de Rome et la tranquillité parmi les pauvres républicains.

Cette belle conduite de Clément XII était non-seulement nécessaire à sa propre gloire, mais encore à celle du cardinal-neveu qu'on soupçonnait d'avoir ambitionné la principauté du Titan. D'un autre côté un soupçon plus difficile à détruire pesait sur le cardinal-secrétaire d'état : ses relations avec Alberoni le firent accuser avec justice d'avoir été l'ame des forfaits de ce légat pour complaire aux ministres résidens. Quoi qu'il en soit, l'équité du pontife rendit à la liberté son

dernier asile ; et si le manteau rouge put préserver Alberoni du châtiment qu'il méritait, l'Europe indignée voua son nom à l'infamie.

Les San-Marinois, sortis de leur sommeil, retrouvèrent au coup inattendu qui menaça leur indépendance, cette énergie si nécessaire à la conservation des gouvernemens populaires. Comme la pression produit une force réagissante, les esprits manifestèrent les sentimens les plus généreux; et, sans efforts, la république reprit ses mœurs simples, ses antiques usages : le flambeau de la liberté se ranima devant l'esclavage. Ce fut en vain que le cardinal Enriquez chercha sur la cime du rocher ce nid de tyrans ennemis de Dieu et des saints, ces monstres d'iniquités qu'Alberoni n'avait trouvés que dans son propre cœur; il vit un peuple fraternisant au nom de l'Evangile, au nom des lois, fort, dans son unanimité, de son amour pour la patrie et de ses institutions. Aussi ce bon prélat, gémissant sur l'effet des impostures de son prédécesseur, mit un saint zèle à tout réparer : ce fut sous sa protection spéciale, avec l'intercession de ses prières, que, le 5 février, jour consacré à Sainte-Agathe, la république fut intégralement reconstituée avec plus de force que jamais : les larmes de reconnaissance, les bénédictions, les cris de joie des citoyens étaient l'unique pompe de la fête. Depuis

cette époque glorieuse on en célèbre chaque année l'anniversaire; et le peuple, rappelé à ses devoirs, encouragé dans ses sentimens, assiste avec recueillement à cette commémoration solennelle.

L'attentat d'Alberoni n'eut donc d'autre résultat que de faire sortir la petite république de l'oubli dans lequel elle était presque ensevelie depuis son origine : les historiens tournèrent les yeux vers elle; des écrits sans nombre furent publiés sur l'entreprise du légat; les uns dans le but de l'attaquer, d'autres pour la défendre; mais dans tous, les faits se trouvèrent falsifiés pour les faire concourir à de vains raisonnemens ou à des passions haineuses : cette bataille littéraire s'appaisa, et deux cardinaux qui avaient particulièrement figuré dans la grande scène, furent les seuls qui la prolongèrent. Benoît XIV, d'illustre mémoire, en succédant à Clément XII, avait fait espérer à l'Italie qu'on verrait le criminel orgueil d'Alberoni abaissé; cependant, sans qu'on en connût la raison, le pape se contenta de l'éloigner du voisinage de San-Marino, et le fit passer de la légation de Romagne à celle de Bologne, sa patrie. Là, dans le délaissement le plus absolu, mais non sans conserver l'espoir de ramener encore les esprits en sa faveur, il publia un ouvrage digne de lui et de ses talens : c'était un manifeste his-

torique, critique et apologétique de sa conduite; c'était le seul trophée de la conquête du Titan. Si les citoyens de San-Marino furent un peu maltraités par l'écrivain empourpré, le feu pape, le cardinal Corsini, son neveu, le secrétaire d'état, et tout le sacré collége comparé à un troupeau d'animaux vils et stupides, eurent encore moins à se louer de ses bonnes grâces. L'infâme libelle dans lequel l'auteur se grandissant de tous ses forfaits, se faisait gloire d'en attendre la conséquence, produisit encore quelque sensation sur les incrédules; son arrogance aurait pu influer sur les timides, d'autant plus que l'illustre pape Benoît, digne de son siècle, et persuadé que l'écrivain était déjà suffisamment puni d'avoir fait son ouvrage, le livrait paisiblement au mépris des honnêtes gens. Mais il n'en fut pas ainsi du cardinal Corsini; il dut défendre son oncle, lui-même et le gouvernement du sacré collége : le mystère d'iniquité fut dévoilé, la fausseté et l'hypocrisie démasquées; et, les documens en mains, il confondit ouvertement la fourbe de l'indigne ministre. De tous les écrits auxquels cet évènement donna matière, le Mémoire de Corsini est, sans contredit, le meilleur, au dire même de Muratori. Aussi les faits devinrent si positifs, et la conduite de Clément XII si épurée de toute participation à l'entreprise d'Alberoni, que les citoyens de San-

Marino, pleins de reconnaissance pour celui qui avait maintenu leur gouvernement, lui élevèrent une statue. Mais un monument plus durable était sans doute, pour la république, l'histoire de ces troubles : la gloire d'être revenue à son indépendance, d'être restée le refuge de la liberté chrétienne, devait survivre à des marbres fragiles.

Cependant le siècle marchait, les lumières se répandaient sur la terre, et San-Marino pouvait applaudir aux efforts des peuples de l'Amérique septentrionale, et bientôt se réjouir de n'être plus seule dans l'univers à suivre les vrais principes de la loi chrétienne, à se gouverner selon l'esprit de l'Evangile. Les abus avaient obscurci l'horizon de toutes parts; l'orage grondait sourdement sur l'Europe inquiétée : il éclata sur la France. Les bataillons des nouveaux hommes libres franchirent les Alpes, le cri de délivrance retentit dans toute l'Italie; l'étendard de la victoire, les couleurs de la liberté flottèrent au pied des Alpes, aux confins de la Calabre; l'écho seul du tumulte des armes et de la joie des peuples parvenait sur la cime titanique. Bonaparte, enfant de la réforme, secondé par l'ardeur de ses guerriers, favorisé par les souvenirs de l'antiquité qu'il évoquait sur la terre classique, apparaît en Romagne, passe le Rubicon, l'ame encore pure de tout intérêt personnel : il se tourne vers

le Titan, il incline son front audacieux devant ce sanctuaire de la paix et de la liberté; il étend son glaive pour protéger les institutions primitives que les républicains français devaient rendre au monde entier; et marchant entre l'honneur et la gloire, il députe (*) au peuple paisible un citoyen de la république conquérante : Monge salue, au nom de la grande nation, les humbles descendans des compagnons de Marinus; il dit à la famille assemblée :

La liberté qui, dans les beaux jours d'Athènes et de Thèbes, transforma les Grecs en un peuple de héros, qui, dans les tems de la république, fit faire des prodiges aux Romains; qui, depuis, et pendant le court intervalle qu'elle a lui sur quelques villes d'Italie, renouvela les sciences et les arts et illustra Florence; la liberté était bannie de l'Europe presque entière : elle n'existait qu'à San-Marino, où, par la sagesse de votre gouvernement, Citoyens, et surtout par vos vertus, vous avez conservé

(*) Au quartier général de Pesaro le 19 pluviôse, l'an 5 de la république française, une et indivisible.

Le général de division, chef de l'état-major.

Le général en chef Bonaparte députe le citoyen Monge, commissaire du Gouvernement français pour les sciences et arts, auprès de la république de San-Marino, pour l'assurer de la fraternité et de l'amitié de la république française.

ALEXANDRE BERTHIER.

ce dépôt précieux à travers tant de révolutions, et défendu son asile pendant une si longue suite d'années.

Le peuple français, après un siècle de lumières, rougissant de son long esclavage, a fait un effort, et il est libre. Toute l'Europe, aveuglée sur ses propres intérêts, et surtout sur les intérêts du genre humain, se coalise et s'arme contre lui. Ses voisins conviennent entre eux du partage de son territoire, et déjà de toutes parts ses frontières sont envahies, ses forteresses et ses ports sont au pouvoir de l'ennemi; et ce qui l'afflige le plus, une partie précieuse de lui-même allume la guerre civile, et le force à porter des coups dont il doit ressentir toutes les atteintes.

Seul, au milieu d'un si grand orage, sans expérience, sans armes, sans chefs, il vole aux frontières, et bientôt partout il triomphe.

Parmi ses ennemis, les plus sages se retirent de la coalition; le succès de ses armes en force successivement d'autres à implorer une paix qu'ils obtiennent; enfin il ne lui en reste plus que trois; mais ils sont passionnés, et ils n'écoutent de conseils que ceux de l'orgueil, de la jalousie et de la haine. Une des armées françaises entre en Italie, anéantit, l'une après l'autre, quatre armées autrichiennes, ramène la liberté dans ces belles contrées, et se couvre presque sous vos yeux d'une gloire immortelle.

La république française, qui ne verse tant de sang qu'à regret, contente d'avoir donné un grand exemple à l'univers, propose une paix qu'elle pouvait dicter.

Le croirez-vous, Citoyens! partout ses propositions ont été rejetées avec hauteur ou éludées avec astuce.

L'armée d'Italie, pour conquérir la paix, est donc obligée de poursuivre ses ennemis, et de passer près de votre territoire.

Je viens de la part du général Bonaparte, au nom de la république française, assurer l'ancienne république de San-Marino de la paix et d'une amitié inviolable.

Citoyens, la constitution politique des peuples qui vous environnent peut éprouver des changemens. Si quelques parties de vos frontières étaient en litige, ou même si quelque partie des Etats voisins, non contestée, vous était absolument nécessaire, je suis chargé, par le général en chef, de vous prier de lui en faire part. Ce sera avec le plus grand empressement qu'il mettra la république française à portée de vous donner des preuves de sa sincère amitié.

Quant à moi, Citoyens, je me félicite d'être l'organe d'une mission qui doit être agréable aux deux républiques, et qui me procure l'occasion de vous témoigner la vénération que vous inspirez à tous les amis de la liberté.

Un fils du Titan répondit d'une voix émue :

Le jour de votre mission sur le Titan, Citoyen envoyé, deviendra pour nous une époque remarquable dans les fastes de la liberté. La république française ne sait pas moins vaincre ses ennemis par la force de ses armes, que surprendre ses amis par la générosité. Nous nous trouvons heureux d'être cités parmi les modèles qui méritent d'exciter votre émulation ; mais plus heureux encore de voir que vous nous croyez dignes de l'honneur de votre amitié et d'en recevoir une illustre preuve. Nous ne pouvons penser sans enthousiasme que vous ramenez en Italie les jours d'or de la Grèce et de la république romaine. L'amour sincère que nous avons pour notre liberté nous fait sentir le prix des efforts et de la magnanimité d'une grande nation pour parvenir à ce noble but. Vous avez surpassé l'attente

générale ; seuls, contre le reste de l'Europe, vous avez donné au monde un nouvel et illustre exemple de tout ce dont est capable l'énergie qu'inspire le sentiment de la liberté.

Votre armée, et son jeune et preux conducteur qui réunit aux talens du génie les vertus du héros, marchent sur les traces d'Annibal et rappellent les antiques merveilles. Vous tournez vos regards sur un point de la terre où s'est réfugié un débris de la liberté primitive, et sur lequel revit la précision de Sparte plus que l'élégance d'Athènes.

Vous le savez, Citoyen envoyé, la simplicité des mœurs et le sentiment sacré de la liberté est l'unique héritage que nous ont laissé nos pères, et nous nous glorifions de l'avoir conservé à travers tant de siècles, sans que les efforts de l'ambition ni la haine des puissans, ni l'envie de nos ennemis y vinssent impunément porter atteinte.

Retournez auprès du héros qui vous envoie ; portez-lui le libre hommage de notre admiration et de notre gratitude ; dites-lui que la république de San-Marino, contente de la circonscription de son territoire et de sa modeste existence, n'a garde d'accepter l'offre généreuse qui lui est faite, et de concevoir les vues ambitieuses d'un agrandissement qui pourrait, avec le tems, compromettre sa liberté ; mais que ses citoyens devront tout à la générosité de la république française et de son invincible général, s'ils obtiennent d'assurer la félicité publique par l'extension des rapports de leur commerce auquel cette félicité est étroitement unie, et cela aux conventions les plus favorables à leur subsistance.

C'est principalement à cet objet que se bornent tous nos vœux, et nous vous prions d'être notre organe auprès du général en chef.

Quant à vous, illustre Citoyen, nous nous trouvons d'autant plus heureux dans ce moment, que nous appré-

cions en vous la sagesse unie au savoir et au patriotisme. Le but de votre mission, et celui qui l'a solennellement remplie seront un monument éternel de la magnanimité des nouveaux vainqueurs de l'Italie : ils vivront toujours dans nos cœurs ; notre reconnaissance leur est à jamais acquise.

Ainsi les rapports politiques de l'Italie changèrent ceux de la république du Titan, mais sans altérer sa tranquillité ; le contact révolutionnaire n'avait rien à y détruire ; les principes qu'on préconisait par les moyens démonstratifs des baïonnettes et du canon, étaient ceux qu'on y professait de tems immémorial ; si les affinités politiques la protégèrent, sa pauvreté la fit aussi respecter : et l'on put lire bientôt sous le parvis du temple cette proclamation :

BONAPARTE, Général en chef de l'armée d'Italie,

aux Représentans de la République de San-Marino.

Le citoyen Monge m'a rendu compte, Citoyens, du tableau intéressant que lui a offert votre petite république. Je donne ordre que les citoyens de San-Marino soient exempts de contributions, et respectés dans quelque endroit des Etats de la république française qu'ils se trouvent.

Je donne ordre au général Sahuguet, qui a son quartier-général à Rimini, de vous remettre quatre pièces de canon de campagne, dont je fais présent au nom de la république. Il mettra également à votre disposition mille quintaux de blé qui serviront à l'approvisionnement de votre république jusqu'à la récolte.

Je vous prie de croire, citoyens, que dans toutes les circonstances, je m'empresserai de donner au peuple de San-Marino des preuves de mon estime et de ma considération distinguée.

Les San-Marinois refusèrent un agrandissement par prudence, mais ils acceptèrent les dons du héros comme un monument de bienveillance du peuple français; et s'il fut pour la petite république une époque vraiment glorieuse, ce fut celle où la liberté conservée sur le sommet de la montagne reçut les hommages de la nation qui se montrait à la tête de l'univers.

Depuis ce tems tout fut tranquille pour San-Marino; les exactions arbitraires de Napoléon et les différentes révolutions réactives qui troublèrent la péninsule, vinrent expirer devant la roche où la liberté trouve encore aujourd'hui un refuge que l'Europe entière lui refuse, quand l'Amérique lui élève des temples fondés sur le bonheur des peuples.

LIVRE X.

Du gouvernement politique de la république de San-Marino.

Nous avons voulu faire précéder l'examen auquel nous allons nous livrer sur la constitution titanique et ses formes administratives, des Mémoires relatifs aux siècles qui les ont consolidées. Nous avons dit que pour porter un jugement sain sur le gouvernement politique d'une nation, il fallait connaître l'histoire physique et morale du peuple qui la compose. Si nous n'avons pas toujours trouvé les citoyens de la petite république à la même hauteur de vertu et de prospérité, du moins nous ne les avons jamais vus accepter volontairement l'esclavage : ce mot seul suffisait pour leur rendre l'énergie quand elle les avait abandonnés, et pour les engager à prendre les résolutions les plus sages. C'est un titre de gloire dont aucune autre nation ne peut se prévaloir. Le joug de Rome fut toujours repoussé; le pape ne cessa pas d'être, pour San-Marino, le chef de l'Église, mais son influence et son pouvoir se bornèrent aux choses spirituelles,

même lorsque la république eut passé sous sa protection immédiate. Le destin de ce qui est juste et vrai, est de résister aux orages, aux vicissitudes auxquels l'humanité est exposée; celui de ce qui est illégal, est de tomber tôt ou tard sous son propre poids.

Nous eussions préféré sans doute qu'une nation puissante par la circonscription de son territoire, par le nombre de ses habitans, par ses sciences, par ses arts, autant que par ses vertus, donnât l'exemple de la force constitutive qu'une petite famille isolée présente aux esprits méditatifs; mais il est à croire que tout ce qui attire les regards par les attributs du pouvoir n'est pas destiné à servir de modèle, ou du moins semble s'écarter du vrai chemin et de tout ce qui garantit une gloire durable. La philosophie, c'est-à-dire la sagesse, s'est de tous les tems cachée sous un extérieur simple et modeste : dans les sociétés, ce n'est qu'en des rangs obscurs qu'on peut rencontrer le bonheur fondé sur la vertu. Il en est de même parmi les nations.

Il importe donc que la république de San-Marino n'ait pas été ballotée par les révolutions des siècles, autant qu'il importe peu qu'elle n'ait pas brillé par des arts inutiles. La preuve qu'un gouvernement est sage, n'existe pas dans sa puissance mais dans sa durée. Où trouvons-nous un

gouvernement qui puisse compter quinze siècles d'existence? Mais cette existence de la république de San-Marino est moins une conséquence de son obscurité qu'un résultat de la sagesse de ses institutions et de la vertu des citoyens qui consistait à les respecter. Aussi maintenant que l'univers a vieilli sous le joug des ambitieux, qu'il est fatigué de ses fers, il sent le besoin de se reposer au sein de la seule vraie gloire, la liberté. Oui, l'univers appelle cette vertu politique qui doit enfin le gouverner, et qui s'était réfugiée sur le Titan, lorsque Constantin, au nom du Christ, organisait le nouvel esclavage du monde. Désormais la magie des noms jadis illustrés ne survivra plus à la puissance déchue; les peuples endormis dans la crainte se réveilleront pour leur sécurité : la politique a ses Luther; désormais plus de ville reine, plus de provinces esclaves, plus d'ilotes : les hommes sont égaux et libres, leurs talens seuls font les distinctions.

Parmi les rapports comparatifs entre les Etats, celui de la circonscription du territoire est le premier qui frappe les regards du plus grand nombre; appliqué à la république de San-Marino, il n'en peut résulter qu'un parallèle dérisoire. Mais aujourd'hui que nous avons une foi politique comme on eut de tout tems une foi

religieuse, nous pensons qu'un corps organisé doit son prix plus à son caractère moral et à ses principes qu'à des proportions géométriques. Tout ce qui dérive d'une foi s'établit par la conviction, sans le secours de la force, seulement à l'aide du tems. On a cru jusqu'ici, comme nous l'avons déjà dit, que la condition, si avantageuse pour un pays, d'être gouverné démocratiquement, ne pouvait exister que pour les petites agrégations sociales, parce que les élémens s'y trouvant plus semblables, les affinités plus concentrées, l'homme politique y vivait, selon sa destination humaine, plus près de toute perfection relative. Ce préjugé était sans doute fondé, lorsque l'ignorance et l'asservissement abrutissaient les nations et empêchaient l'homme de se livrer à ses dispositions natives; on pouvait alors croire que, dans un petit Etat, l'unité étant plus étroite et mieux reconnue, les forces divergentes et excentriques, ainsi que tout principe funeste au corps politique, ne pouvaient que difficilement s'y introduire et s'y maintenir. Mais à présent que la civilisation a nivelé les rangs, que l'éducation a éclairé les esprits, que l'idéologie est une science répandue, il ne doit plus y avoir de préjugé contre le meilleur système de gouvernement: les masses réclament la plus grande part de bonheur possible, comme naguères quelques individus

usurpaient la plus grande extension de pouvoir. La république de San-Marino dont nous avons donné les Mémoires, n'est pas le rêve d'un esprit malade ainsi qu'on l'a répété de l'utopie de Platon, mais un modèle que quinze siècles d'expérience appuient, un exemple à suivre sur l'échelle de proportion européenne.

Nous avons dit, d'après l'opinion de Montesquieu, que le climat a son influence sur la morale et la politique d'un peuple; Scipion Chiaramonti, avant notre célèbre jurisconsulte, avait commencé à tirer des observations relatives à l'esprit des peuples, de la situation physique du pays qu'ils habitent; il avait senti l'importance de faire une géographie physico-morale, ainsi qu'il était facile d'en faire une physico-médicale. La république de San-Marino, voisine de Césène, sa patrie, est le premier exemple qu'il cite à l'appui de son système, comme un phénomène naturel, résultat heureux de l'influence d'une température modérée relativement à la hauteur du Titan, à son exposition et à la violence des vents qui y règnent; les esprits s'y trouvant dans une sphère favorable au développement de la sensibilité morale, il en conclut que cette influence atmosphérique entretient les San-Marinois dans l'état de choses qui s'accorde le plus avec la destinée de

l'homme (*). Nous ne prétendons pas nier cette vérité : depuis Chiaramonti les progrès de la chimie-pneumatique, ses rapports avec la physiologie, et les rapports de cette dernière science avec l'idéologie, ont démontré que le perfectionnement physique de l'homme doit précéder son perfectionnement moral ; mais quelque certaine que soit cette démonstration, nous pensons qu'une répartition égale de l'éducation, basée sur des principes moraux et philosophiques, doit agir plus vivement, plus solidement que l'influence atmosphérique, quoique l'exemple de la Suisse vienne appuyer le système de Chiaramonti. L'âpreté adoucie du climat rend les hommes plus sains, plus vigoureux ; cependant

(*) *Non procul a nobis abest oppidum Divi Marini, in edito monte positum, quod totum patet Austro, nihil boreæ præter summam arcem, et est locus saluberrimus et bene moratus populus, qui inter potentiores et cupidos principatus servavit et servat nunc quoque libertatem : nempe caliditas venti et situs frigiditatem loci temperat, et ad justam mediocritatem adducit.*

On lit de plus en marge, à l'indication :

Oppidum Divi Marini conservat libertatem mille et tercentis ab hinc annis.

De conjectandis cujusque moribus, et latitanibus animi affectibus, semeioticæ moralis, seu de signis, Scipionis Claramonti. Lib. II, cap. V.

combien de nations vivent dans des pays tempérés, qui sont énervées par des institutions vicieuses, par la corruption calculée du despotisme, malgré les efforts de la civilisation!....

Pour mûrir sagement notre opinion, nous avons cherché à connaître la morale des peuples; mais quoiqu'elle ne soit pas susceptible d'une mesure exacte, d'un examen précis, nous avons pu la juger par les effets, par les principes qui la déterminent, et nous avons vu l'amour de la conservation des formes politiques toujours coexister avec elle. Cette heureuse conséquence ou cet enchaînement, s'il n'est pas le produit direct de la vertu en action, est du moins celui de l'absence des vices qui caractérise la morale des peuples, comme le premier rapport appartient plus spécialement à celle des individus. Ainsi, dans un gouvernement où par la forme constitutive et administrative, les charges publiques, c'est-à-dire l'exercice du pouvoir, est regardé plutôt comme un devoir onéreux que comme un moyen de satisfaire les caprices du bon plaisir et les jouissances des superfluités, les passions du cœur humain germent difficilement : l'arbitraire, l'orgueil, l'ambition, la cupidité sont des noms ignorés des peuples si bien constitués. Et partout où de telles passions n'ont pas leur foyer dans la loi fondamentale, partout où l'égalité des

droits forme la base de la justice naturelle et de l'intérêt commun, les ambitieux corrupteurs de la raison publique ou du patriotisme ne peuvent surgir et troubler l'Etat.

Nous croyons qu'il n'est pas inutile de rappeler ici la formation primitive et nécessaire de la société dans ce qu'on regarde comme l'enfance du monde. Nous la trouvons presque uniforme dans les souvenirs des plus antiques traditions qui nous sont parvenues sous le voile des fables poétiques, et qui nous donnent une idée du principe primordial de l'espèce. La description qu'Homère nous a laissée des cyclopes est la peinture la plus vraie de l'état de tous les peuples avant que les familles n'eussent compris le besoin de se réunir dans quelque simple aggrégation. Alors, d'un côté, les hommes doués de forces supérieures corporelles et intellectuelles ne tardèrent pas à abuser de leurs avantages, et forgèrent cet embrion de monarchie mixte que nous voyons dans les traditions les plus reculées. D'un autre côté, les pères de famille devinrent des chefs civils, se convoquèrent, se réunirent pour veiller au bien commun, formèrent aussi le premier sénat, le seul qui fût selon la nature : telle fut la double origine des monarchies et des représentations démocratiques.

Dans les révolutions successives et inévitables

des tems, ces premières institutions s'altérèrent; la monarchie dégénéra en aristocratie absolue, et la démocratie avec un ou plusieurs chefs ou sans chefs, fut aussi plus ou moins infectée de venin aristocratique, quels qu'aient été les premiers pas des sociétés naissantes et le nombre des individus qui les composèrent. Mais après l'expérience des siècles, les populations, dans leurs accroissemens progressifs, voyant que sous la forme des gouvernemens mixtes la force se trouvait trop concentrée dans le corps aristocratique, c'est-à-dire que les chefs étaient individuellement faibles et le peuple nul, les extrêmes se réunirent dans un intérêt commun pour établir des proportions plus justes et un meilleur état de choses, on abolit le pouvoir aristocratique : Thésée vainqueur du minotaure est un symbole de cette réforme, qui, selon le docte Ignara, ne signifie que la chute du monstre de l'aristocratie; aussi Thésée fut mis au rang des dieux par la reconnaissance publique. Peut-être les prodigieux travaux de l'Hercule grec et des Hercules de tous les pays cachent-ils sous un sens emblématique les opérations des réformateurs des peuples ou des premières sociétés mal organisées; et en employant des moyens plus doux, c'est-à-dire plus analogues à l'état moral des sociétés, l'éloquence et la conviction,

Orphée et Amphion, par leurs travaux non moins extraordinaires, nous semblent également être des allégories de la réformation successive des âges. Solon améliora l'œuvre de Thésée; Aristide l'acheva. Voici les premiers perfectionnemens du monde civilisé.

Marinus fut l'Amphion, l'Orphée du Titan : il sut réunir autour de lui, par l'harmonie de ses vertus, des compagnons qui, guidés par le sentiment et par l'exemple de la justice, donnèrent l'exemple de l'égalité des droits et de l'intérêt commun. De l'uniformité de volontés il résulte, pour une aggrégation, une base égale et uniforme. Ainsi les compagnons de Marinus s'éloignant des troubles politiques et des guerres inhérentes à l'empire romain, formèrent le gouvernement des pères de famille purifié de tout germe aristocratique; et, satisfaits de tirer de leurs roches arides les moyens naturels et artificiels de subsister, ils transmirent jusqu'à nos jours la forme de gouvernement la plus pure, et sans contredit la plus ancienne.

Matteo Valli, le premier qui ait écrit sur le gouvernement politique du Titan, témoigne naïvement, dans sa relation historique que nous avons déjà citée, l'embarras où il se trouve pour caractériser par un seul nom la forme du gouvernement de San-Marino. Ainsi que lui, nous

éprouvons aujourd'hui le même embarras, tant le langage des sciences intellectuelles est imparfait et limité : il devient en effet difficile, dans la nomenclature politique, d'exprimer les nouvelles combinaisons variées de l'esprit humain; les mots tirés du grec, et dont nous nous servons communément, ne les représentent pas exactement; ils n'ont plus la même valeur, n'offrent plus les mêmes idées.

Le mot *démocratie* ne signifie autre chose que la force ou le pouvoir du peuple. Cependant en l'appliquant à la nature et à la forme d'un gouvernement, on l'a traduit généralement par gouvernement populaire ou état populaire : de là l'effroi qu'il inspire à tous ceux qui oublient que le pouvoir et la force résident essentiellement dans le peuple, et que la dénomination de démocratie peut convenir à tous les Etats.

Le mot *aristocratie* veut dire littéralement le *pouvoir des très-bons;* mais le peuple, à son tour, a horreur de ce pouvoir; il ne connaît rien de pire que ces priviléges héréditaires au nom desquels on le tyrannise.

La confusion des idées s'accroît encore si l'on veut se rendre compte de la dénomination de *gouvernement mixte* donnée dans la pénurie d'expressions justes et bien appropriées à ces différens gouvernemens, composés d'élémens hétérogènes, qui favorisèrent les monstres politiques

qu'on vit paraitre sur la scène du monde : leur destruction prouve évidemment qu'ils n'appartenaient point au type le plus en harmonie avec la nature humaine, type qui peut seul donner lieu aux modes d'associations civiles que la philosophie appelle *gouvernemens humains*, c'est-à-dire les systèmes qu'on doit considérer comme les plus naturels dans leurs rapports avec le peuple, comme l'accord le plus parfait entre le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif, et parmi lesquels il faut remarquer la monarchie dans la démocratie.

La république de San-Marino ne saurait être une aristocratie quoique le pouvoir soit confié aux *très-bons;* là, aucune classe, aucune condition de l'entière population n'est exclue de l'éligibilité; les nobles sont sans privilège, et le mérite et la vertu sont préférés au rang : les hommes de mérite, les hommes vertueux sont seuls les *très-bons* de toute société.

On ne saurait appeler olygarchie un gouvernement où les riches n'ont aucune influence. Ce n'est pas non plus un Etat populaire puisque le prince, représenté par le conseil, se trouve à la tête du gouvernement; mais ce conseil est élu librement par le peuple, son pouvoir émane du peuple; et la volonté générale du peuple étant ainsi établie de la manière la plus naturelle et la plus convenable, l'Etat doit être appelé démocratie dans la

plus noble acception du mot, ou, si l'on veut, *isonomie*, c'est-à-dire égalité de droits.

A San-Marino, l'autel de la justice fut élevé à côté de celui de la liberté. Les lois furent toujours, selon les besoins et les circonstances, en rapport avec la sobriété et la simplicité caractéristiques de la société. Cette législation permanente était, sans nul doute, préférable à l'immutabilité du code Justinien qu'on adoptait dans les autres Etats avec ses rapports surnaturels, théologiques et liturgiques. La démocratie pure, simple et mixte de la république de San-Marino, quoique datant presque de l'antiquité, se trouve toujours à la hauteur de notre civilisation, tandis que la république de Venise, si elle existait encore, serait l'effroi de tous les peuples, parce qu'elle était aristocratique et olygarchique.

Dans les premiers siècles de la congrégation de Marinus, nous avons vu le gouvernement domestique et l'autorité des pères de famille suffire à l'ordre et au maintien de la société naissante; mais lorsque, par les effets de cette heureuse association, la société devint féconde et prospère, lorsque les individus se furent multipliés au point de former une population trop forte pour être régie par l'autorité des pères de la patrie, l'arringo ou le peuple, dans la crainte que la confusion n'amenât la tyrannie populaire, et que les ignorans ne

l'emportassent sur les sages, confia, d'un commun consentement, son autorité suprême à un conseil de soixante membres, qui ne reconnaissait d'autre supériorité que celle de Dieu : ce conseil représente encore aujourd'hui le prince, c'est-à-dire la volonté unanime de tous. Cette espèce de sénat naturel établit la plus loyale et la plus vraie représentation démocratique ou nationale. Et c'est ainsi que sans loi positive écrite, mais en suivant la marche naturelle des choses et leurs perfectionnemens successifs, cette population parvint, sans s'en douter, à former une constitution démocrati-isonomique, digne des plus beaux âges de l'antiquité.

Après avoir ainsi établi la volonté générale par le plus grand nombre de suffrages, l'Etat ou le peuple san-marinois, pour mettre cette volonté en action, et pour la faire exécuter, essaya des moyens qui semblèrent les plus propres à cet effet; moyens qui, après avoir été adoptés et prescrits, fixèrent par la suite les formes organiques de l'exécution de la volonté publique, et combinèrent les limites distinctes des pouvoirs législatif et exécutif, c'est-à-dire la condition la plus importante des constitutions républicaines. En effet, le nombre des individus exerçant ces pouvoirs, le mode de leur élection, la durée de leur ministère, l'extension de leur au-

torité, les qualités nécessaires pour être élu, les exceptions, la responsabilité, tout est de la plus grande importance pour la conservation des institutions et de la forme d'un gouvernement qui convient et qu'on veut maintenir.

Sans nous livrer à l'examen détaillé de tous les articles relatifs aux formes organiques, et sans entreprendre des dissertations politiques hors de propos, nous pensons que les San-Marinois, soit par l'effet de leur propre raison ou de leur expérience, soit par les exemples de l'antiquité, repoussant l'unité si périlleuse dans le gouvernement d'un peuple libre, choisirent le nombre binaire, plus convenable au maintien de l'équilibre, se prêtant plus à l'accomplissement des attributions et des devoirs de leur magistrature primaire. Quant au nom dont les magistrats furent décorés, comme nous n'avons pas à ce sujet des documens antérieurs au siècle pendant lequel l'Italie sortant du sommeil de l'ignorance fut réorganisée par l'enthousiasme républicain, nous ne pouvons donner la dénomination primitive de la magistrature duumvirale : les titres de consuls, de défenseurs, de recteurs, ont devancé celui de capitaine, qui est encore en usage de nos jours, sans que rien changeât dans l'ordre naturel de la constitution, ainsi que nous l'avons fait voir.

Le système d'élection fut, sans doute, à cette

époque reculée, le même que dans les siècles suivans, une méthode combinée d'après les règles de la raison. Tous les citoyens, sans distinction, avaient part à l'administration, nul n'étant exclus de l'éligibilité. Les candidats à la magistrature se présentaient au peuple assemblé; les six citoyens qui avaient obtenu le plus grand nombre de suffrages étaient accouplés deux à deux par la voie du sort, mais de façon qu'il y eût toujours dans chaque couple un habitant de la ville et un de la campagne; après quoi ceux que le sort désignait étaient proclamés magistrats. Cette cérémonie avait lieu dans le temple, devant l'autel du Saint tutélaire; et les libres accens populaires sanctionnaient cette élection tout en manifestant l'amour public pour les institutions et la forme du gouvernement de prédilection : la durée de la magistrature était de six mois; les élus entraient en fonctions le 1er avril et le 1er octobre, par le serment solennel de garder et de défendre l'Etat, de conserver et d'observer ses lois et ses statuts. Cette coutume italienne des tems passés était d'autant plus utile, que la formule rappelait l'obligation des devoirs publics, non-seulement pour les magistrats, mais encore pour tous les citoyens; elle entretenait l'énergie républicaine dans l'ame de tous, et semblait plutôt une profession de foi

générale qu'un serment particulier. On jurait sur le code et non sur les saintes Ecritures.

Le secret du bonheur d'un peuple est sa ferme volonté d'être libre. Les hommes ont tous l'instinct de ce qui les rend heureux. La politique n'est un art ou une science que parce qu'il y a des individus qui trouvent leur intérêt à trahir la volonté générale. La sagesse des San-Marinois, dans les tems reculés, se manifestait non-seulement en évitant l'unité monarchique d'un chef et en restreignant à deux le nombre des ministres du pouvoir exécutif, mais encore en limitant la durée de l'exercice de leurs fonctions au court espace de six mois. La fragilité de la nature humaine et l'instabilité de toutes choses devaient faire craindre, avec raison, qu'un plus long tems ne favorisât les abus presque inévitables, et n'altérât à la longue la forme du gouvernement.

Plus l'autorité publique a d'étendue dans son pouvoir, dans ses facultés, plus sa durée doit être restreinte. Les hommes du Titan prévoyaient que quelque dangereux et délicat que fût le métier du commandement, on pouvait s'en faire une assez douce habitude pour ne plus vouloir l'abandonner. Aussi restèrent-ils toujours inébranlables sur ce point, et jamais ils ne prorogèrent le terme légal de la magistrature ; jamais la loi ne fut suspendue pour confirmer un plus long exercice du pouvoir

aux capitaines, attendu que les mêmes citoyens ne pouvaient pas être réélus deux fois de suite. Cette magistrature semestrale convenait d'autant plus, que le ministère de la justice se trouvait combiné en elle avec le pouvoir exécutif, et que les magistrats n'ayant aucun intérêt à mal appliquer la loi, elle ne servait jamais de prétexte aux fausses interprétations; ainsi elle parvenait à son noble but. D'ailleurs les magistrats étaient responsables; ils étaient justiciables de l'arringo ou conseil général auquel ils devaient rendre compte de leurs actions et de l'accomplissement de la loi : la moindre contravention était punie sévèrement. Une longue série de faits est la meilleure preuve des théories. Si dans le cours des siècles on eut la douleur de voir sur le Titan quelques traîtres à la patrie, ils ne s'élevèrent point sur le siège du pouvoir, ils ne sortirent pas de la classe instruite : aucun magistrat, aucun citoyen puissant par son mérite personnel ne se rendit coupable d'une telle infamie, comme dans d'autres villes d'Italie où ils semblaient tous aspirer à la tyrannie.

Ce que nous avons dit du passé, nous pouvons le répéter exactement du présent, à quelques petites exceptions près.

Les citoyens coopèrent à toutes les fonctions publiques à l'âge de vingt-cinq ans. L'expérience seule avait fait fixer cet âge où la vigueur est toute

généreuse et indépendante. Un âge plus avancé eût laissé à l'intérêt personnel trop de prise sur l'homme, et la vieillesse n'eût pas offert assez de sécurité contre l'affaiblissement des facultés. Sur le Titan, comme dans tous les Etats républicains, l'intérêt commun portant tous les citoyens à s'occuper des affaires publiques, la jeunesse devenait de bonne heure habile à les diriger; et il arriva même que le corps législatif donna quelquefois des dispenses d'âge en faveur d'un mérite reconnu.

Mais si les dispositions relatives aux élections, aux facultés, à la responsabilité et à l'âge des premiers magistrats semblent justes et raisonnables, peut-être se trouvera-t-il des personnes qui regarderont comme impolitique la cumulation des pouvoirs judiciaire et exécutif. En effet, si l'on considère la facilité avec laquelle on peut abuser de telles fonctions quand elles sont réunies dans le même individu, il n'y a aucun doute qu'il faille condamner une chance presque certaine en faveur de l'abus. Cependant si l'on réfléchit que dans les commencemens de leur congrégation les fils des compagnons de Marinus n'eurent en vue que la fraternité sociale et chrétienne, qui ordonnait que toutes les discordes intérieures seraient examinées et arrangées à l'amiable; si l'on pense que d'après ce principe les affaires du gouvernement

étaient presque sans importance, on trouvera quelque fondement plausible à cette double investiture des magistrats, qui sans de telles occupations fussent restés oisifs et inutiles. D'ailleurs il est assez important de se souvenir que ce pouvoir existait dans l'antique magistrature consulaire; et quand la liberté, renaissant en Italie avec toutes ses formes barbares, les magistrats furent décorés du nom de consuls, on réunit en eux les pouvoirs exécutif et judiciaire, parce que cette dernière attribution, dans la rareté des rapports politiques, était la plus importante; mais quand les abus commencèrent à s'y introduire, cette forme de magistrature fut changée, et d'autres la remplacèrent pour le malheur des peuples. Nous avons vu comment les citoyens du Titan remédièrent à l'influence funeste de l'Italie; ils donnèrent d'autres noms, mais ils se gardèrent d'altérer les facultés d'une magistrature dont ils étaient contens; d'un autre côté, la judicature annexée au pouvoir exécutif obligeait tous les citoyens, qui aspiraient à devenir magistrats, de bien connaître leurs propres lois et de s'instruire sur tout ce qui concerne l'administration. De cette façon une grande partie des citoyens se trouvaient appelés à faire partie du conseil ou à être élu capitaine. Cependant reconnaissant que cette combinaison d'autorité ou de pouvoir

devait avoir de graves inconvéniens dans de certaines occurrences, on suspendit très-souvent la loi statutaire par des lois provisoires, et on appela, pour certain laps de tems, des jurisconsultes toujours étrangers, afin que n'ayant aucun intérêt à être favorables à l'un ou à l'autre parti, ils pussent être équitables. Par ce moyen se calmèrent les désordres et s'anéantirent les abus qui menaçaient le Titan. L'office de conciliateur ou de juge de paix resta cependant toujours exclusivement aux capitaines; et comme il arrive rarement que le premier juge puisse terminer les procès, ce qui rendait un tribunal d'appel nécessaire, les juges furent choisis annuellement dans le sein du conseil. Parmi les lois qui furent les plus salutaires au salut de la république, nous croyons pouvoir citer celle qui portait en substance que les citoyens, non-seulement de droit, mais de naissance, pouvaient seuls être élus consuls ou capitaines.

Quand l'ignorance, inhérente à tout esclavage, eut stigmatisé l'Italie et influé sur le Titan, en altérant ce sage et grossier bon sens dont toutes les masses populaires sont douées tant qu'elles sont libres; quand l'*arringo* eut remis sa puissance à des citoyens d'un mérite supérieur, se réservant seulement le droit d'élire les capitaines et les conseillers, c'est-à-dire de s'assembler légalement tous les six mois, le conseil des soixante fut formé

de quarante habitans de la ville et de vingt habitans des campagnes : des lois relatives à la formation de ce conseil, à l'élection des membres, réglèrent tout pour l'avenir. La naissance, la richesse, les professions quelles qu'elles soient, ne furent jamais des titres de recommandation pour faire partie du conseil, pas plus que pour en être exclus; cet honneur était seulement la récompense du mérite et d'une conscience droite. La charge de conseiller fut donnée à vie sans qu'on pût en être privé qu'en vertu d'un jugement et pour quelque délit grave; mais comme rien ne doit être héréditaire dans un gouvernement où le mérite personnel est l'unique droit aux récompenses, on ne put être élu conseiller qu'à la majorité des suffrages du peuple assemblé. Ainsi ce gouvernement offre le mode de cette liberté définie par Aristote dans le paragraphe de la politique, au chapitre 9, par laquelle la puissance réside de fait dans la masse du peuple commandant et obéissant tout à la fois avec un ordre naturel.

Qu'il nous soit permis de citer textuellement Mattéo Valli, afin qu'on ne puisse pas douter de l'authenticité de tout ce que nous avançons :

« Le pouvoir du pur et mixte empire de ce » conseil, dit-il, est exercé par une magistrature » duumvirale avec le titre de capitaines. Ces der-

» niers sont élus tous les six mois par scrutin se-
» cret au nombre de douze candidats, parmi
» lesquels les six qui ont le plus grand nombre
» de suffrages sont accouplés deux à deux par la
» voie du sort et inscrits sur trois bulletins. Ac-
» compagnés des capitaines encore en fonctions,
» du camerlingue et des conseillers, ils sont con-
» duits dans la *piève* et devant le maître-autel où
» reposent les ossemens de Saint-Marino; l'archi-
» prêtre chante le *Te Deum*, après quoi les trois
» bulletins sont déposés dans une urne; un jeune
» enfant en tire un qu'il remet entre les mains de
» l'officiant; celui-ci en fait la lecture à haute et
» intelligible voix, et les deux citoyens ainsi dé-
» signés par le sort sont légitimement capitaines.

» Cette magistrature représente la république
» *de majoribus*; elle est conséquemment obéie
» et révérée de tous, et au-dessus de toutes les
» dignités ecclésiastiques. Les capitaines reçoi-
» vent dans les églises les trois coups d'encen-
» soir avant l'évêque. Après la capitainerie, la
» première charge est celle du juge appelé com-
» missaire de la république; mais elle n'est pres-
» que jamais remplie, cette judicature n'étant
» nécessaire que dans les cas extraordinaires et
» lorsque les capitaines, soit dans la crainte d'être
» récusés, soit dans les momens de troubles civils,
» se trouvent dans l'obligation de ne pouvoir

» rendre eux-mêmes la justice, auquel cas on
» choisit un docteur étranger qui prononce sur
» toutes les causes civiles et criminelles. Après
» le commissaire, viennent les deux juges d'ap-
» pel qui revoient en seconde instance. Mais les
» causes peuvent encore être portées au conseil
» des douze, formé chaque année dans le sein du
» conseil général des soixante. L'autorité de ce
» conseil de douze ne s'étend pas plus loin ; il
» n'est convoqué que par les soins d'un rappor-
» teur ou instructeur nommé à l'effet d'examiner
» chaque cause, et chargé d'être arbitre dans
» les cas que les lois n'ont pas prévus. »

La représentation nationale du Titan n'a, comme nous l'avons démontré, aucun caractère aristocratique, la noblesse étant sans privilège, et cette caste peu nombreuse ne pouvant heureusement contrarier en aucune façon la constitution populaire; de sorte qu'il arrive même souvent que les deux capitaines élus sont plébeïens, tandis qu'il est impossible que deux nobles le soient, les nobles faisant leur séjour dans la ville et l'un des deux candidats étant toujours villageois, c'est-à-dire habitant de la campagne.

Les citoyens ont le droit de pétition et de remontrances adressées aux capitaines, et discutées publiquement dans l'arringo à chaque élection.

Ainsi le système politique de cette république

est naturel et facile à comprendre ; le conseil inamovible des soixante forme le corps législatif; deux capitaines élus tous les six mois ont le pouvoir exécutif, et le conseil des douze, qui se renouvelle chaque année par deux tiers, devient un corps intermédiaire entre le conseil général et le gouvernement ; les fonctions du juge-commissaire durent trois ans. Plus le mécanisme d'un corps politique est simple, moins il y a de rouages, plus il parvient au but où doit tendre tout gouvernement, le bonheur du peuple. Nous ne parlerons pas de l'économie et des finances sur le Titan ; elles n'offrent pas assez d'importance ; cependant, comme tout est relatif et que la richesse consiste moins dans le total des sommes qui sont au trésor, que dans la manière de les administrer, nous dirons que le gouvernement cherchant à se maintenir dans un juste équilibre, ne voulant jamais rançonner ni ses voisins ni les citoyens, sut toujours fixer les impôts sur les vrais principes de la morale, c'est-à-dire les proportionner aux besoins publics, sans vouloir prolonger ni accumuler une dette nationale. A San-Marino le maniement des revenus n'est pas une spéculation : point de ministre des finances, point de cours de rente, point de jeu de bourse. Heureux, trois fois heureux le peuple qui n'engraisse pas les sinécuristes et dont toute la politique

financière se borne à cette simple explication : nous avons dépensé tant pour le bien public, payons d'après la répartition des possessions de chacun.

Le système militaire est basé sur les sentimens de ces bons républicains : il repose sur ce principe que tous les citoyens en état de porter les armes sont les défenseurs naturels de la patrie et des lois. Heureux, trois fois heureux le peuple qui n'a qu'à se garder lui-même ! A San-Marino point de guerre injuste, point d'intervention armée ; il n'y a pas même de garde pour la vanité des capitaines : tous les citoyens doivent porter les armes, mais le sort n'en condamne aucun à se faire tuer pour une cause qui lui est indifférente ou étrangère.

Voilà tout ce que nous avons cru pouvoir dire de ce gouvernement, d'après la vérité des faits et la connaissance des causes. Nous avons toujours cherché un juste milieu entre les éloges exagérés et les préventions odieuses auxquels la république de San-Marino a donné lieu : les uns ont parlé de ses formes politiques comme des transmissions de l'âge d'or ; les autres les ont mises au dessous de la médiocrité et du sens commun. Cimarelli à l'illusoire souveraineté des peuples et à l'inexacte dénomination *de peuple souverain*, croit voir sur le Titan une société de rois. Zuccoli considérant les rapports les plus convenables au bien-être civil, forme, sur les usages de San-Marino,

l'image de la *città felice* (l'heureuse ville), quoique à cette époque elle ne fût pas à son plus haut degré de prospérité. Les libellistes *albéroniens* ont des raisons pour ne voir sur la cime titanique que des ronces et des plantes vénéneuses, c'est-à-dire une réunion de cannibales et de cyclopes. Melchiore Delfico, dont les Mémoires ont servi de base à notre travail, est le seul qui ait donné des notions précises sur la république san-marinoise. Les célèbres Anglais, Addisson, Adams et Gillies en parlent : le premier, dans ses *Voyages en Italie*, le second dans son *Examen des constitutions républicaines*, et le troisième qui était profondément versé dans la connaissance des républiques grecques, dont il a donné l'histoire la plus complète, cite les Etats italiens du moyen âge comme des faibles imitations des institutions de la Grèce, et dit : *De ces républiques une seule existe encore qui soit à la hauteur de ces antiques modèles, c'est San-Marino.*

Quoique Addisson fût un grand philosophe, il ne porta pas sur le Titan l'observation réfléchie que les institutions de San-Marino méritaient; distrait par la multiplicité des monumens et des beaux-arts, il s'est trop arrêté aux vestiges de l'antiquité; et, semblable à tous les voyageurs, les fragmens épars du colossal empire romain l'ont plus occupé que les édifices modernes. Un

mont presque sauvage échappait à l'examen du philosophe. C'était là cependant qu'il eût trouvé l'ame des tems passés sortie des crevasses de cette terre tant de fois agitée par les révolutions. Adams n'est guères que le commentateur d'Addisson, et ne connaissant San-Marino que sur les notions très-superficielles données par le premier, ses raisonnemens sur les institutions san-marinoises portent sur des assertions fausses : il n'est donc pas étonnant qu'il ait regardé la petite république comme une démocratie imparfaite, puisqu'il a cru, d'après Addisson, que le conseil ou prince était formé de façon que la moitié devait être composée de nobles. Adams vit l'aristocratie dans cette organisation; mais l'aristocratie ne devient un corps dangereux que par le nombre, la condition et les privilèges : rien de cela n'existe sur le Titan. A San-Marino les nobles sont une fraction inaperçue du tout; ils n'ont aucune prérogative; la qualité de conseiller n'est pas même héréditaire. Adams compare aussi la république du Titan à Sparte et à Rome antique, croyant voir en elle un mélange de monarchie, d'aristocratie et de démocratie, que l'on trouve encore dans quelques Etats d'Amérique : nous avons donné les preuves du contraire. Mais ce en quoi cet auteur est conforme à la vérité, c'est quand il s'exprime ainsi : « Le peuple a une grande répu-

» tation de probité, et passe pour rigoureux ob-
» servateur de la justice. Il semble plus heureux
» au milieu de ses roches et de ses neiges que
» tous les autres peuples d'Italie dans les plus
» belles vallées du monde. Qui peut mieux prou-
» ver l'amour que tous les citoyens ressentent
» naturellement pour la liberté, et leur aversion
» pour toute espèce de pouvoir arbitraire, que
» de voir d'un côté une montagne aride et sau-
» vage couverte d'habitans industrieux, et d'un
» autre la campagne de Rome déserte et veuve
» de son antique population ? »

Cette observation ne suffit-elle pas pour résoudre la question de savoir quelle est la meilleure forme de gouvernement, et pour engager à repousser sagement le pouvoir théocratique, comme contraire à toute espèce de constitution naturelle et favorable aux peuples. C'est ce qu'ont toujours fait les citoyens de San-Marino, et leur gouvernement s'est conservé. En général les hommes n'ont guères et ne peuvent avoir une idée claire de la liberté quand on la leur montre toujours comme une rebellion, tandis qu'elle n'est en réalité qu'une combinaison naturelle des rapports sociaux. La liberté, c'est-à-dire son nom, a le sort de tout ce qui est altérable, comme la religion du Christ qui est devenue le prétexte de la haine, de l'ambition et de la méchanceté native des

hommes; elle a servi de manteau à des monstres sanguinaires et insatiables. Mais parce que les hommes ont abusé de la loi divine, cesserons-nous d'être chrétiens? Parce que la réaction de tant de siècles de souffrance et de scandale s'est faite en France au nom de la liberté, faut-il que nous méconnaissions nos droits? Qu'importe ce que furent nos pères dans l'ivresse de leur délivrance, nous voulons être libres, nous étudions la liberté, et c'est à San-Marino que nous la trouvons ce qu'elle doit être, tranquille, morale, juste, mère tendre pour tous les citoyens. Nous avons assez vécu pour la postérité, vivons maintenant pour nous. L'arbitraire et l'héroïsme de Napoléon nous ont fait rentrer sous le joug dont nous étions affranchis; mais nous avons des princes paisibles; montrons-leur que nous formons toujours un grand peuple, que nous voulons un piédestal solide pour soutenir le colosse de la gloire nationale, c'est-à-dire des institutions fortes que l'Etranger ne pourra point altérer selon son bon plaisir. Liberté! liberté! voilà le cri du siècle. C'est en vain que vous feignez de ne pas l'entendre, hommes fourbes et avides; vous la voulez, mais pour vous seuls; vous en reconnaissez le droit quand il s'agit de vous; vous craignez ses lumières, sa franchise, ses vertus. Peuples et rois, une liberté sage est une

loi de soumission plus que la gloire la plus durable. Ne reportez plus vos regards vers le passé qui n'est plus en votre pouvoir, l'avenir vous appartient; c'est un champ assez vaste. S'il vous faut des exemples, tournez vos regards vers le Titan, sa loi fondamentale est d'origine céleste. Rappelez-vous que Cicéron reconnut, comme un titre impérissable à la gloire d'Alexandre-le-Grand, le respect que ce dévastateur avait montré pour la république de Pindinisse située, comme celle de San-Marino, sur la cime d'une montagne, comme elle entourée de nations belliqueuses et de princes ambitieux, et, comme elle, toujours libre et exempte de tout servage. L'Alexandre moderne a respecté les institutions du Titan et sa liberté perpétuelle; mais est-ce par vertu ou par indifférence pour une petite congrégation pauvre? La pauvreté, il faut le croire, est devenue l'asile de la liberté : c'est ainsi que l'humble enveloppe du Christ voilait aux regards des tyrans la morale qui devait un jour les détrôner et en purger la terre.

FIN.

AUXERRE, IMPRIMERIE DE LE COQ. 1827.



